

ceresco.

Alimentation, filières & territoires



DIAGNOSTIC POUR L'ELABORATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PNR DU MONT-VENTOUX



Rapport – Diagnostic
Octobre 2022

Rédacteurs :

Lucas GOUWY - CERESCO
Mathilde BETTE - CERESCO



CERESCO (ex. BLEZAT Consulting)
18, rue Pasteur - 69007 Lyon - FRANCE
Tel : +33 (0)4 78 69 84 69 | contact@ceresco.fr | ceresco.fr
SAS au capital de 7622 euros | SIRET 423 106 756 00012 | RCS Lyon | NAF 7022Z

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
INTRODUCTION	5
PARTIE 1 : LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGRO ALIMENTAIRES : QUEL POTENTIEL D'APPROVISIONNEMENT ?	7
1. NOTE DE SYNTHESE 1 : CONTEXTE TERRITORIAL AGRICOLE	8
1.1 Un bassin de production diversifié.....	8
1.2 Un contexte de montagne sur le tiers est du territoire.....	10
1.3 Des exploitations de moins en moins nombreuses.....	11
1.4 Des orientations techniques de plus en plus tournées vers le maraichage.....	12
1.5 L'irrigation : un indispensable pour certaines filières agricoles.....	14
2. NOTE DE SYNTHESE 2 : CONNAISSANCE DES PRODUCTIONS ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	18
2.1 Panorama des filières du territoire.....	18
2.2 La filière viticole.....	19
2.3 La filière fruits.....	22
2.4 La filière légumes.....	26
2.5 Les grandes cultures.....	29
2.1 La filière lavande.....	31
2.2 Les filières d'élevage.....	32
2.3 La diversification agricole.....	37
2.4 L'agro-écologie, l'agriculture biologique et la préservation des ressources naturelles.....	38

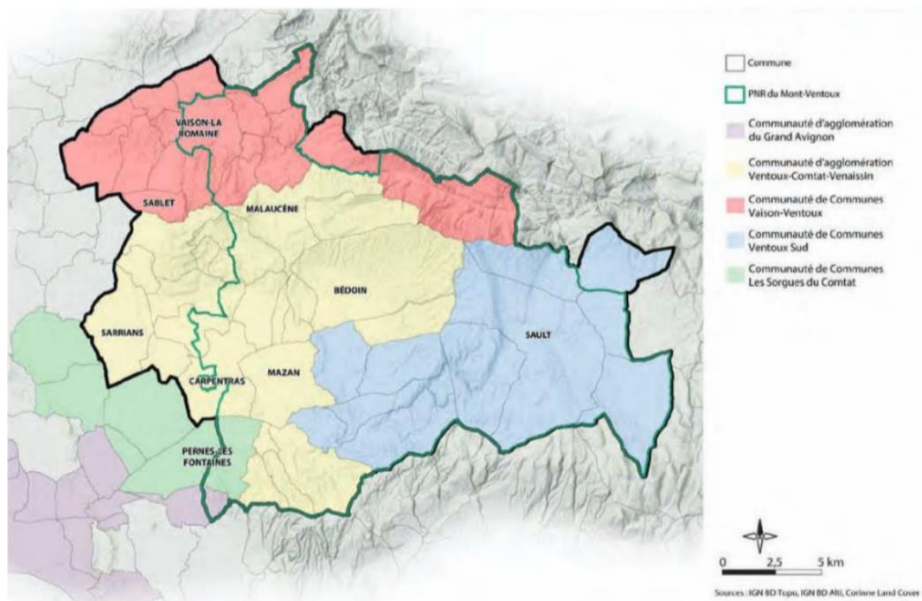
2.5	L'emploi et la formation.....	41
2.6	Enjeux généraux des filières agricoles.....	43
3.	NOTE DE SYNTHESE 3 : CHANGEMENT CLIMATIQUE, ATTENUATION ET ADAPTATION.....	45
3.1	Evolutions du climat.....	45
3.1.1	Une augmentation des températures plus forte qu'à l'échelle nationale.....	45
3.1.2	Une évolution incertaine des précipitations.....	46
3.1.3	Des épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents.....	48
3.1.4	En conclusion, un territoire de plus en plus sec.....	51
3.2	Quelles conséquences pour les productions agricoles ?.....	52
3.3	Quels impacts de l'agriculture sur le changement climatique ?.....	53
3.4	Quelques leviers d'atténuation et d'adaptation.....	56
3.4.1	Leviers d'adaptation.....	56
3.4.2	Leviers d'atténuation.....	57
3.5	Des expérimentations à proximité.....	58
4.	NOTE DE SYNTHESE 4 : FONCIER AGRICOLE ET TRANSMISSION.....	60
4.1	Un enjeu fort de renouvellement des exploitations.....	60
4.2	Une consommation de terres agricoles marquée.....	62
4.3	Une dynamique forte d'enrichissement.....	63
4.4	Un marché sous tension.....	64
4.5	Une stratégie foncière à construire en concertation avec les acteurs du territoire.....	65
4.6	Des retours d'expérience à proximité.....	69
4.7	ENJEUX FONCIERS.....	72
5.	NOTE DE SYNTHESE 5 : ETAT DES LIEUX DES EQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION.....	73
	PARTIE 2 : BASSINS DE VIE ET DE CONSOMMATION.....	77
1.	NOTE DE SYNTHESE 6 : LA POPULATION : TYPOLOGIE ET BASSIN DE VIE.....	78
1.1	Bassin de vie.....	78
1.2	Consommation des ménages et habitudes alimentaires.....	79
2.	NOTE DE SYNTHESE 7 : ETAT DES LIEUX DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE.....	85
2.1	Introduction.....	85
2.2	Distribution alimentaire et dépenses des ménages.....	86

2.3	Les circuits de proximité	87
2.4	La logistique alimentaire : du premier au dernier kilomètre	90
2.5	Enjeux pour la distribution alimentaire	95
3.	NOTE DE SYNTHESE 8 : LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE	96
3.1	INTRODUCTION.....	96
3.2	La restauration collective publique : quels volumes ?	96
3.3	Quel approvisionnement de la restauration collective ?	99
3.4	Enjeux pour la restauration collective	107
4.	NOTE DE SYNTHESE 9 : PRECARITE ALIMENTAIRE.....	108
4.1	Introduction	108
4.2	Les populations face à la précarité	108
4.2.1	Une diversité de profils.....	108
4.2.2	Les conséquences dans l'assiette et sur la santé.....	112
4.3	L'accès à l'offre alimentaire sur le territoire	115
4.3.1	Accessibilité physique à l'offre alimentaire	115
4.3.2	L'aide alimentaire sur le territoire	118
4.4	Les stratégies de lutte face à la précarité alimentaire.....	120
4.4.1	Agir sur le revenu	121
4.4.2	Agir sur l'offre alimentaire	121
4.4.3	Agir sur le comportement	123
4.5	Enjeux de la précarité alimentaire	125
5.	NOTE DE SYNTHESE 10 : TERROIR, TOURISME, GASTRONOMIE.....	127
PARTIE 3 : ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE ET SYNTHESE DES ENJEUX DU TERRITOIRE		130
1.	NOTE DE SYNTHESE 11 : AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE.....	131
1.1	Potentiel nourricier	131
1.2	Enjeux sur l'autosuffisance alimentaire du territoire	134

INTRODUCTION



Le territoire du PNR du Mont Ventoux se situe au nord-est du département du Vaucluse. 9^{ème} PNR à avoir été labellisé en région PACA, il s'étend sur une superficie de 91 600 ha, dont 23 800 ha agricole (26% du territoire) et compte 90 660 habitants.



Après plusieurs années de construction, la charte du PNR du Mont Ventoux a finalement été votée en 2018 et couvre aujourd'hui 37 communes à cheval sur 5 intercommunalités dont 3 en large majorité :

- Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (en jaune)
- Communauté de Communes Vaison Ventoux (en rouge)
- Communauté de communes Ventoux Sud (en bleu)

Le PNR du Mont-Ventoux a été découpé en quatre sous-secteurs, dans le diagnostic rédigé en 2014 pour le projet de PNR. Deux sous-secteurs sont principalement situés en plaine ou en reliefs peu élevés (Collines de Vaison – Malaucène et Plaine du Comtat), l'Arc Comtadin s'étend du pied au sommet du Mont Ventoux et le plateau de Sault et la vallée du Toulourenc forment un territoire de plateau et de moyenne montagne.

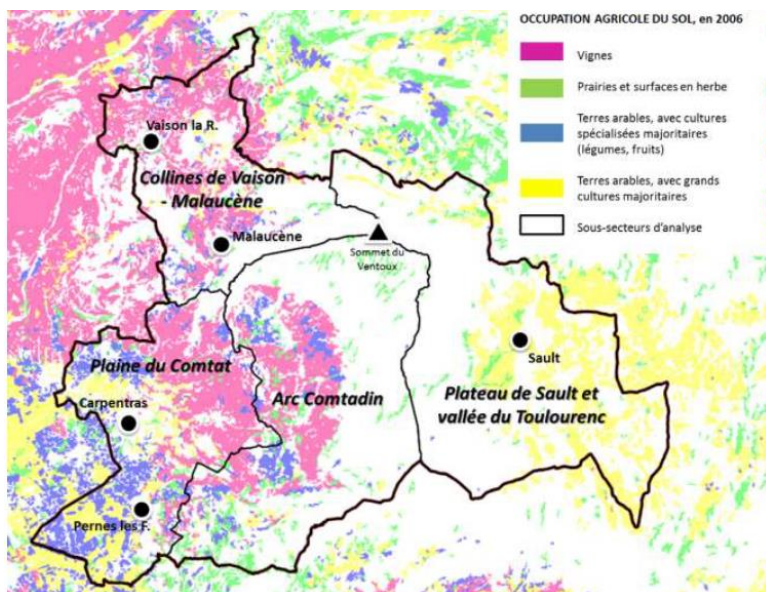


Figure 1 Sous-secteurs du PNR du Mont Ventoux - source : Diagnostic du territoire, juin 2014, Projet de PNR du Mont-Ventoux

Ce diagnostic vise à dresser le portrait agricole et alimentaire du territoire, en mettant également en exergue les initiatives, dynamiques et acteurs présents et mobilisés autour de ces questions. Il s'organise sous forme de notes de synthèse thématiques, comprenant chacune un état des connaissances, des chiffres clés, une présentation des dynamiques ainsi que les enjeux soulevés sur chacun des sujets.



**PARTIE 1 : LES
PRODUCTIONS AGRICOLES
ET AGRO ALIMENTAIRES :
QUEL POTENTIEL
D'APPROVISIONNEMENT ?**

1. NOTE DE SYNTHÈSE 1 : CONTEXTE TERRITORIAL AGRICOLE

1.1 UN BASSIN DE PRODUCTION DIVERSIFIÉ

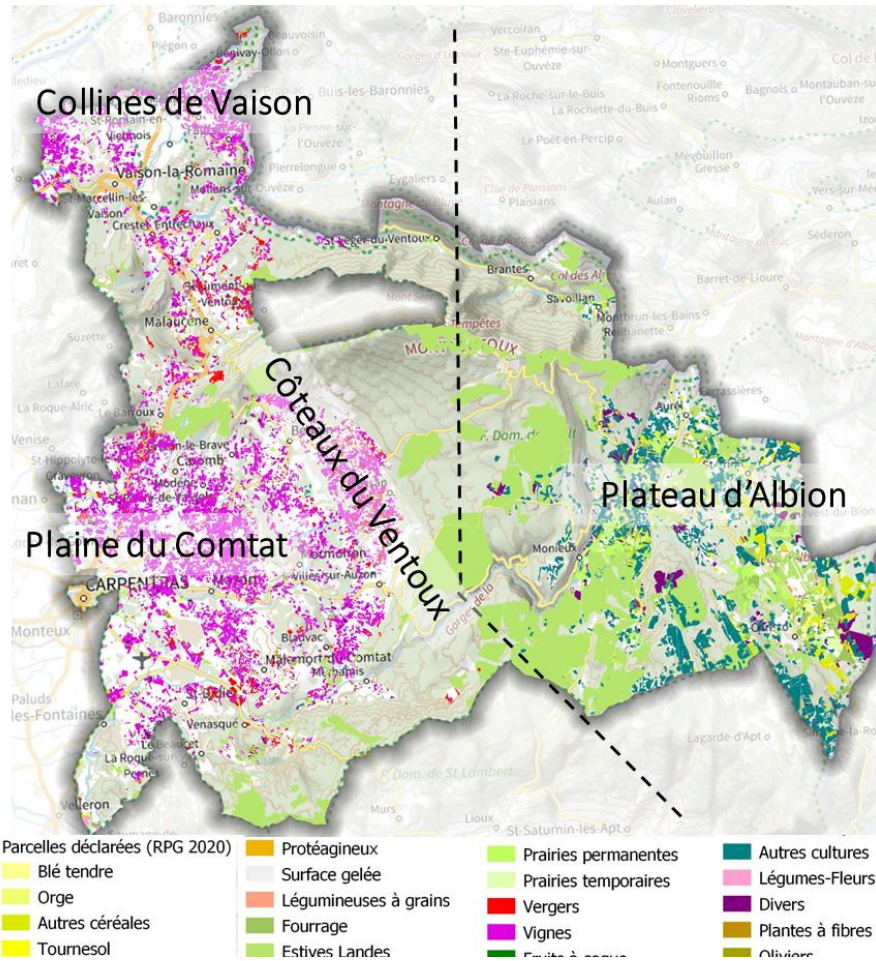


Figure 2 : Sous-secteurs agricoles du PNR (source fond cartographique : déclarations parcellaires réalisées à la PAC en 2020)

La Figure 2 montre que l'on peut diviser le territoire agricole en deux parties agricoles homogènes :

- Les agricultures des Collines de Vaison-Malaucène, de la Plaine du Comtat et du pied de l'Arc Comtadin sont assez similaires avec une part importante de vigne ainsi que de vergers.
- Le plateau de Sault et la vallée de Toulourenc sont quant à eux dominés par l'élevage, avec une présence de landes et d'estives particulièrement importantes. La lavande est également très présente, et se positionne sur des terrains de vallée avec un fort potentiel agronomique et en lien avec l'appellation « Huile essentielle de Lavande de Haute-Provence ».

Dans la partie à basse altitude, l'agriculture est dominée par la vigne, qui représente plus de 6 000 ha. On y trouve également plus de 1 000 ha de vergers de fruits et d'oliviers. L'agriculture de plaine est donc composée de **productions végétales principalement**, avec une prédominance de la vigne.

Les espaces de montagne et de plateaux ont une agriculture dominée par les estives, sur plus de 9 000 ha, soit 40% de la SAU du territoire et environ 60% de la SAU des espaces d'altitude. On trouve également environ 900 ha de prairies (permanentes et temporaires) et 800 ha de fourrages. On trouve ainsi des exploitations **d'élevage ovin**, avec l'IGP Agneau de Sisteron par exemple.

La culture de l'épeautre est également très implantée sur le plateau de Sault, avec des exploitants labellisés IGP Petit épeautre ou non. L'épeautre représente 585 ha des 850 ha de céréales présents sur le territoire (~70% des céréales). Enfin, on trouve plus de 3 000 ha de lavande, qui est une **culture non alimentaire** mais emblématique du plateau.

Tableau 1 Principales culture sur le territoire (RPG 2020)

CATEGORIE DE CULTURE	SURFACES (HA)	SURFACES - ZONES DE PLAINE (HA)	SURFACES - ZONES D'ALTITUDE (HA)
ESTIVES, LANDES	10 276,7	1 080,5	9 196,2
VIGNES	6 194,9	6 191,1	3,8
AUTRES CULTURES (LAVANDE)	3 339,8	26,7	3 313,1
DIVERS	1 334,0	724,5	609,5
FOURRAGES	969,9	162,6	807,3
CEREALES	914,4	64,2	850,2
VERGERS	812,1	793,4	18,7
PRAIRIES PERMANENTES	737,4	106,8	630,6
PRAIRIES TEMPORAIRES	358,7	92,4	266,3
OLIVIERS	220,1	220,1	
GEL (SURFACES GELEES SANS CULTURE)	178,4	124,7	53,7
LEGUMES, FLEURS	162,1	160,0	2,1
LEGUMINEUSES A GRAINS	31,5	17,9	13,6
FRUITS A COQUE	15,1	4,1	11,0
TOURNESOL	7,9	7,9	
PLANTES A FIBRES	2,2	2,2	
PROTEAGINEUX	0,4	0,4	
TOTAL	25 555,7	9 779,4	15 776,3

Muscat du Ventoux, Lavandes de Sault, AOC Ventoux mais aussi AOC Côtes du Rhône, Fraise de Carpentras, figue de Caromb ... sont des produits phares du territoire du Parc du Ventoux qui place le département du Vaucluse dans les plus gros producteurs au niveau national.

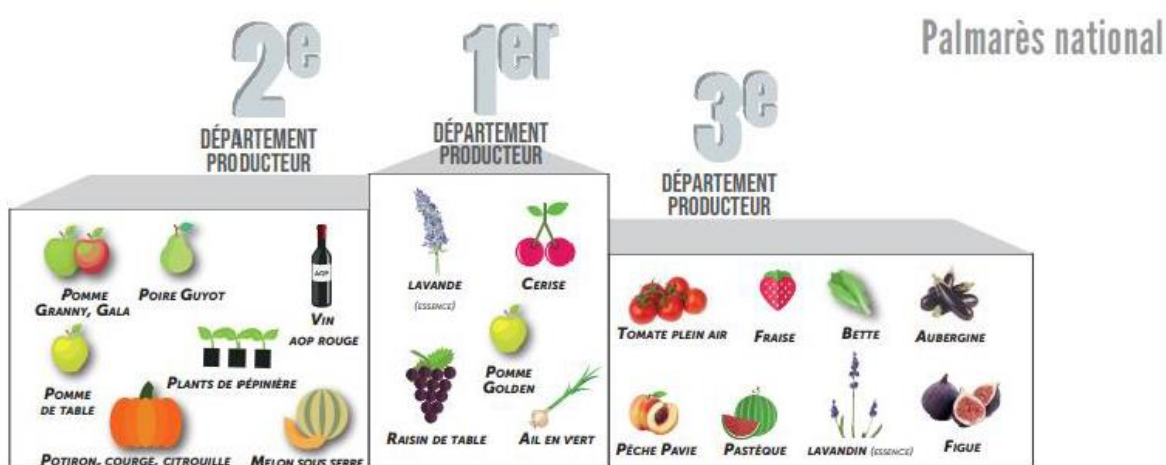


Figure 3 : Classement du Vaucluse sur plusieurs produits phares (source : Agreste, mars 2022)

1.2 UN CONTEXTE DE MONTAGNE SUR LE TIERS EST DU TERRITOIRE

Avec un sommet à 1 912 mètres d'altitude, le Parc Naturel du Mont Ventoux couvre une partie « montagne » non négligeable avec des forêts, mais aussi des terres agricoles le plus souvent non irrigables avec des contraintes à la fois topographiques et agronomiques.

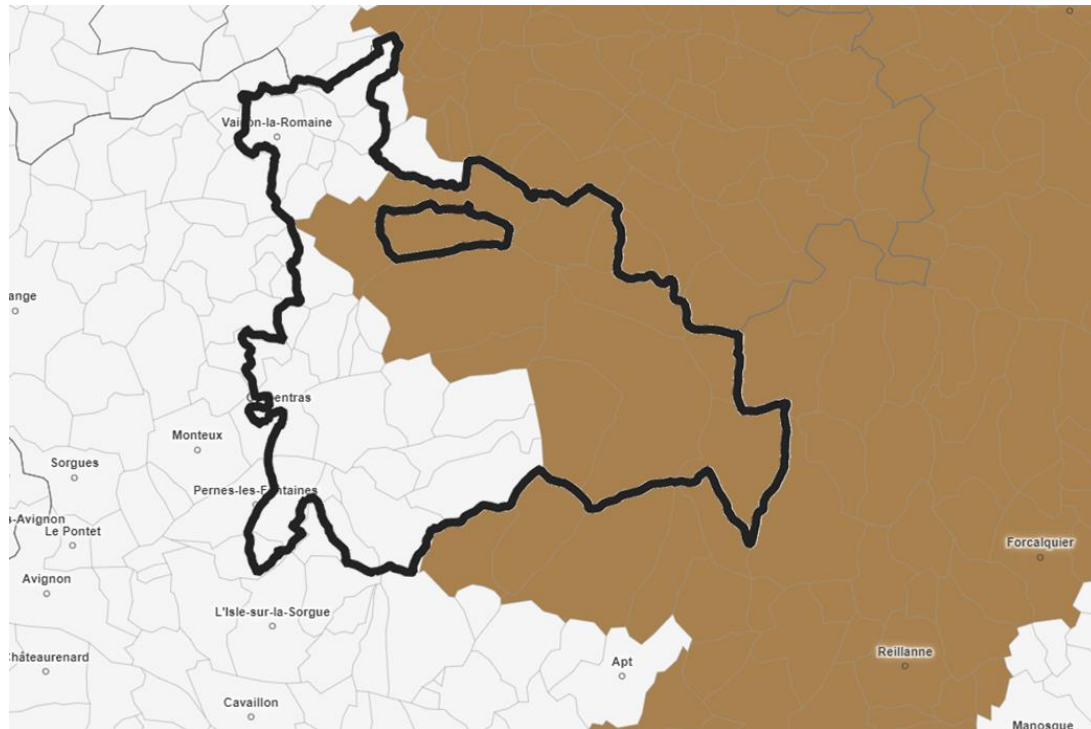


Figure 4 : classement communal en zones de montagne (ANCT 2021)

Sur le territoire du Parc une commune sur 3 est classée en Zone de Montagne (en 2021). Le classement des communes en zone de montagne¹, entendues ici comme les zonages agricoles défavorisées de montagne, se caractérise par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux. Les éleveurs de ces communes et les agriculteurs ayant plus de 80% de leurs exploitations en zone défavorisée de Montagne peuvent demander dans le cadre de la PAC (Politique Agricole Commune) des aides spécifiques avec en particulier l'ICHN.

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide en faveur des agriculteurs exerçant leur activité dans des zones défavorisées par l'altitude, de fortes pentes et d'autres caractéristiques physiques du territoire. Cette aide est fondamentale pour le maintien de l'activité agricole, et notamment de l'élevage, dans les zones à handicaps naturels et tout particulièrement dans les zones de montagne. Cette aide vise à réduire les différences de revenu qui perdurent entre les agriculteurs des zones défavorisées et ceux du reste du territoire. En permettant le maintien l'activité

¹ repose sur les dispositions du règlement n°1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural et plus particulièrement sur son article 18 pour la montagne, et la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976 (détermination précise des critères pour le classement en France en zone de montagne).

agricole, cette aide participe également à consolider l'activité économique et préserver l'emploi dans ces territoires.

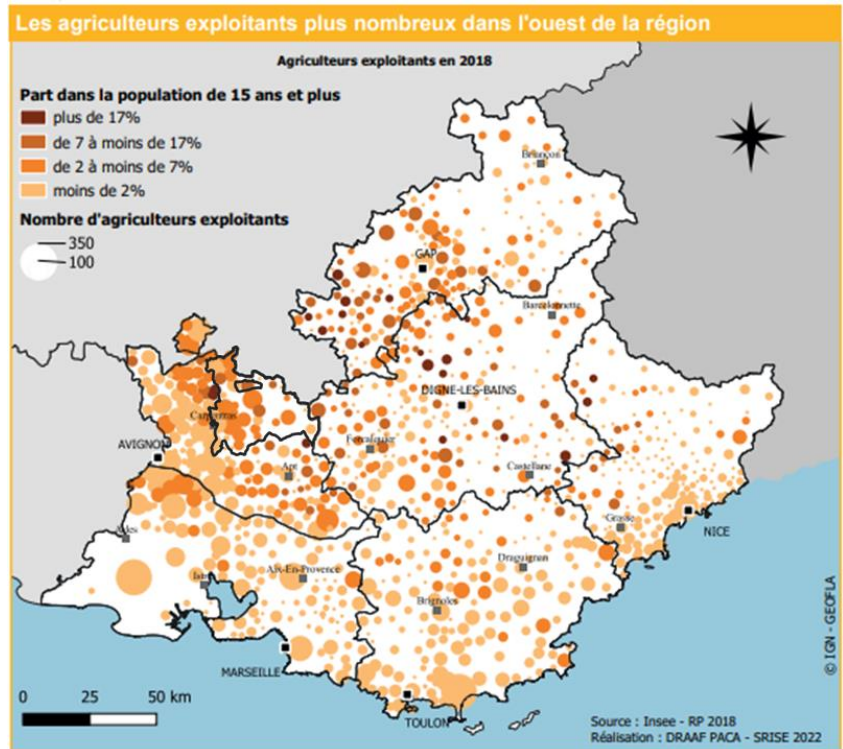
Sur le territoire du PNR, les communes concernées par l'ICHN sont : Saint Christol, Monieux, Sault, Saint Trinit, Aurel, Flassan, Bedoin, Savoillan, Brantes, Saint Leger du Ventoux, et Malaucène.

D'autres communes en périphérie de la zone de Montagne ont fait en 2022 des demandes de reconnaissance pour, entre autres, que les agriculteurs puissent bénéficier de l'ICHN dans les années à venir : Venasque, Méthamis, Blauvac, et Malemort du Comtat.

1.3 DES EXPLOITATIONS DE MOINS EN MOINS NOMBREUSES

On trouve 1 136 exploitations dans le PNR du Mont-Ventoux en 2020, contre 1 407 en 2010, soit une baisse de 19% en dix ans (contre -17,5% à l'échelle du Vaucluse et -18,3% en PACA). Sur la même période, la SAU a augmenté de 11%, passant de 21 513 ha à 23 809 ha, ce qui dénote par rapport aux tendances départementales et régionales (contre +1,5 dans le Vaucluse et +3,1% en PACA). D'après le registre parcellaire graphique de 2020, la SAU du PNR s'élève à 25 556 ha².

A l'échelle régionale, le PNR du Mont Ventoux constitue l'un des secteurs les plus agricoles, avec une concentration en nombre d'agriculteurs importante (cf figure ci-contre).



² Le Recensement Agricole calcule la SAU d'un territoire à partir des sièges d'exploitation qui y sont situés. Les surfaces de ces exploitations hors du territoire sont donc prises en compte, tandis que les surfaces appartenant à des exploitations dont le siège est situé hors du territoire ne sont pas comprises. Le RPG est composé des parcelles déclarées à la PAC par les agriculteurs. Dans le cas de certaines filières (vigne, arboriculture, maraîchage), peu subventionnées par la PAC, les déclarations peuvent ne pas être exhaustives. C'est pourquoi les valeurs sont différentes d'une source à l'autre.

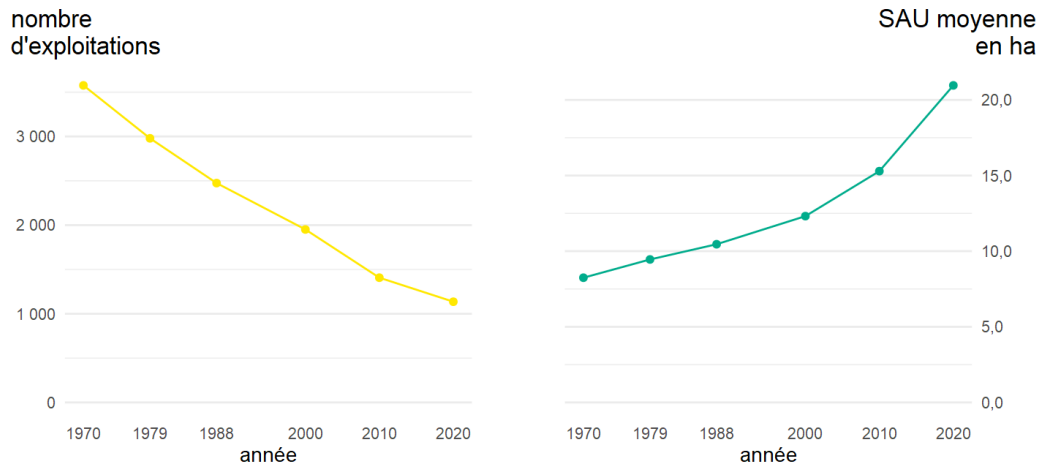


Figure 5 Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne (source : Agreste, recensements agricoles 1970-2020)

Toutefois, les dynamiques sont inégales sur d'une commune à l'autre du PNR. En effet, d'après la Figure 6, à l'Est du territoire, sur le Plateau de Sault, la SAU augmente parfois de plus de 13,5% sur une même commune et on observe une tendance généralisée à l'augmentation des surfaces agricoles sur ce territoire. Au contraire, dans la zone de plaine, la situation est plus contrastée avec des diminutions supérieures à 8,5% dans la plupart des communes, à l'exception des deux pôles urbains que sont Carpentras et Vaison-la-Romaine. Cette évolution peut provenir **d'une artificialisation des terres, mais aussi de la déprise agricole et d'un enrichissement des terres** suite à l'abandon de parcelles.

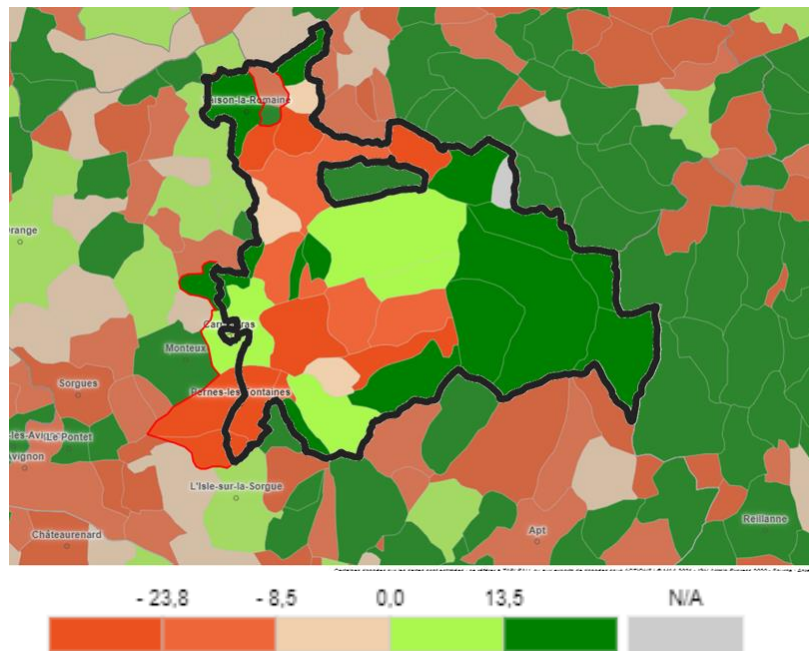


Figure 6 : Evolution de la SAU entre 2010 et 2020 (RGA 2020)

1.4 DES ORIENTATIONS TECHNIQUES DE PLUS EN PLUS TOURNEES VERS LE MARAICHAGE

L'OTEX correspond à l'orientation technico-économique de l'exploitation. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. Ainsi pour l'orientation technico-économique de la commune il s'agit de la production de la commune dégageant plus de 2/3 de la production brute standard de la

commune. Elle tient compte des surfaces cultivées avec les différentes productions et d'une valeur de production à l'hectare en euros.

Si on considère les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) par commune, le PNR du Mont Ventoux est divisé en 4 grands ensembles :

- Des communes principalement viticoles sur le nord du territoire (Entrechaux, Faucon, Le Barroux, Crestet, Malaucène, Puyméras, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Vaison-la-Romaine)
- Des communes du plateau d'Albion tournées vers les grandes cultures, des lavandes et l'élevage à l'est et en altitude (Aurel, Monieux, Saint-Christol d'Albion, Saint-Trinit, Sault)
- Les communes plutôt « Montagne » et très boisées avec peu d'exploitations (Brantes, Entrechaux, Malaucène, Saint-Léger-du-Ventoux, Savoillans)
- Des communes regroupées dans un « arc comtadin » avec :
 - › Des coteaux avec vignes et cultures pérennes fruitières en particulier raisin de table, cerisiers et abricotiers (Bédoin, Blauvac, Caromb, Crillon-le-Brave, Flassan, Le Barroux, Le Beaucet, Malemort-du-Comtat, Mazan, Méthamis, Modène, Mormoiron, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Velleron, Venasque, Villes-sur-Auzon)
 - › Le Comtat Venaissin orientée vers la production de maraichage primeur (Aubignan, Carpentras, Pernes-les-Fontaines). Sur le territoire du PNR, la viticulture est dominante en cœur de Parc et au nord, mais les fruits ont également eu tendance à se développer entre 2010 et 2020. Sur le plateau de Sault, les exploitations se destinent essentiellement à la polyculture élevage, et ont développé l'épeautre en lien avec l'IGP.

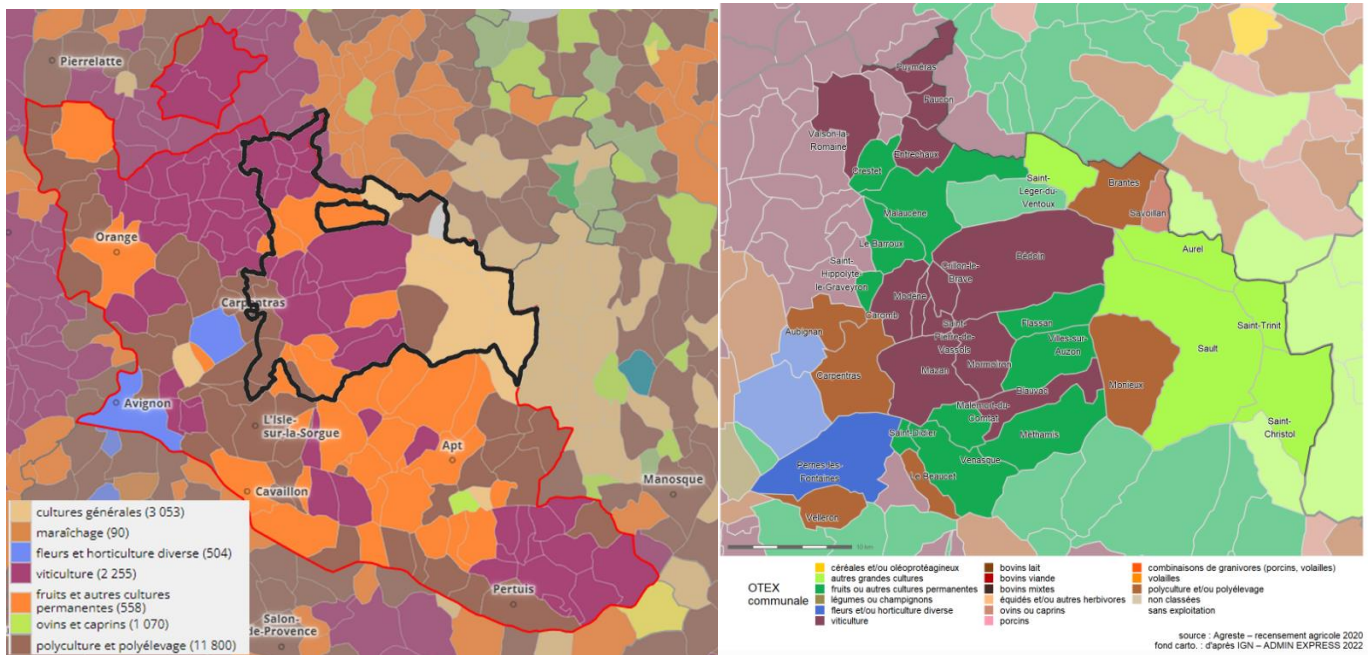


Figure 7 : OTEX communale sur le PNR en 2010 et 2020 (RGA)

Au niveau régional, les tendances sont légèrement inversées : le maraichage progresse comme la viticulture tandis que les cultures fruitières (arboriculture) tendent à diminuer.

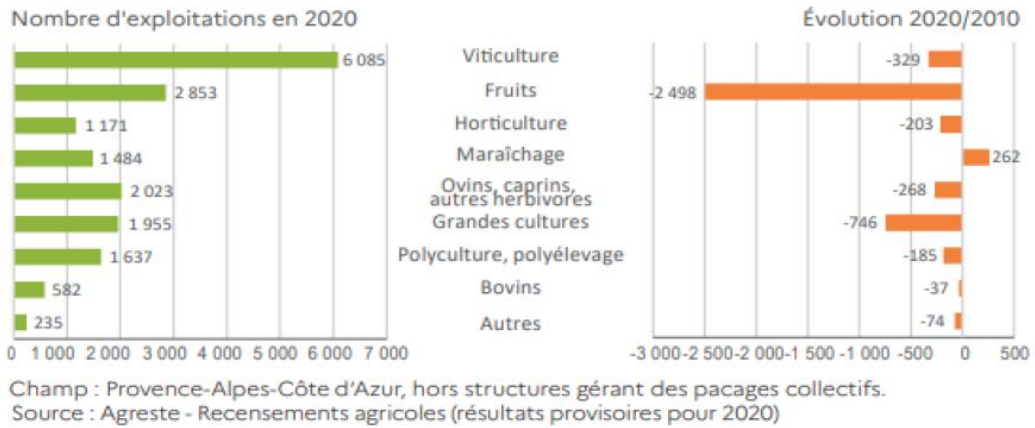
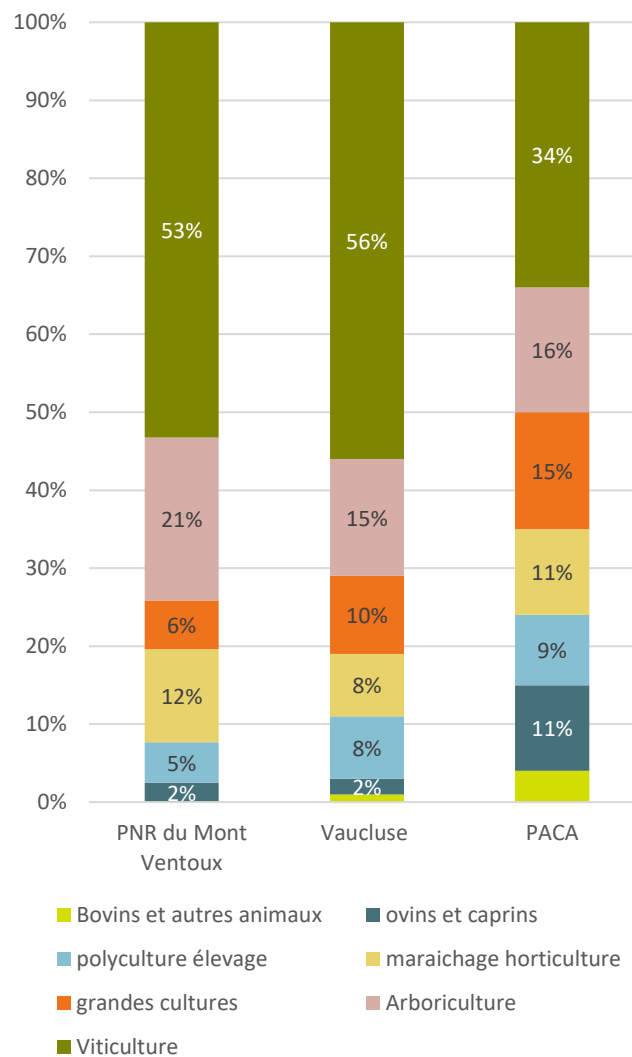


Figure 8 : Evolution des OTEX au niveau PACA entre 2010 et 2020 (RGA)



1.5 L'IRRIGATION : UN INDISPENSABLE POUR CERTAINES FILIERES AGRICOLES

Comme dans le reste du Vaucluse et la Provence, l'accès à l'eau pour irriguer les cultures a façonné le paysage agricole du Parc Régional du Mont Ventoux.

Sans irrigation, les fruits, légumes, pépinières et productions horticolas ne pourraient se développer en Vaucluse. Et pourtant à ce jour, le département est premier producteur de cerises, raisins de table, pommes, melon et pépinière de vigne.

L'irrigation permet une diversification des productions, une amélioration de la qualité des produits et finalement de manière induite, une augmentation des chiffres d'affaires et la création (ou le maintien) d'emplois. **L'accès à l'eau est donc un critère déterminant dans l'orientation économique des exploitations du Vaucluse.**

L'agriculture irriguée en Vaucluse représente 384 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 60 % du chiffre d'affaires total agricole du département. Si on enlève le chiffre d'affaires lié au vin, les productions irriguées représentent 95 % du chiffre d'affaires agricole. Si le Vaucluse n'était pas irrigué, le département perdrait 45 % de son produit agricole.

L'irrigation permet également de répondre aux attentes des consommateurs quant à la qualité des produits sur les étals (calibre des cerises...). Elle valorise des productions qui pourraient devenir "invendables" au regard des normes de commercialisation.

Sur le territoire du PNR du Mont Ventoux, l'accès à l'eau détermine l'assolement des terrains entre plaine du Comtat irriguée (Carpentras) et plateau de Sault non irrigable. Mais entre zone AOC Viticole (Vaison la Romaine avec dominance de Côtes du Rhône) et zone à production mixte dont fruitière (Coteaux en AOC Ventoux) on notera également des différences en matière d'équipement d'irrigation.

Au total, le RA 2020 compte seulement **16% de la SAU du PNR qui est irriguée et irrigable** (contre 21% à l'échelle départementale). Toutefois on notera une grande disparité entre les communes qui ne sont jamais totalement irriguées, ni irrigables parfois.

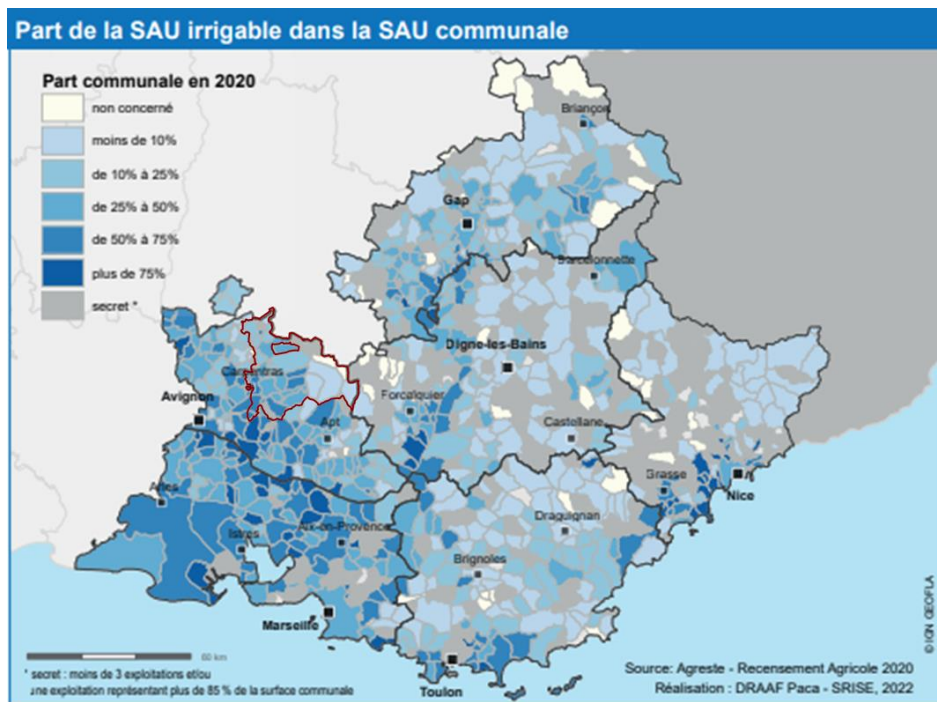


Figure 9 : Part de la SAU irrigable dans la SAU communale (source : Agreste - RGA 2020)

Depuis ces dernières années et face aux premiers impacts ressentis du changement climatique, les **surfaces irriguées de vignes sont en forte croissance** (en PACA, +12 700 ha depuis 2010, soit +109 %). L'assouplissement du cahier des charges des appellations depuis 2017, conjugué à l'augmentation des températures et aux épisodes de sécheresse (2011, 2018 et 2019) ont contribué à ce phénomène. En 2020, les vignes sans indication géographique et celles sous indication géographique protégée (IGP) sont irriguées à plus de 20%, celles destinées au vin d'appellation d'origine protégée (AOP), au cahier des

charges plus contraignant, le sont à 16 %. En Vaucluse c'est 8 918 ha de vigne qui sont aujourd'hui irrigués, soit plus que la surface en arboriculture (6 880 ha) et en légumes (3 256 ha).

Plusieurs ASA (Association Syndicale Autorisée) sur le territoire permettent d'assurer une gestion collective de la répartition de la ressource et des équipements, mais celles-ci ne couvrent pas l'ensemble du PNR. La principale est l'ASA du canal de Carpentras, qui est aussi la plus grande de France. 10 autres ASA alimentent une partie des agriculteurs irrigants.

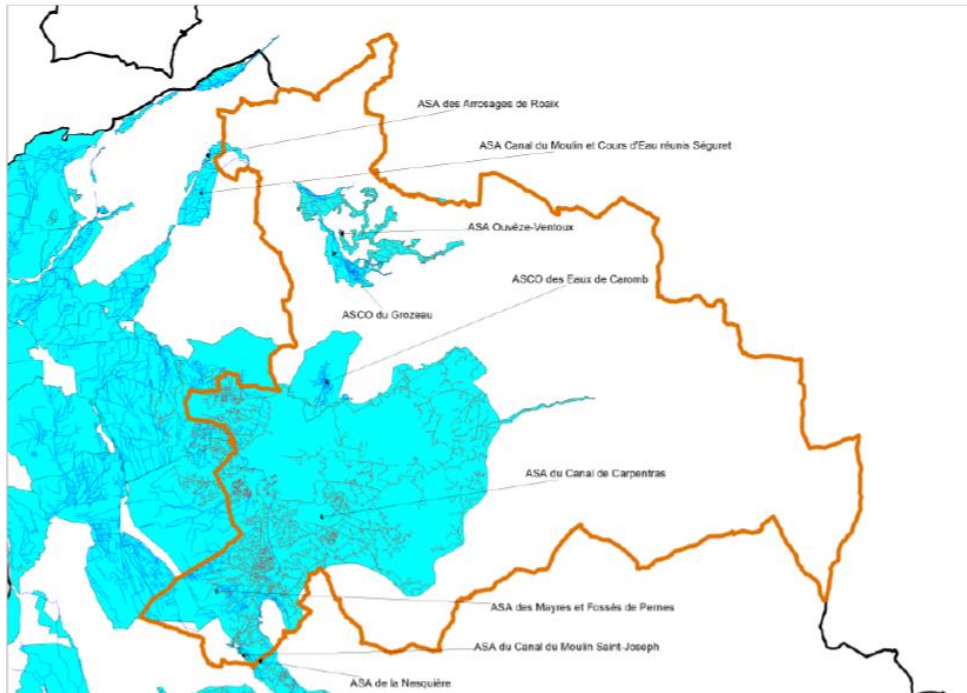
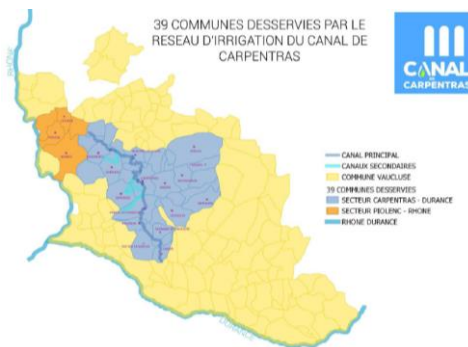


Figure 10: répartition des ASA sur le territoire du PNR (source : Chambre d'Agriculture du Vaucluse)

L'ASA du Canal de Carpentras pour la plaine du Comtat puis les Coteaux du Ventoux

Le Canal de Carpentras approvisionne aujourd'hui en eau d'irrigation 39 communes et 12 000ha.

Dès la construction du Canal en 1853, les irrigations gravitaires se sont développées sur l'ensemble de la plaine comtadine à partir des canaux à ciel ouvert. La partie du Comtat desservie par le Canal de Carpentras est rapidement devenue une zone très prospère



Dans les années 70-80, les gestionnaires du Canal se lancent dans :

- La modernisation des réseaux gravitaire : Les canalisations sous pression vont peu à peu remplacer les traditionnelles filioles en terre. L'irrigation gravitaire cède progressivement la place à l'irrigation sous pression par l'aspersion et le goutte à goutte.
- L'extension des réseaux sous pression : Les progrès technologiques en matière d'irrigation offrent désormais la possibilité d'irriguer sous pression. De nouveaux territoires, pour la plupart en pénuries, ont donc pu bénéficier d'un accès à l'eau d'irrigation transitant dans le Canal de Carpentras.

Deux principaux territoires sont desservis :

Les Coteaux de la Nesque dont l'extension a été entrepris dès 1975. Le réseau d'irrigation dessert aujourd'hui les communes de Pernes-Les-Fontaines, Saint Didier, Mazan, Malemort du Comtat et Venasque, soit 1 250 ha.

Les Terrasses du Ventoux dont les travaux ont démarré en 1985, desservent 1 800 ha et s'étendent sur les communes de Carpentras, Mazan, Mormoiron, Villes sur Auzon, Blauvac, Méthamis, Flassan, Aubignan, Caromb, Saint Hippolyte, Modène, Saint Pierre de Vassols, Crillon le Brave et Bedoin.

Depuis 2005, les extensions concernent Monteux puis le secteur de Piolenc.

Aujourd'hui **l'ASA du Canal de Carpentras est la plus importante ASA d'irrigation de France** en termes de nombre d'adhérents et de surface desservie.

Enfin les prélèvements d'eau individuels sont aujourd'hui gérés par la Chambre d'Agriculture du Vaucluse, qui a déposé une candidature pour devenir organisme unique de gestion collective (OUGC)³ des prélèvements d'eau à usage agricole sur la totalité du département du Vaucluse et des bassins versants interdépartementaux du Lez Provençal, du Lauzon, de l'Aygues/ Eygues provençale, de l'Ouvèze provençale, de la Nesque et du Calavon/ Coulon. En 2022 on comptait plus de 1 049 ha irrigués avec des forages puissants dans les nappes ou par prélèvements sur eau de surface. A noter que cette eau prélevée était destinée pour 38% des surfaces déclarées à de la viticulture, 29% au maraichage et 22% à l'arboriculture.

³ Un organisme unique (OUGC) est une structure qui a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire déterminé. L'organisme Unique est le détenteur de l'autorisation globale de prélèvements pour le compte de l'ensemble des irrigants du périmètre de gestion et ce, quel que soit la ressource prélevée (eau de surface, nappe souterraine, plan d'eau, réserves, barrages).

2. NOTE DE SYNTHÈSE 2 : CONNAISSANCE DES PRODUCTIONS ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

2.1 PANORAMA DES FILIÈRES DU TERRITOIRE

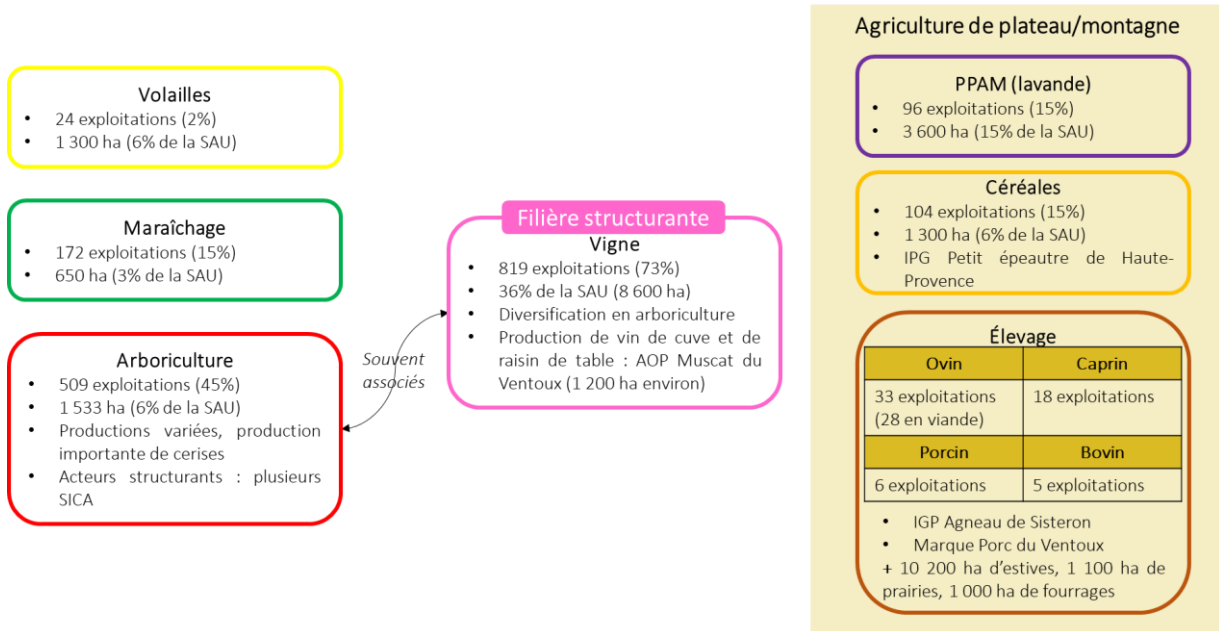
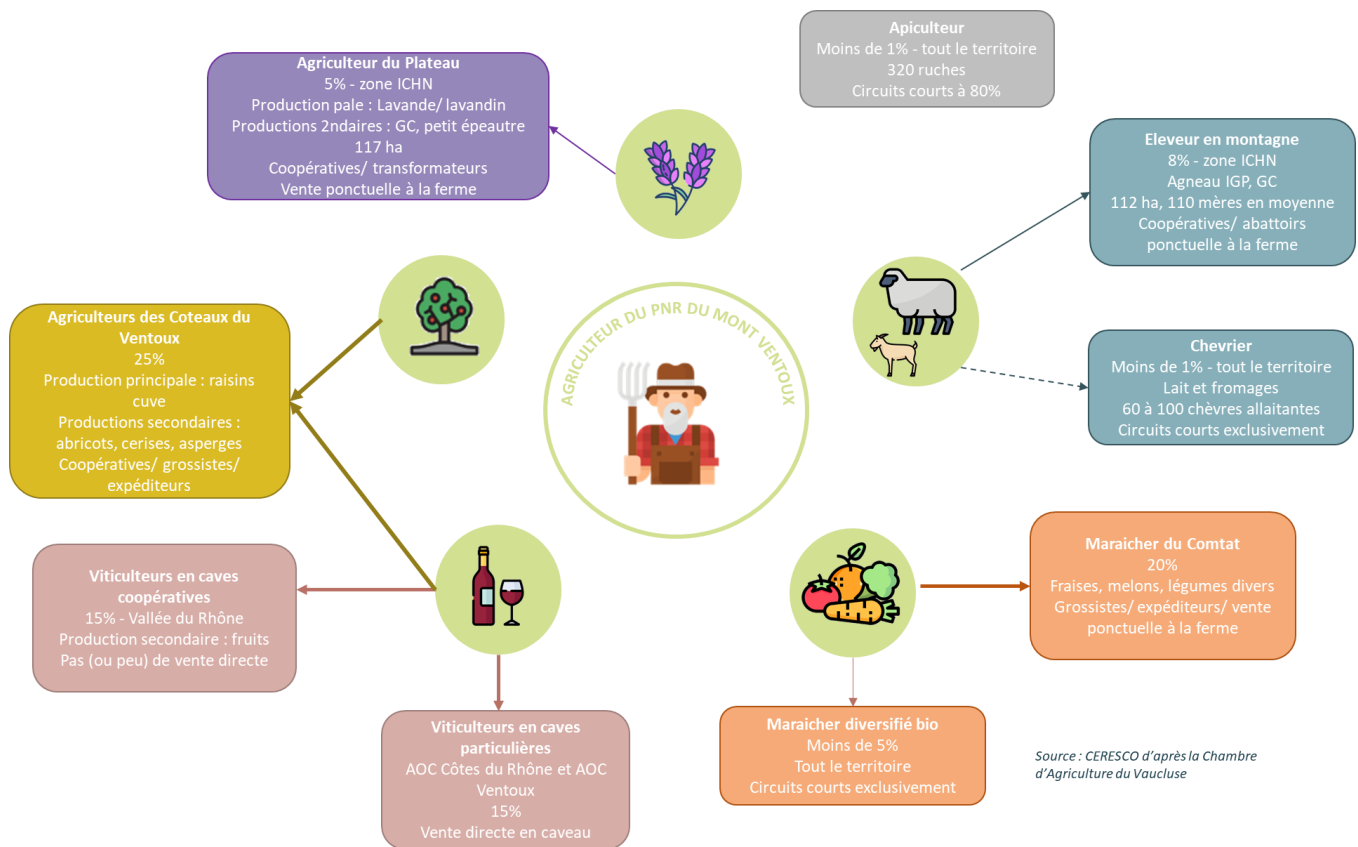


Figure 11 Synthèse des filières agricoles du territoire (source : recensement agricole – traitement CERESCO)

Les filières présentes sur le Parc sont aujourd'hui **portées par des signes de qualité ou des marques** : principalement avec la production de vin AOC (AOC Ventoux et AOC Côtes du Rhône) et de raisin de table (AOC Muscat du Ventoux) mais aussi avec une production de cerise sous IGP (IGP Cerises des Coteaux du Ventoux depuis 2021), des abricots (IGP Abricots des Baronnies depuis janvier 2022), l'huile d'olive (AOP Huile d'Olive de Provence), la marque Fraise de Carpentras, le melon de Cavaillon, l'IGP Petit Epeautre, l'IGP Agneau de Sisteron.

La Chambre d'Agriculture du Vaucluse a travaillé à réaliser une typologie des profils d'agriculteurs présents sur le territoire. Celle-ci établit 10 profils contrastés, résumés sur l'infographie suivante :



2.2 LA FILIERE VITICOLE

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Avec une surface en vignes de près de 8 600 ha en 2020, cette filière est emblématique du territoire et représente à elle seule 36% des surfaces. Ce vignoble s'oriente en grande partie vers le raisin de cuve, avec plusieurs appellations de qualité, tandis que le raisin de table ne compte qu'une faible proportion de ces surfaces. 819 exploitations déclaraient avoir des vignes en 2020 (RGA), ce qui représente 73% des exploitations. Ce sont donc 3 exploitations sur 4 qui exploitent des parcelles en vigne sur le territoire du PNR.

Ainsi, les vignes restent majoritaires sur le territoire du PNR du Mont Ventoux avec principalement une production en AOC : les vins AOC Ventoux mais aussi AOC Côtes du Rhône et le raisin de table avec l'AOC Muscat du Ventoux. L'AOC Ventoux créée en 1973 est majoritaire même si les 6 000 ha de l'appellation s'étendent au-delà du territoire avec une partie sur le PNR du Luberon.

Le Côte du Rhône est présent sur les communes du Nord du territoire (Vaison la Romaine, Saint Marcellin les Vaison, Faucon, Puymeras).

Caves coopératives et caves particulières se côtoient sur le territoire du PNR du Mont Ventoux. Mais la majorité du raisin de cuve produit est vinifié et commercialisé par les caves coopératives.

Pour ce qui concerne l'appellation la plus représentée sur le territoire du PNR, à savoir l'AOC Ventoux 75% des 250 000 hl produits par an sont commercialisés par des caves coopératives.

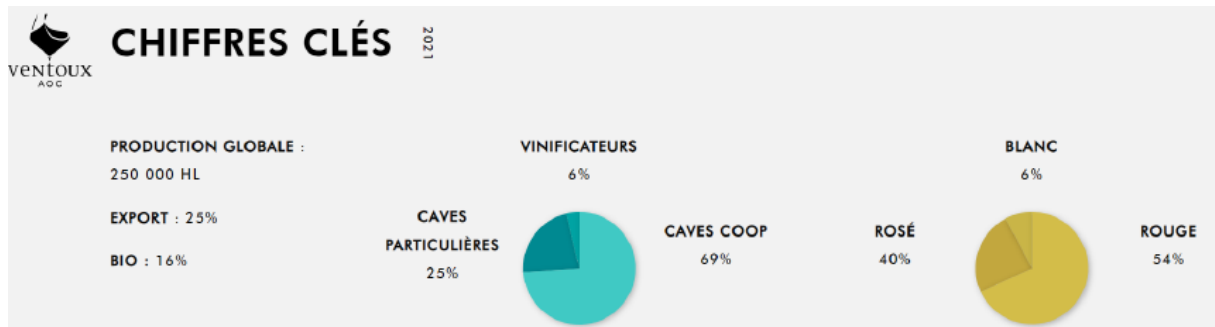


Figure 12 : chiffres clés de l'AOC Ventoux (2021)

On compte 7 caves coopératives sur le territoire du PNR. A la faveur de regroupement et de fusion, le nombre de caves coopératives est en nette diminution depuis 2010.

Sur l'aire AOC Ventoux exclusivement :

- Les Vignerons de Saint Marc-Canteperrix, l'union depuis 2019 des deux coopératives de la Cave Canteperrix à Mazan (créée en 1927) et de la cave Saint Marc à Caromb (créée en 1928). Ces caves réunissent 1 052 ha de surface de production de raisin de cuve dont 640 ha de production HVE soit 47% de la surface totale et 41ha de production en agriculture biologique, soit 4% de la surface totale pour environ 50 000 hl par an.
- TerraVentoux à Mormoiron regroupe 200 ha de vignoble et environ 6000 hl de vin. En 2017, TerraVentoux est devenue la première cave coopérative de la région à produire des vins en biodynamie avec 25 hectares situés sur le versant sud du Mont-Ventoux répartis sur les communes de Villes-sur-Auzon, Blauvac, Saint-Pierre de Vassols et Mormoiron et un peu plus de 1000 hectolitres produits, soit 17% de la production totale.
- La Cave de Beaumont du Ventoux produit 12 000 Hl pour 240 Ha et 85 coopérateurs.
- Les vignerons du Mont Ventoux (VMV) à Bedoin : le vignoble s'étend sur 1000 hectares, dont 820 en AOC Ventoux et 180 en IGP Méditerranée avec respectivement 45 hectolitres par hectare et 65 hectolitres par hectare de rendement annuel.
- Clauvalis à Saint Didier est la plus petite cave coopérative de l'AOC Ventoux

Et enfin deux dernières sur l'AOC Ventoux et AOC Côtes du Rhône :

- Cave La Romaine avec 180 viticulteurs et plus de 1400 hectares de vignes
- La Cave la Comtadine à Puyméras produit environ 55 000 hl chaque année dont 80 % sont revendiqués en Appellation d'Origine Protégée dont une appellation Côtes du Rhône Village Puyméras.

• CHIFFRES CLES

- ¾ des exploitations ont des vignes sur le territoire du PNR
- 8 600 ha de vignes, soit 36% de la SAU
- 7 caves coopératives (75% des volumes)
- 3 appellations : AOC Ventoux (la principale), mais aussi AOC Côtes du Rhône et le raisin de table avec l'AOC Muscat du Ventoux

• INITIATIVE

- **Portage foncier via un acteur économique** : exemple de la Fédération des Caves Coopératives

Sur l'enjeu du renouvellement des générations et de l'installation des jeunes en viticulture, la Fédération des Caves Coopératives organise déjà des interventions dans les lycées agricoles et les écoles pour sensibiliser. Mais elle a aussi développé depuis 2019 **les portages foncier** via les caves coopératives. L'idée étant de faciliter l'accès à la terre pour un nouveau viticulteur. Dans le cadre d'un arrêt, la cave achète les terrains et les met en fermage auprès des jeunes viticulteurs pendant 6 à 12/15 ans. Les loyers ainsi versés seront ensuite déduits du prix de vente des terrains à l'issue du portage. Un partenariat peut aussi se mettre en place avec la SAFER pour sécuriser le montage juridique du portage.

L'objectif est ainsi double : conserver les terrains viticoles (et donc les apports faits à la cave coopérative) et fidéliser un nouveau viticulteur.

Sur le département, 7 caves ont déjà acté un portage foncier, d'autres sont encore en projet (Puyméras, Vaison, Villes sur Auzon...)

Le principe est très intéressant, mais en pratique il faut aussi prendre en compte une incertitude de taille : méconnaissance du nouvel installé (souvent HCF), confiance difficile à accorder...

• ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Structuration forte de la filière avec présence de 7 caves coopératives • Culture emblématique sur le territoire • Des SIQO de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de transmission des exploitations • D'importants conflits de voisinage
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion forte autour des labels (événements) • Une dynamique forte de la fédération des caves coopératives pour conserver le foncier viticole 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Tension sur la ressource en eau ○ Baisse des rendements et changement des rythmes culturels • Perte de foncier viticole avec déprise forte sur le vignoble

ENJEUX

- Transmission du foncier viticole et maintien du vignoble
- Sensibilisation des riverains aux métiers de la vigne
- Intégration des contraintes liées aux ZNT dans les documents d'urbanisme
- Adaptation au changement climatique : besoin en irrigation

2.3 LA FILIERE FRUITS

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

On trouve dans le Mont-Ventoux 509 producteurs de fruits, **soit une baisse de 27% en 10 ans**. Les productions fruitières recouvrent entre 1 500 ha (d'après le RGA 2020), et environ 1 200 ha de vigne pour du raisin de table. Les difficultés économiques de la filière, les aléas climatiques et la difficulté de transmission de ces exploitations, sont des facteurs qui expliquent en partie le déclin fort de la filière ces dernières années.

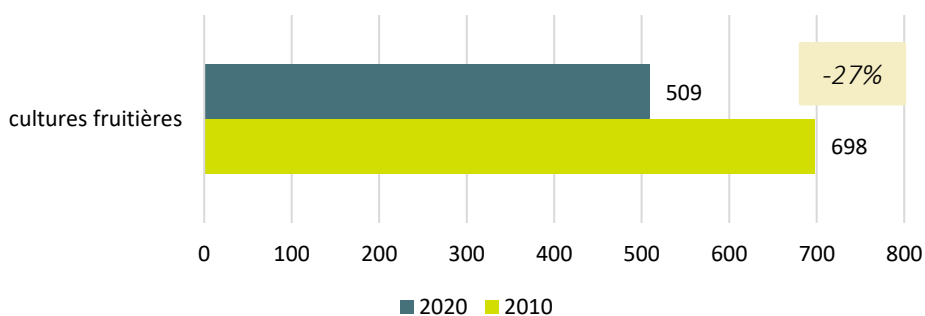


Figure 13 Nombre d'exploitations produisant des fruits (RGA 2020)

On trouve sur le territoire deux signes de qualité : une IGP Cerise des côteaux du Ventoux et une AOP Muscat du Ventoux (raisin de table).

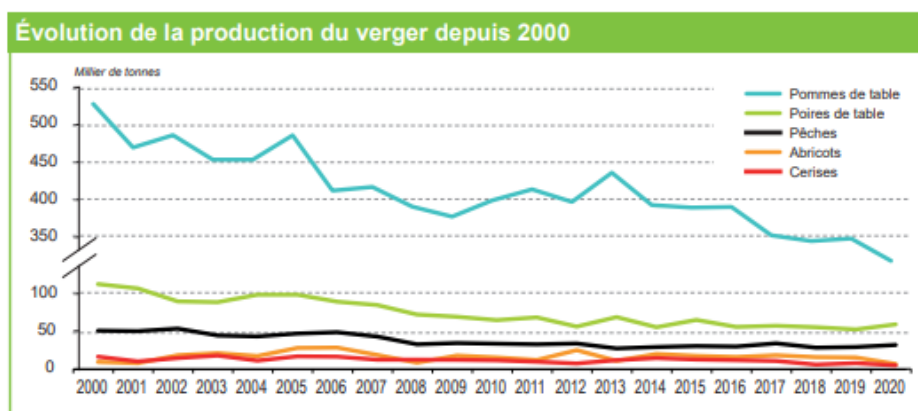


Figure 14 Evolution de la production de fruits en région PACA (source : Agreste – statistique agricole annuelle)

Au niveau régional, les volumes de fruits sont en nette diminution depuis une vingtaine d'années. Malgré la très forte structuration de ces filières, qui bénéficient d'un réseau d'acteurs localement implantés depuis des années, la conjoncture économique de ces filières n'est pas propice à leur développement.

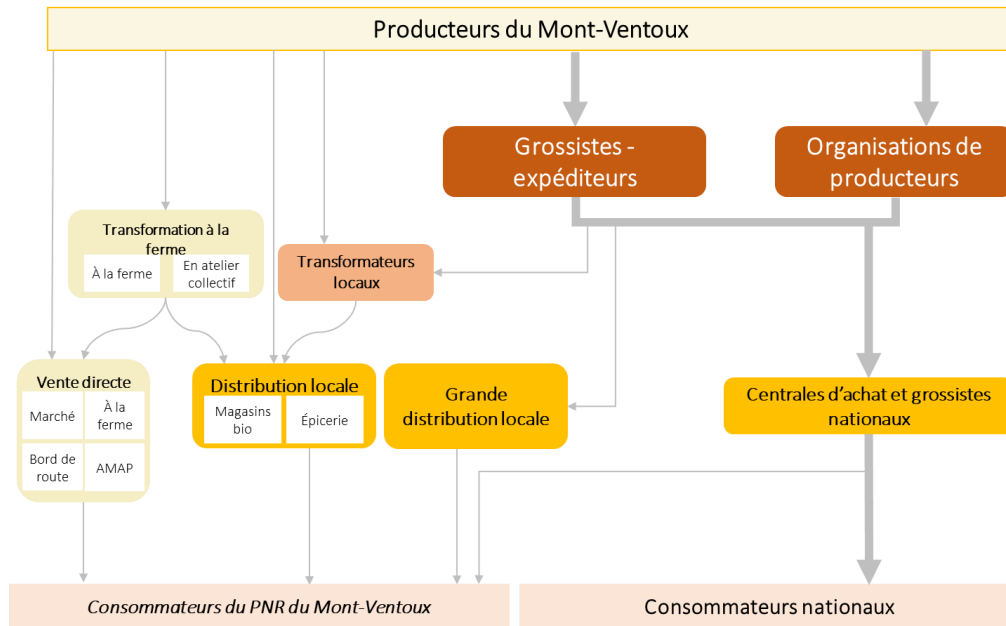





Figure 15 : Schéma de la filière fruits (source : entretiens – traitement CERESCO)

- **Plusieurs expéditeurs de fruits en filière longue**

Les producteurs du territoire sont organisés en organisations de producteurs qui expédient les fruits principalement auprès de la grande distribution (centrale d'achat ou magasins en direct) à l'échelle régionale ou nationale. Ces groupements sont organisés en SICA.

Structure	Nbre adhérents	Localisation	Volumes	Débouchés
	42	Plaine du Ventoux	800 t de raisin 200 t d'abricot 200 t de cerise 60 t d'asperge 40 t de fraise de Carpentras	A 80% aux centrales d'achat nationales Quelques GMS locales en direct
	40	Plaine du Ventoux	2 500 t de raisin (en partie AOP) 1 000 t de cerise (en partie IGP) 500 t de prune 200 t d'abricot des barronnies 20-40 t de figue noire de Caromb	Grossistes et centrales d'achat dans toute la France
	20		1 000 t de raisin (dont AOP) 1 000 t de melon + 150 t bio 300 t de mâche 250 t de fraise de Carpentras + 50 t bio 80 t d'asperge 50 t de cerise + quelques légumes	+ de 80% en centrales d'achat nationales Centrale d'achat Grand frais locale

Quelques OP fournissent des grandes surfaces locales, mais elles ne sont pas équipées pour livrer de petits volumes vers la restauration collective ou commerciale par exemple, car les contraintes logistiques

(coût, tournée) sont trop importantes. Il existe également une organisation de producteurs, Côteaux Ventoux, qui n'est pas une OP de commercialisation mais dans laquelle les producteurs mutualisent de l'appui technique et l'achat de fournitures. Par ailleurs, plusieurs producteurs de fruits ont également une activité d'expédition/ commerce de gros. Ils commercialisent leurs productions et celles d'autres exploitations, en filière longue principalement.

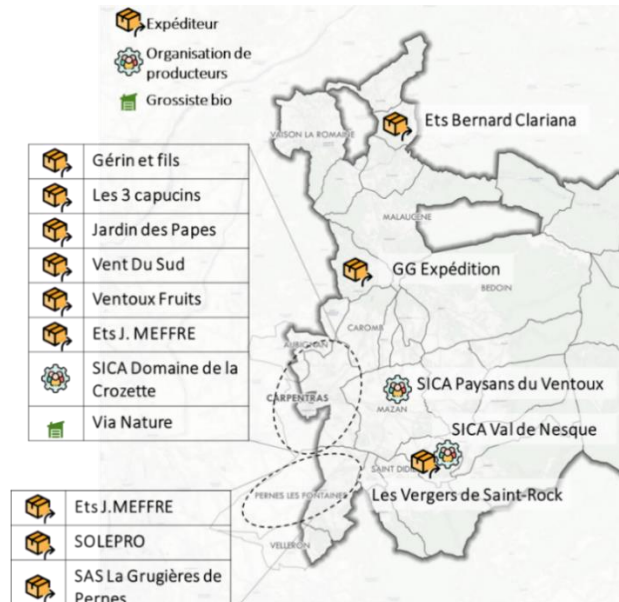


Figure 16 : Acteurs de la commercialisation des fruits (source : entretiens, SIRENE ; traitement : CERESCO)

- Des SIQO principalement commercialisés hors du territoire

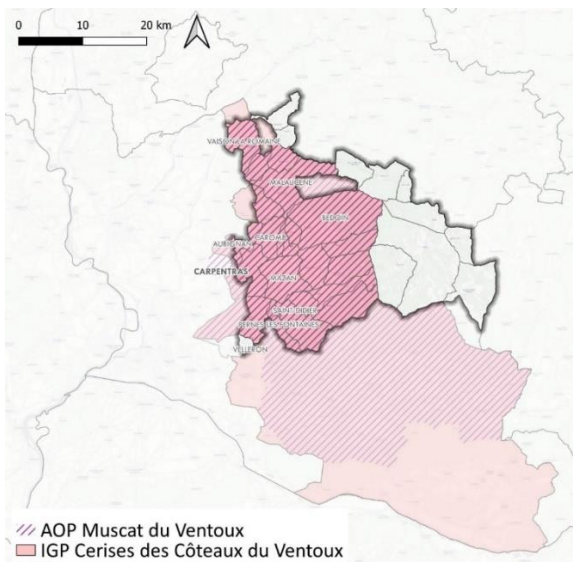


Figure 17 : Aires d'appellation de l'AOP Muscat du Ventoux et de l'IGP Cerise des côteaux du Ventoux

Deux SIQO de fruits sont présentes sur le territoire : l'AOP Muscat du Ventoux pour le raisin de table et l'IGP Cerises des Côteaux du Ventoux. Environ 1 700 tonnes de raisin de table sont produites sous ce label de qualité chez environ 150 producteurs, dont une partie dans le PNR du Mont-Ventoux. L'IGP Cerises des Côteaux du Ventoux existe depuis juillet 2021. Elle est actuellement cultivée par 44 producteurs, sur 157 ha⁴.

⁴ Le Figaro, « La cerise des coteaux du Ventoux rejoint le club sélect des IGP »

<https://www.lefigaro.fr/conso/la-cerise-des-coteaux-du-ventoux-rejoint-le-club-select-des-igp-20210614>

- **Des transformateurs principalement dans le Sud-Ouest du parc**

De nombreux transformateurs sont présents sur le Parc pour la filière fruits. Ils permettent aujourd'hui une transformation en conserve et jus principalement et desservent ensuite des grossistes régionaux et nationaux. Ces derniers sont détaillés dans la note de synthèse 5 sur les équipements de transformation, page 73.

- **CHIFFRES CLES**

- 509 exploitations produisant des fruits
- 1 500 ha de vergers
- 4 organisations de producteurs, dont 3 ayant une activité de commercialisation
- 2 appellations : une AOP Muscat du Ventoux (raisin de table) et une IGP Cerise des côteaux du Ventoux

- **ENJEUX**

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Irrigation de la quasi-totalité des surfaces • Bassin de production nationalement reconnu • Des SIQO et des marques de qualité • Organisation sous forme de SICA (groupement de producteurs) • Quelques acteurs de la transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible part de vente sur le territoire • Difficultés recrutement main d'œuvre • Manque d'acteurs de taille industrielle (acteurs de la transformation présents pas calibrés pour de gros volumes, contrairement aux grossistes et expéditeurs du territoire) • Une majorité des volumes exporté du territoire
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Quelques grandes surfaces commercialisant en direct des producteurs • Evolution du marché gare de Carpentras pour centraliser les grossistes de légumes • Promotion forte autour des labels et marques de qualité (événements) • Présence d'une station expérimentale sur le territoire : la Tapy (plus de détails page 58) 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la réglementation par rapport à l'eau • Concurrence de l'Italie et de l'Espagne • Changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ravageurs ○ Tension sur la ressource en eau ○ Baisse des rendements • Hausse des coûts de l'énergie qui n'encourage pas les livraisons de petits volumes • Hausse du coût des produits alimentaires

ENJEUX

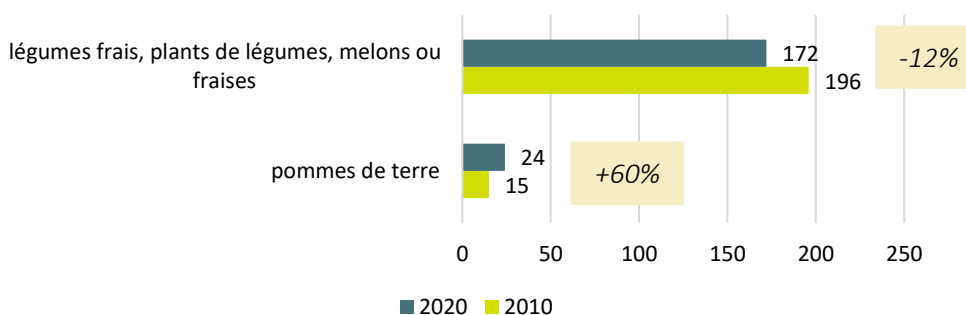
- Reconnexion des productions avec le territoire (SIQO)
- Commercialisation de volumes intermédiaires de semi-gros pour adresser le marché local (RHD, GMS)
- Adaptation au changement climatique
- Dépendance à la ressource en eau

2.4 LA FILIERE LEGUMES

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

D'après le recensement agricole de 2020, 172 exploitations produisent des légumes et 24 exploitations produisent des pommes de terre, en hausse de 60% en dix ans. Parmi elles, 78 exploitations sont spécialisées en productions de légumes, contre 59 en 2010.

Les productions de légumes et de pommes de terre, en 2020, recouvrent 670 ha dont 607 ha irrigués, contre 897 ha en 2010 (-25%) et 853 ha irrigué. Les surfaces en agriculture biologique représentent 29% du total.



- Des artisans qui ne s'approvisionnent pas tous à l'échelle du PNR

Plusieurs transformateurs artisanaux sont présents sur le territoire ou à proximité.

La légumerie *Les Jardins de Solène*

Les jardins de Solène est une société reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, créée en 2017, qui valorise les fruits et légumes des producteurs issus d'écarts de tri. Les produits sont achetés en direct, dans un rayon de 40 km maximum, et sont valorisés et conditionnés sous vide à destination de la restauration collective.



L'entreprise emploie 12 personnes, dont 9 en situation de handicap.

L'atelier a une capacité de traitement de 2,5 tonnes de fruits et légumes par jour. Depuis 2017, 75 000 kg de fruits et légumes ont été valorisés et 625 000 repas ont été fournis en restauration collective (scolaire, enseignement supérieur, EHPAD).

La conserverie DAVIN : une volonté de se rapprocher de la GMS locale



CONSERVERIE SERGE DAVIN

La conserverie Davin, située à Carpentras, fabrique des conserves bio de plats préparés à base de légumes, de graines et de pâtes fraîches, en grande partie bio. Les carottes et les oignons sont achetés en cubes auprès d'un fournisseur à Camaret, ou en surgelé auprès de fournisseurs à Avignon ou à Valence. Les tomates sont originaires de Provence et achetées en purée auprès d'un fournisseur à Tarascon.

Les pâtes fraîches sont achetées à l'Atelier Bio (Les Coquelicots), situé à Carpentras.

La conserverie fabrique à façon pour des industriels ou des marques de distributeurs. Cette activité représente 50% de son chiffre d'affaires. La vente sous sa marque propre représente 20% et l'export vers l'Allemagne et le Royaume-Uni, 30%.

L'entreprise cherche à développer une gamme de soupe au pistou, sous leur marque propre, auprès d'hypermarchés locaux. Par ailleurs, L'Atelier Bio fabrique des pâtes à base de petit épeautre de Sault.

La conserverie réfléchit donc à utiliser ces pâtes dans ses préparations. Enfin, la conserverie pourrait être intéressée par une production d'herbes aromatiques locale.

Conserverie Guintrand : une entreprise historique du Mont Ventoux !

1400 m² de surface de production, aujourd'hui située à Carpentras pour faciliter la logistique par voie ferrée. L'aire d'approvisionnement en produits frais est large (toute la Provence) et se fait principalement entre juin et décembre (sauf pour l'épeautre qui a intégré récemment la gamme) directement auprès de producteurs ayant des volumes suffisants pour assurer leurs besoins. Au niveau du PNR, ils se fournissent en épeautre sur le plateau de Sault, en courgettes et aubergines à Monteux et Pernes, et le reste dans les Baronnie (fruits) et en Provence (tomates).



L'entreprise propose entre 10 et 15% de produits AB, essentiellement destinées aux IAA (thieret, Biocoop Restauration, grossistes...). Il y a aussi une gamme proposée directement aux consommateurs (bocaux en verre), pour 10% de leur activité. 30% de la production part à l'export (Belgique, Japon, Canada, Chine). Ils proposent également du travail à façon mais de manière très anecdotique. Le reste de la production est écoulé auprès de la GMS (Leclerc, Intermarché) ou en épicerie fines (sous la marque Yves Reynier).

Un projet est en cours avec la ville de Carpentras, pour transformer les surplus de la production de tomates en régie pour la cantine, afin d'offrir des tomates aux enfants l'hiver. Mais sinon les nouveaux marchés publics pour la restauration collective ne leur permet plus d'y répondre, car il y a une exigence de fournir également des produits exotiques (ananas) qu'ils ne sont pas en mesure de proposer.

CHIFFRES CLES

- 172 exploitations produisant des légumes en 2020
- 78 exploitations en OTEX légumes ou champignons
- Des surfaces de production en baisse de 25% en 10 ans, à 670 ha en 2020.
- 90% des surfaces irriguées

INITIATIVES LOCALES

- Des grandes surfaces qui s'approvisionnent en direct des producteurs

Plusieurs grandes surfaces du territoire commercialisent des légumes achetés auprès de producteurs du territoire ou auprès d'organisations de producteurs. Par exemple, le Leclerc de Carpentras référence tous les producteurs qui souhaitent y commercialiser leurs productions depuis une quinzaine d'années. Le magasin se fournit également auprès des SICA du Val de Nesque ou des Paysans du Ventoux.

ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Irrigation de la quasi-totalité des surfaces • Bassin de production de légumes important • Des opérateurs de commercialisation et grossistes sur le territoire • Quelques transformateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de magasins de producteurs/ structuration collective • Baisse importante des surfaces en 10 ans (-25%) • Difficulté d'accès au foncier • Une majorité des volumes exporté du territoire
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Quelques grandes surfaces commercialisant en direct des producteurs • Evolution du marché gare de Carpentras pour centraliser les grossistes de légumes 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la réglementation par rapport à l'eau • Changement climatique

ENJEUX

- Commercialisation sur le territoire des productions présentes
- Accès au foncier pour les porteurs de projet
- Connexion avec les acteurs de l'aval
- Adaptation au changement climatique
- Dépendance à la ressource en eau

2.5 LES GRANDES CULTURES

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Sur le territoire du PNR, 70 exploitations produisent des grandes cultures (certainement en association avec de la lavande) et 58 sont en polyculture-élevage avec certainement quelques surfaces de GC pour l'autonomie alimentaire. Dans le détail, une centaine d'exploitations cultive des céréales, une vingtaine cultive des oléagineux et une vingtaine des protéagineux et légumes secs, cette dernière culture étant en forte augmentation. Le nombre d'exploitations en produisant a presque triplé et les surfaces ont été multipliées par cinq, passant de 12 à 64 ha (d'après le RGA, 33 ha déclarés au RPG).

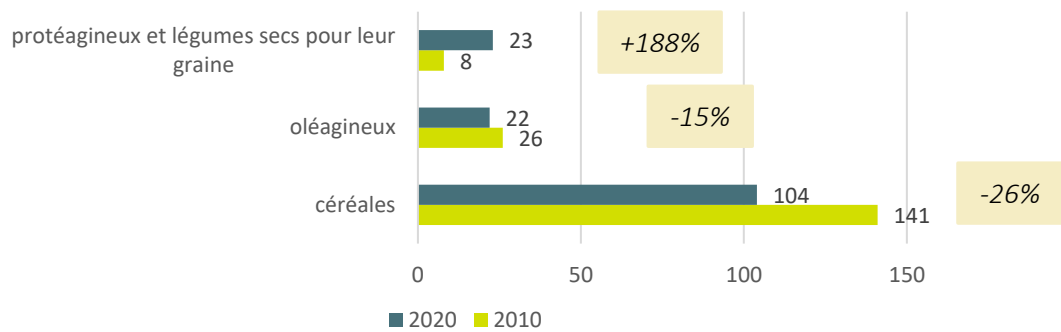


Figure 18 : Nombre d'exploitations produisant des céréales et oléo-protéagineux

Les grandes cultures sont principalement présentes dans les communes du Plateau d'Albion, à l'Est du territoire. Environ 900 ha de céréales sont déclarés au RPG en 2020. La principale culture est l'épeautre, avec près de 600 ha. La partie Est du PNR est couverte par l'appellation IGP petit épeautre de Haute-Provence.

Plus de 500 ha de céréales sont en agriculture biologique, soit plus de 60% des surfaces.

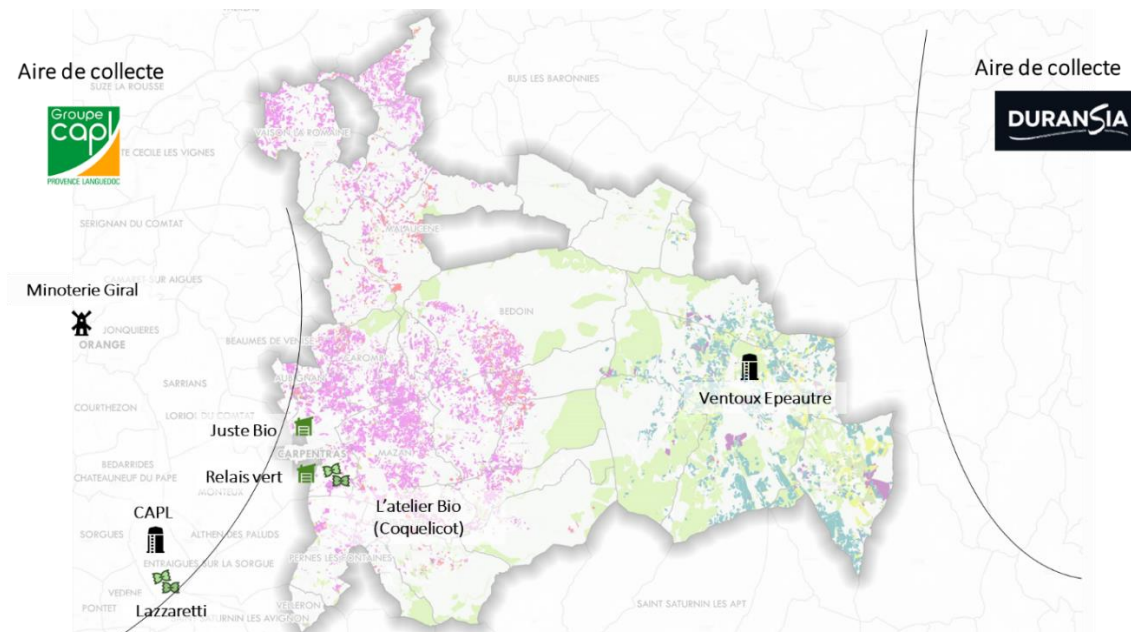
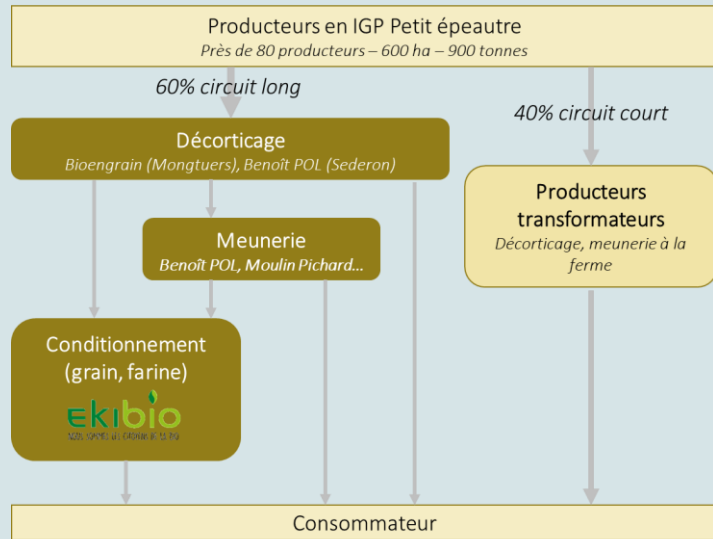


Figure 19 : Opérateurs économiques des filières céréales (source : CERESCO)

FOCUS IGP Petit épeautre de Haute-Provence

L'aire de l'appellation IGP Petit épeautre de Haute-Provence s'étend sur les départements de la Drôme, des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse. Le Syndicat du Petit épeautre de Haute-Provence est l'ODG des IGP Petit épeautre de Haute-Provence et Farine de petit épeautre de Haute-Provence. Il compte environ 80 adhérents, en majorité des producteurs, dont 70 producteurs et deux producteurs dans le PNR du Mont-Ventoux. Les décortiqueurs, meuniers et conditionneur (un seul, Ekibio) sont également adhérents au syndicat.



Sur l'ensemble de la zone d'appellation, on trouve environ 600 ha de petit épeautre IGP, chez environ 70 producteurs, produisant environ 900 tonnes de grain non décortiqué. Les producteurs sont aujourd'hui en totalité en agriculture biologique. Environ 60% des produits sont commercialisés en circuit long et 40% en circuit court.

Sur le territoire du PNR du Mont-Ventoux, on trouve deux producteurs adhérents de l'IGP, avec environ 100 ha de petit épeautre.

Le syndicat engage un travail avec Arvalis et la Chambre d'Agriculture de la Drôme sur de nouveaux indicateurs à suivre pour maintenir la qualité du grain, en lien avec l'augmentation des températures.

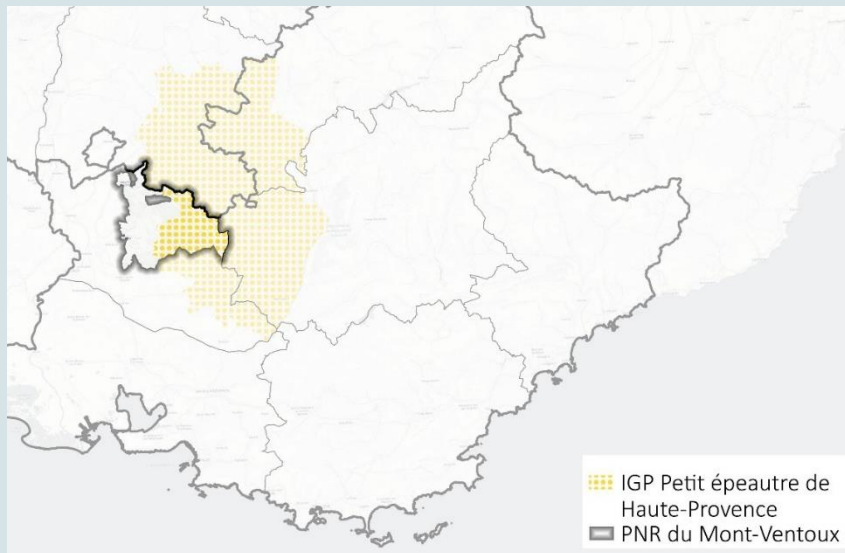


Figure 20 Aire d'appellation de l'IGP Petit épeautre de Haute-Provence

CHIFFRES CLES

- 104 exploitations en céréales, en baisse de 26%
- 900 ha déclarés au RPG
- Deux exploitations en IGP Petit épeautre de Haute-Provence, sur 100 ha environ

ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une production historique à l'Est du PNR • Un collecteur implanté sur le territoire (Ventoux Epeautre) • Une IGP reconnue • Plus de la moitié des surfaces en agriculture biologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Hors épeautre, des productions à faible valeur ajoutée, cultivées en complément de la lavande • Des opérateurs (CAPL, DuranSia) dont les centres de décision sont extérieurs au territoire
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Productions bio et loi EGALIM 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'accès à l'irrigation • Une production dépendante de la lavande et de l'élevage

ENJEUX

- Maintien de la filière épeautre à destination de l'alimentation humaine
- Complémentarité avec les filières d'élevage
- Lien avec les transformateurs situés à l'Ouest (ex : Coquelicot Provence)

2.1 LA FILIERE LAVANDE

Les cultures de lavande / lavandin se localisent dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, de la Drôme et du Vaucluse (93,2 % des surfaces Françaises), la lavande étant plutôt concentrée sur le plateau d'Albion et le lavandin sur le plateau de Valensole et dans le Tricastin.

En 2018 on comptait en Vaucluse, 5 575 ha de lavandes et lavandins (+ 22% entre 2014 et 2018).

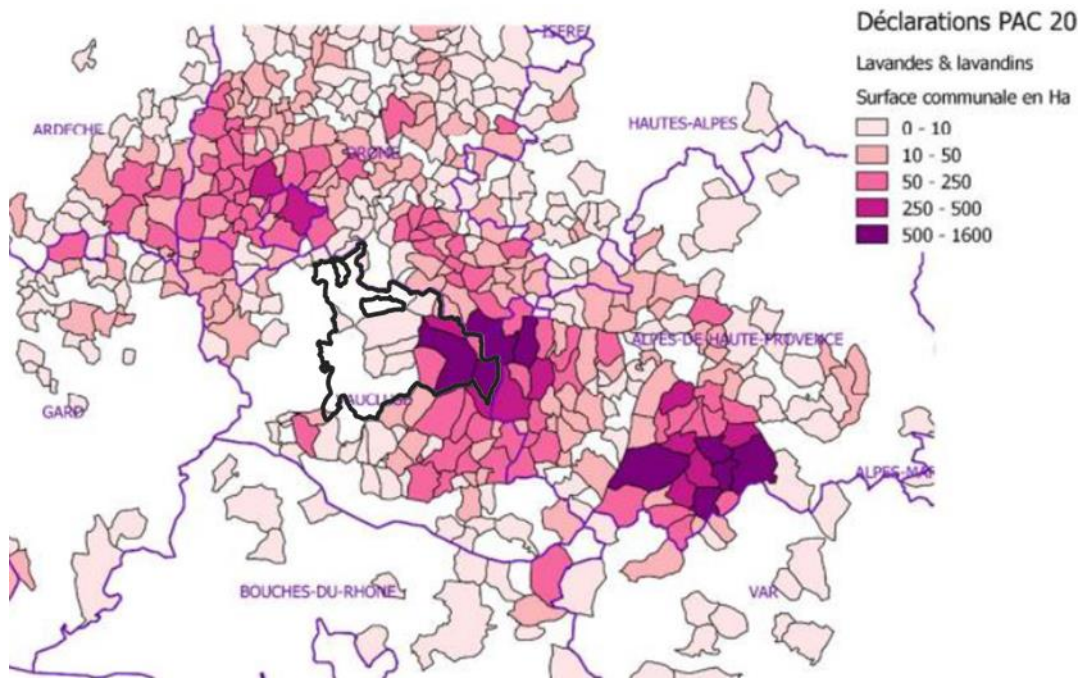


Figure 21 : répartition des surfaces (ha) par commune en lavande et lavandin en 2018 (source : déclarations PAC)

En Vaucluse les exploitations qui produisent lavande et lavandin trouvent leur équilibre autour de l'élevage, les grandes cultures et les PPAM, sur des terrains non irrigués.

L'appellation « Huile essentielle de Lavande de Haute-Provence » a été créée en 1981 afin de différencier une huile essentielle de lavande de population de type française (fine) des autres lavandes de types clonales ainsi que des lavandes « bulgares ».

L'aire géographique est limitée aux communes des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Vaucluse, inscrites dans le cahier des charges. Seules les plantations situées à une altitude minimale de 800 mètres peuvent bénéficier de l'appellation d'origine.

En 2018 on comptait 16 producteurs en Vaucluse avec 847 ha de lavande Produisant de l'AOP.

2.2 LES FILIERES D'ELEVAGE

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

En PACA la filière ovine compte 605 000 brebis, faisant de PACA la deuxième région française avec 11 % du cheptel national. Le troupeau destiné à la production viande, est constitué exclusivement des trois races régionales Mérinos d'Arles, Préalpes du Sud et Mourerous. Les 1 700 éleveurs ovins détiennent des effectifs de 350 brebis en moyenne par élevage, soit plus du double de la moyenne française.

Le secteur ovin produit à 80 % des agneaux de boucherie à destination d'une filière longue, et s'est donné comme objectif par le développement de l'IGP Agneau de Sisteron, d'augmenter la proportion de produit à haute valeur ajoutée. Les plus-values sur le prix payé au producteur peuvent atteindre 15 à 20 % dans ces démarches.

L'Agneau Label Rouge date de 1995, et est associé à l'Indication Géographie Protégée (IGP) « Agneau de Sisteron » depuis 2003. Véritable moteur de la production ovine, dont elle ne représente pourtant que 15 % des volumes, cette démarche est en constante progression depuis sa mise en place (cas unique dans la production ovine label rouge nationale).

En Vaucluse, environ 500 tonnes de viande ovine sont produites chaque année. 93 éleveurs et près de 30 000 brebis se répartissent surtout dans les zones de montagne, entre Ventoux et pays de Sault.

Dans le PNR, en 2020, 28 exploitations élèvent des ovins pour une production de viande, en hausse de 18%, et 24 exploitations élevant des volailles, en hausse de 14%. Les autres productions sont présentes dans moins de 20 exploitations.

Les surfaces enherbées représentent 6650 ha en 2020, soit 28% de la SAU. Ces surfaces ont plus que doubler depuis 2010. Un phénomène qui dénote des tendances nationales, et qui peut s'expliquer de plusieurs manières :

- › Une reconquête des friches, notamment sur la CCVS qui a été accompagnée par le Département sur ce sujet (voir page 69)
- › Une remise en herbe de surfaces en culture, au vue du contexte économique fluctuant sur les filières GC et du manque de fourrage de plus en plus prégnant chaque année.

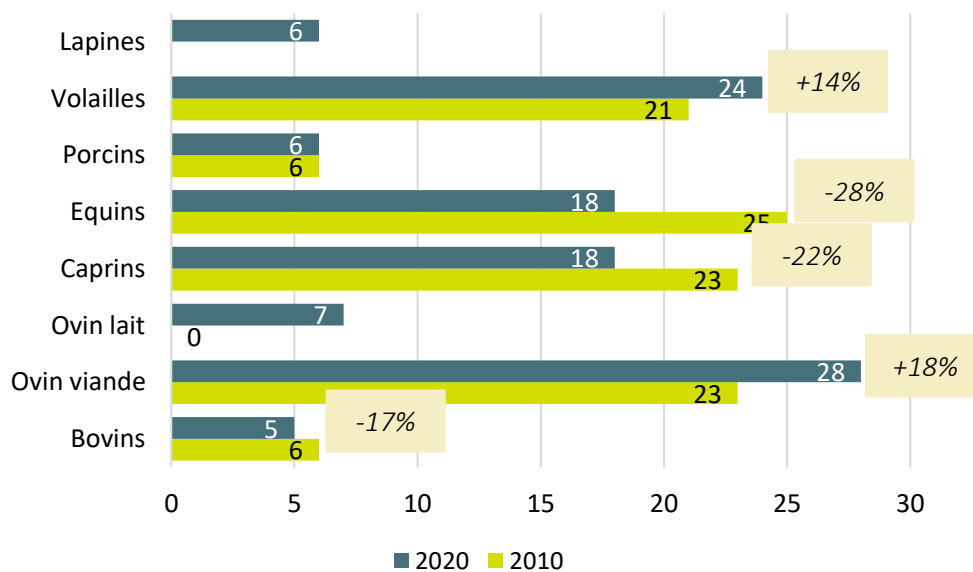


Figure 22 Nombre d'exploitations ayant des animaux d'élevage

Les animaux les plus présents sur le territoire sont les brebis allaitantes, avec des effectifs stables sur 10 ans. Les données du RGA concernant la volaille sont trop imprécises pour rentrer dans le détail.

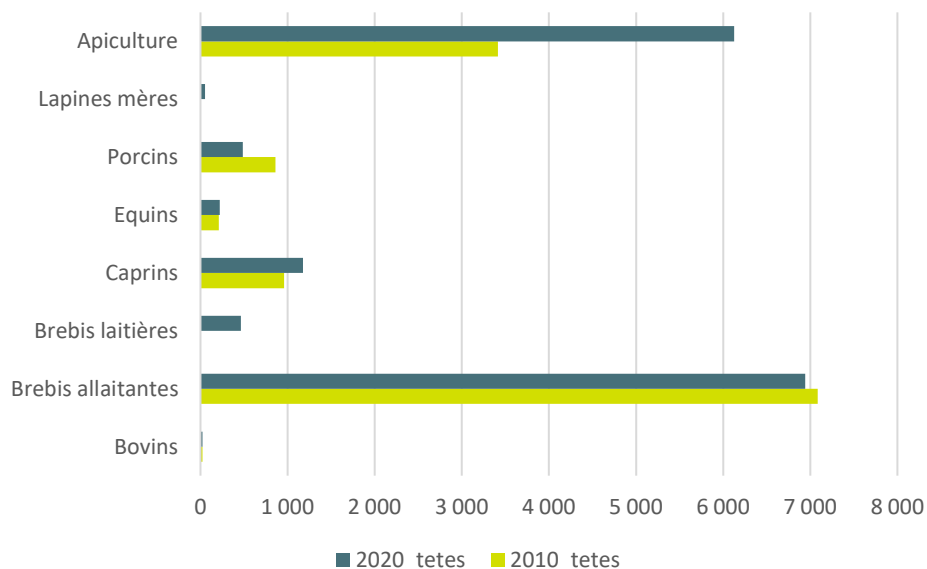


Figure 23 Cheptels dans le PNR du Mont-Ventoux

On compte également plus de 12 000 ha d'estives, de prairies et de surfaces de production de fourrage sur le plateau d'Albion et les flancs du Mont-Ventoux.

- Pas d'outil d'abattage dans le PNR

En volailles, on ne trouve pas d'abattoir sur le territoire du Parc. Les abattoirs pour les volailles sont rares dans le département :

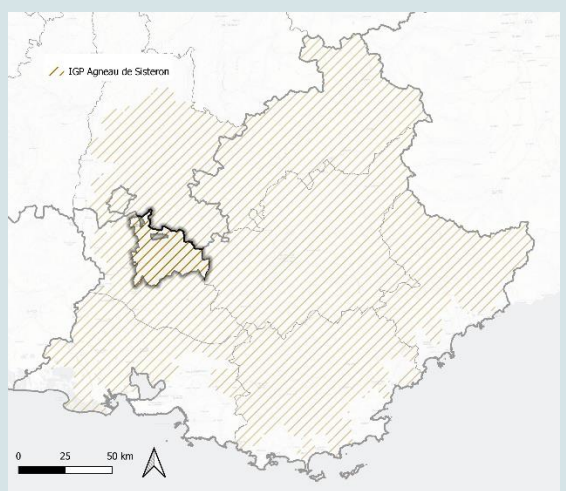
- Station Avicole du Lac située à Montoux
- Sarl Gaudin est un abattoir situé à Caseneuve

Pour les élevages de grands animaux, le territoire cependant n'a également aucun abattoir depuis la liquidation judiciaire en 2018 de l'abattoir de Carpentras (Abattoirs du Sud spécialisés 100% halal depuis 2011). Les abattages se font principalement à Sisteron (04) et à saint Saturnin lès Apt (84).

FOCUS : L'IGP Agneau de Sisteron

L'Agneau de Sisteron peut être produit dans la quasi-totalité de la Région PACA et dans l'ensemble du PNR du Mont-Ventoux.

Les animaux doivent être abattus dans l'aire d'appellation, notamment l'abattoir Alpes Provence Agneaux (APA) à Sisteron. Les principaux opérateurs de la filière (organisation de producteurs l'Agneau Soleil, APA, DUFOUR, OVIMPEX distribution) font partie de la coopérative Arterris depuis leur rachat en 2016.

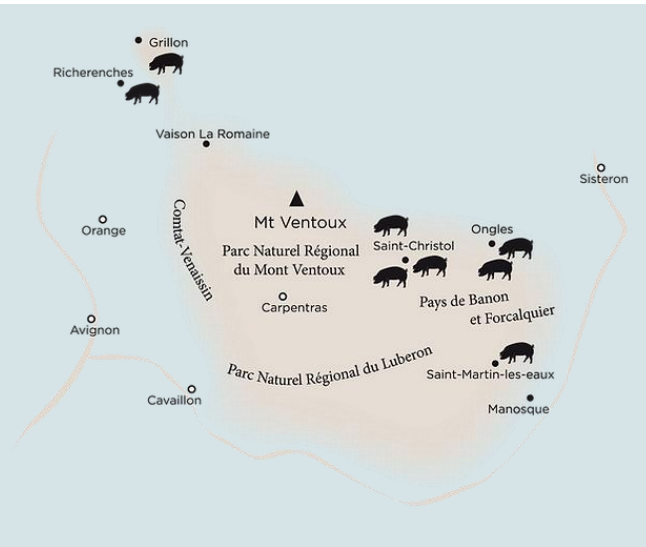


FOCUS : La filière « Cochon du Mont-Ventoux »

La production de porcs autour du Mont-Ventoux s'est structurée autour d'un Syndicat, créé en 1998 autour de producteurs du Nord du Vaucluse jusqu'au Luberon.

Le cahier des charges de la marque impose un chargement maximum de 60 cochons par hectare, une alimentation composée principalement de céréales et sans OGM.

Les animaux sont abattus à l'abattoir de Saint-Saturnin-les-Apt. On compte 8 éleveurs, dont deux dans le PNR du Mont-Ventoux.



FOCUS : l'AOC Banon

L'AOC Banon, pour le fromage de chèvre, est l'unique signe d'identification en production laitière (La production du lait, la fabrication et l'affinage des fromages sont effectués exclusivement dans l'aire d'appellation). Il concerne à ce jour deux fromageries artisanales et 16 fromagers fermiers. La zone d'appellation compte 31 cantons, 179 communes dont sur le PNR : Aurel, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit, Sault.

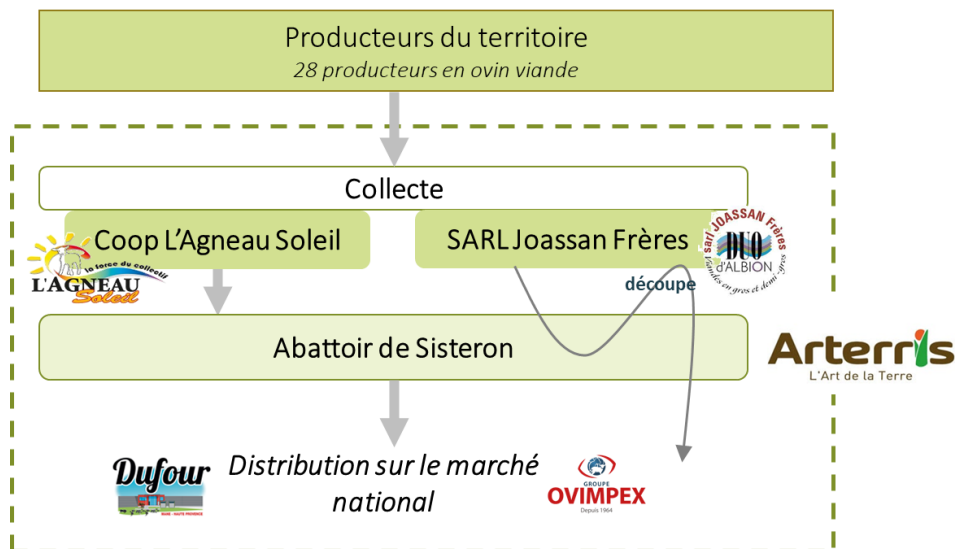
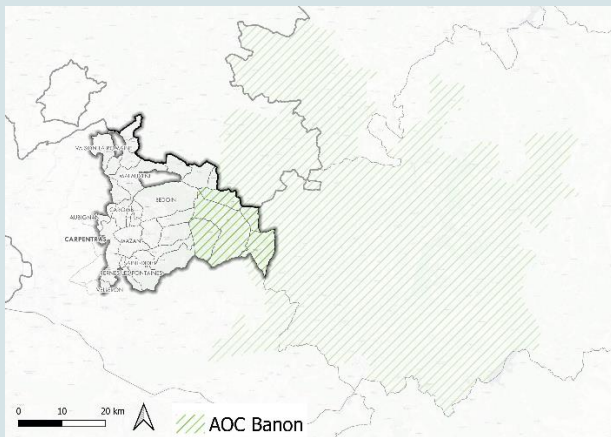


Figure 24 : Schéma de la principale filière du territoire : la filière ovin viande (CERESCO)

CHIFFRES CLES

- 6 940 brebis allaitantes, réparties dans 28 exploitations
- 10 200 ha d'estives – 40% de la SAU

INITIATIVES LOCALES

Projet d'abattoir mobile dans le Lubéron

Projet porté par une association d'éleveurs du Luberon. En effet, pour de nombreux éleveurs de petits ruminants (caprins ou ovins) la question de l'abattage de leurs bêtes est une question épineuse. Aussi bien pour des questions pratiques, économiques qu'éthiques.

C'est pourquoi, dès les années 2016-2017, des chevriers du sud du Luberon qui avaient du mal à valoriser leurs chevreux en circuits courts ont commencé à réfléchir sur un projet pour abattre leurs animaux. De cette réflexion est née l'idée de créer un abattoir mobile. En 2019, l'idée a été reprise par un groupe d'une dizaine d'éleveurs qui se sont regroupés dans une association baptisée **L'Abattoir mobile du Luberon**.

Ce type de dispositifs auparavant interdits en France est dorénavant aidé dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux (PAT) et de la loi Egalim à titre expérimental pour le moment. Il s'agit d'un projet innovant car il dispose d'une partie mobile qui permet toutes les étapes de l'abattage concentrées dans une semi-remorque qui se rend sur des aires de stationnement déterminées : les placettes. Les éleveurs amènent ensuite leurs bêtes directement sur place et les récupèrent également au même endroit. Ces placettes seront agréées par l'Union européenne et devront respecter un certain nombre de critères drastiques. L'objectif du groupe est de disposer de trois placettes dans le Luberon dont les emplacements sont à déterminer. Des études sont en cours autour d'Apt, Cadenet ou encore la Communauté de communes de Forcalquier.

Cette unité sera créée et gérée directement par les agriculteurs sous forme de coopérative ou de Cuma. Ce sont également eux qui s'occuperont de toute la chaîne d'abattage. Ils se sont rendus dans d'autres départements afin de visiter des abattoirs pour observer ce qui fonctionne ou pas.

ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des signes de qualité (AOC Banon, IGP Agneau de Sisteron, marque Porc du Ventoux) • Des surfaces enherbées importantes (estives) et en progression 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun outil d'abattage proche • Difficulté de reprise des exploitations

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un local d'abattage à Carpentras, fermé pour l'instant • Des discussions autour d'un projet d'abattage mobile 	<ul style="list-style-type: none"> • Devenir des surfaces d'estives en cas de baisse des cheptels (enjeu biodiversité) • Mauvaise conjoncture économique pour les filières d'élevage • Autonomie fourragère de plus en plus limitée (changement climatique)

ENJEUX

- Maintien des espaces ouverts pour des enjeux de biodiversité et paysagers
- Limitation de l'enfrichement pour les risques incendies
- Maintien des filières d'élevage pour l'autonomie alimentaire et complémentarité avec filière GC
- Transmission des exploitations

2.3 LA DIVERSIFICATION AGRICOLE

• ELEMENTS DE CONNAISSANCE

La recherche d'une meilleure valorisation s'exprime à la fois par une optimisation des terrains les « moins favorables agronomiquement », via notamment le développement de l'irrigation (permettant une meilleure valorisation des terrains séchant, l'exploitation de surfaces plus petites, la sécurisation des rendements, la création d'une meilleure valeur ajoutée...), mais également par le développement des circuits courts de valorisation, de l'agriculture bio ou encore d'activités de diversification : de leur production ou dans le prolongement de celle-ci (activité agrotouristique, pédagogique...).

Les CUMA présentes sur le territoire, peuvent appuyer ces vellétés de diversification, par la mise à disposition de matériel de culture propices au déploiement de certaines espèces (légumineuses...).

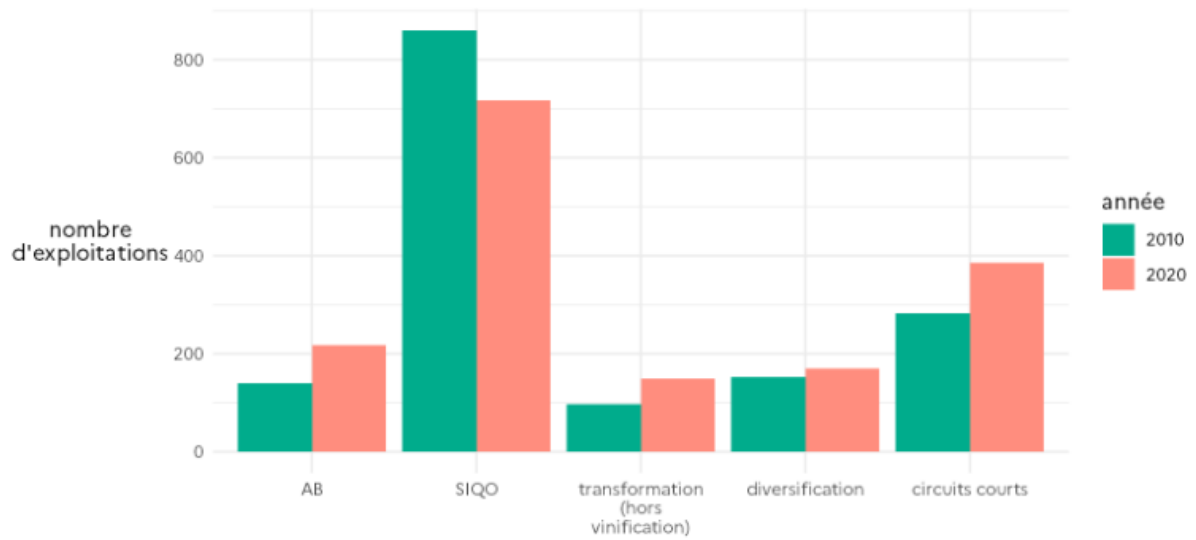
En matière de diversification des productions, le diagnostic nous a permis de recenser plusieurs typologies de projet :

- Diversification des débouchés : développement de la vente directe aux consommateurs, écoulement d'une partie des volumes via une association de producteurs...
- Diversification des productions : développement d'un atelier complémentaire, à plus forte valeur ajoutée (maraichage, poules pondeuses, vergers...) voire d'une nouvelle activité (énergies renouvelables, agrotourisme, activité pédagogique par exemple).

Ces deux typologies peuvent être complémentaires sur certains projets. Allant de pair avec ces projets de diversification, des projets de nouveaux bâtiments peuvent être associés. La recherche de main d'oeuvre a aussi été évoquée comme préalable quasi systématiquement nécessaire à la diversification / développement de l'activité. Dans la plupart des cas, ces projets imposent une augmentation (plus ou moins significative) de la surface d'exploitation.

• CHIFFRES CLES

Engagement dans une démarche de valorisation
PNR FR8000057B2 PNR du Mont Ventoux



source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

Les ateliers de diversification recensés par le RGA 2020 comprennent le travail à façon, l'accueil touristique (hébergement, loisirs), et la production d'énergie renouvelable pour la vente. Alors que le nombre d'exploitations engagées dans des SIQO diminue, du fait d'une moindre valorisation, de plus en plus d'exploitations se lancent dans l'AB, des activités de transformation, diversification (au sens du RGA), et dans la vente en circuits courts.

• INITIATIVES LOCALES

Sur le territoire du PNR, plusieurs initiatives locales sont à l'œuvre par rapport à ces démarches de diversification et notamment pour le déploiement de :

- accueil touristique
- production énergie renouvelable

2.4 L'AGRO-ÉCOLOGIE, L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Plusieurs indicateurs traduisent des difficultés du territoire à faire face aux enjeux environnementaux dans l'agriculture : la préservation des zones de captage parfois avec des niveaux de contamination préoccupants (fait de pratiques antérieures et actuelles), ou encore la faible part de surfaces en agriculture biologique.

Ceci s'explique par **une très forte spécialisation** en viticulture, qui est une filière à haute valeur ajoutée n'ayant pas forcément d'intérêt à se tourner vers des labels environnementaux (21% du vignoble était

AB en 2020) ; des filières longues limitant le lien entre les attentes sociétales et les systèmes de production, des freins techniques, des résultats agronomiques et économiques parmi les plus intéressants.

- **La protection de la ressource en eau, un enjeu prioritaire pour le territoire**

Dans un contexte de raréfaction de la ressource, de progression constante de la consommation, et de fortes pressions sur sa qualité, la ressource en eau est plus que jamais un enjeu majeur des politiques territoriales. Si par le passé cette question était moins centrale, la disponibilité et la qualité de l'eau conditionnent aujourd'hui le développement d'un territoire. Les documents de planification, notamment les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), sont des outils indispensables pour trouver le bon équilibre, durable, entre développement et préservation de cette ressource vitale.

Le département de Vaucluse connaît un climat de type méditerranéen. Il est marqué par un ensoleillement considérable, parmi les plus importants de France, avec en moyenne 2 800 heures d'ensoleillement par an. Avec les effets du changement climatique, Météo France prévoit que les caractéristiques de ce climat méditerranéen vont être accentuées, se traduisant alors par un fort réchauffement, des sécheresses importantes et des précipitations moins fréquentes mais plus intenses et plus concentrées.

Ces paramètres vont avoir un impact direct sur la ressource en eau. En effet, l'augmentation des températures et la hausse de l'irrégularité dans le régime des précipitations vont entraîner une diminution de la ressource en eau, et des inégalités saisonnières plus importantes dans la disponibilité de l'eau.

En Vaucluse, ce sont les bassins du Lez Provençal, de l'Aygues Provençale, du Calavon-Coulon et de l'Ouvèze Provençale qui sont identifiés en déficit quantitatif. Les objectifs pour ces cours d'eau sont les suivants : sortir des crises récurrentes, s'adapter au changement climatique, organiser le partage de la ressource et rétablir l'équilibre entre besoins et milieux. De ces premiers constats, ressort un enjeu principal, celui de l'interconnexion. En effet, les territoires vauclusiens ne dépendent pas d'une seule ressource, mais doivent souvent acheminer de l'eau depuis les territoires voisins. C'est le cas notamment du Plateau de Sault, qui ne dispose pas de ressources propres suffisantes pour répondre à ses besoins. Et malgré la connexion existante avec le réseau Durance Plateau d'Albion, cette ressource reste insuffisante.

Ces ressources sont donc toutes interdépendantes et souvent fragiles, notamment en ce qui concerne la partie Est du département. En effet, les nappes stratégiques pour l'alimentation en eau potable, ainsi que la majorité des ressources superficielles se situent sur la partie Ouest : nappes du Rhône et de la Durance, et la nappe du Miocène-Comtat, qui constituent les grands réservoirs d'eau potable à préserver pour le futur.

Ainsi la partie Est ne bénéficie pas de ces ressources et dépend donc des territoires voisins. Cette interdépendance est encore plus importante à l'échelle régionale, car la majeure partie des ressources utilisées proviennent de la Durance, ce qui nécessite d'importants transferts d'eau entre les grands bassins de vie, qui ne se situent pas là où la ressource est présente et abondante.

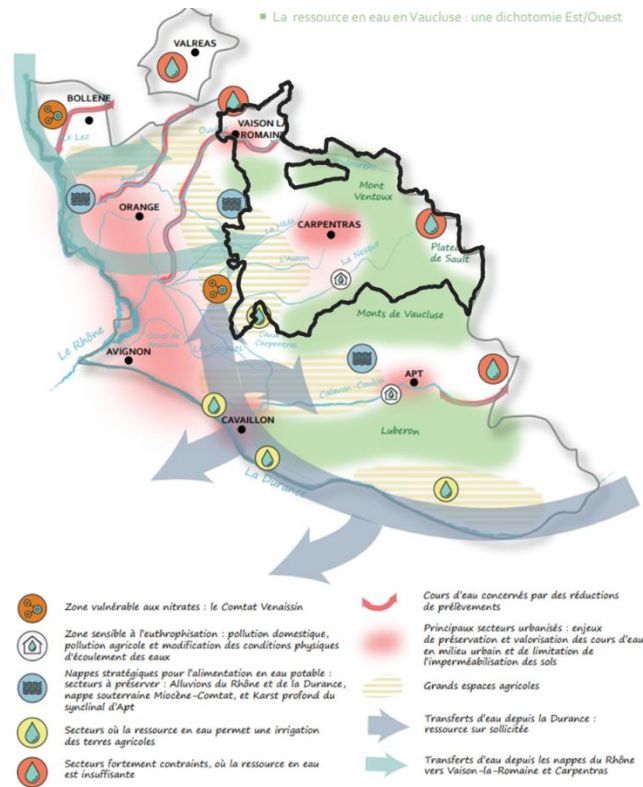


Figure 25 : la ressource en eau en Vaucluse, une dichotomie Est/ Ouest (source : Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse)

• **L'évolution des pratiques agricoles sur le territoire**

L'agriculture de conservation d'une part et l'agriculture de précision d'autre part, sont des modes de production qui se développent relativement sur le territoire. La labellisation HVE se répand particulièrement en viticulture, où elle est bien valorisée et devient un paramètre de choix pour les exportateurs.

L'évolution des pratiques et des systèmes de production est favorisée au moment de **reprise d'exploitation (dans le cadre familial ou hors cadre familial)**. L'enjeu de la transmission est donc transversal pour la diversification des exploitations agricoles, le maintien d'exploitations agricoles sur le territoire, et la transition agroécologique.

• **Le développement de l'agriculture biologique**

D'après le Recensement agricole de 2020, 19% des exploitations du PNR sont en agriculture biologique (contre 13% des exploitations engagées à l'échelle nationale), ce qui montre un certain intérêt pour le label localement.

Pour les productions végétales, les exploitations produisant des vignes et des fruits sont les plus nombreuses, mais c'est pour la production de pommes de terre, de légumes secs et de **plantes aromatiques** que la part des exploitations engagées en AB est la plus élevée.

Tableau 2 : Les exploitations en agriculture biologique par type de surface (RGA 2020)

Catégorie	Nombre d'exploitations labellisées AB	Part du total des exploitations	Part du total de la SAU
vignes	130	16%	22%
cultures fruitières	109	21%	15%
prairies	62	31%	29%
jachères	56	23%	23%

<i>plantes à parfum, aromatiques, médicinales</i>	46	48%	32%
<i>légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises</i>	46	27%	28%
<i>céréales</i>	39	38%	44%
<i>pommes de terre</i>	15	63%	57%
<i>fourrages annuels</i>	15	31%	49%
<i>protéagineux et légumes secs pour leur graine</i>	14	61%	57%
<i>oléagineux</i>	9	41%	36%

27% des élevages du PNR sont en agriculture biologique. Les filières les plus représentées sont la filière ovine et la filière poule pondeuse. Dans le cas de la filière ovine, 29% des élevages allaitants et 4 des 7 élevages laitiers sont en bio.

Tableau 3 : Les élevages en agriculture biologique (source : RGA 2020)

<i>Catégorie</i>	Nombre d'exploitations	Part du total engagé en AB
<i>Ovins</i>	10	30%
<i>Volailles</i>	9	39%
<i>Equins</i>	6	33%
<i>Apiculture</i>	5	16%
<i>Caprins</i>	5	28%

2.5 L'EMPLOI ET LA FORMATION

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

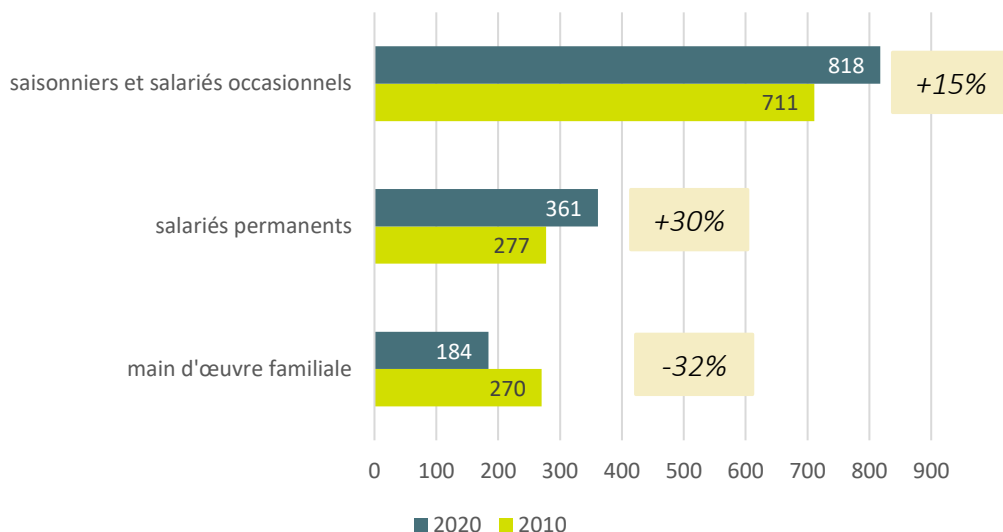
- **L'importance de l'emploi saisonnier**

L'emploi permanent agricole regroupe plusieurs catégories de statut :

- Les chefs d'exploitation
- Les actifs familiaux participant aux travaux agricoles
- Les cotisants solidaires : qui exploitent moins de la SMA (Surface Minimale d'Assujettissement).
- Les salariés permanents, présents au moins 8 mois sur l'exploitation
- Les salariés temporaires et saisonniers

La main d'œuvre saisonnière et occasionnelle est le principal type de main d'œuvre salariée, avec 818 ETP, en hausse de 15% en dix ans. A titre de comparaison, les chefs d'exploitation et coexploitants représentent 1 062 ETP, en baisse de 11%. Ce poids de l'emploi saisonnier s'explique par la prépondérance des filières viticoles et arboricoles.

Le nombre de salariés permanents est en hausse de 30%, tandis que la main d'œuvre familiale baisse de 32%. Ainsi, on peut supposer qu'il existe une **substitution entre main d'œuvre familiale et recours au salariat**.



• **Les établissements de formation sur le territoire**

Sur le territoire, seul le lycée Louis Giraud propose des formations en agriculture. A proximité, on trouve la MFR de Monteux qui propose un CAPa en agriculture, ainsi que des lycées à Orange et à Avignon.

Tableau 4 Etablissements proposant des formations en agriculture ou en agroalimentaire, sur le territoire (en vert) ou à proximité

Etablissement	Formation
Lycée agricole Louis Giraud – Carpentras	Bac technologique STAV (agronomie, production) BTSA A.C.S.E "Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole"
MFR de Monteux (à proximité du PNR)	CAP métiers de l'agriculture et de l'horticulture
Lycée professionnel agricole La Ricarde (L'Isle-sur-la-Sorgue)	CAP, bac pro et BTS en agriculture, agroéquipements
Lycée agricole François Pétrarque (Avignon)	Bac pro et BTS en agroalimentaire
Lycée Aristide Briand (Orange)	CAP en restauration collective

CHIFFRES CLES

- 818 ETP saisonniers
- 361 ETP permanents, en augmentation de 30%
- Baisse de 32% des emplois familiaux
- 1 établissement de formation sur le territoire (lycée agricole Louis Giraud à Carpentras)

INITIATIVES LOCALES

La Mission locale de Carpentras

La Mission Locale est implantée à Carpentras depuis le début des années 1980 et s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans. Les municipalités décident d'adhérer ou non à la structure. Son territoire d'action s'étend jusqu'à Sault et Velleron. Plusieurs actions ont été menées en destination de cette population cible :

- › Intervention de l'association Coll'Vert des Jeunes Agriculteurs pour faire découvrir les métiers de l'agriculture, sensibiliser à la saisonnalité des produits et à l'agriculture ;
- › Projet de bus itinérant pour recueillir la parole des « jeunes invisibles »

ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un lycée agricole sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une diminution de la main d'œuvre familiale. • Des filières dépendantes à une main d'œuvre saisonnière, situation précaire et donc peu attractive.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des formations en restauration collective et en industrie agroalimentaire dans des établissements à proximité du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des métiers peu attractifs • Une dépendance forte au salariat

ENJEUX

- Dépendance à la main d'œuvre saisonnière
- Diminution de la main d'œuvre familiale
- Visibilité et attractivité des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire

2.6 ENJEUX GENERAUX DES FILIERES AGRICOLES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses productions phares et reconnues : fruits, vin, lavande, épeautre, viande... • Accès à l'irrigation pour des productions fruitières et légumières 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plateau d'Albion, très spécialisé en production de lavande : la rentabilité des exploitations dépend de cette structure • L'éloignement de l'abattoir de Sisteron • Des difficultés de transmission et de recrutement de main d'œuvre

- De nombreux acteurs du commerce de gros et de la transformation
- Des SIQO dans une grande diversité de productions : fruits, céréales, fromage, viande

OPPORTUNITÉS

- Un pôle agroalimentaire en consolidation au Marché gare de Carpentras
- Un local d'abattage à Carpentras, fermé pour l'instant
- Une station expérimentale sur le territoire, spécialisée en productions de fruits (développée page 58)
- Nombreux événements autour des productions sous SIQO

- Des ressources naturelles sous tension

MENACES

- Peu de commercialisation de volume intermédiaire/ semi-gros : les opérateurs sont calibrés pour les filières longues
- Devenir des surfaces d'estives en cas de baisse des cheptels (enjeu biodiversité)
- Mauvaise conjoncture économique pour les filières d'élevage
- Changement climatique :
 - Tension sur la ressource en eau
 - Autonomie fourragère
 - Baisse des rendements

ENJEUX

- Dépendance à l'irrigation d'une partie des productions du territoire
- Commercialisation des produits SIQO sur le territoire
- Maintien des filières d'élevage sur le plateau
- Diversification des filières fruits et légumes pour une meilleure résilience
- Adaptation au changement climatique

3. NOTE DE SYNTHÈSE 3 : CHANGEMENT CLIMATIQUE, ATTENUATION ET ADAPTATION

3.1 EVOLUTIONS DU CLIMAT

L'évolution du climat peut être décrite selon plusieurs composantes, approfondies ci-dessous

- L'évolution des températures
- L'évolution des précipitations
- Les épisodes climatiques extrêmes

3.1.1 UNE AUGMENTATION DES TEMPERATURES PLUS FORTE QU'À L'ÉCHELLE NATIONALE

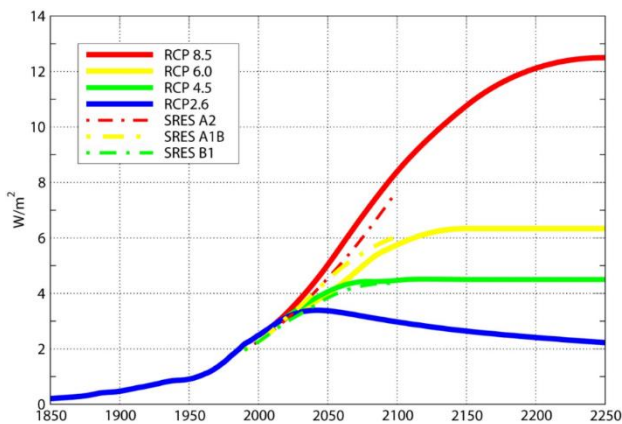


Figure 26 : forçage radiatif prévisionnel (W/m²) pour les différents scénarii RCP et SRES (Météo France, 2021)

Depuis le 5^{ème} rapport du GIEC publié en 2013, les scénarios sont basés sur l'évolution du forçage radiatif⁵, en lien avec l'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. Les quatre scénarios RCP prévoient une évolution similaire jusqu'à l'horizon 2050. Les principales incertitudes résident donc dans la seconde partie du siècle.

Les scénarios RCP 2.6, RCP 4.5 et RCP 8.5 prévoient d'ici 2100, à l'échelle nationale et par rapport à la moyenne [1976-2005], une augmentation :

- pour le RCP 8.5, entre 3,5 et 4,5 °C à l'échelle nationale contre 4,5 à 5,5 °C en PACA
- pour le RCP 4.5, entre 1,5 et 2,5 °C à l'échelle nationale contre 2 à 2,5 °C en PACA
- Autour de 1 °C pour le RCP 2.6 à l'échelle nationale et en PACA.

Néanmoins, à l'horizon 2035, les évolutions entre les trois scénarios en termes de température sont très faibles et tous prévoient une augmentation autour de 1 à 1,5°C.

⁵ Le forçage radiatif, qu'il ne faut pas confondre avec le bilan énergétique, mesure le déséquilibre radiatif moyen au sommet de l'atmosphère ou à la tropopause induit par un facteur (augmentation d'un gaz à effet de serre, par exemple) avant que le système climatique n'ait le temps de s'y ajuster. (GREC-Sud)

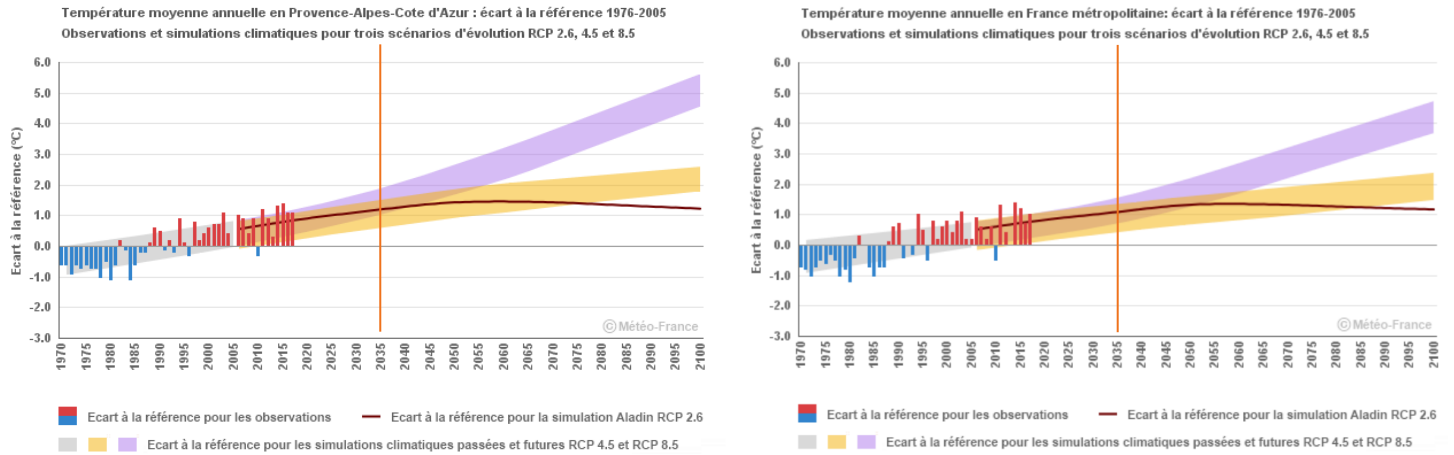


Figure 27 : Evolution des températures selon les scénarios du GIEC en France et en PACA (source : Climat HD, Météo France)

Dans le PNR du Mont-Ventoux, à l'horizon 2035, la température devrait avoir augmenté de 1 à 1,5 °C, selon le scénario (Figure 28)

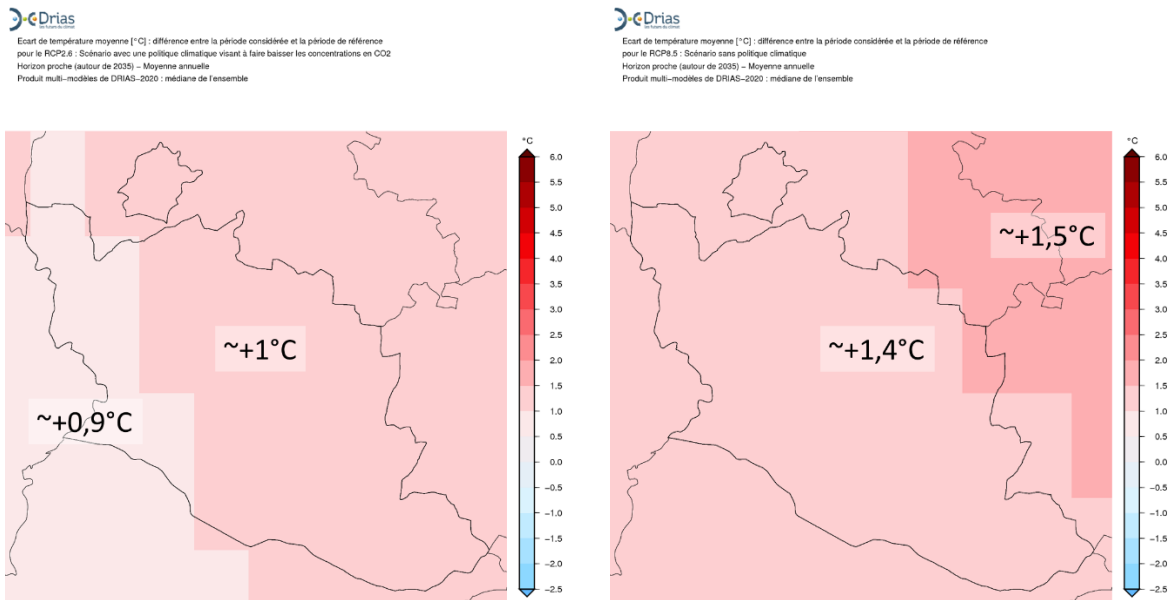


Figure 28 : Evolution de la température moyenne à l'horizon 2035 par rapport à la référence [1976-2005], selon le scénario RPC 2.6 (gauche) ou RPC 8.5 (droite). Source : DRIAS

3.1.2 UNE EVOLUTION INCERTAINE DES PRECIPITATIONS

Les scénarios RPC 2.6 et 8.5 prévoient une légère augmentation du cumul annuel des précipitations, de 60 à 90 mm/an selon les scénarios.



Ecart de précipitations moyennes [mm] : différence entre la période considérée et la période de référence pour le RCP2.6 : Scénario avec une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO2
Horizon proche (autour de 2035) – Moyenne annuelle
Produit multi-modèles de DRIAS-2020 : 95e centile de l'ensemble



Ecart de précipitations moyennes [mm] : différence entre la période considérée et la période de référence pour le RCP6.5 : Scénario sans politique climatique
Horizon proche (autour de 2035) – Moyenne annuelle
Produit multi-modèles de DRIAS-2020 : 95e centile de l'ensemble

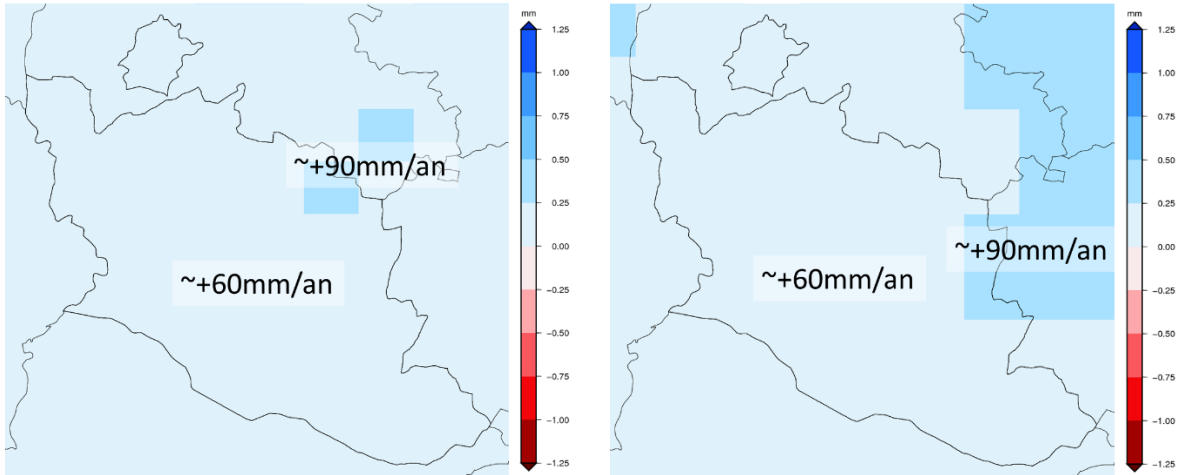
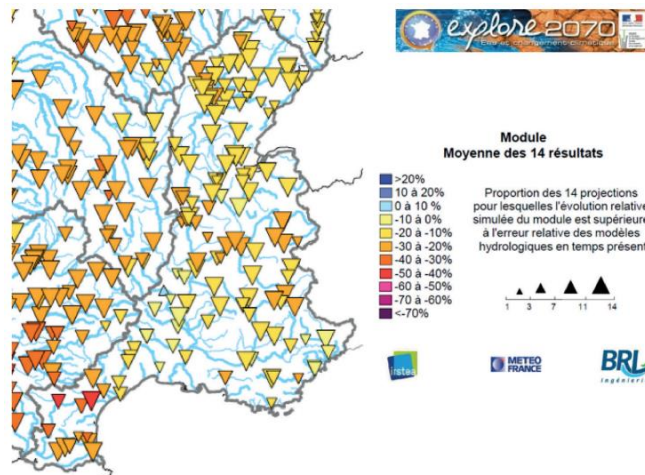


Figure 29 : Evolution des précipitations annuelles à l'horizon 2050 par rapport à la référence [1976-2005], selon le scénario RCP 2.6 (gauche) ou RCP 8.5 (droite)

L'étude Explore, menée en 2013, modélise une diminution du débit des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant du Rhône. La baisse sera notamment **plus forte en période estivale**.



Issu du Cahier Ressource en eau du GREC-Sud – Résultats moyens établis sur 14 simulations (deux modèles hydrologiques différents alimentés par sept projections climatiques). La couleur des points est fonction de l'intensité du changement et la taille des points est liée à la convergence des 14 simulations (adapté de Chauveau et al., 2013 ; étude Explore 2070)

Figure 30 : Evolutions relatives possibles (en %) du débit moyen annuel (module) entre 1961-90 et 2046-65 sur le bassin

D'après la Figure 31, le débit du Rhône devrait subir une baisse d'environ 10% à l'horizon 2080, dans le cas du scénario RCP4.5 DU GIEC. Par conséquent, **les territoires irrigués sont également en situation de vulnérabilité face aux sécheresses**.

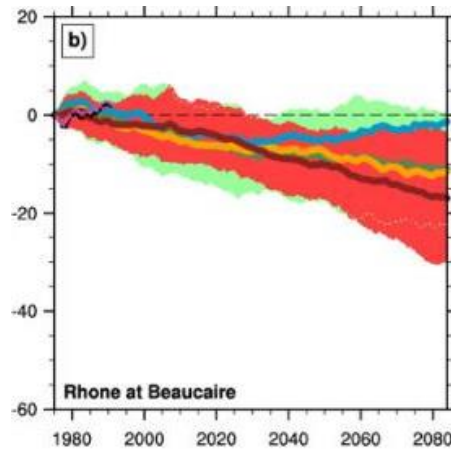


Figure 31 : Variations de débit par rapport à la référence 1976-2005 suivant les différents scénarii RCP (source : Dayon, Boé, Martin, & Gailhard, 2018)⁶

3.1.3 DES EPISODES CLIMATIQUES EXTREMES DE PLUS EN PLUS FREQUENTS

Les modèles issus des scénarios RCP prévoient une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes. Les **vagues de chaleur**⁷ seront de plus en plus fréquentes et sévères, quel que soit le scénario. Le nombre de jours de vague de chaleur augmentera de 9 à 21 jours à l'horizon 2035, selon le scénario (Figure 32

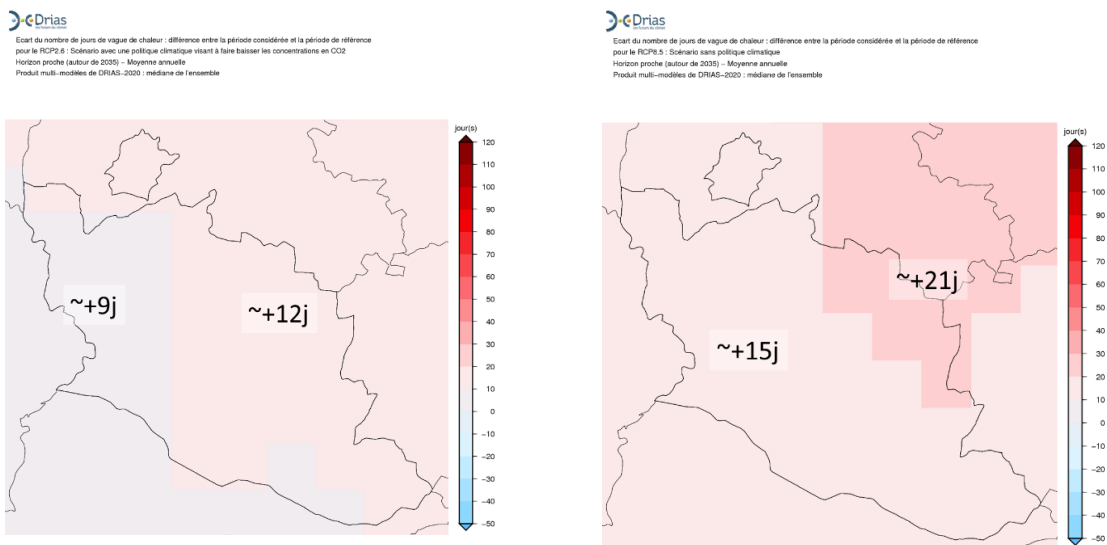


Figure 32 : Ecart du nombre de jours de vague de chaleur à l'horizon 2035, par rapport à la référence [1976-2005], dans le scénario 2.6 (gauche) et 4.5 (droite)

).

⁶ Dayon, G., Boé, J., Martin, E., & Gailhard, J. (2018, May-June). Impacts of climate change on the hydrological cycle over France and associated uncertainties. *Comptes Rendus Géoscience*, pp. 141-153. Consulté le Mars 16, 2021, sur <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1631071318300336>

⁷ Période de 5 jours consécutifs pendant laquelle la température est supérieure de + 5°C par rapport aux températures normales de référence pour la zone



Ecart du nombre de jours de vague de chaleur : différence entre la période considérée et la période de référence pour le RCP2.6 : Scénario avec une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO2
Horizon proche (autour de 2035) - Moyenne annuelle
Produit multi-modèles de DR14C-2020 - médiane de l'ensemble



Ecart du nombre de jours de vague de chaleur : différence entre la période considérée et la période de référence pour le RCP8.5 : Scénario sans politique climatique
Horizon proche (autour de 2035) - Moyenne annuelle
Produit multi-modèles de DR14C-2020 - médiane de l'ensemble

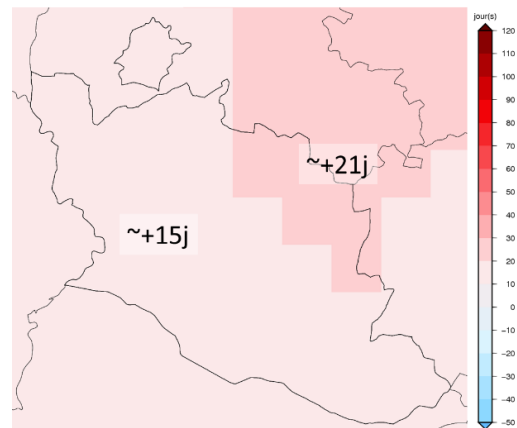
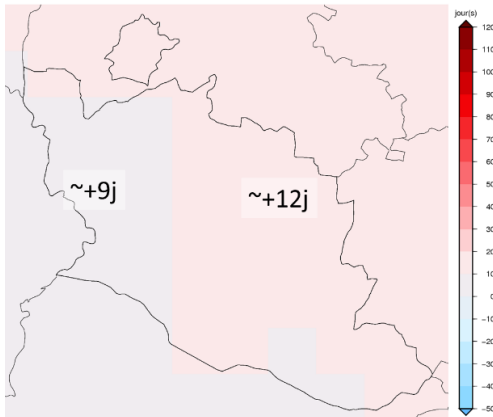


Figure 32 : Ecart du nombre de jours de vague de chaleur à l'horizon 2035, par rapport à la référence [1976-2005], dans le scénario 2.6 (gauche) et 4.5 (droite)

Les **sécheresses** sont définies comme des jours consécutifs avec un cumul de précipitations inférieur ou égal à 1mm. Les scénarios RCP 2.6 et 8.5 prévoient des augmentations de l'ordre de 3 à 6 jours de sécheresse par an.



Ecart du nombre maximum de jours secs consécutifs : différence entre la période considérée et la période de référence pour le RCP2.6 : Scénario avec une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO2
Horizon proche (autour de 2035) - Moyenne annuelle
Produit multi-modèles de DR14C-2020 - 50e centile de l'ensemble



Ecart du nombre maximum de jours secs consécutifs : différence entre la période considérée et la période de référence pour le RCP8.5 : Scénario sans politique climatique
Horizon proche (autour de 2035) - Moyenne annuelle
Produit multi-modèles de DR14C-2020 - 50e centile de l'ensemble

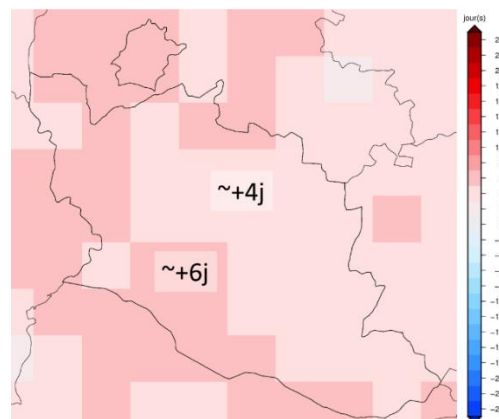
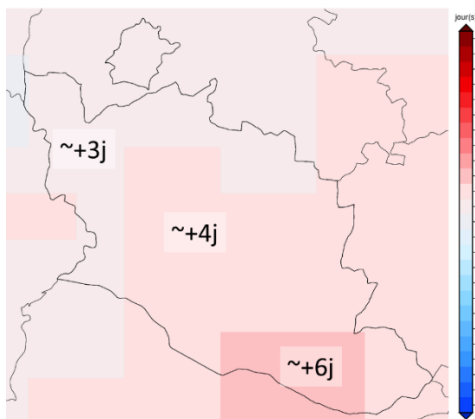


Figure 33 : Evolution du nombre de jour de sécheresses par rapport à la référence [1976-2005] dans les scénarios RCP 2.6 (à gauche) et 8.5 (à droite)

Concernant les épisodes méditerranéens, Météo France a observé entre 1962 et 2012 une augmentation d'environ 22% de l'intensité des pluies extrêmes et un doublement du nombre de jour avec un cumul de précipitations supérieur à 200 mm (Figure 34)⁸.

⁸ Du Vachat, R. J. (2019). Les événements météorologiques extrêmes dans un contexte de changement climatique/par l'Onerc. *Météorologie*, (107), 6.,

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2018_Evenements_meteorologiques_extremes_et_CC_WEB.pdf

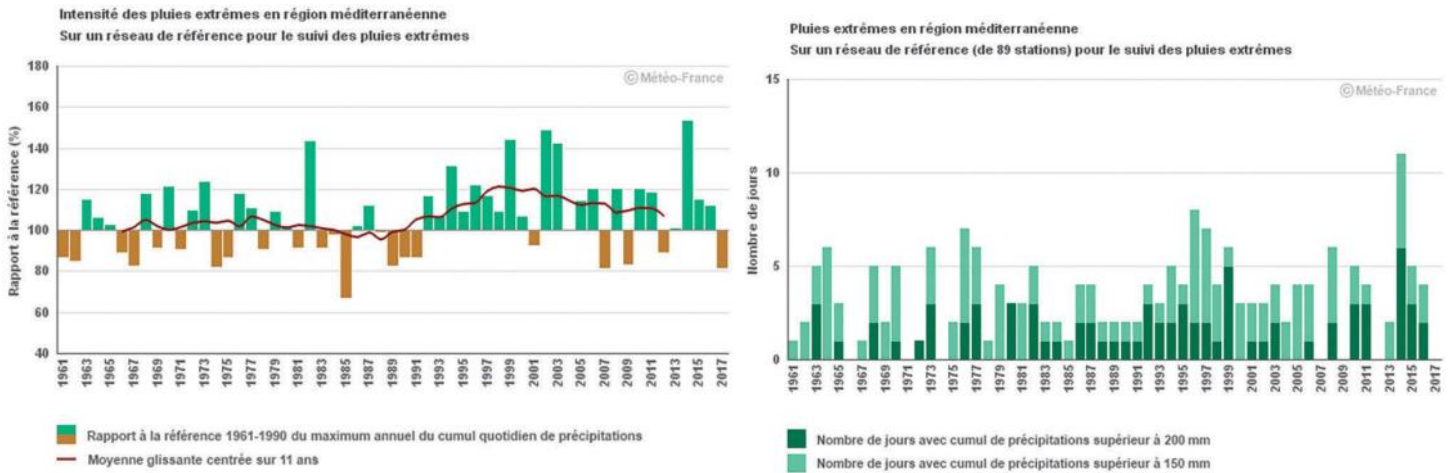


Figure 34 : Evolution des pluies extrêmes en région méditerranéenne : intensité des pluies extrêmes (gauche) et nombre de jours (droite) depuis 1962

Par ailleurs, les modèles de simulation climatique régionale EURO-CORDEX montrent que la **durée de retour des événements extrêmes** sera raccourcie. A l'échelle nationale, dans le cas du scénario le plus pessimiste (Figure 35) les précipitations aujourd'hui décennales se produiront tous les 4,5 ans, les précipitations aujourd'hui vicennales se produiront tous les 7 ans et les précipitations aujourd'hui cinquantennales se produiront tous les 11 ans. Les simulations prévoient également pour le **quart Sud-Est des inondations plus rares mais plus intenses**.

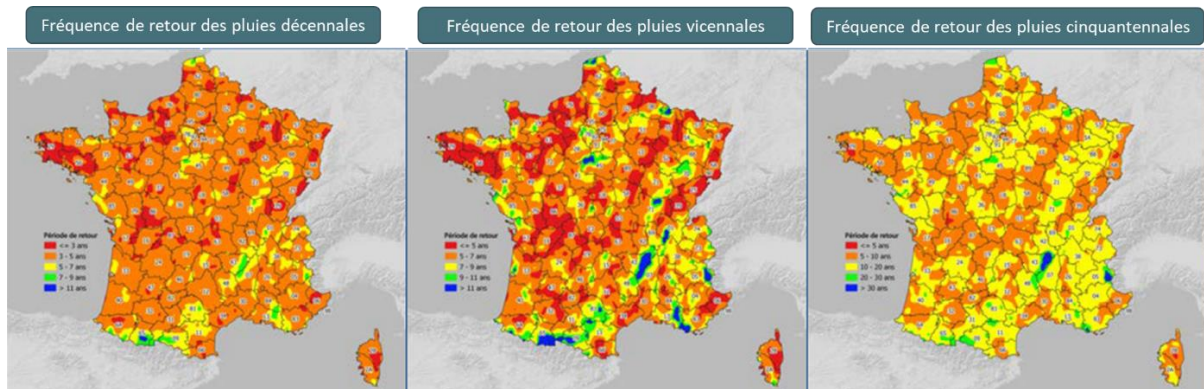


Figure 35 : Evolution de la fréquence annuelle de dépassement de seuils de précipitations journalière à l'horizon 2050 (RCP 8.5) (approche multi-modèles climatiques EURO-CORDEX, COVEA - Risk Weather Tech, 2020)

D'après les simulations EURO-CORDEX, les **épisodes de grêle** ne devraient pas évoluer significativement dans le Sud-Est, où les territoires sont déjà fortement impactés.

Les projections climatiques montrent également une **diminution du nombre annuel de jours de gel**. Dans le PNR du Mont-Ventoux, la baisse devrait être de 8 à 17 jours, dans le scénario le plus pessimiste.

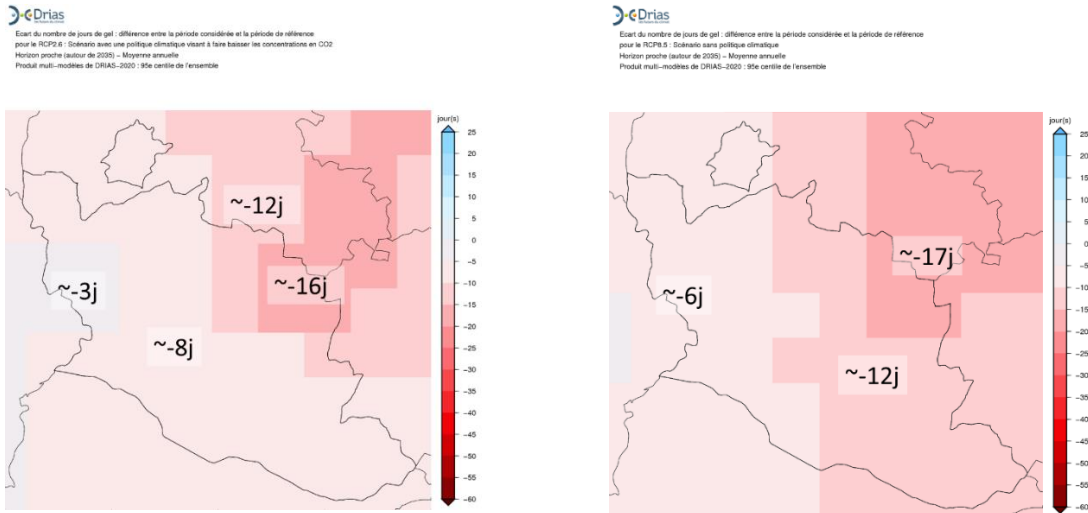


Figure 36 : Ecart du nombre de jours de gel par an à l'horizon 2035 dans les scénarios RPC 2.6 (à gauche) et RCP 8.5 (à droite) par rapport à la référence [1976-2005]

3.1.4 EN CONCLUSION, UN TERRITOIRE DE PLUS EN PLUS SEC

D'après les différentes modélisations de Météo France notamment, le territoire du Mont-Ventoux pourrait connaître d'ici 2035 :

- Une augmentation des températures de 1 à 1,5 °C,
- peu d'évolution dans le cumul annuel des précipitations mais des épisodes de précipitations extrêmes plus fréquents et moins de pluie en été,
- une diminution du débit des cours d'eau, principalement en été,
- des vagues de chaleurs de plus en plus fréquentes et sévères,
- une diminution du nombre de journées de gel.

La Figure 37 montre l'évolution du cycle d'humidité du sol en région PACA, selon les différents scénarios. Du fait de l'augmentation des températures, l'humidité du sol devrait fortement diminuer. A l'horizon 2100 (courbe violette), la **sécheresse moyenne devrait être équivalente aux records de sécheresse connus jusqu'à présent** (courbe grise).

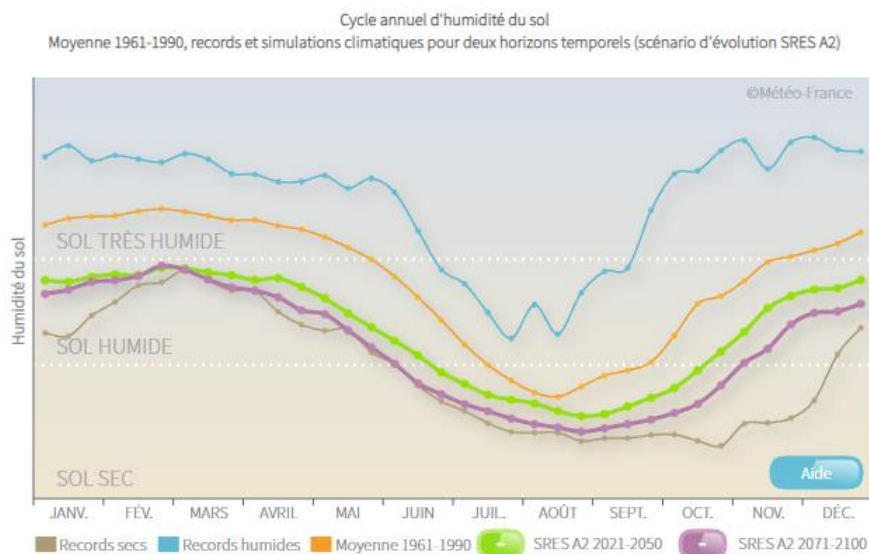


Figure 37 : Evolution de l'humidité du sol dans l'année en région PACA, à l'horizon 2050 (vert) et 2100 (violet)

Ainsi, d'après le GREC-Sud, l'augmentation de fréquence de ces épisodes extrêmes devrait engendrer un besoin d'irrigation plus fort pour les exploitations de la région PACA. Couplé à la diminution estivale des débits des cours d'eau, ces tensions sur la ressource en eau pourraient engendrer des conflits d'usage ou des durcissements des règles pour l'accès à l'eau, imposant un meilleur partage de l'eau pour éviter les pénuries.

Une partie des communes du PNR sont couvertes par le réseau d'irrigation du canal de Carpentras.

- Accès à l'eau potentiellement plus compliqué malgré tout
- Enjeu fort pour les productions sur le plateau de Sault

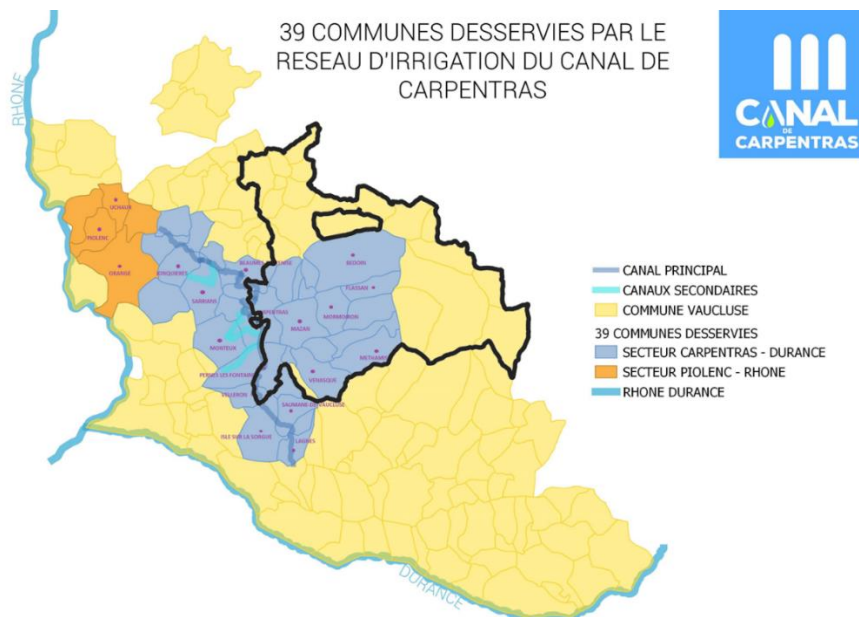


Figure 38 : Les communes desservies par le réseau d'irrigation du canal de Carpentras (source : Canal de Carpentras)

3.2 QUELLES CONSEQUENCES POUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ?

Evolution climatique	Impact sur les productions agricoles
Hausse des températures	<p>PRODUCTIONS VEGETALES</p> <ul style="list-style-type: none"> - un décalage des cycles de cultures (floraison, débournement, récoltes plus précoces) - un raccourcissement des cycles de culture, dû à une accélération du rythme de développement des végétaux, qui pourrait rendre possible la mise en place de cultures intermédiaires entre 2 cultures principales. - un déplacement des bassins de production (extension, réduction voire délocalisation complète) et la possibilité d'introduire de nouvelles cultures du fait de température plus favorables. <p>PRODUCTIONS ANIMALES ET BIEN-ÊTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - une diminution du confort, de l'efficacité alimentaire des animaux (refus alimentaire, lactation moins productive) et de l'efficacité de reproduction

	<p>(chaleurs silencieuses, fertilité réduite, gestations compliquées, animaux plus chétifs...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - une baisse de l'immunité et une croissance ralentie, donc des cycles de production plus long - une plus faible disponibilité en fourrage l'été et une pousse de l'herbe plus importante au printemps
Déficit hydrique	<ul style="list-style-type: none"> - des baisses de rendements (notamment dues à un déficit hydrique en fin de cycle), pouvant conduire à de fortes pénuries de production certaines années. - un recours à l'irrigation pour de plus en plus de cultures (céréales à paille, colza, vigne...), dans un contexte de baisse des débits d'étiage et des niveaux des nappes phréatiques. - de ce fait, une compétition sur la ressource en eau et des conflits d'usage accentués, en particulier dans les zones du sud de la France où la baisse des précipitations et la baisse du débit des fleuves sera la plus marquée. - le développement de nouvelles cultures plus résistantes au stress hydrique et moins consommatrices d'eau (sorgho par exemple) - une moindre disponibilité en fourrage donc forte contrainte pour l'alimentation du bétail
Vagues de chaleur (canicule)	<ul style="list-style-type: none"> - amplification des phénomènes de canicule, de sécheresse et de déficit hydrique des sols
Réduction du nombre de gels	<ul style="list-style-type: none"> - extension de bassins de production des cultures d'hiver à de nouvelles zones, moins frappées par le gel - avancement des calendriers culturaux pour le blé par exemple - moindre élimination des adventices lors des périodes de gel - des gels tardifs plus dangereux car frappant des variétés potentiellement moins résistantes
Précipitations intenses	<ul style="list-style-type: none"> - des conséquences directes sur les cultures : couchage au sol des épis (verse), saturation du sol en eau bloquant la respiration racinaire (anoxie), altération de la qualité des productions... - des conséquences indirectes : tassement des sols, impraticabilité des parcelles engendrant des retards de récolte ou de chantiers agricole, pic de maladie... - saturation rapide des sols en eau donc fort ruissellement (érosion) et moindre recharge des réserves utiles en eau - destruction de bâtiments, de cultures, pertes de cheptel

3.3 QUELS IMPACTS DE L'AGRICULTURE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Les engrais de synthèses et les produits phytosanitaires provoquent des pollutions majeures (eau, air) et ont donc des impacts sur la biodiversité, le climat et la santé.

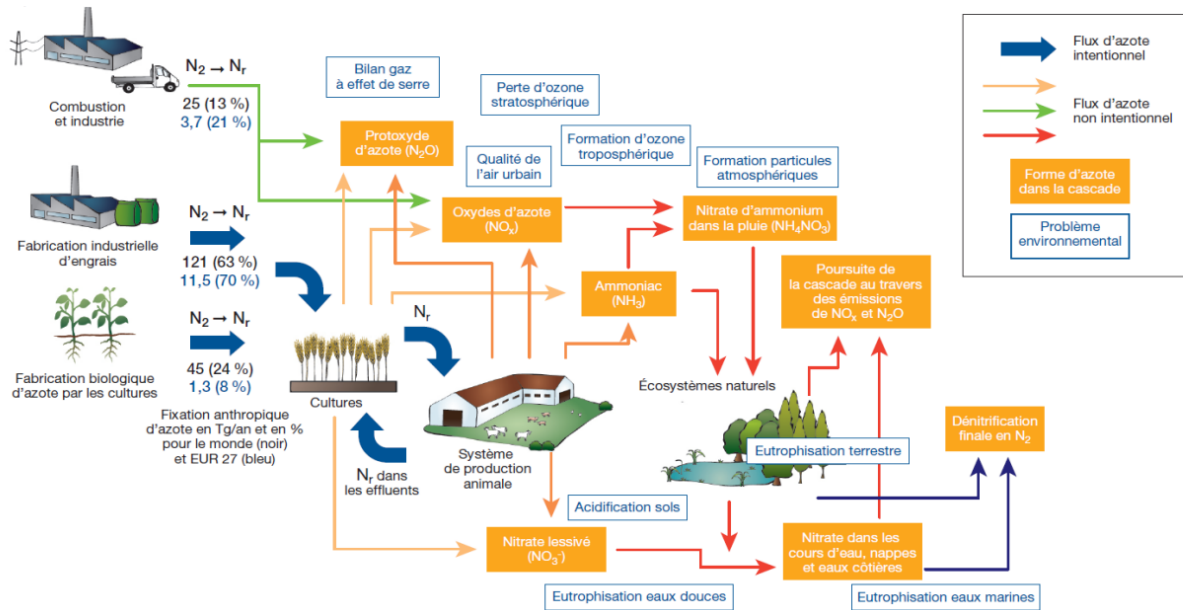


Figure 39 : Schéma simplifié de la cascade de l'azote⁹

Le développement des engrais de synthèse a permis à la France d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, mais **l'impact sur l'environnement des engrais azotés notamment est majeur**. La Figure 39 décrit la cascade de l'azote et illustre les impacts de l'apport d'azote dans les agrosystèmes sur la pollution atmosphérique et la pollution des eaux.

Les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) liées à la fabrication et à l'utilisation de ces engrais sont très importantes :

- l'épandage de ces engrais engendre des émissions de protoxyde d'azote qui représentent environ un tiers des émissions directes de GES de l'agriculture
- la fabrication de ces engrais représente les deux tiers des émissions indirectes et 30% de la consommation d'énergie de l'agriculture.

La maîtrise de la fertilisation azotée est donc un levier majeur sur la quantité d'émissions de gaz à effet de serre du secteur.

⁹ CELLIER P., De la fertilisation des cultures à la cascade de l'azote, *Agronomie, Environnement & Sociétés*, 2019, <https://hal.inrae.fr/hal-02648931/file/2019Cellier-AES.pdf>

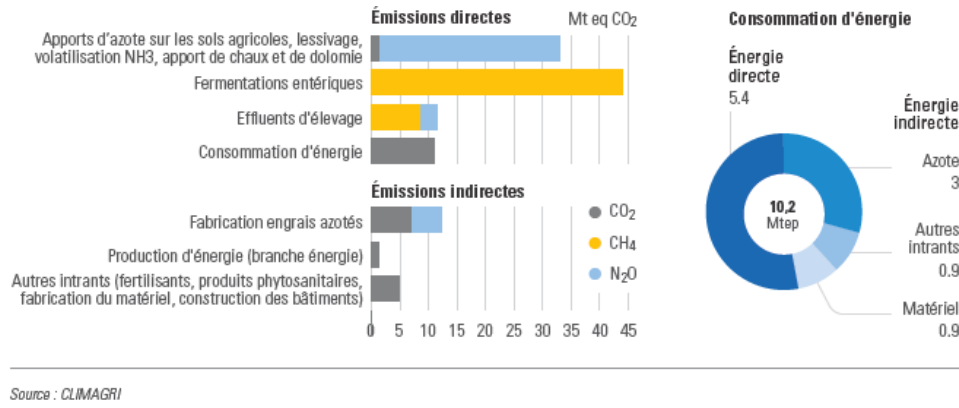


Figure 40 : Emissions territoriales de GES et consommation d'énergie de l'agriculture (moyenne 2018-2013)¹⁰

¹⁰ BARBIER C., COUTURIER C., POUROUCHOTTAMIN P., CAYLA J-M, SYLVESTRE M., PHARABOD I., 2019, « L’empreinte énergétique et carbone de l’alimentation en France », Club Ingénierie Prospective Energie et Environnement, Paris, IDDRI, 24p.

3.4 QUELQUES LEVIERS D'ATTENUATION ET D'ADAPTATION

3.4.1 LEVIERS D'ADAPTATION

	IMPACT SUR LA NATURE DES PRODUCTIONS	IMPACT SUR LES PROCESSUS DE PRODUCTION
TOUTES PRODUCTIONS VEGETALES	<ul style="list-style-type: none"> • Recomposition agroclimatique : déplacement des bassins de culture, développement de nouvelles productions mieux adaptées au climat • Sélection génétique : variétés, cépages ou porte-greffes plus tolérants ou résistants 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du calendrier : raccourcissement des cycles ; floraison et récolte/vendanges plus précoces • Irrigation : systèmes d'irrigation efficaces
PRODUCTIONS PERENNES	<ul style="list-style-type: none"> • Association de cultures : cultures intercalaires ou inter-rang pour retenir l'eau, réduire l'exposition aux bio agresseurs, limiter la fertilisation, empêcher la levée d'adventices et séquestrer du CO₂ <p><i>[Viticulture]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Agroforesterie : arbres et haies apportant de l'ombre, régulant le microclimat et stockant C 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques culturales : méthodes de taille adaptées ou de pulvérisation d'argiles protégeant les fruits des risques d'échaudage (brûlures du soleil) • Biosécurité : surveillance et prévention des phytopathologies et adoption d'un schéma de biosécurité végétale • Équipements de protection : contre le soleil (écrans UV, ombrières...), le gel (éoliennes, chauffeurs...), la grêle (filets...)
PRODUCTIONS ANNUELLES	<ul style="list-style-type: none"> • Haies et agroforesterie : arbres et haies apportant de l'ombre, régulant le microclimat et stockant du carbone. • Diversification : nouvelles cultures, cultures intermédiaires et rallongement des rotations pour des systèmes de culture plus résilients. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des capacités de stockage • Biosécurité : surveillance et prévention pour limiter la propagation des maladies végétales <p><i>[Maraîchage]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques culturales : paillage retient l'eau et limite la levée d'adventices • Adaptation des serres: aération et brumisation pour limiter la température et réguler l'humidité • Équipements de protection contre la chaleur
ELEVAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification : diversité d'espèces fourragères, cultures intermédiaires et valorisation surfaces additionnelles pour optimiser la disponibilité en fourrage l'été • Sélection génétique : races moins sensibles à la chaleur (monogastriques), au manque de fourrage (ruminants) et aux maladies • Haies et agroforesterie : arbres et haies apportant de l'ombre, régulant le microclimat et stockant du carbone. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du calendrier : décaler ou raccourcir les cycles repro pour limiter le chargement en été • [Ruminants] Conduite d'élevage : systèmes de pâturage optimisant la ressource en fourrage • Bâtiments et conduite d'élevage : mise en place de plans de biosécurité pour prévenir le risque sanitaire • Conduite d'élevage : modification de la ration et de la prise alimentaire pour optimiser la métabolisation et limiter la production de chaleur • Eau / abreuvement • Bâtiments – équipements : ventilation, brumisation

3.4.2 LEVIERS D'ATTENUATION

	IMPACT SUR LA NATURE DES PRODUCTIONS	IMPACT SUR LES PROCESSUS DE PRODUCTION
PRODUCTIONS PERENNES	<ul style="list-style-type: none"> • Fertilisation : favoriser la fertilisation organique réduisant ainsi l'usage de fertilisants minéraux 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des postes d'émission - séquestration : sensibilisation aux changements climatiques, réaliser un diagnostic climat
PRODUCTIONS ANNUELLES	<ul style="list-style-type: none"> • Fertilisation : introduction de légumineuses, fertilisation organique. • Diversification : accroissement de la part des prairies pour stocker du CO2. • Production de biogaz : cultures énergétiques dans la rotation, maîtrise du procédé de méthanisation • Production d'agromatériaux ou biomolécules : pour la construction, l'industrie, ou les bioplastiques, les emballages... 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des pratiques culturales : optimiser la fertilisation (dosage, fractionnement des apports, enfouissement...) • Changement de système de production : conversion à l'agriculture biologique • Réduction des énergies fossiles : liées à l'utilisation des machines agricoles et à la température des bâtiments agricoles • Agrivoltaïsme : panneaux PV sur des parcelles agricoles avec cultures compatibles • Adaptation des pratiques culturales : réduire le travail du sol • Méthanisation
ELEVAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Fertilisation / effluents : introduction de légumineuses pour limiter la fertilisation des prairies ; épandage ferti organique • Diversification : accroissement de la part des prairies pour stocker du C 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des postes d'émission - séquestration : sensibilisation aux changements climatiques, analyser un diagnostic climat • Conduite d'élevage : modification de la ration alimentaire pour limiter les émissions de CH4 et de N2O • Changement de système de production : conversion à l'agriculture biologique • [Monogastriques] Réduction des énergies fossiles liées au chauffage des bâtiment • Bâtiments équipements : réduire les émissions de CH4 lors du stockage des effluents • Méthanisation : limiter les émissions de CH4 des effluents • [Ruminants] Agrivoltaïsme : panneaux PV sur des parcelles pâturées, adaptés pour le passage des animaux.

3.5 DES EXPERIMENTATIONS A PROXIMITE

Station expérimentale la Tapy : expérimentation sur cerises et raisins à Carpentras

La Tapy est une station régionale d'expérimentation créée en 1984 sous la forme d'une Société Civile composée de treize administrateurs, et présidée par un élu professionnel. La SICA est gérée par un Conseil d'administration et animée par un bureau de 6 membres.



L'activité du Domaine Expérimental La Tapy est orientée vers trois productions fruitières importantes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : la cerise, la cerise d'industrie et le raisin de table. Ces sujets de recherche : protection contre *Drosophila suzukii*, réduction des IFT, évaluation variétale, évaluation des porte-greffe, modes de conduite, réduction des intrants (raisin), recherche variétale (raisin)

La Station dispose des surfaces et équipements suivants :

- › 16 ha de SAU dont 6 ha plantés en cerisiers et 6 ha en vignes.
- › Un laboratoire d'analyse
- › Une station de brumisation
- › Une station de conditionnement et deux chambres froides

Par ailleurs, l'équipe de La Tapy conduit, en collaboration avec divers partenaires techniques (Chambre d'agriculture de Vaucluse, CTIFL, IFV, GDA, CETA, Lycée agricole de Carpentras-Serres), un certain nombre d'essais chez des producteurs sur l'ensemble de la Région SUD. Agréée Bonnes Pratiques d'Expérimentation depuis 1998, La Tapy dispose d'installations et matériel adaptés.

Certifiée selon les Chartes HVE3, PFI Cerise et Raisin de Table, l'exploitation de La Tapy vend une partie de sa production de Raisin de Table sous l'Appellation d'Origine Protégée « Muscat du Ventoux ».

Le Campus Provence Ventoux : un pôle d'innovation et de formation agro-écologique

L'établissement se situe dans le massif du Ventoux (réserve de biosphère), localisé sur la commune de Carpentras, dans le Hameau de Serres entre le Mont Ventoux et les Dentelles de Montmirail.



Le Campus regroupe différents centres :

- Le Lycée Louis Giraud avec des formations de la seconde à la licence professionnelle.
- L'UFA, Unité de formation par Apprentissage
- Le CFPPA propose des formations pour adultes pour préparer aux métiers de l'agriculture, du paysage et de l'agro-alimentaire. Il anime également l'Espace Agri Test Vaucluse, un dispositif multi partenarial permettant aux porteurs de projet agricole de tester leur activité en

grandeur nature, de façon sécurisée, progressive et réversible grâce à un accompagnement complet (suivi global, conseil technique, tutorat paysan, hébergement juridique/comptable).

- L'exploitation « Domaine Provence Ventoux » et sa boutique de producteurs « Louis Giraud » : elle s'étend sur 37 hectares avec les productions suivantes : vignes de cuve en AOC Ventoux, pommiers certifiés en AB, cerisiers en IGP Cerises des coteaux du Ventoux, raisins de table en AOP Muscat du Ventoux, vignes mères de porte-greffes certifiées VITIPEP'S, des grandes cultures, des parcelles en agroforesterie et en jachère. Les cultures sont conduites selon le cahier des charges de la certification HVE et la production fruitière intégrée sauf les pommiers conduits en Agriculture Biologique. Les 3 missions principales de l'exploitation :
 - › Produire des produits de qualité en respectant les cahiers des charges des différentes appellations et certification,
 - › Former des apprenants à produire autrement pour les transitions et l'agro écologie,
 - › Expérimenter en participant à des actions de développement, d'innovation, de démonstration et de production de références en liaison avec les organisations professionnelles (agri-voltaïsme, couverts végétaux, utilisation de méthodes alternatives aux produits phytosanitaires, gestion de l'eau...)

Et de façon plus ponctuelle, une participation aux autres missions que la loi confie aux EPLEFPA (animations rurales, coopération internationale et insertion professionnelle).

4. NOTE DE SYNTHÈSE 4 : FONCIER AGRICOLE ET TRANSMISSION

4.1 UN ENJEU FORT DE RENOUVELLEMENT DES EXPLOITATIONS

En 10 ans le territoire du PNR a perdu 271 exploitations (27 par an) et 222 chefs d'exploitations (22 par an). En 2020, la moyenne d'âge des chefs d'exploitation est **de 53 ans** (contre 51,3 en 2010) sur le territoire du Parc. Au niveau national la moyenne d'âge est 51,4 ans en 2020 contre 50,2 ans en 2010 et la moitié des exploitations sont dirigées par au moins un exploitant de 55 ans ou plus. En Vaucluse cela concerne 46% des exploitations comme en PACA. Face à ce vieillissement, **la problématique du renouvellement des générations est entière**, comme le montre les chiffres qui suivent.

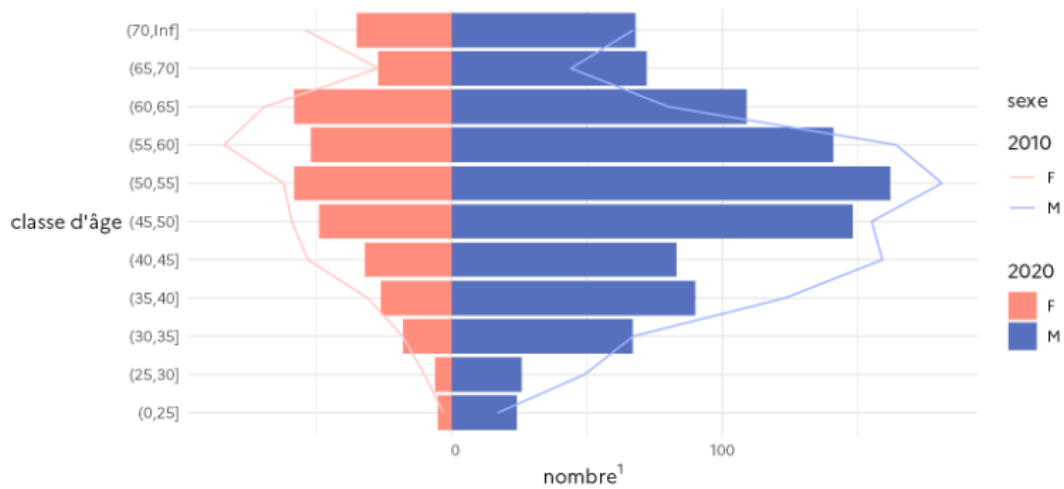


Figure 41: Pyramide des âges des chefs d'exploitations sur le PNR du Mont Ventoux (Agreste - RGA 2010, 2020)

La majorité des exploitations ayant un chef d'exploitation âgé de plus de 60 ans ne se pose pas encore la question de la transmission, comme l'illustre la Figure 42. Entre les exploitants qui ne projettent pas encore leur arrêt d'activité, et ceux qui ne savent pas à qui transmettre leur outil de production, c'est près de 12 % de la SAU qui devrait potentiellement changer de main dans les années à venir mais dont l'avenir est très incertain, **soit près de 2 850 ha**.

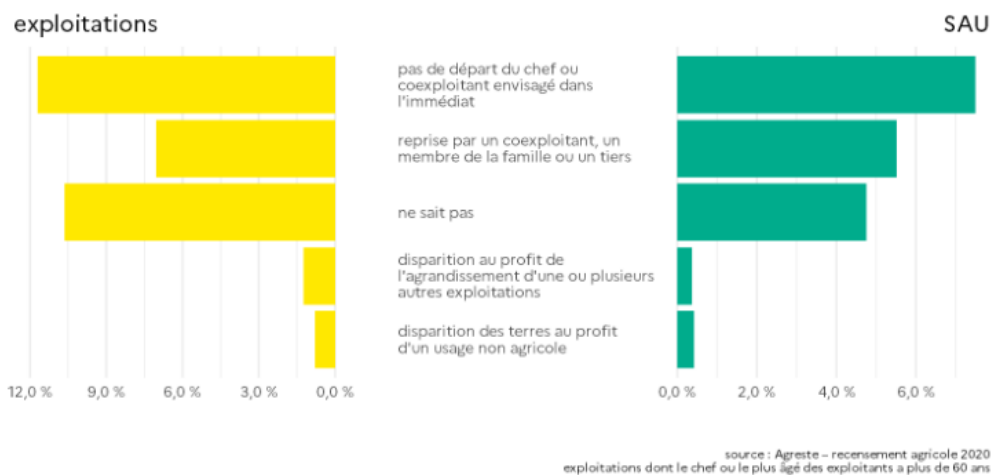


Figure 42: devenir des exploitations ayant un chef d'exploitation de plus de 55 ans sur le PNR du Mont Ventoux (RGA 2020)

Entre 2018 et 2022 on compte une vingtaine d'installations de nouveaux agriculteurs par an (sauf en 2020, en lien avec les incertitudes liées à la crise sanitaire) soit une centaine en 5 ans dont environ 50% bénéficie des aides à l'installation (JA de moins de 40 ans avec un diplôme agricole). Ainsi ces dernières années les nouvelles installations ne compensent pas les cessations d'activité et départs en retraite avec un **taux de renouvellement de 74% seulement, soit environ 3 installations pour 4 départs à la retraite.**

Les installations sont plus nombreuses en viticulture, souvent en reprise d'exploitations familiales tandis que 30% des installations se font hors cadre familial (HCF) sur de petites surfaces souvent en maraichage diversifiée, souvent en AB ou en petit élevage (caprins, apiculture).

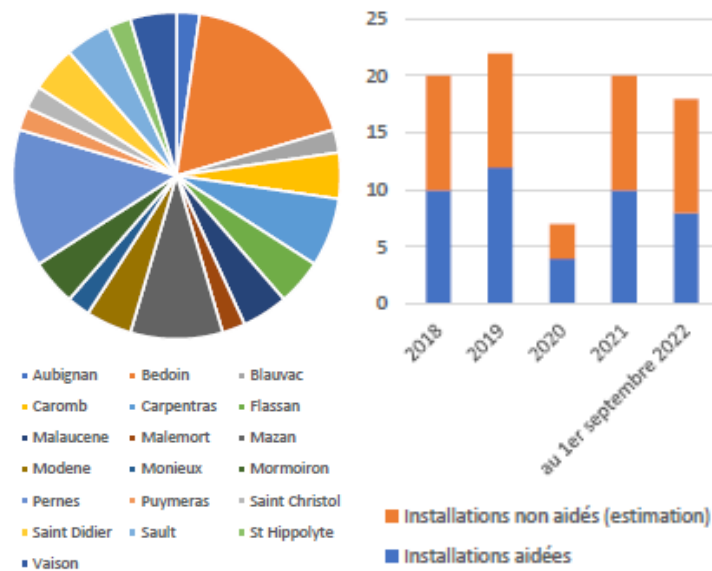


Figure 43 : répartition des installations recensées sur le PNR du Ventoux par commune et par an (source : Chambre d'Agriculture du Vaucluse)

Il a été évoqué le besoin de recenser les porteurs de projet afin d'assurer une meilleure transmission des terres, de faire une plus grande connexion entre le travail de la Chambre d'agriculture et celui de la SAFER.

En termes de contexte de reprise, la SAFER met en avant la diversité forte présente dans le Ventoux. La majorité de ceux qui s'installent le font dans le cadre familial, dans un triptyque assez classique de 1/3 vin de cuve, 1/3 raisin de table, 1/3 cerisiers. Lors des reprises, il est rare que les jeunes créent un nouvel atelier. On retrouve ce triptyque surtout dans le Piémont du Ventoux, tandis que sur Pernes et Montoux l'orientation dominante est plus tournée vers le maraîchage. Une problématique souvent rencontrée, en particulier pour les porteurs de projet Hors Cadre Familial, est l'absence de bâtiment : difficile de s'installer sans matériel, sans logement, sans hangar dans cette situation. La SAFER met en avant l'intérêt d'opérations de portage foncier par les collectivités (PNR, mais aussi EPCI ou communes) pour faciliter l'installation dans ces cas. Au niveau départemental, les installations Hors Cadre Familial sont rares. Les structures foncières sont aussi très morcelées. Il est rare de trouver des structures foncières de 10 hectares d'un seul tenant. Les micro-parcelles ne permettent pas une installation facilement.

A noter que l'organisation foncière éclatée des exploitations vauclusiennes est en effet peu propice aux nouvelles installations, par contre elle permet aujourd'hui une meilleure résilience des exploitations face aux aléas climatiques et aux grêles très localisées.

Initiative Ventoux : financeur de micro-crédit

Pour l'installation en agriculture, des opérateurs privés se positionnent pour proposer des alternatives/compléments aux aides FEADER (2nd pilier de la PAC) réservées aux Porteurs de Projet agricoles de moins de 40 ans. Au-delà des subventions, plusieurs organismes proposent ainsi des instruments financiers : prêt participatif (Banque des Territoires), prêt d'honneur, prêt et fond de garantie agricole (FranceActive). Initiative Ventoux est un organisme local qui propose par exemple des prêts d'honneur agricole.



Initiative Ventoux fait partie du réseau Initiative France, 1^{er} réseau associatif de financement et d'accompagnement pour les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise.



4.2 UNE CONSOMMATION DE TERRES AGRICOLES MARQUEE

L'urbanisation de terres agricoles est devenue depuis quelques années un sujet problématique et très sensible. Il est aujourd'hui avéré que ce phénomène génère, à court ou moyen terme, de nombreuses complications pour l'activité agricole et des impacts qui généralement s'avèrent irréversibles pour le potentiel de production (une terre bétonnée ne pourra jamais redevenir exploitable en terme agricole). Ainsi l'artificialisation de l'espace en lieu et place de terres agricoles a pour conséquences immédiates :

- Une consommation de terres agricoles, or le foncier agricole est une ressource non renouvelable et constitue l'outil de travail indispensable au fonctionnement des exploitations

- Une amplification ou une aggravation du morcellement des espaces agricoles qui perturbe l'activité et menace la pérennité des exploitations en place. Ce mitage est d'autant plus problématique lorsque le territoire est occupé et investi par des particuliers non issus du monde agricole
- Un rapprochement entre parcelles agricoles et parcelles urbanisées du fait d'une périurbanisation croissante et peu réfléchie

Au niveau départemental, l'urbanisation représente une perte de 400 à 500 ha par an de terrains agricoles. Une diminution 3 fois plus marquée qu'au niveau national et estimée à environ 1 terrain de foot par jour. Malgré les orientations du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la région PACA adopté en 2019, qui prévoit une division au moins par 2 du rythme de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers-observés entre 2006 et 2014 à l'horizon 2030 et l'objectif de zéro perte de surface agricole irriguée, les SCoT dont celui de l'Arc Comtat Ventoux projette encore l'urbanisation de terrains agricoles en partie irrigués (2 360 pour les 3 plus grands SCoT du département¹¹)

Ce phénomène d'urbanisation marqué entraîne une pression foncière importante sur les terrains agricoles résiduels, avec l'augmentation du mitage et des zones de contact entre agriculture et habitats, ainsi qu'un renchérissement des prix du foncier qui menacent à terme le maintien de l'agriculture.

4.3 UNE DYNAMIQUE FORTE D'ENFRICHEMENT

Territoire majoritairement viticole (et arboricole), **le PNR du Mont Ventoux est particulièrement touché par la dynamique d'enfrichement** et exposé aux risques ou conséquences négatives qui y sont associés :

- risque d'incendies
- risques sanitaires (viticulture)
- fermeture des paysages
- cabanisation..

Les friches agricoles sont des surfaces qui ont eu une vocation agricole mais ne sont pas ou plus exploitées, productives ni entretenues. Elles sont issues de la déprise agricole et des campagnes d'arrachages consécutives aux crises viticoles et arboricoles. Il faut distinguer :

- › **les friches** ayant perdu leur vocation agricole, qui ne sont pas déclarées à la PAC et pour lesquels les propriétaires ne perçoivent pas d'aides ,
- › **les jachères** ou gels, qui sont des surfaces non cultivées mais entretenues, déclarées à la PAC et comptabilisées dans les SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique). Elles ont toujours leur vocation agricole. Sur le territoire du PNR, les surfaces en jachère représentent 178 ha sur le RPG 2020 dont 157 ha de jachères de moins de 5 ans, 14 ha de jachères de plus de 6 ans, et 4ha de jachères de plus de 6 ans déclarées comme surface d'intérêt écologique.

Il est difficile de quantifier la surface concernée par l'enfrichement au sens strict car cela nécessite la mise en place d'outils comme la cartographie d'occupation du sol ou le repérage et la qualification des friches (par exemple application Vigifriche développée par la SAFER). Cela entrave donc l'évaluation et la

¹¹ [Note sur la consommation de foncier dans le département du Vaucluse](#), Chambre d'Agriculture du Vaucluse :

gestion du phénomène, pourtant perçu par empirisme. Certains secteurs sont plus touchés que d'autres et ces tendances fluctuent en fonction des dynamiques économiques des filières (arrachage de vignes, de vergers, déprise sur les zones d'élevage). Aujourd'hui, dans certains secteurs du territoire (Massif, Piémont de l'Arc Comtadin), la déprise agricole est liée à une viabilité économique insuffisante des exploitations. Dans d'autres secteurs (plaine du Comtat en particulier), elle est liée à des pressions urbaines importantes (morcellement des terres, consommation foncière, pression foncière générant de l'enfrichement, difficultés d'accès au logement). Enfin, cette problématique d'accès peut concerner des parcelles relevant du régime forestier (objectif pastoral).

La reconquête des friches peut s'opérer dans le cadre de **démarche concertée et ciblée** en mobilisant des moyens d'animation foncière : veille, prospection, négociation foncière dans le cadre d'un projet territorial. A titre d'exemple, la CC de Ventoux Sud a été accompagnée par le Conseil Département du Vaucluse pour lancer une étude sur le recensement des friches, en partenariat avec la SAFER. Plusieurs outils sont ensuite mis à disposition des communes et des exploitants pour favoriser la reconquête agricole. Ce travail n'est pas facilité par l'instabilité très forte sur le secteur des occupations foncières. Très peu de formalisme et de baux ruraux en bonne et due forme. Les accords sur l'exploitation des terrains se font très souvent à l'oral, il s'agit de négociation en direct entre propriétaires et exploitants. Il faut donc avoir une maîtrise foncière des terrains et passer par l'acquisition pour faciliter leur mise à disposition, qui peut se faire via plusieurs outils autres que le bail rural : convention de mise à disposition, prêt d'usage...

Certains exploitants ont perçu l'opportunité de diversifier leurs activités en proposant de faire du foin sur les parcelles en friche (peu d'investissement et peu d'engagement sur les parcelles). Vu la situation compliquée pour l'autonomie alimentaire des élevages français face aux sécheresses répétées, le foin devient une denrée recherchée. Cela peut représenter une alternative intéressante pour les friches en zones viticoles.

4.4 UN MARCHÉ SOUS TENSION

Le foncier constitue une ressource naturelle, support de l'économie agricole, du développement urbain et économique, des continuités écologiques, des réservoirs de biodiversité et de leurs fonctionnements. Cette ressource, très convoitée, fait l'objet de forte concurrence à l'origine de l'augmentation continue de son coût. Ainsi suivant le contexte économique/démographique, géographique/topographique... la pression sur le foncier agricole est plus ou moins forte et contraint les agriculteurs dans leurs projets professionnels.

La majorité des exploitations agricoles cherche à augmenter ses volumes de production, dans une logique de confortement de son activité ou de compensation des pertes foncières (passées et à venir). Cette évolution concerne aussi bien les productions végétales (arboriculture, grandes cultures, maraîchage) que les activités d'élevage. Si la mise en œuvre de projets d'irrigation peut, en partie, répondre au besoin d'augmentation des volumes de production des exploitations (en sécurisant voire améliorant les rendements), il n'en demeure pas moins que le développement de ces structures agricoles passera par l'acquisition de surfaces supplémentaires.

3 principaux géomarchés (unité géographique homogène du point de vue des marchés agricoles) distincts sont observés sur le territoire :

- Le plateau de Saint Christol-Sault à l'est, avec un prix médian des transactions enregistrées par la SAFER oscillant entre 2000 et 5000 €/ha (*données 2016, non significatives en 2020*)
- Au nord et au sud, la petite région agricole du « Haut Ventoux » subit une pression foncière beaucoup plus importante, avec des filières à plus haute valeur ajoutée

(arboriculture notamment), qui se ressent sur les montants de transaction avec une moyenne à 12 700€/ ha, en très forte progression entre 2019 et 2020 (+ 13%)

- Enfin au centre du PNR, la petite région agricole des Monts du Ventoux de Vaucluse et Lubéron, connaît une attractivité forte du fait de sa proximité avec des villes telles que Carpentras, et le prix médian est de 13 070€/ ha en 2020 (-4% depuis 2019).

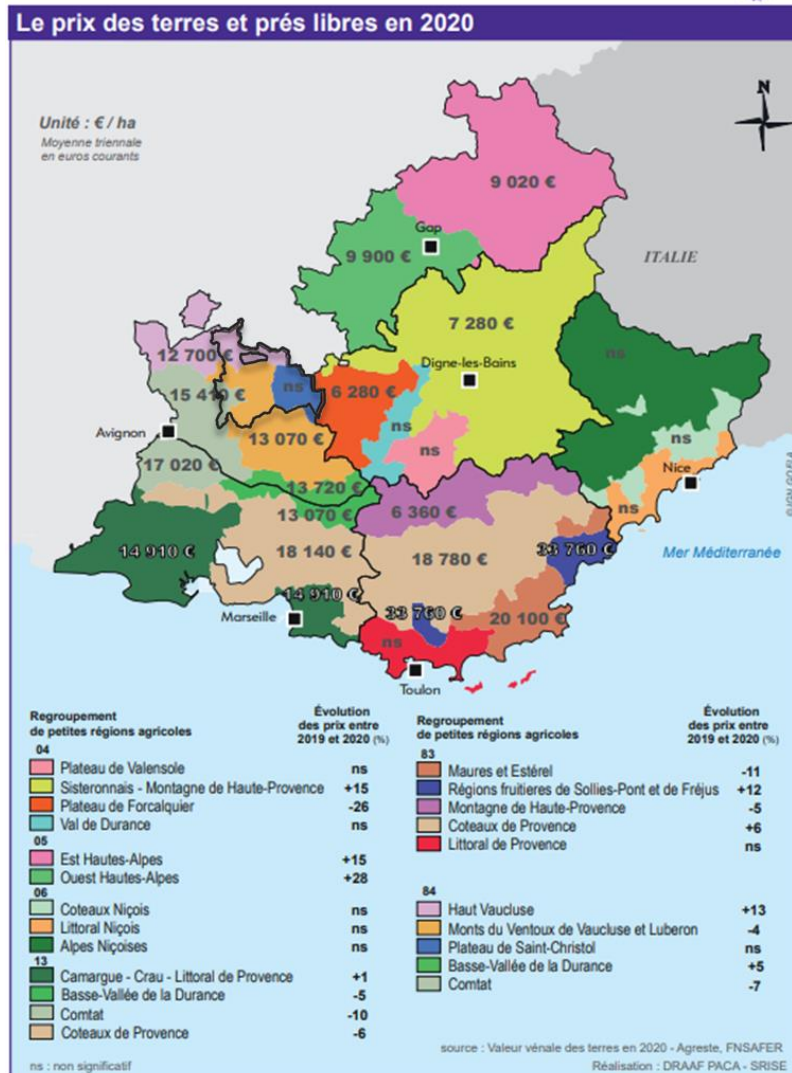


Figure 44 : Valeur vénale des terres en 2020 en PACA (source : Agreste, FN SAFER - DRAAF PACA)

Ainsi, le Vaucluse connaît une pression importante sur le foncier agricole et fait face à des phénomènes aujourd’hui répandus : beaucoup de spéculation, de nombreuses terres « gelées » en attente de devenir constructibles... Il y a aussi une pression urbaine importante avec une diminution de la SAU régulière. Les résidences secondaires tendent à faire augmenter les prix et on observe un mitage du foncier agricole. La présence de labels AOC/ IGP contribuent également à faire augmenter les prix du foncier. Comme on peut le constater sur la Figure 44 le prix médian sur le territoire du PNR avoisine les 13 000€/ ha.

4.5 UNE STRATEGIE FONCIERE A CONSTRUIRE EN CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Ainsi face à ces enjeux fonciers, la mise en place d’une stratégie foncière peut permettre plus de réactivité et une bonne complémentarité avec les acteurs déjà présents sur le sujet à savoir :



SAFER : opérateur foncier historique et légitime. Veille (Vigifoncier), acquisition amiable, préemption, stockage (voir pages suivantes)



Terre de Liens : foncière et fondation : acquisition de foncier et location à des agriculteurs bio, sans revente



EPF : opérateur foncier, bénéficiaire de la taxe d'équipement, convention nationale avec les SAFER ; des partenariats renforcés dans certaines régions (ex Pays Basque) ; acquisition et stockage de foncier de long terme



Agriculteurs : premiers utilisateurs

Filières aval : le foncier est leur source d'approvisionnement → peuvent parfois s'impliquer dans le renouvellement des agriculteurs ou le portage foncier



Banques, investisseurs privés : acquisition de foncier ou de parts de sociétés foncières, cautionnements



Collectivités et autres acteurs publics :

- **Département** : compétence PEANP : préservation de foncier, acquisition foncière et préemption + plan d'actions, souvent tourné vers l'agriculture de proximité
- **EPCI, Pays, communes** : compétences SCoT, PLUi/PLU, développement économique, environnement, PCAET, PAT → préservation de foncier à potentiel (dont ZAP), acquisition de foncier, installation, couveuses...
- **Région** : compétence SRADDET et développement économique → des partenariats Safer, des fonds de stockage foncier CT, des subventions à l'achat de foncier par les collectivités
- **Agences de l'Eau** : financement de veille, d'animation, d'intervention foncière sur les aires de captage

En particulier, sur le secteur du Vaucluse, certains acteurs sont aujourd'hui proactifs sur la question du foncier agricole :

Le département du Vaucluse : des aides sur la reconquête de friches et les échanges à l'amiable

Le Conseil Départemental du Vaucluse a mis en place plusieurs actions pour la reconquête de friches sur le territoire du PNR :

- › Un **Contrat Foncier Local** sur la CCVS (animation foncière de la SAFER) entre 2016 et 2019 : recensement des friches, portage foncier des communes si nécessaire, participation du CD84 si travaux de reconquête pour remise en culture
- › **Dispositif friches** mis en place depuis la fin du CFL : plafond de 2 500€/ ha pour la reconquête de terrains en friches. 25 ha reconquis depuis 2 ans (pour 52 parcelles et un montant de 42 000€), ce qui reste peu au regard de l'enjeu. Un manque de connaissance de ce dispositif explique en partie ce résultat. Pour y remédier, le CD84 a édité une plaquette pour présenter son Fond pour l'Aménagement Foncier Rural et à destination des communes du territoire. Cela devrait permettre de faire connaître les aides accessibles via ce fond pour la reconquête de foncier en friches.



RECONQUÉRIR LES TERRES EN FRICHE ET FAVORISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Fonds pour l'Aménagement Foncier Rural du Département de Vaucluse

LE TÉMOIGNAGE
Lionel Morard, éleveur de chèvres à Buoux
" Sans cette aide, j'aurais mis plusieurs années à défricher "

POUR LES AGRICULTEURS
ENCOURAGER LA REMISE EN CULTURE DES TERRES EN FRICHE EN SOUTENANT FINANCIÈREMENT LES EXPLOITANTS

QUE PEUT EN BÉNÉFICIER ?


NOUVEAUTES

" Toutes ces bonnes terres non cultivées, ça fait mal au cœur ! "

LOTTER CONTRE LES FRICHES contribue à

- Augmenter et pérenniser les surfaces agricoles cultivées
- Encourager le développement des circuits courts et des Projets Alimentaires Territoriaux
- Accompagner la dynamique économique des exploitants et faciliter les installations
- Diversifier les cultures en encourageant des projets innovants (implantation de variétés anciennes, activités de niche)
- Favoriser les exploitations en agriculture biologique qui peuvent être lancées directement après la remise en culture d'un friche, sans phase de conversion
- Contribuer à l'amélioration paysagère et esthétique
- Limiter les risques incendies et sanitaires relatifs aux friches

Plus de
100 hectares
remis en culture en
Vaucluse depuis
2016.



QUELLE EST LA SURFACE MONTAUMA CONCERNÉE ?

Un soutien financier peut être accordé à partir d'un hectare. Des dérogations sont cependant possibles dans plusieurs cas de figure. Par exemple, si la remise en culture présente un aspect environnemental et paysager ou un intérêt dans la lutte contre l'érosion de par sa localisation ou si elle favorise le regroupement cohérent de parcelles appartenant à un même exploitant.

QUELS TYPES DE TRAVAUX SONT ÉLIGIBLES ?

Il s'agit uniquement des travaux préparatoires à la remise en culture de la parcelle comme le défrichage, la coupe draine, le nivelé des souches, baliseau du sol...
Ni les équipements pour l'irrigation ni les frais de plantation ne sont éligibles.

QUE PEUT RÉALISER LES TRAVAUX SUR LA PARCELLE ?

L'exploitant peut se charger directement des travaux. Dans ce cas, leur montant sera évalué sur la base d'un barème officiel. Il peut aussi faire appel à une entreprise. Les travaux sont également réalisables de façon complémentaire, une partie par l'exploitant, une autre par une entreprise.

QUEL EST LE MONTANT DES AIDES ACCORDÉES ?

Jusqu'à 40% du montant HT des travaux peuvent être pris en charge par le Conseil départemental. L'aide est plafonnée à 10 000 euros par dossier.
Si la parcelle est située dans une Zone Agricole Protégée (ZAP), l'aide s'élève à 50%.

NOUVEAUTÉ AÛL

- Un coup de pouce supplémentaire en direction des Jeunes Agriculteurs est créé : 60% du coût HT des travaux de remise en culture sont pris en charge.
- Le plafond d'aide est relevé à 2 500 euros par hectare que les travaux soient réalisés par l'exploitant ou une entreprise. Ce plafond est plafonné à 10 000 euros si les travaux étaient réalisés exclusivement par l'exploitant.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT ?

Le bénéficiaire de l'aide s'engage à une exploitation agricole des parcelles pendant 9 ans au minimum. Cette durée peut être ramenée à 6 ans si son activité est consacrée au pastoralisme ou si elle s'exerce dans le cadre d'une Convention de mise à disposition (CMAD).

POUR LES TERRITOIRES

Le Fonds pour l'Aménagement Foncier Rural (FAFR) abondé par le Conseil départemental de Vaucluse finance des actions qui concourent à la dynamique agricole et à la préservation des espaces cultivés :

- En compensant l'impact occasionnel sur les terres agricoles par les grands ouvrages publics (comme les infrastructures dédiées de transport) ; pour par exemple financer dans ce cadre les études relatives à l'intégration foncière des permis concernés et la mise en œuvre des opérations d'aménagement foncier conduites par un gestionnaire agréé.
- En soutenant les opérations d'aménagement Foncières agricoles, forestières et environnementales (remembrement) et les échanges et cessions d'immobiliers ruraux relatifs à la demande d'une commune ou d'un EPCI dans un périmètre défini, afin de contribuer à l'amélioration des conditions d'exploitation des parcelles regroupées, le Département pilote ces opérations collectives et cofinance notamment les études d'opportunité pour celles préalables à la conduite de ces projets.
- En participant au coût des travaux connexes à ces aménagements comme la création de voies, déplacements hydrauliques ou la plantation de haies. Le Département peut ainsi prendre en charge 50% du montant HT de ces travaux (dans la limite de 30 euros / hectare).

NOUVEAUTÉ AÛL

Le Conseil départemental soutient désormais ces financements (avec la Région Sud) des études d'opportunité pour la création de ZAP (Zone Agricole Protégée) et de PAEN (Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains).

Ces projets portés par les communes, EPCI ou syndicats de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) bénéficient d'un programme d'aides nouvelles aux cultures agricoles. Pour encourager leur développement, le Département prend en charge 40% du coût HT de l'étude.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Si vous êtes intéressé par les aides attribuées dans le cadre du Fonds pour l'Aménagement Foncier Rural, vous pouvez contacter :

Le Service Aménagement de l'Espace, Agriculture et Environnement de la Direction du Développement et des Solidarités Territoriales du Conseil départemental de Vaucluse en :

direction@vaucluse.fr
04 32 40 78 27
ou group@vaucluse.fr

ou consulter :

<https://www.vaucluse.fr/le-paysan>
<https://www.vaucluse.fr/le-paysan/la-filiere-agricole>
<https://www.vaucluse.fr/le-paysan/la-filiere-agricole/le-paysan>
<https://www.vaucluse.fr/le-paysan/la-filiere-agricole/le-paysan/le-paysan>
<https://www.vaucluse.fr/le-paysan/la-filiere-agricole/le-paysan/le-paysan/le-paysan>

➤ Opération avec la **Fédération des Caves Coopératives**, sur le territoire de la COVE. L'objectif est d'essayer de limiter la consommation masquée en favorisant le portage foncier par un acteur économique (cave coopérative). Cette opération est menée en partenariat avec la SAFER, qui peut proposer de faire des CMD (Conventions de Mise à Disposition) pour faciliter le portage foncier.

➤ Face à l'éclatement important des exploitations vauclusiennes, le CD84 propose également des aides pour **faciliter les échanges de parcelles à l'amiable** (réduction des frais notariés très chers en cas de vente sur de petites parcelles) : dispositif ECIR (Echanges Collectifs d'Immeubles Ruraux) avec un plafond à 3 000€/ dossier. Ces derniers sont moins fastidieux que les remboursements les limites cadastrales de parcelles ne sont pas remises en question, il s'agit juste d'échanger les droits d'exploitation pour faciliter la fonctionnalité agricole.

A noter également, qu'en 2021 le Conseil Départemental devient co-financier (avec la Région Sud) des **études d'opportunité pour la création de ZAP** (Zone agricole protégée) et de **PAEN** (Protection des espaces agricoles et naturels périurbains). Ces projets portés par les communes, EPCI ou syndicats de Scot (Schéma de cohérence territoriale) pérennisent et protègent des espaces voués aux cultures agricoles. Pour encourager leur développement, le Département prend en charge 40 % du coût HT de l'étude.

La SAFER : un acteur incontournable sur les questions foncières

La SAFER intervient en tant qu'opérateur sur le marché foncier rural (acquisition à l'amiable dans 89% des cas ou sinon par droit de préemption avec des objectifs d'intérêt général) et expert en observation foncière (pour les collectivités, les pouvoirs publics, et tout autre acteur du territoire). Elle peut jouer 2 rôles auprès des collectivités :

- Interlocuteur pour des opérations de remembrement ou d'échange parcellaire pouvant faciliter la mise en place d'ORE ou BRE sur des zones à enjeux environnementaux
- Connaissance du marché foncier agricole via les offices notariés. Obligation de notification à ses partenaires (conventions notamment avec des collectivités), pour leur permettre d'exercer un pouvoir de préemption ou d'achat simple.

Dans le cadre d'une convention entre la SAFER et une collectivité, différents outils peuvent être déployés pour faciliter l'intervention sur le foncier :

PNR du Mont-Ventoux | CERESCO | Octobre 2022

67

Animation foncière et acquisition amiable (90% des cas)

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) et veille foncière (Vigifoncier)

- Alerte sur les ventes sur le territoire → réception d'un mail quotidien
- Localisation des ventes sur le territoire via une plateforme internet
- Information sur le projet des acquéreurs (agricole, loisirs...)
- Observatoire via le cadastre + bilan annuel des ventes



Droit de préemption (10% des cas)

Sur quels terrains ?

- Zone A ou N du PLU (hors bois et forêts, sauf si inclus dans une exploitation agricole)
 - Terrains en ZAP, PEANP
 - En zone U et AU : terrains à vocation agricole, avec une surface minimale définie par décret (en général 2500m2)
 - Hors PLU : terrains à vocation agricole des parties non urbanisées
 - Bâtiments faisant partie d'une exploitation agricole
 - Depuis peu : totalité des parts de société ayant pour objet l'exploitation agricole si pour une installation d'agriculteur
 - Priorité à la préemption du fermier présent depuis plus de 3 ans et des collectivités lorsqu'elles ont un droit
- ▶ Les préemptions doivent être justifiées auprès du Commissaire du Gouvernement par un des 9 motifs réglementaires
- ▶ La SAFER bénéficie d'un délai de réponse de 2 mois ; si convention avec une collectivité, ce délai doit être respecté
- ▶ Le fermier et les droits de préemption collectivités ou Etat sont prioritaires sur celui de la SAFER

Gestion foncière :

- ▶ Convention de mise à disposition (6 ans renouvelable une fois)

Stockage foncier :

- ▶ **Convention de stockage en partenariat SAFER /Région :** préfinancement du foncier, ou emprunt bancaire avec prise en charge des frais financiers (Aquitaine, Auvergne) et/ou des garanties de bonne fin (Auvergne) ; stockage 3 à 5 ans
 - ▶ **Mise en place d'un fonds de stockage temporaire 2-5 ans avec une Région** (Corse, Limousin, IDF) ; le fonds finance les frais de gestion annuels (1 à 2% du prix d'acquisition) et se rémunère sur les loyers
- Dans ces situations, le bénéficiaire final paie le prix d'acquisition + une marge SAFER de 6 à 13%
- ▶ **Acquisition différée avec prêt et caution bancaire** (Crédit Agricole) : ex Poitou-Charentes et avec la Région Nouvelle-Aquitaine : le bénéficiaire final est le locataire, il paie des acomptes ; à l'acquisition finale, paie les intérêts d'emprunt, sauf si une collectivité les prend en charge (ex Région Aquitaine) ; stockage 5 à 10 ans ; cautionnement bancaire du dossier de l'agriculteur (jusqu'à 20%), et de la perte SAFER jusqu'à 20% du bien en cas de défaut de reprendre.

Elles peuvent également avoir recours à des investisseurs bailleurs privés (par exemple sous statut GFA) : choix du fermier par la SAFER, bail long terme, investissement dirigé sur le foncier non-bâti.

La FN SAFER vient par ailleurs de lancer une **foncière nationale externalisée**, pour du **stockage moyen terme (10 ans)**, avec rétrocession à l'agriculteur ; 1,5 – 2M € au lancement

- Veille
- Intervention
- Stockage

En particulier dans le département du Vaucluse, la SAFER a aussi engagé des actions pour la reconquête des friches depuis 2015. Mais les moyens d'actions restent limités : il n'y a pas de leviers réglementaires, le travail de négociation reste essentiellement à l'amiable. Le foncier est morcelé et si les propriétaires n'ont pas besoin de vendre, ils préfèrent souvent ne pas le faire. La SAFER détient plusieurs leviers pour travailler sur ce sujet avec les collectivités :

- › Le contrat foncier local (Blauvac, Mormoiron, Méthamis, Malemort, Ville-sur-Auzon) : déployé sur la CCVS entre 2016 et 2019
- › Le projet FEADER sur le territoire de l'Arc de la cave de Beaumont et Saint-Didier (chef de file)
- › Secteur Copavo : dans ce cadre, ils ont fait un recensement de friches. Une partie de ce travail peut être visionné sur l'application/site avec la cartographie. Les exploitants agricoles ont eux-mêmes réalisé ce recensement grâce à l'application mobile. La cartographie n'est de fait pas exhaustive. La SAFER se rend parfois sur le terrain pour vérifier certaines parcelles. Pour trouver les propriétaires, ils s'appuient sur le cadastre, organisent des réunions en mairie et des courriers signés par le maire sont envoyés.

Dans la CC du Ventoux Sud, le projet est fini après trois ans d'études. Le recensement des friches a été réalisé par un bureau d'études. Cela a permis d'identifier environ 800 hectares dont 450 hectares présentant un intérêt agricole. Aujourd'hui, une cinquantaine d'hectares ont pu être récupérés et mis soit à la location, soit à la vente. L'essentiel est parti pour l'agrandissement d'exploitations déjà existantes et pour la production de raisin de cuve/de table.

Ils ont aussi signé une convention de portage avec le Crédit agricole. Il faut aussi savoir qu'une fois que les terrains sont achetés via la SAFER, cette dernière a un droit de regard pendant 4-5 ans sur l'usage qui en sera fait et peut ainsi intervenir si celui-ci n'est pas en accord avec l'objet de la vente.

4.6 DES RETOURS D'EXPERIENCE A PROXIMITE

Sur le territoire du PNR ou à proximité immédiate, plusieurs initiatives montrent aujourd'hui l'intérêt grandissant des collectivités pour le devenir du foncier agricole. De la protection du foncier existant dans les documents d'urbanisme, à la sanctuarisation via des outils tels que les PAEN ou ZAP, en passant par la reconquête de foncier en friche, diverses stratégies sont déployées pour soutenir l'activité agricole.

- **Protection du foncier agricole** : exemple du PLU de Vaison la Romaine

Dans son Document d'Orientation et d'Objectif, la commune de Vaison la Romaine a fait le choix d'afficher clairement la protection des enjeux agricoles et donc des terres associées à cette activité.

L'élaboration de ce document d'urbanisme a été mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour aborder la question des équipements agricoles, des plantations, des usages interdits nuisant à l'activité agricole, le recul des constructions en limite séparative, des outils à mettre en place pour aider la filière viticole, avec une vision touristique aussi.

1.5 - Créer des conditions favorables à la pérennité de l'agriculture dans un équilibre avec le développement urbain nécessaire

Les objectifs

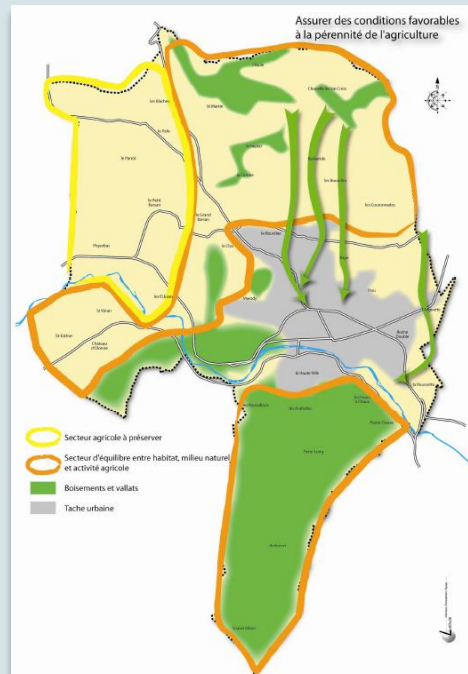
Il s'agit de :

- favoriser le maintien des exploitations agricoles pérennes du territoire communal mais aussi celles des communes limitrophes, les terrains communaux étant en partie exploités par des agriculteurs d'autres communes. Ils sont nécessaires à la viabilité de ces exploitations. Il s'agit de préserver le potentiel de production de cette activité face aux mutations économiques futures,
 - délimiter clairement la limite entre la zone urbaine et la zone agricole afin d'assurer la pérennité de la zone agricole et d'éviter les conflits d'usages
- Cette préservation de l'agriculture sur la commune doit permettre :
- le maintien de la fonction d'entretien des espaces naturels des exploitations, leur activité freinant l'enfrichement et la multiplication potentielle des risques d'incendie, notamment sur les collines sud,
 - la préservation de la qualité du paysage communal assurée par la diversité des cultures (vergers, vignes, prairies, cultures...);
 - la valorisation des productions locales (olives, viticulture) qui par leur qualité permettent aussi une valorisation de l'image de Vaison La Romaine.

Les orientations du PADD

- interdire toute nouvelle urbanisation dans les secteurs ruraux autour de la ville pouvant accentuer le morcellement du territoire agricole.
- Maintenir l'équilibre actuel dans la zone agricole entre les résidences présentes et la fonction agricole : il ne s'agit pas de renforcer la pression urbaine par des nouvelles constructions, mais de gérer l'héritage de l'urbanisation passée en autorisant la gestion des constructions non agricoles présentes dans l'espace rural,
- Protéger les territoires à forte valeur agricole (parcelles AOC, secteurs irrigables ou mécanisables etc.) et constituant des grands tènements non morcelés.

- Préserver les corridors agricoles permettant la jonction entre les territoires agricoles notamment pour garantir les accès agricoles actuels. Pour cela l'urbanisation linéaire le long des voies existantes sera restreinte, y compris dans des secteurs pouvant être desservis par des réseaux. En effet ces développements linéaires conduisent généralement à couper les accès aux parcelles agricoles, à enclaver les terres et les exploitations et à les rendre non viables.



- **Portage foncier via un acteur économique** : exemple de la Fédération des Caves Coopératives

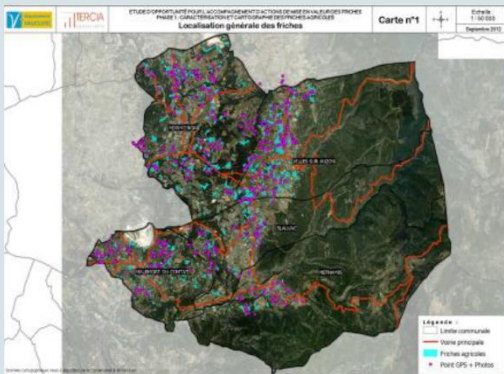
Sur l'enjeu du renouvellement des générations et de l'installation des jeunes en viticulture, la Fédération organise déjà des interventions dans les lycées agricoles et les écoles pour sensibiliser. Mais elle a aussi développé depuis 2019 **les portages foncier** via les caves coopératives. L'idée étant de faciliter l'accès à la terre pour un nouveau viticulteur. Dans le cadre d'un arrêt, la cave achète les terrains et les met en fermage auprès des jeunes viticulteurs pendant 6 à 12/15 ans. Les loyers ainsi versés seront ensuite déduits du prix de vente des terrains à l'issue du portage. Un partenariat peut aussi se mettre en place avec la SAFER pour sécuriser le montage juridique du portage.

L'objectif est ainsi double : conserver les terrains viticoles (et donc les apports faits à la cave coopérative) et fidéliser un nouveau viticulteur.

Sur le département, 7 caves ont déjà acté un portage foncier, d'autres sont encore en projet (Puyméras, Vaison, Villes sur Auzon...)

Le principe est très intéressant, mais en pratique il faut aussi prendre en compte une incertitude de taille : méconnaissance du nouvel installé (souvent HCF), confiance difficile à accorder...

- **Reconquête de friches : exemple de la CC Ventoux Sud**



Face au développement important des surfaces en friches sur le Vaucluse (5 340 ha –source occupation du sol dans le Vaucluse 2017 –AURAV) liées à des causes multiples (pression foncière, crise des filières fruits et légumes, mitage, rejet du bail,...) le Conseil départemental a proposé la mise en œuvre d'un Contrat Foncier Local aux collectivités locales concernées.

Le territoire du piémont du Ventoux (Communauté des Communes Ventoux Sud avec Malemort du Comtat, Mormoiron, Méthamis , Blauvac, Villes sur Auzon) est particulièrement concerné par ce phénomène avec 430 ha de friches soit 17% de la SAU recensée en 2015.

Dès 2013, un premier recensement des friches avait été réalisé à la demande du Groupement de Développement Agricole (GDA) du Ventoux. Sur cette base, un partenariat a été monté entre la CCVS, la SAFER, le Conseil Régional et le Département en application du Fonds d'Aménagement foncier Rural. La résorption des friches, la consolidation des exploitations agricoles et la restructuration foncière ont été les 3 objectifs de ce Contrat foncier Local.

Sur la communauté des communes Ventoux Sud, le CFL a permis d'aider 35 exploitants à remettre en culture 52 hectares de friches. On compte également 17 projets de reconquête des friches pour 8 ha réalisés par des propriétaires non-agriculteurs. La plupart de ces dossiers étaient portés par une association locale qui sensibilise sur les friches (Association Anti Campas). Elle est composée de cotisants solidaires ou propriétaires intéressés par le développement des plantes aromatiques.

● **Formation des élus aux enjeux fonciers : exemple du PNR du Lubéron**

En lien avec le CD84 et l'ADEAR84, et dans le cadre du PAT du Lubéron, un cycle de 5 journées de formations a été déployé à destination des élus du territoire. Un des modules concernait la question foncière, l'objectif était de laisser à voir quels outils/ partenariats pouvaient aujourd'hui permettre aux élus de se mobiliser sur ces enjeux fonciers, ainsi que de présenter des retours d'expérience pour motiver à l'action. Une dizaine d'élus étaient présents dont de nombreuses petites communes. Ils ont visité le matin l'espace-test du Pertuis. Puis ils ont bénéficié d'une approche plus théorique l'après-midi avec la mise en avant des outils fonciers et notamment de la procédure Mise en Valeur des Terres Incultes.

FICHE MODULE N°2 | Préserver les terres agricoles : installation d'agriculteurs et transmission des fermes

1. CONTENU DU MODULE

Objectifs

- Présenter les outils à disposition des collectivités pour la préservation du foncier et l'installation d'agriculteurs.
- Identifier les différentes structures oeuvrant sur cette question foncière et les financements mobilisables.
- Présenter des réalisations et faire bénéficier les participants de retours d'expérience.
- Echanger sur les leviers qu'ont les collectivités pour être actrices du développement agricole de leur territoire, et ainsi agir sur l'offre de produits alimentaires disponibles en circuits courts de proximité.

Cibles (acteurs visés au sein des collectivités engagées)

Elus et agents :

- Référent urbanisme
- Référent agriculture / environnement
- Référent développement durable

2. PROGRAMME DE LA JOURNÉE (prévisionnel)

Matinée :

- Visite du site de Pertuis où se croisent remboursement ZAP, espace-test agricole et intervention de Terre de liens.
- Témoignage sur le projet de ZAP intercommunale (8 000ha) en cours en plaine de la Durance porté par CLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération).

Après-midi

- Les enjeux liés à la préservation du foncier agricole et ceux liés à la transmission des fermes et à l'installation.
- Autour de 3 grandes questions : « Comment préserver les terres agricoles ? Comment maintenir l'agriculture et installer ? Comment engager un projet agricole ? », les intervenants présenteront les outils disponibles, les champs d'intervention de leur structure et les financements existants.
- Des témoignages, retours d'expérience et échanges élargiront les propos.

Lieu pressenti : Pertuis

Date pressentie : février 2021

3. ANIMATION ET INTERVENANT-E-S

Partenaires du module et intervenant-e-s :

- Région Sud
- Département de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence
- SAFER
- Terre de liens
- Chambres d'agriculture
- ADEAR

Animateur : Parc du Luberon

● **Mise en place d'espaces tests agricoles : exemple du PAT Grand Avignon**

L'ADEAR84 coordonne aussi les espaces-tests en lien avec le CFPPA 84, la Chambre d'agriculture et la coopérative d'activités « Mosaïque ». Il existe des espaces-tests éphémères, mais dans l'idéal, il s'agit de réfléchir à l'après et de travailler à des espaces-tests permanents. Celui qui se développe au Mas Baudouin sera le second espace-test permanent (l'autre étant à Pertuis). Il permettra d'accueillir 2 à 3 couvés sur une surface de 2 à 3 ha. Sa mise en place dépendra d'une convention de mise à disposition du foncier par l'EPF Ce qui est bien est de coupler ce type d'espace avec des espaces-tests éphémères. Pour les espaces-tests, l'enjeu est d'abord que les communes connaissent le foncier agricole éventuellement disponible et dans l'idéal, puissent ensuite investir dans l'équipement des parcelles mises à disposition (serres, réseau d'irrigation...).

action 4/ Création d'un espace test agricole sur le territoire du Grand Avignon		Mobiliser d'ouvrage	Territoire de projet	Évolutions prévisionnelles	Financiers	Calendrier	État
Grand Avignon	Agglo- mération	Préfiguration : 8 833 € + 60 000 € Investissement : 1,5 million € Fonctionnement : Estimation 70 000€ par an	Grand Avignon Département Autres à définir	CT et MT	en construction		
Constat	Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 75% en moyenne sur le territoire du Grand Avignon entre 1970 et 2016 et cette tendance est loin de s'inverser. Au-delà des enjeux liés à l'attractivité du métier, on constate que les candidatures à l'installation rencontrent de nombreux freins. Parmi les difficultés identifiées, le fait que les enfants d'agriculteurs ne représentent plus ou peu les exploitants et que les porteurs de projet sont souvent non issus du monde agricole, avec peu d'expériences, peu de fonds, pas de foncier et peu de contacts.		Descriptif		Partenaires		
Objectifs	Mettre en place un espace test agricole permanent au Mas Baudouin L'Espèce Test Agricole est un dispositif qui vise à favoriser l'installation d'agriculteurs en leur mettant à disposition sur une durée limitée (1 an à trois années) du foncier pour tester leur activité en grandeur réelle mais sans leur offrir un hébergement juridique, éventuellement du matériel, un réseau d'agriculteurs tuteurs et un accompagnement technique. Ce dispositif permet également de favoriser l'émergence de projets d'installations agricoles durables en encourageant les pratiques favorisant la qualité des sols, l'usage raisonné de l'eau et la préservation de la biodiversité.		Création d'un espace test agricole permanent au Mas Baudouin, propriété située sur la commune d'Avignon, permettant d'accueillir 2 à 3 couvés sur une surface de 2 à 3 hectares. L'espace test agricole assurera plusieurs fonctions : • Népière : mise à disposition d'un outil de production • Couveron : cadre légal d'exercice du test via l'hébergement juridique • Accompagnement : suivi régulier par des acteurs spécialisés • Coordination : animation du collectif qui porte l'ETA Les étapes : • Convention avec l'Établissement Public Foncier pour le portage du Mas Baudouin • Aménagement du lieu et équipement en matériel adéquat • Mise en place du dispositif partenarial pour assurer les différentes fonctions de l'espace test agricole • Appel à candidatures en vue de sélectionner et accueillir les premiers couvés • Mise en lien avec la politique foncière pour faciliter l'accès au foncier agricole pour les couvés à leur sortie de test si celui-ci se révèle concluant.		Chambre d'Agriculture du Vaucluse, Chambre d'Agriculture du Gard, ADEAR84 + à définir État d'avancées • Partenariat avec Agrites84 dans le cadre du projet FEADER piloté par le Grand Avignon : juillet 2019 à juin 2022 • Étude d'opportunité de mise en place d'un espace test par le CFPPA Provence Ventoux et l'ADEAR 84 : avril à juillet 2021 • Restitution aux élus et aux partenaires : 21 juillet 2021 • Visite de l'Espèce Test Agricole de Pertuis en présence des élus et techniciens de la Métropole d'Ax Marseille Provence, d'élus et de techniciens de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse : 1 septembre 2021		

4.7 ENJEUX FONCIERS

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux retours d'expérience sur la question foncière • De nombreux acteurs engagés et une mallette d'outils à déployer 	<ul style="list-style-type: none"> • Une urbanisation croissante ces dernières années • Un manque de connaissance des outils fonciers par les élus • Une dynamique forte d'enfrichement
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • L'application future de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) • La protection forte des espaces agricoles avec des outils réglementaires (ZAP ou PAEN) • Les financements disponibles pour la reconquête d'espaces agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conflits d'usage grandissants • La lenteur des procédures foncières dans certaines situations

ENJEUX

- La consommation de terres agricoles via l'urbanisation
- Une dynamique forte d'enfrichement (et risque incendie associé)
- Le manque de vision stratégique d'intervention foncière
- La méconnaissance des outils fonciers auprès des élus communaux/ intercommunaux
- L'interconnaissance entre les acteurs agissant sur le foncier
- La protection du foncier avec outils adaptés (ZAP ou PAEN).
- La difficulté d'accès au foncier pour les porteurs de projets

5. NOTE DE SYNTHÈSE 5 : ETAT DES LIEUX DES EQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Il n'existe pas d'outils d'envergure départementale ou régionale au sein du PNR. La majorité des productions transformées le sont donc en dehors du territoire.

Néanmoins, pour les producteurs souhaitant transformer leur production et la revendre localement, il existe un maillage d'outils situés essentiellement sur l'Ouest du territoire, à proximité des bassins de consommation et des voies de commercialisation. Ces derniers se concentrent en grande partie sur la commune de Carpentras, qui compte à elle seule 3 conserveries, 2 fabricants de jus, 1 légumerie et 1 fabricant de pâtes locales.

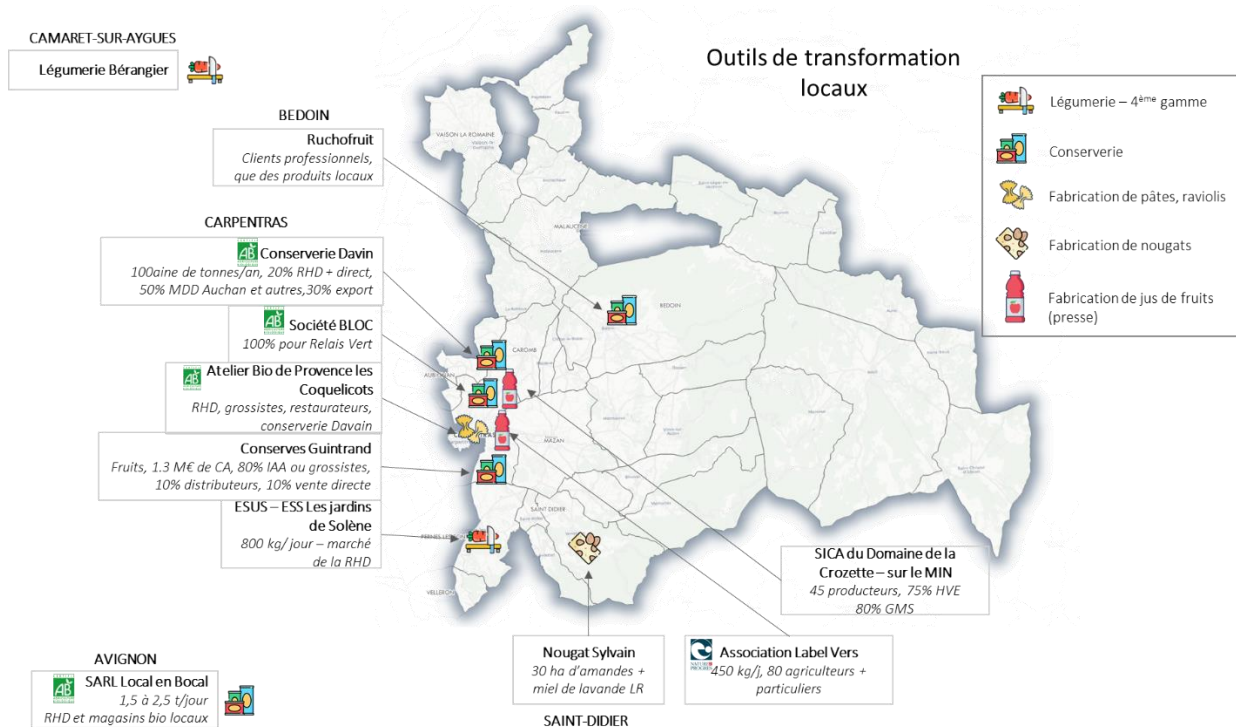


Figure 45 : cartographie des outils de transformation situés sur le PNR du Mont Ventoux (source : CERESCO d'après les entretiens réalisés et le répertoire SIRENE)

Ainsi un panel d'outils de transformation diversifié a été recensé sur le territoire du PNR ou à proximité immédiate. Proposant de la transformation en conserves, des légumes de 4^{ème} gamme, ou la fabrication de produits finis tels que pâtes, raviolis, nougats, ou encore jus de fruits, ces derniers font remonter des difficultés aujourd'hui rencontrées :

- Difficulté à travailler le frais avec des producteurs locaux : problème de prix et de volume → il faudrait réfléchir à un projet à plus large échelle pour récupérer les invendus (des tournées de récupération d'invendus par exemple)
- Sensibiliser les producteurs aussi à la valorisation des invendus
- Difficulté de travail avec la RHD : proposer des menus de saison, s'affranchir de certaines « règles » dictées par le planning nutritionnel des diététiciens et une concurrence à bas pris des grossistes de taille nationale (Pomona, Sodexo)

- Un manque de connaissance entre les acteurs

En terme d'abattage, le territoire ne possède aucun abattoir depuis la liquidation judiciaire en 2018 de l'abattoir de Carpentras (Abattoirs du Sud spécialisés 100% halal depuis 2011). Les abattages se font principalement à Sisteron (04, 1h10 de Sault) et à Saint-Saturnin-lès-Apt (84, 30 min de Sault).

Un autre acteur structurant sur le territoire est le marché gare de Carpentras. Actuellement organisé sous forme de marché gré à gré d'envergure régionale, et plutôt orienté vers l'horticulture, la COVE travaille actuellement à sa refonte pour le professionnaliser : densification et consolidation des exposants présents, massification des grossistes en fruit et légumes...

INITIATIVES LOCALES

FOCUS sur le Marché Gare de Carpentras

Le Marché Gare de Carpentras était un marché de gros spécialisé dans les fruits et légumes, avant de voir son activité disparaître dans les années 80. Il a muté en un carré d'exposants horticoles (plants de vignes, arbres...) de 4 ha et d'envergure régionale. La COVE a racheté l'ensemble du site de 13 ha et l'a réhabilité en 2013. Le site a une vocation essentiellement alimentaire :

- Installations de grossistes (location ou vente du bâti) et massification de ce type d'acteurs sur ce site
- Offre de pépinière d'entreprise : **Mon Premier Bureau** et **Ma Première Usine** avec des ateliers agroalimentaires, lancés en 2019.

La pépinière d'ateliers agroalimentaires permet d'installer pendant trois à quatre ans des entreprises nouvellement créées ou âgées de moins de 4 ans. Le loyer est inférieur au prix du marché et les entreprises bénéficient d'un accompagnement par la structure. Les entreprises présentes actuellement sont :

- Agora, brasseur bio
- Maison Lesage, chocolatier
- Olive & Marius, conserverie (tapenades)
- The Sun Kitchen, cuisine centrale pour les commerces de restauration rapide EXKI basés dans le Sud de la France.

La COVE souhaite créer un sixième atelier, ainsi que des ateliers au cœur du site pour permettre aux entreprises de la pépinière de s'y installer.



Figure 46 Le marché gare de Carpentras

FOCUS Gestion des déchets industriels par la COVE

- Gare numérique : filière de recyclage du plastique avec l'ESAT de Carpentras
- Création composteur bois
- Projet de consigne de verre avec les microbrasseurs et les AOC Ventoux, Biocoop
- Installation de Greenspot technology : transforme les coproduits de l'agroalimentaire en farine pour alimentation humaine (drache de bière)

FOCUS Projets financés par le programme LEADER du Mont-Ventoux

Le Parc Naturel du Mont-Ventoux a porté un programme LEADER lors de la programmation 2014-2022, dont deux fiches actions permettent de financer des projets en lien avec l'agriculture et l'alimentation :

- Fiche action 2.1 : animation et communication ressources locales
- Fiche action 2.2 : investissements ressources locales
- Fiche action 3.1 : Services en milieu rural

Plusieurs **projets de transformation** ont été soutenus :

<i>Porteur de projet</i>	<i>Projet</i>	<i>Lieu</i>
Association Label Vers	Le hangar de papy : création d'un lieu associatif autour d'une presse à jus et d'un atelier participatif	Carpentras
SAS De nos terres à l'assiette	Mise en place d'un atelier de transformation et petite restauration dans un magasin de vente de produits agricoles	Vaison-la-Romaine
Exploitant agricole	Fabrication de crèmes glacées à la ferme au lait de brebis et commercialisation en circuit-court	Le Beucet
Exploitant agricole	Création d'un laboratoire de transformation à base de légumineuses	Venasque
SARL Le trait d'union (Ruchofruit)	Développement d'un atelier de transformation de fruits et légumes, avec vente directe	Bédoin
Olive et Marius	Création d'un laboratoire - Olive et Marius- Maitriser notre production	Carpentras
SCA La balméenne	Valorisation des sous-produits de la fabrication d'huile d'olive	Beaumes-de-Venise
SAS Le Château du Barroux	Création d'une distillerie de Whisky de terroir utilisant du petit épeautre local	Le Barroux
EARL Le Lauzas	Presse à huile de pépins de grenade - Malaucène	Malaucène
Exploitant agricole	Création d'un point de vente directe et d'un atelier de transformation pour les céréales à Sault	Sault

ENJEUX SUR LES OUTILS DE TRANSFORMATION

ENJEUX

- Création de lien entre monde agricole et tissu d'outils de transformation existant
- Consolidation des outils existants
- Veille sur les différentes actions / financements portés par les différents partenaires présents sur le terrain (EPCI, communes, SAFER, CD84...)



PARTIE 2 : BASSINS DE VIE ET DE CONSOMMATION

1. NOTE DE SYNTHÈSE 6 : LA POPULATION : TYPOLOGIE ET BASSIN DE VIE

1.1 BASSIN DE VIE

Le PNR du Mont-Ventoux comptait 87 757 habitants en 2017. La commune principale est Carpentras, avec plus de 28 000 habitants, et aucune autre commune ne dépasse les 10 000 habitants. Le territoire est donc plutôt rural. Néanmoins, l'Ouest du PNR est composé des communes les plus peuplées. Les zones de montagne à l'est sont très peu peuplées, les principales communes étant Bédoin (3 000 habitants), Sault et Saint-Christol (toutes deux à 1 300 habitants).

Le territoire est également inégal en termes de revenus. Le centre urbain qu'est Carpentras est une des communes des plus pauvres du PNR, mais est entouré de communes rurales avec une population plus aisée. On retrouve également le même phénomène, dans une moindre mesure, avec Vaison-la-Romaine et ses alentours. Ainsi, **les populations les plus aisées sont principalement à l'Ouest du territoire**, tandis que les communes situées à l'Est dans le massif du Mont-Ventoux seraient davantage en situation de précarité, et surtout les communes du Plateau de Sault.

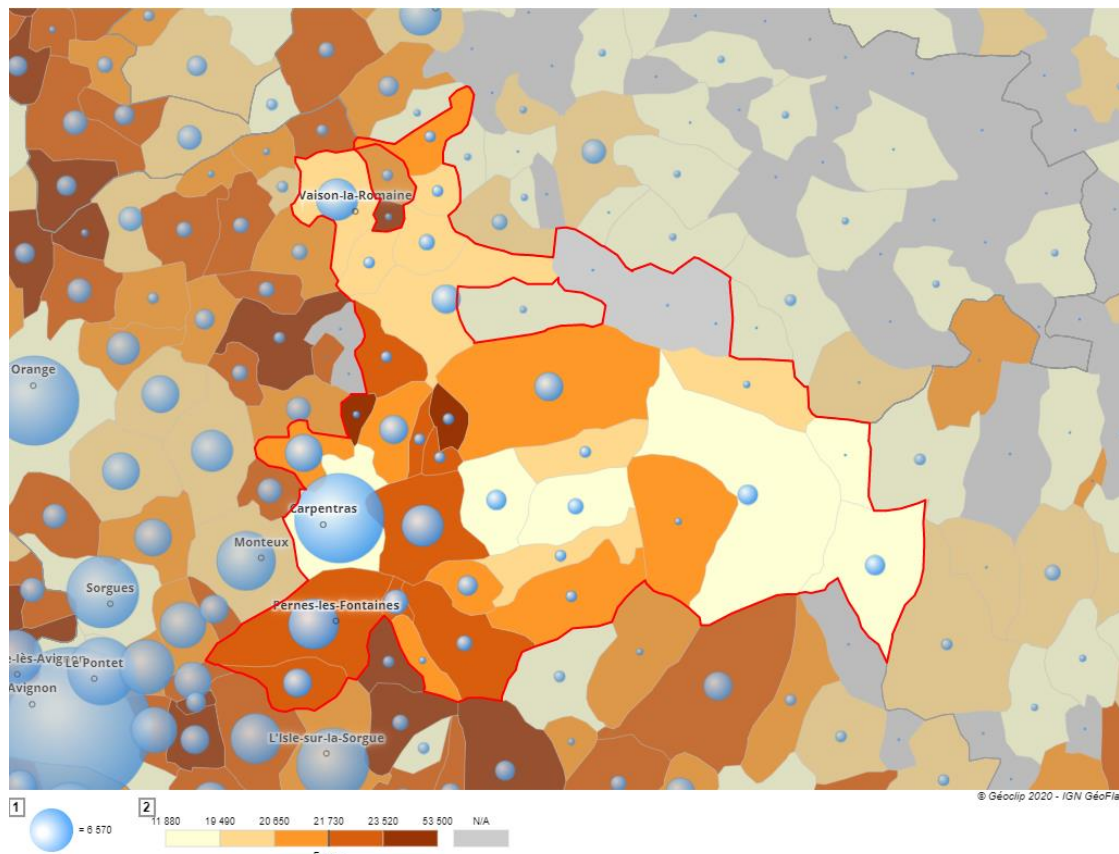


Figure 47 Figure 4 Population et revenus dans les communes du PNR (INSEE, 2021)

Les flux domicile-travail sont principalement orientés vers l'Est du PNR et du Département et les pôles urbains de Carpentras et d'Avignon. L'Ouest du PNR est moins peuplée et plus isolée.

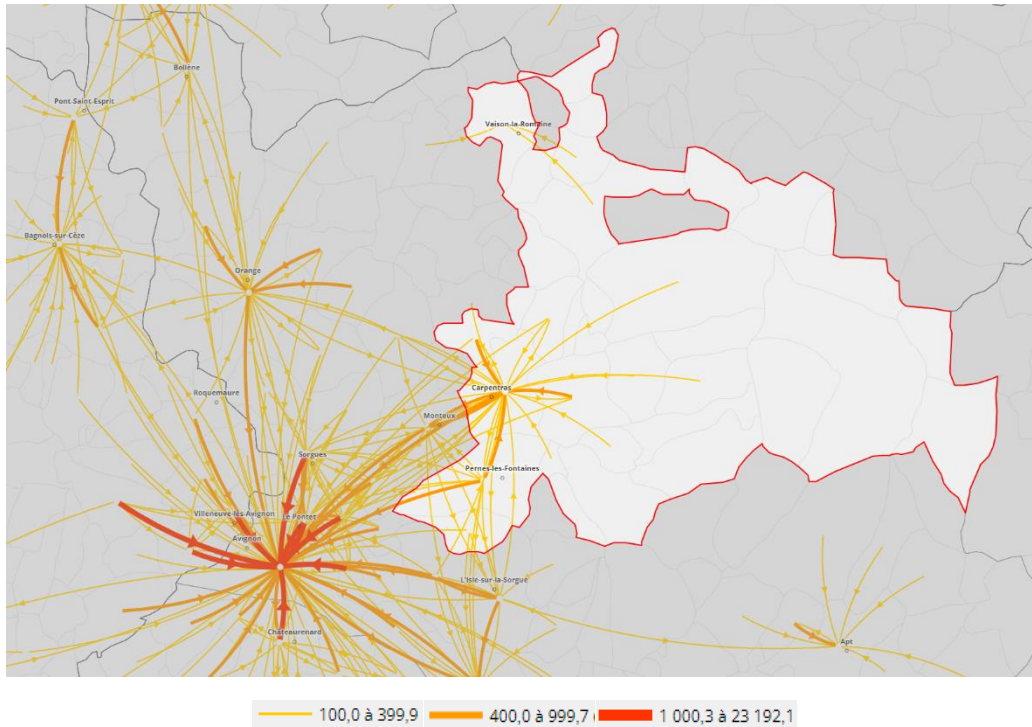


Figure 48 Des flux domicile-travail vers Carpentras et Avignon

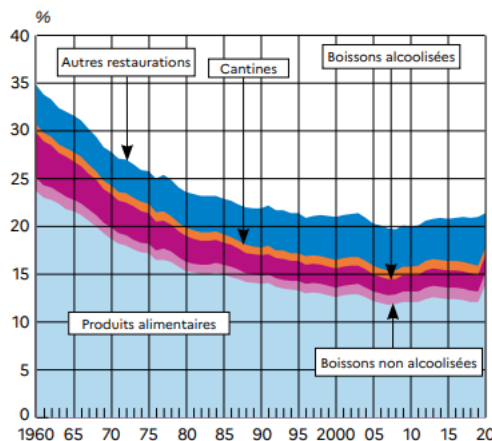
1.2 CONSOMMATION DES MENAGES ET HABITUDES ALIMENTAIRES

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

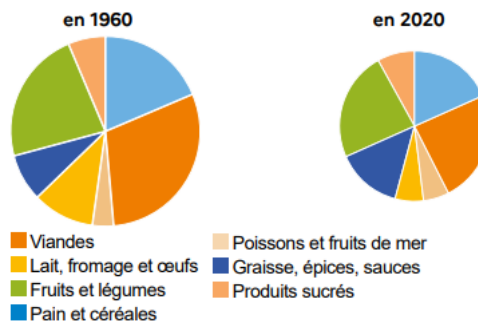
- Variation de la part du budget consacrée à l'alimentation

Part de l'alimentation dans les dépenses de consommation

• Évolution 1960 - 2020



• Produits alimentaires¹ : répartition des dépenses selon les types d'aliments



1. La part des dépenses en produits alimentaires est de 14 % en 2020 contre 24 % en 1960.

Figure 49 : Part de l'alimentation dans les dépenses de consommation. Source : Agreste, Graph'Agri 2020.

La part du budget des français consacrée à l'alimentation et aux boissons non alcoolisées a chuté de 15 points entre 1960 et 2019 (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Deux facteurs explicatifs peuvent être

proposés : la croissance plus rapide des revenus que des prix de l'alimentation et le fait que dans une telle société, les autres postes de consommation croissent plus vite que l'alimentation.

Par ailleurs, la diminution des dépenses consacrées à l'alimentation est provoquée par des facteurs plus structurels :

- La baisse du nombre de personnes par ménage, les personnes seules ayant tendance à moins dépenser pour leur alimentation
- Le renouvellement des générations, les jeunes consacrant une part plus faible de leur budget à l'alimentation à domicile que leurs parents
- Le vieillissement de la population, les dépenses pour l'alimentation tendant à diminuer après 70 ans.

• **Focus sur les produits de l'élevage**

Les produits de l'élevage constituent le premier poste de dépenses alimentaires des ménages (25% pour la viande et 16% pour les produits laitiers et œufs, Figure 49). La consommation de viande par personne à domicile a diminué de 16% depuis 1990, masquant de fortes hétérogénéités selon les espèces comme l'illustre la figure ci-dessous. Elle a tendance à se stabiliser depuis une dizaine d'années (88 kgec/hab/an) et il en est de même pour la part des protéines animales dans le régime des français. Plusieurs tendances de consommation conduisent à ce phénomène plus global :

- La diversification des sources de protéines animales (augmentation continue de la consommation de volaille, baisse de la consommation de bovins et ovins)
- Un vieillissement de la population, avec une plus faible consommation de viande pour les tranches d'âge les plus âgées
- L'augmentation des préoccupations sanitaires, environnementales et liées au bien-être animal

Consommation française de viande¹

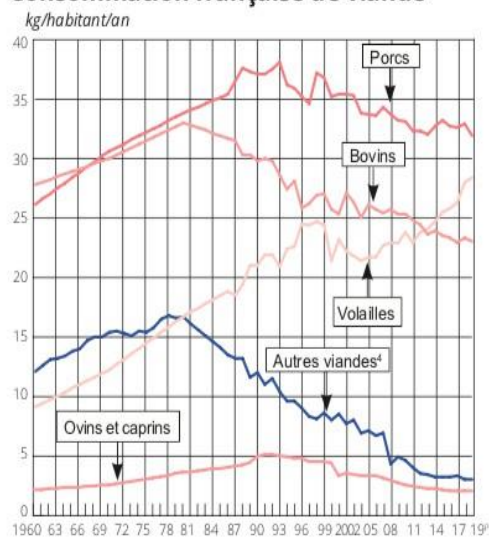


Figure 50 : Evolution de la consommation française de viande par habitant (Source : Agreste – Graph'agri 2020)

Toutefois la consommation globale de viande continue d'augmenter du fait de l'augmentation de la population (+ 6% sur la même période) Un facteur explicatif est la consommation de viande hors foyer qui continue à augmenter alors que 14% des repas principaux des Français se faisaient hors domicile en 2019 (Gira Food Service pour FranceAgriMer).

En 2017, pour leurs achats de produits carnés, les ménages se fournissent à 68 % en moyenne auprès de la grande distribution (ce pourcentage se maintient depuis 2008). La part des hypermarchés a augmenté sur l'ensemble de la période au détriment des supermarchés et des enseignes de proximité, même si la tendance semble s'inverser sur les deux dernières années. Les 32 % restants offrent une large part aux circuits spécialisés que sont les boucheries qui représentent 20 % des dépenses des ménages.

En ce qui concerne les produits laitiers hors fromages, la consommation est décroissante, en particulier pour le lait conditionné en réponse à des changements de comportement alimentaire (petit déjeuner de

plus en plus pris hors domicile, part croissante des produits transformés réduisant l'emploi des produits « de base », la concurrence croissante des jus végétaux).

La consommation de fromages est quant à elle plus stable grâce à la croissance de la consommation hors repas et à une forme de report de la consommation de viande vers ce type de produits. C'est également une hypothèse formulée pour expliquer la stabilité de la consommation d'œufs.

🔗 L'évolution des consommations des produits laitiers est favorable à la consommation de produits transformés fromagers. On observe que les produits de type fromages de « petits ruminants » ovins et caprins sont plus importants dans les circuits spécialisés (fromageries, marchés, vente directe). Les produits laitiers en général sont principalement distribués en GMS (Figure 51).

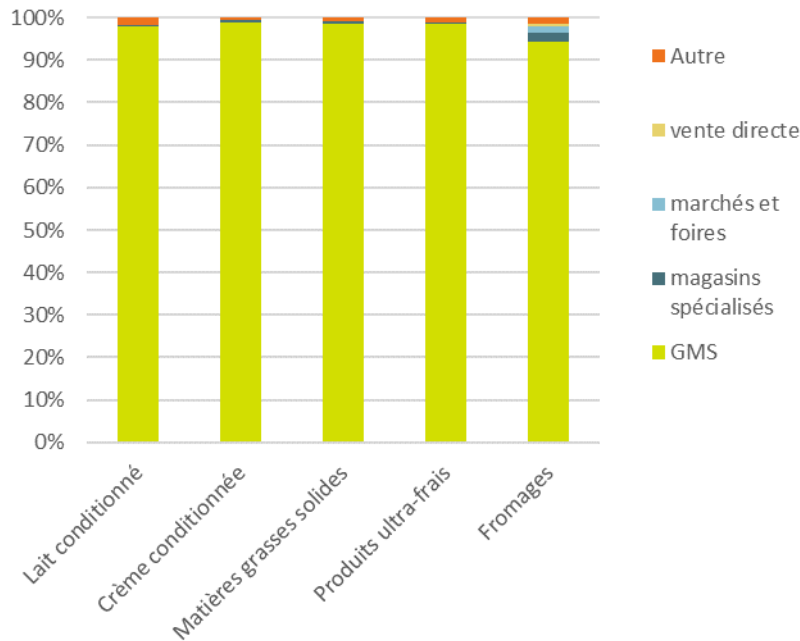


Figure 51 : Part des différents circuits de vente sur le marché des particuliers. (La consommation de produits laitiers en 2019, FranceAgriMer)

Enfin, d'après une étude Kantar réalisée en 2020, 40% des foyers comptent au moins une personne qui « tend à réduire ou limiter sa consommation de protéines animales » en 2020, contre 20% en 2015. La décroissance de la consommation de protéines animales est le fait d'une part importante des consommateurs, ne s'identifiant pas nécessairement aux végétariens ou aux végétariens (respectivement 4,1% et 1,1%).

Pour donner quelques repères nutritionnels en complément de ces tendances observées, à ce jour, la consommation individuelle de protéines en France est de 90 g/j, dont 60g d'origine animale. Les apports conseillés par l'OMS sont de 50 à 70 g/j pour un adulte, dont la moitié d'origine végétale.

- **Focus sur certains produits d'origine végétale**

La consommation par habitant d'huile d'olive est croissante, de 1,5 kg/hab en 2000, 1,8kg/hab en 2010 et 2 kg/hab en 2020. La consommation de légumes secs varie peu et s'élève à 2,5 kg/hab en 2019-20. Ils représentent une faible part des apports protéiques des français.

La consommation de vin est en diminution en France et s'établit à 32,6 L/habitant/an alors qu'elle était d'un peu plus de 92 L / hab / an en 1980.

Les fruits légumes représentent respectivement moins de 10% des dépenses des ménages (moyenne 2015-2017) et leur consommation est en légère croissance sur la période 2015-2019.

Sur les fruits et légumes, les GMS représentent plus de 60% des parts de marchés, en léger recul. Ils proposent une large gamme de produits et peuvent s'approvisionner « en direct » auprès du producteur. La part des marchés a tendance à reculer contrairement aux magasins de proximité.

Les commerces spécialisés (ex : Grand Frais) et le e-commerce (~2%) sont les canaux de distribution présentant le progrès le plus important mais ne sont pas les plus propices à un approvisionnement local / circuits courts. La vente directe représente quant à elle 2-3% des achats des ménages sur cette typologie de produits.

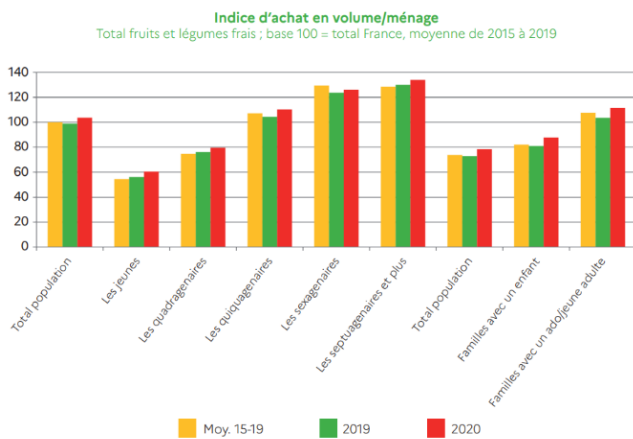


Figure 52 Indice d'achat en volume / ménage. Total fruits et légumes frais ; base 100 = total France, moyenne 15 - 19

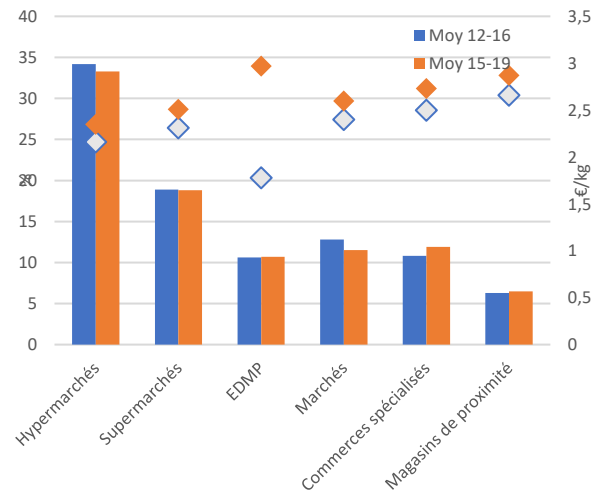


Figure 53 : Parts de marché et prix moyens par circuits de distribution, fruits et légumes, données 2017. Source : CTIFL et Interfel

• **Evolution des modes de consommation**

La **restauration hors domicile augmente** en réponse à une accélération des rythmes de vie, associée à un nomadisme croissant des urbains. Ce phénomène est moins marqué en zone plus rurale. De plus, l'alimentation a tendance à devenir secondaire par rapport à d'autres préoccupations (travail, loisirs, déplacements, etc.) du point de vue du temps et du budget à y accorder.

La **consommation de produits transformés augmente**, que cela concerne les produits végétaux ou animaux (figures ci-dessous).

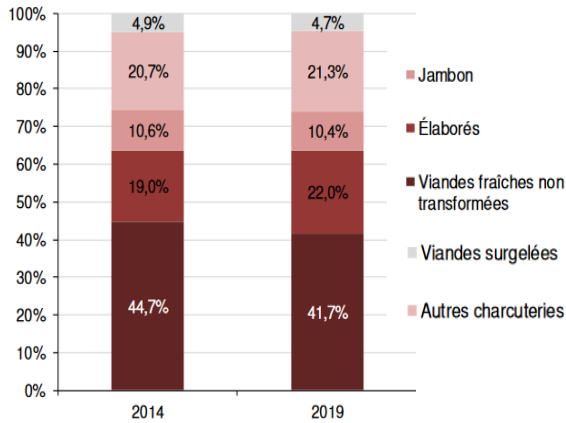


Figure 54 : Evolution de la structure des achats des ménages : viandes non transformées vs produits élaborés. Source : Consommation de produits carnés en 2019, FranceAgriMer

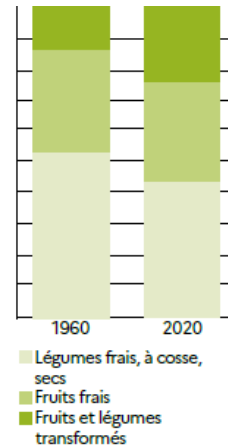


Figure 55 : Répartition des dépenses entre les différents produits. Source : FranceAgriMer

La période pré-COVID et pré-inflation était celle d'une **segmentation croissante de l'offre**, tirée par une demande des consommateurs. Cela s'observait en particulier pour l'Agriculture Biologique (Figure 56).

Il est important de noter que les pratiques alimentaires se fragmentent selon les foyers, le budget, le rythme de vie, la santé, les valeurs, la culture... Le contexte inflationniste actuel est susceptible d'accentuer cette fragmentation sous l'impact d'une croissance du budget alimentaire. Un phénomène de « trading down » c'est-à-dire d'achats moins premium s'observe d'ores et déjà dans les comportements d'achat des français (ex : marque distributeur désormais privilégiée à la marque propre pour un même produit). En ce sens, la consommation de produits bio a elle aussi tendance à décroître (Figure 57), bien que l'inflation ne soit pas l'unique facteur explicatif.

Cela illustre la **temporalité rapide des mutations des souhaits du consommateurs, différente du temps long des mutations agricoles**.

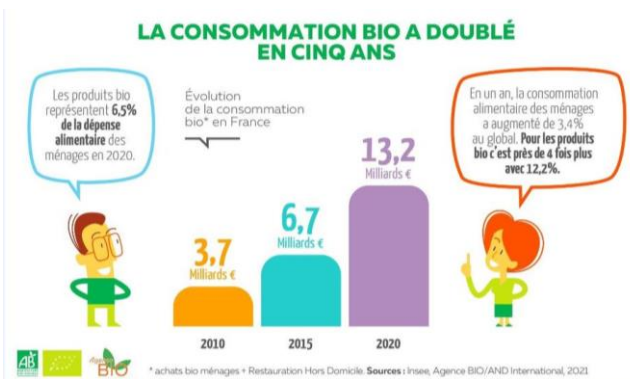


Figure 56 Evolution de la consommation bio en France.

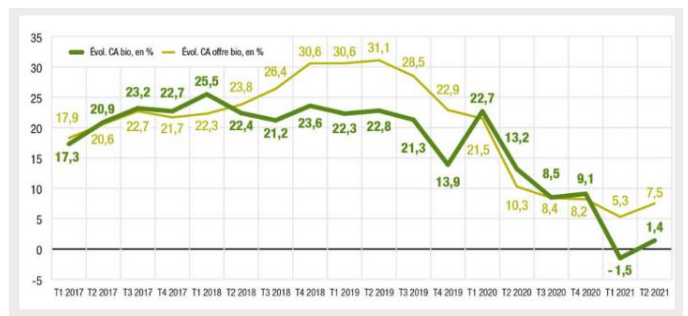


Figure 57 Evolution trimestrielle du CA de l'offre en bio en GMS (%), comparaison au même trimestre de l'année précédente). Source : IRI

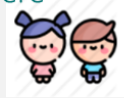
● CHIFFRES CLES

Habitudes alimentaires

- 74% des repas sont pris « à domicile » (1960 : 86%)
- 30% des repas sont pris « au travail » dont 18% au bureau même et 13% au restaurant d'entreprise
- 34% de fléxitariens (réduction des protéines animales sans les supprimer ; 25% en 2015)
- 12% de consommations de produits carnés (48 kg de viandes par personne, 56kg en 2007)
- 2% des foyers comporte un de leur membre qui est végétarien
- 0,4% des ménages est végétaliste

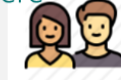


Consommation journalière enfant



- 270 g de produits laitiers
- 180 g de féculents
- 80 g de légumes, hors pommes de terre
- 70 g de viennoiseries, biscuits et gâteaux
- 70 g de fruits

Consommation journalière adulte



- 250 g de produits céréaliers et féculents
- 200 g de produits laitiers
- 140 g de fruits
- 140 g de légumes, hors pomme de terre
- 90 g de viandes et de volailles

- Consommation individuelle de protéines en France est de 90 g/j, dont 60g d'origine animale.
- Apports conseillés par l'OMS : 50 à 70 g/j pour un adulte, dont la moitié d'origine végétale.
- Augmentation de la consommation de produits transformés et de la restauration hors domicile

2. NOTE DE SYNTHÈSE 7 : ETAT DES LIEUX DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

2.1 INTRODUCTION

- Poids des différents circuits de distribution alimentaire

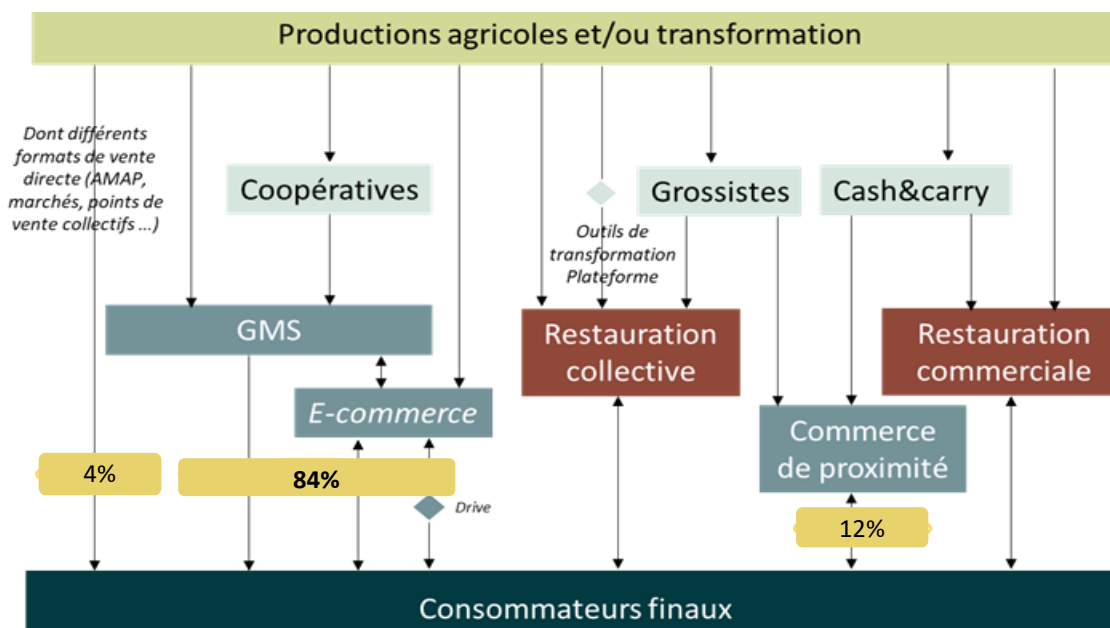


Figure 58 : Les circuits de distribution et leurs parts de marché estimées. Source : CERESCO, 2020

A l'échelle nationale, les circuits de distribution sont dominés par la grande distribution, qui représenterait 84% des achats des ménages. L'importance de ces différents circuits est relativement peu renseignée par des études ou des statistiques. Les chiffres présentés sont donc à interpréter avec prudence.

- Quelques définitions préalables

En préambule, quelques éléments de définition par rapport aux circuits de distributions alimentaires :

Le circuit court en agriculture est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce :

- soit par la vente directe du producteur au consommateur,
- soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.

Il n'y a pas de notion de distance : ainsi par exemple, on peut acheter à Bollène de l'artichaut de Bretagne en circuit court (si un agriculteur breton a vendu directement à une Grande surface ou commerce de détail de Bollène). Les circuits courts sont « opposés » aux circuits longs qui sont caractérisés par l'existence de plus de 1 intermédiaire entre l'agriculteur et le consommateur final.

Définition des « produits locaux » : il n'existe pas de définition légale en ce qui concerne un « produit local ». La notion de local peut varier en fonction du périmètre d'étude (en territoire urbain, et en fonction de la densité, le local nécessite de s'intéresser à un rayon d'approvisionnement souvent compter en 10aine de kilomètres), du produit recherché et du bassin de production dans lequel on se situe. Contrairement à la définition de circuit court, un produit local est donc caractérisé par une **notion**

de distance entre production et consommateurs. Les appels à projets européen définissent généralement le produit local comme un produit issu d'un territoire à moins de 75 km du lieu de consommation.

Définition « circuits courts de proximité » : le circuit court de proximité conjugue la vente directe entre l'agriculteur et le consommateur (ou avec un seul intermédiaire comme la restauration collective par exemple) avec une production au plus près du consommateur.

Organisation de producteurs : Une organisation de producteurs (OP) est constituée à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs qui se regroupent dans l'objectif de mutualiser leurs moyens afin de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval en général en circuits longs. Cette organisation peut prendre la forme d'une société coopérative agricole, d'une union de coopératives agricoles, d'une société d'intérêt collectif agricole, d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901, d'une société commerciale ou d'un groupement.

2.2 DISTRIBUTION ALIMENTAIRE ET DEPENSES DES MENAGES

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

La spécialisation des exploitations entraîne nécessairement le recours à des grossistes, expéditeurs ou des coopératives pour pouvoir commercialiser de gros volumes d'un même produit. C'est en particulier le cas des produits locaux sous marque ou signes officiels de qualité de qualité (AOP ou IGP par exemple / AOP Ventoux pour le Vin, AOP Muscat du Ventoux, IGP Cerises du Ventoux, IGP petit Epeautre de Haute Provence) ou sous ou marque de territoire. (Exemples : Cerise des Monts de Venasque, Fraise de Carpentras, ...) Et même pour les produits bio. En effet le cahier des charges de ces produits exige une certaine technicité qui entraîne les exploitations à se spécialiser. De plus, surfaces et volumes de productions permettent d'amortir le coût des différentes certifications, labels ou adhésions aux ODG (Organisme de Gestion des SIQO) et les frais de communications autour de ces produits de qualité supérieure.

Sur le Territoire du PNR d'après le RA 2020, 66 % des exploitations (hors viticulture) commercialisent exclusivement en circuits longs. Sur les 33% restants, rares sont celles qui choisissent uniquement les circuits courts. En effet, elles optent plutôt pour une diversité de circuits permettant de sécuriser les revenus.

La répartition entre les différents modes de commercialisation pour les EA du territoire est présentée ci-dessous :

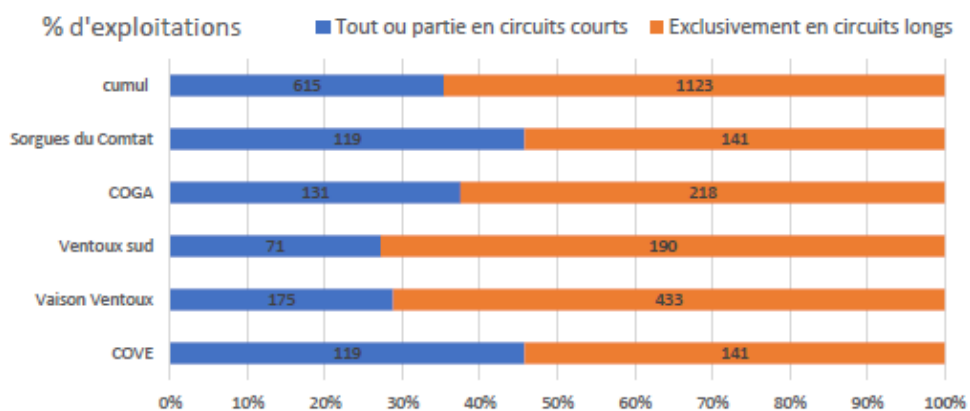


Figure 59 : répartition des modes de commercialisations sur les EPCI composant le PNR du Mont Ventoux (source : RA 2020 - traitement Chambre d'Agriculture du Vaucluse)

Les Sorgues du Comtat et la COVE se démarquent de part leur part importante d'exploitations tournées vers les circuits courts (environ 45%).

Douze supermarchés sont implantés sur le PNR du Mont-Ventoux, dont trois à Vaison-la-Romaine. A Carpentras, trois supermarchés sont situés sur le territoire du PNR, tandis que cinq autres et un hypermarché sont situés sur la partie de la commune n'appartenant pas au PNR. Deux supermarchés sont situés à Pernes-les-Fontaines, mais hors du PNR également. On trouve également un hypermarché à Saint-Romain-en-Viennois.

Un seul supermarché se situe dans l'Est du PNR, sur la commune de Sault.

De nombreux commerces de proximité sont également situés dans le PNR. Néanmoins, plusieurs communes n'ont pas de commerce alimentaire sur leur territoire (Monieux, Blauvac, Méthamis, Le Beucet, Saint Trinit, Aurel, Savoillan, Brantes, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Modène, Crillon-le-Brave).

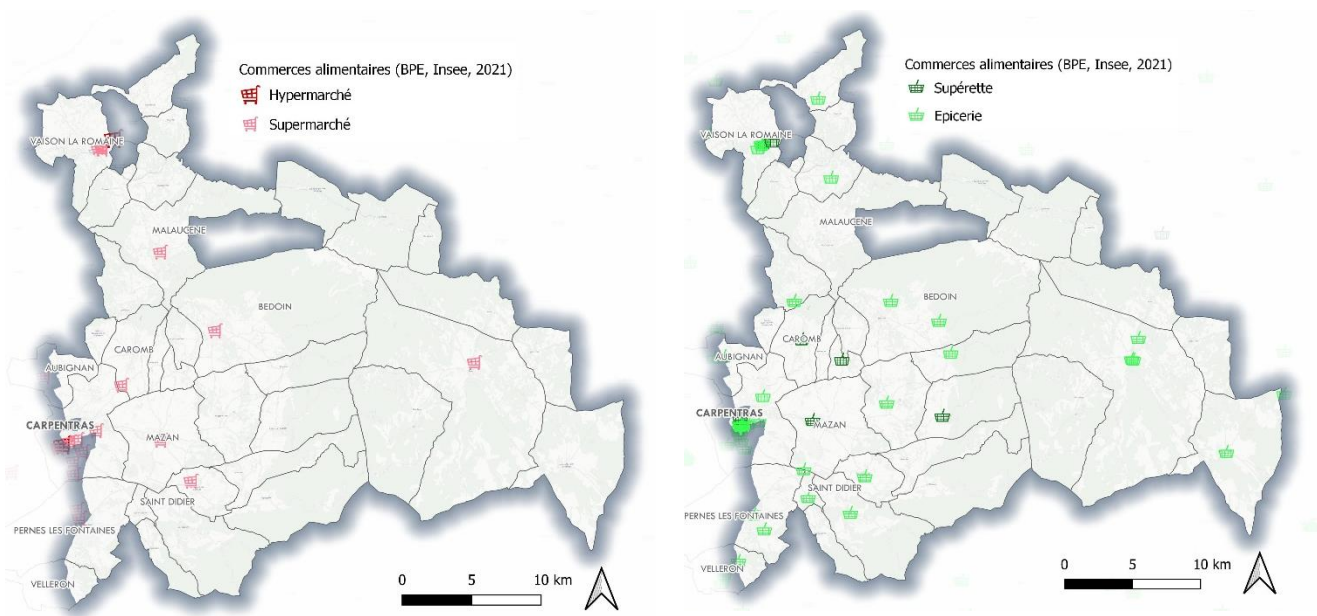


Figure 60 Les commerces alimentaires dans le PNR

2.3 LES CIRCUITS DE PROXIMITE

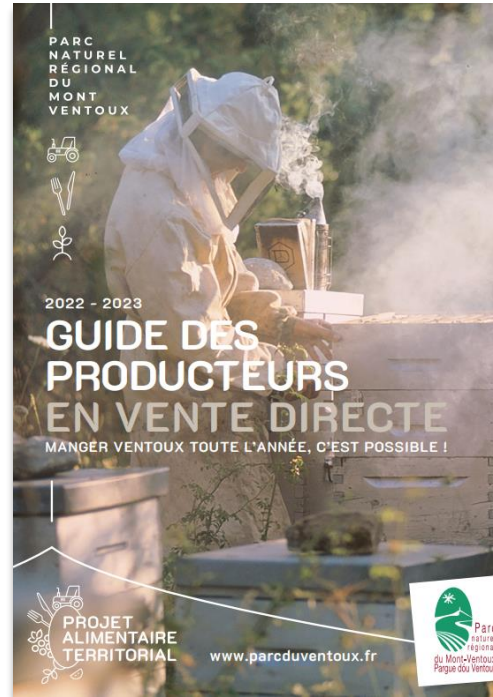
ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Dans cette partie, les circuits courts de proximité seront analysés. Il s'agira donc d'explorer les modalités de distribution alimentaire en vente directe ou via un intermédiaire pour les producteurs issus du PNR du Mont Ventoux.

Aujourd'hui, 386 exploitations ont développé des circuits-courts sur le PNR du Ventoux, soit **1/3 des exploitations**. C'est plus qu'au niveau national où selon les données du recensement agricole 2020, près de 1 producteur sur 4 vend en circuit court (23.1% en 2020 contre 17.5% en 2010). Cette tendance a fortement progressé ces dernières années : + 60% dans la COVE, +35% dans la CCVV, +42% dans la CCVS. Une tendance à relativiser au regard des volumes, car si beaucoup de nouvelles exploitations se lancent dans ce mode de commercialisation, elles sont peu nombreuses pour qui cela représente l'exclusivité de ces débouchés.

Sur l'ensemble des exploitations en circuits-courts au sein du PNR, 250 proposent de la vente directe à la ferme (65% des EA en circuits courts, 22% de l'ensemble des EA du territoire), c'est donc le circuit le plus plébiscité par les producteurs (22% dans le Vaucluse). Dans le cadre du PAT, un guide des producteurs a d'ailleurs été édité par le PNR du Mont Ventoux, pour aider au recensement et à la localisation de ces derniers (près de 140 dont des adhérents au réseau Bienvenue à la ferme).

Sur le territoire du Parc Naturel Régional du Ventoux on dénombre une vingtaine d'exploitations Fruits et légumes avec un point de vente « Bienvenue à la ferme ». A ceux-ci s'ajoutent 7 caveaux de vente de vin mais aussi d'huile d'olive. Le réseau Bienvenue à la ferme recense au niveau national, régionale et local les agriculteurs qui souhaitent mettre en avant leur activité de vente directe.



Mais d'autres formats de vente en circuits courts sont également utilisés :

- › Marchés de plein vent
- › AMAP
- › Points de vente collectifs (PVC)

Ces derniers permettent à des producteurs de mutualiser des temps de vente en lien avec un groupe de consommateurs investi (AMAP) ou de mutualiser un lieu de vente et les charges associées (le cas pour les PVC).

On ne compte sur le territoire du Parc qu'un seul point de vente collectif à Sault : La coopérative agricole, "**la maison des producteurs**" est un regroupement d'agriculteurs de Sault. Située au cœur du village, la diversité de produits est large : lavande et lavandin (fleurs, bouquets, huiles essentielles), miel, petit-épeautre et farine, pois-chiches, lentilles, plantes aromatiques et médicinales. Un rayon fruits et légumes locaux est envisagé pour compléter la gamme des produits disponibles.

D'autres initiatives de mutualisation existent néanmoins sur le territoire :

- › **Sur le Campus Provence Ventoux** (Lycée agricole), l'exploitation agricole « Domaine Provence Ventoux » et sa boutique de producteurs « Louis Giraud » a mis en place un lieu de vente ouvert depuis 2011, la boutique de producteurs « Louis Giraud » où sont commercialisés en vente directe les produits de l'exploitation, mais aussi, depuis 2016, les produits du terroir d'une 20^{aine} d'agriculteurs partenaires situés autour du territoire du Comtat Venaissin-Mont Ventoux.
- › A Vaison la Romaine, une agricultrice s'est associée à une restauratrice pour créer un magasin de produits locaux : **De nos terres à l'assiette**. C'est une SAS déclarée comme commerce de détails et assure l'achat et la revente de produits d'une 15^{aine} de producteurs du Vaucluse et de la Drôme mais aussi d'artisans. Ce magasin a la particularité de proposer un service traiteur et des plats cuisinés à partir de ces produits. C'est ce qui se rapproche le plus d'un magasin de producteurs sur le Nord du Territoire.

› Enfin, un **projet de magasin de producteurs** est actuellement en réflexion avec la Communauté des communes des Sorgues du Comtat la Chambre d'agriculture de Vaucluse, l'association Bienvenue à la ferme Vaucluse et le Comité de Promotion des produits du Vaucluse. Ce projet s'inscrit dans le développement de circuits courts d'approvisionnement en produits agricoles avec un outil de commercialisation innovant, de grande envergure, pour le plus grand nombre d'agriculteurs et de consommateurs : une maison des agriculteurs, qui se présentera comme une vitrine des produits du Vaucluse et du savoir-faire des agriculteurs. Elle permettra aussi de fédérer l'ensemble des filières autour d'un projet commun pour créer un dynamisme global sur le département de Vaucluse. Il est prévu d'avoir un magasin de producteurs de 800 à 1000m² de surface de vente, avec environ 4 000 références de produits issus des exploitations locales et en particulier du Vaucluse (fruits, légumes, fromages, vins...). Le projet s'attachera à garantir l'origine et la qualité des productions mais aussi une agriculture responsable et respectueuse de l'environnement. L'étude en cours devrait permettre l'ouverture de magasin de producteurs au printemps 2024. Le site envisagé pour son implantation serait à Monteux, aux portes du Ventoux.

Actuellement, comme on peut le voir ci-dessous, on trouve donc sept magasins bio et trois AMAP dans le PNR, ainsi qu'un magasin de produits fermiers à Vaison-la-Romaine et un PVC à Sault.

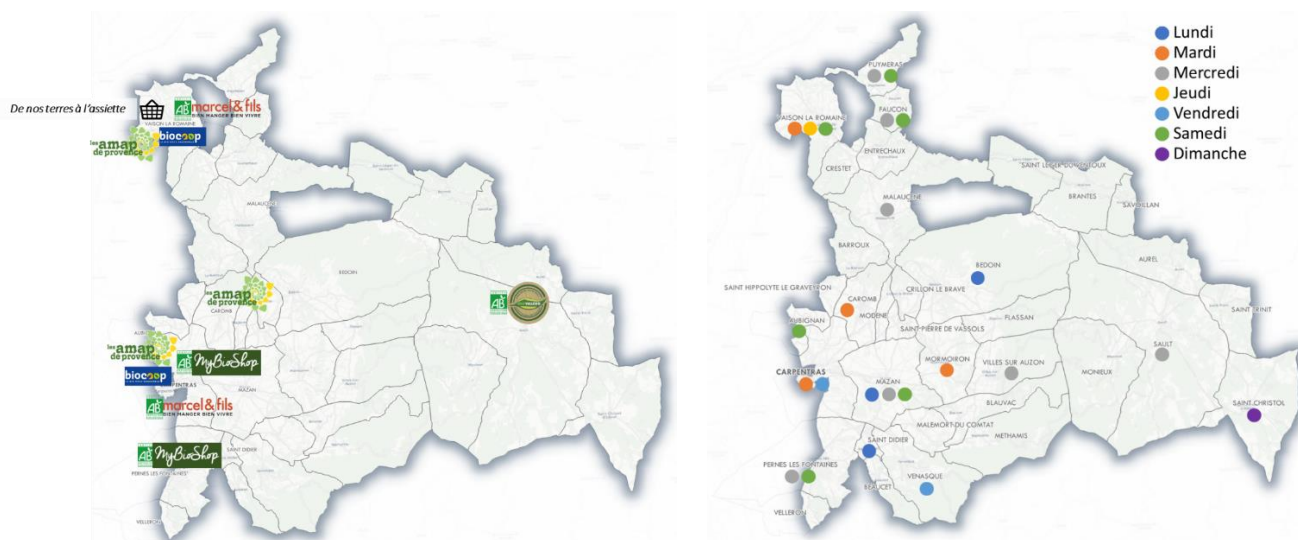


Figure 61 : localisation des lieux de vente de produits locaux et des marchés de plein vent, principalement à l'Ouest du PNR (CERESCO)

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, en fruits et légumes les démarches de label AOC, IGP ou marques locales ni même la certification en AB ne cherchent à augmenter la part de vente directe ou les circuits courts pour ces produits. Le marché de proximité profite de la notoriété de ces produits sous SIQO mais la véritable cible de ces labels/ marques est une clientèle plus éloignée de la zone de production trouvant ces produits en grande surface majoritairement.

Par exemple, actuellement, le melon commercialisé sous la marque Melon de Cavailon, l'AOC Muscat du Ventoux, ou l'IGP Cerise ne peuvent pas être vendus en vente directe. Ils doivent impérativement passer par un metteur en marché adhérent à l'Organisme de Gestion (ODG) qui gère la marque ou l'appellation. En ce qui concerne le bio, environ 20% de la production locale est commercialisé en circuits courts et en vente directe (source : Chambre d'Agriculture du Vaucluse).

En ce qui concerne les produits d'origines animales, les produits sous marque, les volailles et œufs fermiers, les fromages de chèvres sont commercialisés localement et souvent en circuits courts. Quant à l'agneau de Sisteron (dont une partie vient du Ventoux) il ne peut être vendu que dans des points de vente agréés par la marque, c'est-à-dire en circuits longs, l'abattoir comptant pour un intermédiaire dans cette chaîne de valorisation.

• CHIFFRES CLES

- 250 exploitations du PNR proposent de la vente directe (22% des EA)
- 386 exploitations ont développé des circuits-courts sur le PNR du Ventoux, soit 1/3 des exploitations
- 1 seul Point de Vente Collectif à Sault
- 16 marchés de plein vent, concentrés à l'Ouest du territoire

INITIATIVES

BIOCOOP L'Auzonne (Carpentras) : approvisionnements locaux et limitation des déchets

Le Biocoop de l'Auzonne est géré par une association, qui existe depuis 37 ans.

Le magasin travaille avec 120 producteurs situés dans un rayon de 20km en général, au maximum 150 km, essentiellement pour ses approvisionnements en fruits et légumes. Ils achètent sans négociation de prix et acceptent les producteurs en deuxième année de conversion bio.



Le magasin a un partenariat avec l'épicerie sociale et solidaire Oxygène et fait des dons de produits en vrac. Ils ont également travaillé avec la COVE sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ils travaillent également au développement de la consigne des bouteilles, en partenariat avec l'AOC Ventoux et une autre société locale.

2.4 LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE : DU PREMIER AU DERNIER KILOMETRE

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Même si en théorie, le territoire du PNR du Ventoux n'est pas déficitaire en ressources agricoles et alimentaires pour nourrir son bassin de population (autosuffisance alimentaire théorique de 98%¹²), il s'agira d'accompagner la structuration des filières agricoles pour adresser plus largement le marché local. Ainsi, en plus de renforcer ou de créer des filières locales, des synergies seront à trouver avec les territoires de production situés à proximité.

La logistique apparaît donc comme un levier stratégique à étudier dans le cadre du PAT, car cela permettra de favoriser l'accès aux produits agricoles, dans tous les circuits de distribution.

¹² D'après COMPALIM, outil interne développé par CERESCO, voir dernière partie de ce diagnostic, page 131

Quelques définitions préalables :

- La logistique : elle comprend l'ensemble des activités qui permettent de « mettre à disposition le bon produit, au bon endroit, au bon moment et au meilleur coût ». Cela requiert des techniques de pilotage des flux, physiques et financiers, par les flux d'informations. Ces tâches peuvent être réalisées en compte propre ou externalisées, dans des proportions variables, selon le choix stratégique du ou des acteurs.
- Les circuits courts : derrière ce terme se retrouve une très grande diversité de circuits de distribution. On peut distinguer les circuits courts en vente directe (le producteur commercialise ses produits au consommateur final) et les circuits courts avec un intermédiaire.

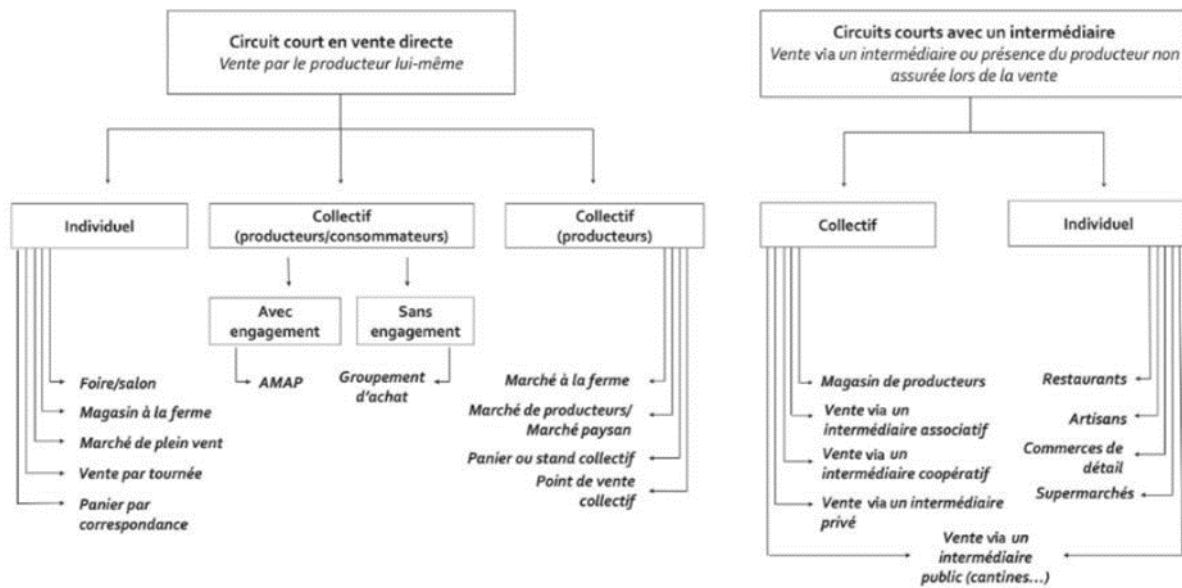


Figure 62: Les circuits courts de distribution (source : We4LOG ; Chaffotte, Chiffolleau)

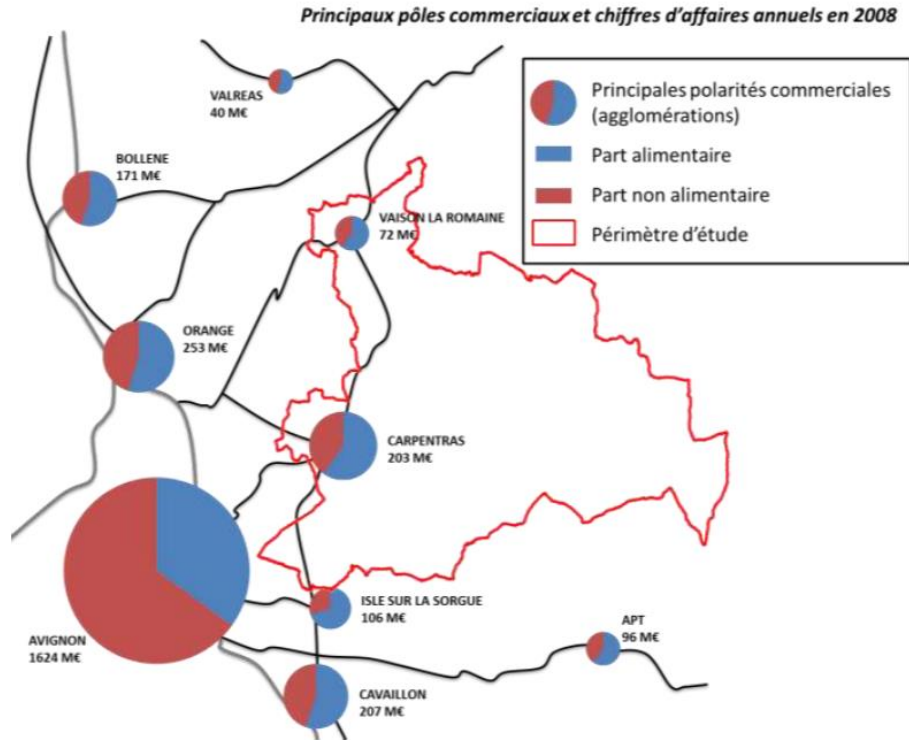
La provenance de la clientèle d'une ville ou d'un territoire permet de situer et mesurer le rayonnement commercial de cette ville ou de son territoire de la même façon que pour un distributeur ou un commerce.

Ce rayonnement se concrétise précisément :

- sur une carte : la zone de chalandise alimentaire, qui compte 87 750 habitants pour le PNR,
- par des informations de nature démographique sur la composition et la volumétrie de cette zone,
- par la mesure du chiffre d'affaires réalisé par les consommateurs venant sur le PNR depuis différents secteurs géographiques d'étude (communes agrégées pour l'enquête).

Ces informations sont capitales pour apprécier la potentialité d'un pôle commercial ou d'un territoire.

Le dernier diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de la construction du PNR, a permis de mettre en évidence l'organisation de l'activité commerciale du territoire autour de deux principaux pôles (agglomérations) : Carpentras et Vaison-la-Romaine, le pôle de Carpentras étant le plus important en termes de chiffre d'affaires (en considérant l'agglomération qui regroupe Carpentras et ses proches couronnes, avec en particulier la commune de Pernes-les-Fontaines). L'offre commerciale est répartie entre 60% d'offre « alimentaire » et 40% d'offre « non alimentaire ».



Pour optimiser la logistique sur un territoire tel que le PNR du Ventoux, plusieurs conditions doivent être réunies :

Caractéristiques

Mise à disposition du plus grand nombre	Desserte capillaire et prix accessibles + accès facilité à la restauration collective .
Du bon produit local <i>(choix, qualité et sûreté)</i>	Production locale variée – labellisation. Traçabilité (origine, mode de production, source si massification).
Au bon endroit	Des circuits de distribution variés, adaptés à tous les besoins, en priviliégiant les formes les plus massifiées .
Au bon moment <i>(chaîne résiliente aux aléas, fraîcheur des produits)</i>	Identification des risques de rupture et solutions de repli. Organisations logistiques optimisées pour les produits frais locaux.
Au meilleur coût	Encouragement à la mutualisation des moyens , à la massification des flux amont et aval.
En minimisant l'impact environnemental	Soutien aux initiatives développant les schémas logistiques les plus efficaces (point unique, tournée optimisée, véhicules peu polluants). Lutte contre le gaspillage.

Sources : We4LOG

Les différentes filières de commercialisation vont concerner des acteurs différents avec des sujets/contraintes à traiter différents également :

- RHD collective (grossistes, cuisine centrale, sociétés de restauration collective, plateforme...) : Un marché à organiser pour faciliter les approvisionnements locaux : contraintes SRC, budget repas, maillage des cuisines centrales.


- Vente directe (points de vente collectifs, drive fermier, producteurs fermiers, marchés, AMAP...) : aide au lancement et un besoin de protection du foncier agricole & installation dans les zones sous pression en milieu périurbain.
- Artisans (boucheries, restauration, ...) et magasins de détail (épiceries AB, ...) : Urbanisme commercial : Protection des centres bourgs vis-à-vis des zones commerciales périphériques, lien avec DAAC / fonds FISAC : maintien des commerces de centre bourg, préemption, aménagements, loyers modérés, liens aux produits locaux (plateforme).
- GMS (Intermarché, Leclerc, Super U ...) : de nouvelles formes de distribution avec la fin du modèle hyper en périphérie, émergence du e-commerce et reconquête des centres villes...En recherche de volumes sur des filières données (F&L notamment)

Le « **dernier kilomètre** », sera également à inclure dans l'axe logistique du PAT. En effet, la livraison du « dernier kilomètre » est la plus coûteuse (20% du coût total de la chaîne) ce qui implique de réfléchir à de nouveaux modèles.


La **logistique des circuits courts** se caractérise actuellement par :

- Une pluralité de modèles de circuits courts et de logistiques associées ;
- Une atomisation des flux, en amont (multiples producteurs) comme en aval (multiples points de livraison) ;
- Un transport routier peu optimisé (généralement en compte propre)

Les 3 principaux freins que rencontrent les producteurs :

 **Le temps**

› La logistique comprend de nombreuses tâches chronophages : Un producteur passe en moyenne **8h/semaine** à livrer ses produits sur **16 points de ventes différents**, soit entre **1 et 3 demi-journées** sur les routes plutôt que sur son exploitation¹.

 **Le coût**

› Les coûts logistiques et de transport atteignent en moyenne **23% du Chiffre d'affaires**, mais peuvent parfois en représenter plus de **50%**.

› Ils sont souvent sous-estimés ou peu pris en compte : **50% des agriculteurs ne calculent pas leurs coûts logistiques**¹.

› Ils sont peu intégrés au prix de vente².

 **L'impact environnemental**

› Les circuits courts sont en moyenne **10 fois plus polluants** que les circuits longs³.

Sources : 1 – Projet OLICO-Seine 2016-18); 2 – Projet ALLOCIRCO 2015); 3 - ADEME 2017

Les couts logistique sont généralement compris entre 10 et 25% du CA en vente directe mais peuvent atteindre 50% s'ils sont mal gérés. Ce qui en fait un élément central dans la mise en œuvre de circuits courts sur un territoire.

INITIATIVES LOCALES

Colis Cycllette : approvisionnements locaux et limitation des GES

Un service de livraison à vélo, mis à disposition des professionnels (entreprises, commerces, magasins,...) pour des besoins réguliers ou occasionnels de livraison de marchandises ou de plus, sur des distances courtes ou moyennes (10 km autour de Carpentras).

Soutenus par le département du Vaucluse, l'initiative se déploie aujourd'hui autour de Carpentras et pourrait offrir une solution pour le « dernier kilomètre » permettant par exemple l'approvisionnement de restaurants en milieu urbain.



Un soutien public fort aux aménagements vélos

- Via Venaissia : un aménagement vélo de 60km

La véloroute Via Venaissia est un aménagement cyclable principalement en voie verte d'une longueur finale de 60km, créé sur le tracé de l'ancienne voie ferrée du Comtat Venaissin.

Au Nord du Vaucluse le tracé commence sur la commune d'Orange, puis il descend vers le Sud-Est en passant par les gares désaffectées de : Jonquières, Sarrians, Loriol du Comtat, puis les communes de Carpentras, Pernes les Fontaines, Velleron, l'Isle sur la Sorgues et Robion.



En 2021, le Conseil départemental de Vaucluse poursuit l'aménagement de la véloroute Via Venaissia sur 10 km entre Velleron, Pernes les Fontaines et Carpentras dans la continuité des aménagements réalisés depuis 2010. La voie verte sera une pénétrante, pour le bassin de Carpentras, depuis les communes mitoyennes au Sud (Pernes les Fontaines) à moins de 6 km, puis Velleron à 10 km. Cela permet de favoriser les trajets domicile-travail puisque l'itinéraire se situe aux abords immédiats du tissu urbain dense de chacune des communes traversées.

Ces aménagements peuvent également aider dans une logique d'approvisionnement des cœurs urbains (Carpentras) et de liens avec les bassins de consommation proches (Orange, Cavaillon)

Relais Vert - Carpentras

Le groupe Relais Vert se positionne comme un outil logistique de la filière bio. Il propose la vente de produits surgelés, de vin, le murissement de bananes, ainsi qu'un atelier de conditionnement de fruits secs et farines. 1200 palettes sont expédiées toutes les semaines à destination de la France et à l'export (Portugal).



L'approvisionnement se fait via 240 producteurs en tout. Ils essayent de favoriser des producteurs locaux. Pour 90% les produits se destinent aux magasins bio. Ils font aussi des dons d'invendus à Anathot (épicerie solidaire) et la Croix Rouge. Une difficulté soulevée est le manque de coordination entre structures de l'aval des filières pour éviter le gaspillage alimentaire.

2.5 ENJEUX POUR LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une structuration forte des filières pour adresser les productions hors du territoire • Des initiatives pour développer l'offre locale de produits alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de mutualisation sur l'offre en circuits courts • Un manque d'offre alimentaire à l'est du territoire (très rural) •
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Le déploiement de solutions innovantes pour répondre à la problématique du dernier kilomètre 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conflits d'usage grandissants • Une spécialisation des filières qui n'aide pas forcément à adresser le marché local

ENJEUX

- Le maintien et le renforcement de la distribution alimentaire en zone rurale (sur l'est du territoire en particulier)
- Le déploiement d'initiatives permettant de réduire la dépendance à la voiture pour effectuer les achats alimentaires par les habitants
- Le maintien et le développement des marchés de plein vent et de leurs approvisionnements locaux

3. NOTE DE SYNTHÈSE 8 : LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

3.1 INTRODUCTION

Au niveau national, 1 repas sur 5 est pris hors domicile et 7,3 milliards de repas sont servis en moyenne chaque année en restauration collective (SNRC). La restauration collective s'organise en trois grands secteurs :



Figure 63 Secteurs de la restauration collective (source : Restau'co)

3.2 LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE : QUELS VOLUMES ?

- Modes de gestion

La restauration scolaire est un service public facultatif (dans les crèches, écoles maternelles et primaires) que la majorité des communes exercent pour le service rendu aux familles. Pour les collèges et les lycées, la compétence de la restauration scolaire relève respectivement du département et de la région.

Les collectivités qui ont la responsabilité de la restauration peuvent avoir recours à deux modes de gestion différents :

- › La gestion directe : la confection des repas et autres missions liées à la restauration collective sont entièrement gérées par la collectivité.
- › La gestion concédée : la collectivité délègue la gestion de la restauration collective et l'**achat des denrées** à un prestataire public ou privé, par exemple une association ou une société de restauration collective (SRC).

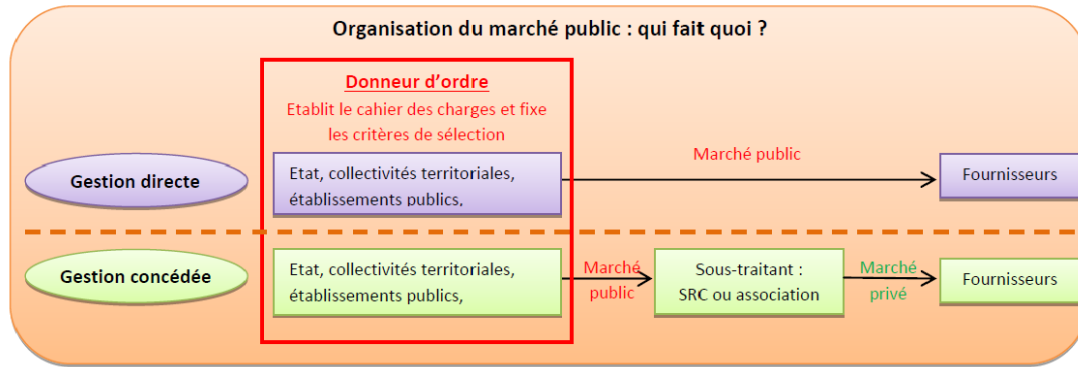


Figure 64 Organisation du marché public en restauration collective (source : FNSEA et JA, 2014)

Que ce soit sous la gestion des collectivités ou des prestataires, les missions liées à la restauration concernent : les achats/approvisionnement, la gestion des équipes de cuisine, la confection des repas et le service.

• La restauration collective scolaire sur le territoire

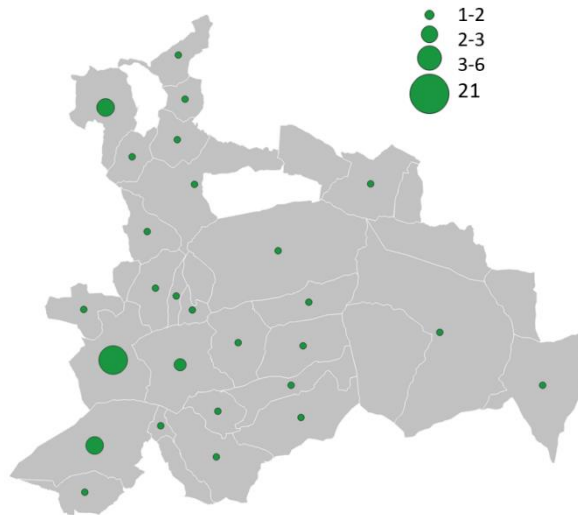


Figure 65 : Etablissements d'enseignement primaire

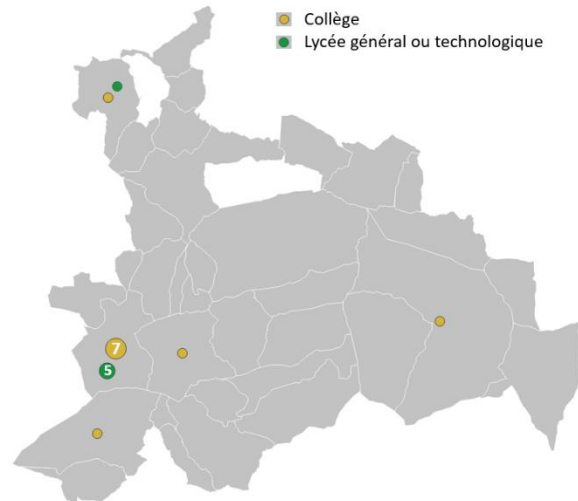


Figure 66 : Etablissements d'enseignement secondaire

Secteur	Compétence	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves ¹³	Nombre de repas ¹⁴
Enseignement				
Ecoles maternelles	Mairies	65	2849	= 266 666
Ecoles primaires	Mairies		5238	
Collèges	CD84	11	4667	
Lycées	CR PACA	6	3335	

Figure 67 : Etablissements scolaires et nombre de repas associés sur le territoire

¹³ Source : DEPP, Ministère de l'Éducation Nationale - 2021

¹⁴ pour 65% de demi-pensionnaires (RERS 2019) et 144 repas/ an.

La restauration des élèves des écoles maternelles et primaires représente 50% de l'ensemble des repas de la restauration collective scolaire sur le territoire.

Pour de nombreuses communes, la restauration collective communale dépasse le secteur scolaire et intègre également les centres aérés, les EHPAD et le portage de repas pour des personnes âgées.

- Les besoins théoriques pour l'approvisionnement de la restauration collective

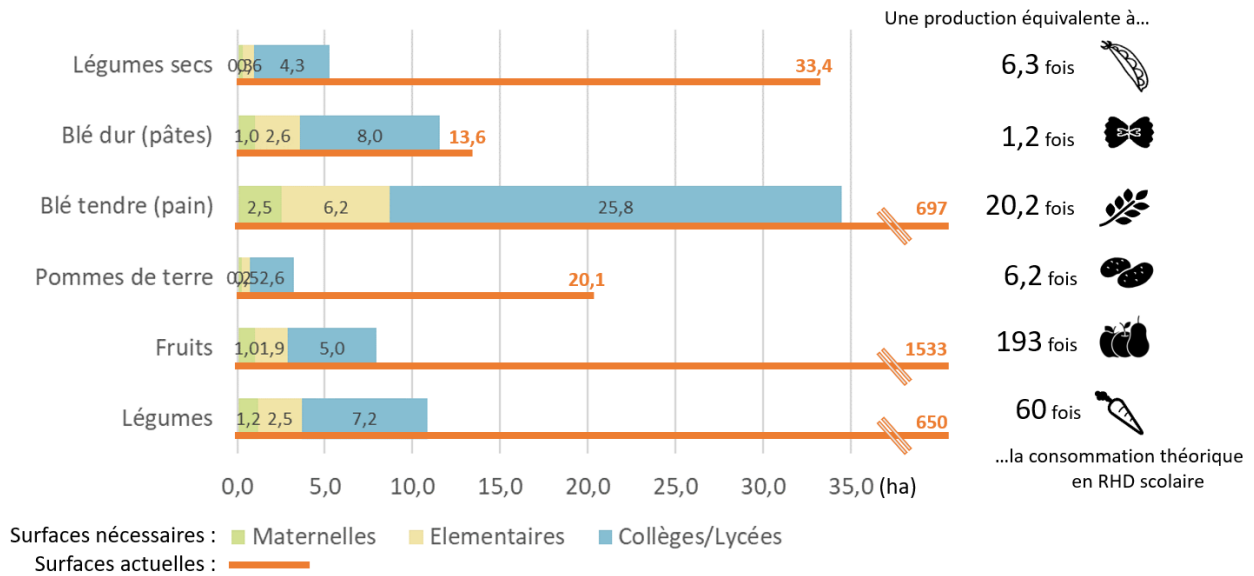


Figure 68 Autosuffisance alimentaire théorique du territoire pour la restauration scolaire – Productions végétales

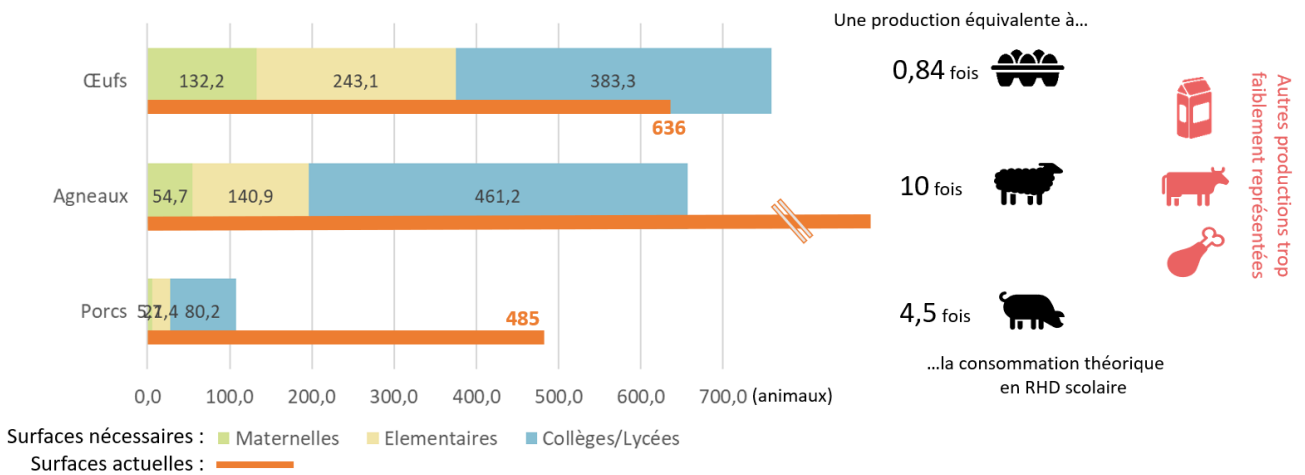


Figure 69 Autosuffisance alimentaire théorique du territoire pour la restauration scolaire – Productions animales

La modélisation de la demande théorique en restauration collective et le calcul des volumes produits révèle que pour la majorité des productions les volumes produits sur le PNR du Ventoux seraient théoriquement suffisants pour assurer l'approvisionnement de la restauration scolaire du territoire. Concernant, les productions animales, celles-ci font défaut dans leur ensemble pour satisfaire la consommation de la RHD scolaire sur le territoire : elles ne couvrent théoriquement que 22% des besoins malgré la forte présence d'agneaux et de porcs. Aussi, le territoire n'est pas doté de productions bovines (laitiers ou allaitants) ni de poulets de chair. A l'inverse, les surfaces de cultures végétales pour l'alimentation humaine couvrent déjà 4 018 % des surfaces nécessaires à l'approvisionnement de la restauration collective scolaire.

Actuellement, la demande alimentaire de la restauration collective scolaire nécessite seulement 10% des surfaces agricoles du territoire utilisées pour ces productions, soit 1381 ha (alimentation animale comprise). Par exemple, pour répondre aux **besoins en fruits et légumes** de la RHD scolaire, uniquement **19 ha de cultures sont nécessaires**.

Cela met également en évidence que **les volumes nécessaires à l'approvisionnement de la restauration collective sont très limités au regard des surfaces agricoles présentes sur le territoire**. Ils ne représentent parfois que quelques tonnes pour l'ensemble des cantines scolaires du territoire : sur le PNR du Mont-Ventoux, la consommation en RHD scolaire représente 2% des volumes à produire pour la consommation de l'ensemble des habitants.

3.3 QUEL APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ?

- Le cadre de la loi EGALim et de la loi Climat et Résilience

Loi EGALim (2018) : Depuis le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements publics doivent compter « 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique » (part de ces produits en valeur HT). Les signes ou mentions pris en compte sont :

- ✓ Les produits AB ou issus d'exploitations en conversion
- ✓ Les produits Label Rouge ;
- ✓ Les appellations d'origine AOP/AOC, indications géographiques IGP, spécialités traditionnelles STG ;
- ✓ Les produits "issus d'une exploitation de haute valeur environnementale" de niveau 2 (jusqu'en 2026) ;
- ✓ La mention "fermier" ou "produit de la ferme" ou "produit à la ferme" pour les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production (œufs, volailles et fromages ; bovins et porcs si Label Rouge)
- ✓ Les produits acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie.

Loi Climat et Résilience (2021) : Depuis le 1er janvier 2022, les signes et mentions pris en compte parmi les 50% de « produits durables et de qualité » comprennent également :

- ✓ Les produits « performants en matière de protection de l'environnement et de développement des **approvisionnements directs** de produits de l'agriculture »
- ✓ Les produits issus du commerce équitable dans tous les établissements publics.

Au 1^{er} janvier 2024, seront attendus 60% de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons.

Ce cadre ne favorise pas directement l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective : le caractère « local » d'un produit ne répond à aucune définition officielle et ne peut pas constituer un critère de sélection dans un marché public. Les produits « locaux » entrent dans le décompte des 50% uniquement s'ils possèdent un autre critère requis par la Loi Egalim. Également, il ne peut pas être exigé une origine faisant référence à un AOP ou IGP particulier, ni l'origine d'un PAT spécifique. Les spécifications techniques des marchés peuvent seulement inclure les mentions « produits issus d'un PAT » ou « produits sous AOP/IGP ». Dans ce cadre, les principaux **leviers juridiques** pour favoriser l'approvisionnement « local » en restauration collective sont les suivants :

	Phase de définition des besoins (avant la relance du marché)	Phase d'élaboration du marché	En cours d'exécution du marché	
GESTION DIRECTE	<p>LE SOURCING DES FOURNISSEURS Autorisé par le CCP depuis 2016 Il est peu pratiqué par les acheteurs mais largement encouragé. Il permet de mieux connaître l'offre en fruits et légumes « locale », de tester son marché, l'allotissement à envisager, identifier les producteurs qui seraient potentiellement prêts à se positionner sur le marché (en vue d'éviter des infructuosités)</p>	<p>L'ALLOTISSEMENT C'est le fractionnement du marché qui peut être fait en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> la famille de produits (par ex : Lot « Fruits ») la qualité exigée (par ex : Lot « Fruits issus de l'Agriculture Biologique ») la zone géographique de consommation (dans le cadre d'un achat groupé entre plusieurs établissements scolaire par ex Lot « Fruits à destination du lycée xxx ») <p>Attention à ne pas faire du « saucissonnage » et multiplier les lots avec des petits volumes qui complexifie d'autant plus l'analyse du marché et qui ne sont pas forcément attractifs pour le candidat (peu rémunérateur, livraison multiple pour de petites quantités...)</p>	<p>LA DEFINITION DU CAHIER DES CHARGES ET DES PIÈCES DU MARCHÉ → On peut EXIGER des critères (conditions d'exécutions du marché) qui peuvent favoriser les produits locaux. Par exemple : <i>Les fruits et légumes frais devront être :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Frais, De saison, Issus de l'AB, HVE... <p>→ On peut aussi VALORISER (plus modestement) les candidats « performants en matière d'approvisionnements directs » dans les critères d'évaluation définis dans le Règlement de Consultation (RC), avec une pondération équilibrée qui ne privilégie pas le prix de la proposition des candidats</p> <p>→ On peut PRÉCISER des montants minimum dans les accords à bons de commandes (en volume d'achat ou quantité) ce qui permet aux candidats de se positionner plus facilement</p> <p>→ On peut enfin ALLEGER le cadre de réponse (mémoire technique simplifié et fiches techniques) pour faciliter les retours de TPE/PME « locales » si la taille du marché le permet</p>	<p>LE SUIVI D'EXECUTION On peut prévoir des temps de dialogues réguliers avec le titulaire du lot définitif dans le cadre du marché (dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières ou CCTP) pour mieux prévoir les commandes et connaître la disponibilité des fruits et légumes frais souhaités (fonction de l'ancrage de son site et de la saisonnalité)</p>
GESTION CONCEDEE		<p>LA DEFINITION DU CAHIER DES CHARGES ET DES PIÈCES DU MARCHÉ Le principal levier juridique est de prévoir dans les critères d'évaluation du RC un critère sur les « performances en matière de développement durable » en inscrivant des sous critères sur la fraîcheur, la saisonnalité, la « performance en matière d'approvisionnements directs »... Si la pondération de ce critère est équilibré par rapport au prix et à la qualité de la prestation (au moins 20 points), cela constituera un appel très explicite à des propositions de SRC qui ont un large panel de fournisseurs « locaux ».</p>	<p>LE SUIVI D'EXECUTION On peut mettre en place un comité de suivi et d'évaluation des repas servis, qui engage la SRC dans une démarche d'amélioration continue tout au long du marché</p>	

- Pratiques d'approvisionnement bio ou local de la restauration collective du territoire

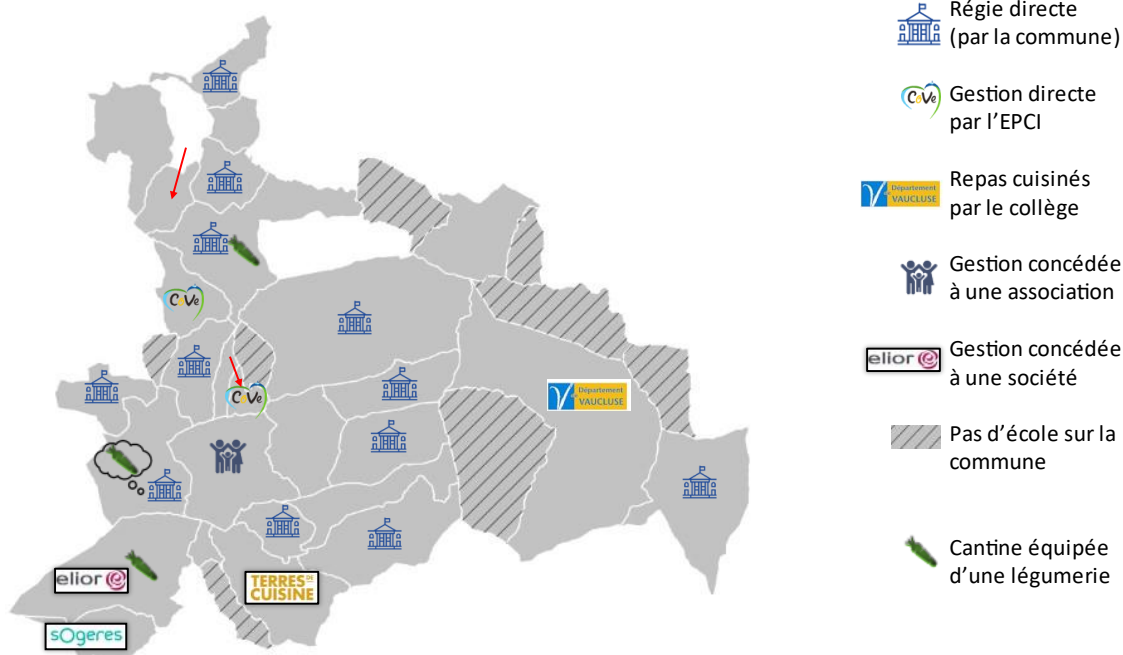


Figure 70 Gestion de la restauration collective des écoles primaires (d'après les entretiens réalisés - pas d'informations recueillies sur les écoles de Blauvac, Brantes, Faucon, Mormoiron, Saint-Didier et Vaison-la-Romaine)

On recense à l'heure actuelle deux légumeries dans les cantines des écoles primaires : à Malaucène et à la cuisine centrale de Pernes-les-Fontaines. La cuisine centrale de Carpentras prépare une rénovation de ses bâtiments, qui intégreront une légumerie à horizon 2024-2025, en parallèle de l'installation d'une ferme de 6,5 ha en régie municipale.

D'après les entretiens, la gestion directe par les communes pour les cantines scolaires prédomine sur le territoire. Elles sont alors en mesure de maîtriser les pratiques d'approvisionnement au sein des cantines. En revanche, de nombreuses cuisines préparent un faible nombre de repas (<100/jour), ce qui limite leurs moyens disponibles pour travailler à la gestion de leur approvisionnement - et l'atteinte des objectifs Egalim. Des cuisines, comme à Flassan (30 repas par jour), s'approvisionnent exclusivement auprès de « l'épicerie du village », qui représente l'option la plus simple (un unique intermédiaire) mais n'est pas vertueuse en termes de coût et d'approvisionnement en produits locaux.

Aussi, seulement une cantine en gestion communale connaissait la part des produits bio et locaux dans ses approvisionnements : ce suivi n'est pas mené précisément dans les écoles, et il est révélateur des difficultés qu'elles rencontrent sur cette thématique, par manque de moyens et disponibilité. Au 1^{er} janvier 2023, le reporting de l'approvisionnement des cantines scolaires va devenir une obligation réglementaire. L'outil en ligne <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil> doit permettre d'assurer ce suivi déclaratif ainsi que d'accompagner la transition et le respect de la loi Egalim pour les établissements publics proposant une offre de restauration.

Cette répartition des différents partenaires d'approvisionnement de la restauration collective du territoire, recensés lors des entretiens, est révélatrice des tendances d'organisation des filières locales.

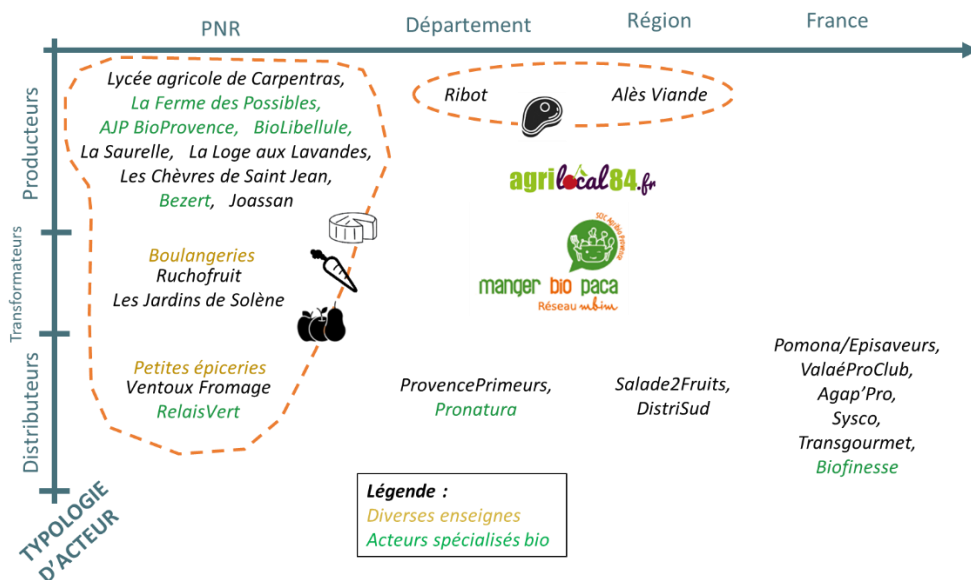


Figure 71: classification des différents acteurs intervenant sur le marché de la RHD (source : entretiens - CERESCO)

A l'échelle du PNR, les différents acteurs mobilisés appartiennent majoritairement aux filières maraîchères ou fromagères. Particulièrement, les cantines sollicitent souvent des producteurs de fruits et légumes situés directement sur la commune, cet approvisionnement est possible au niveau ultra local au vu de la disponibilité des produits. Les exploitants pour l'approvisionnement de viandes sont mobilisés en dehors du PNR, l'offre y étant plus limitée. On constate que des acteurs permettant un approvisionnement en produits biologiques sont assez omniprésents (en vert dans le schéma ci-dessus), à différents niveaux. Ces produits semblent donc facilement accessibles en termes de sourcing. Enfin, l'approvisionnement en produits transformés passe rarement auprès de producteurs ou transformateurs locaux (légumeries), car ils nécessitent un budget élevé : ce sont des produits achetés majoritairement auprès de grands distributeurs (épiceries ou sociétés d'approvisionnement de la restauration collective), sans valorisation du caractère local.

La plateforme **AgriLocal84** n'est utilisée que par 4 cantines sur les 28 interrogées. Celles-ci servent entre 300 et 550 repas par jour. Autrement, les autres restaurants indiquent que leurs volumes nécessaires ne correspondent pas aux possibilités des producteurs (pour plus de 1 000 repas/jour ou moins de 100 repas/jour). Globalement, soit les cantines ne se sont pas adaptées à un approvisionnement auprès de

producteurs locaux (gestion concédée, volumes insuffisants, prix élevés, multiples interlocuteurs, délais longs...), soit elles y sont compatibles et préfèrent alors passer commande en direct auprès d'un producteur, puisque la plateforme Agrilocal leur semble complexe. Sur les 28 entretiens, ce sont **11 cantines** qui comptent certains de leurs approvisionnements en direct auprès des producteurs locaux.

- **FOCUS sur Agrilocal84** : une plateforme d'approvisionnement de la restauration collective

Les possibilités de s'approvisionner en produits locaux (fruits, légumes, viandes...) pour les restaurations collectives du territoire directement auprès des producteurs est en nette progression depuis la mise en place d'une plateforme virtuelle de mise en relation entre acheteur de collectivités et les agriculteurs par le Département : AGRILocal84.

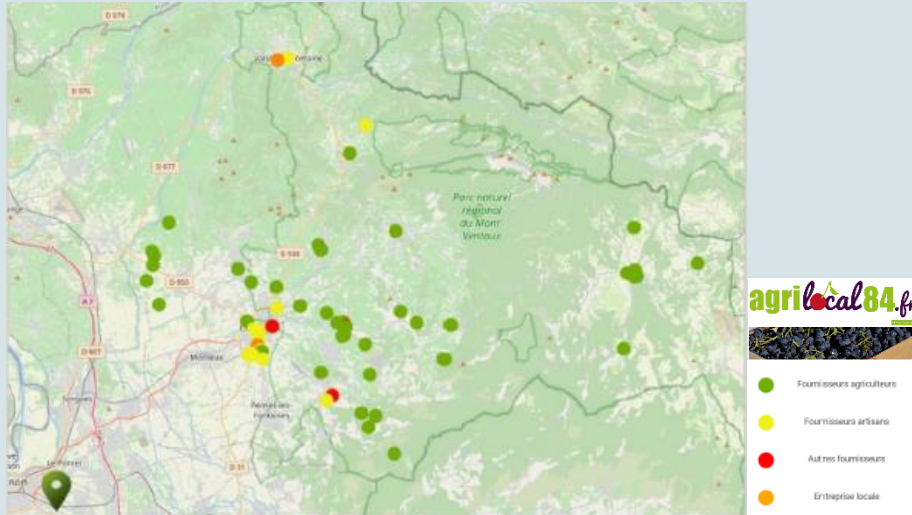


Figure 72 : carte de localisation des fournisseurs inscrits sur Agrilocal84 sur le territoire du PNR (source : CDA84)

Sur cette plateforme en 2022 on compte en Vaucluse plus de 200 fournisseurs inscrits sur la plateforme dont une soixantaine d'agriculteurs sur le périmètre d'étude du PNR, avec en particulier des maraichers du Comtat Venaissin.

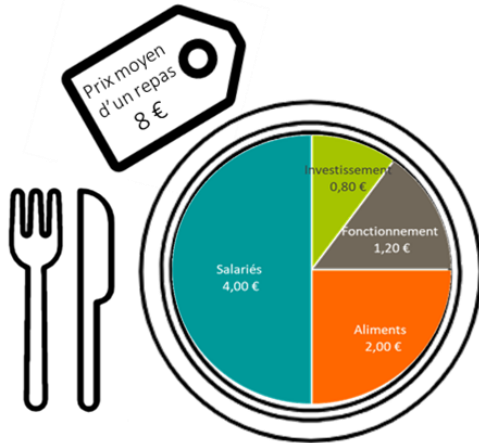
Ces agriculteurs peuvent faire des offres aux consultations (appel d'offre) de la soixantaine de restaurations collectives référencées (collèges, lycée, cantines scolaires, crèches) et en particulier aux 15 établissements qui utilisent cette plateforme sur le territoire.

- **FOCUS sur Manger Bio PROVENCE**

« Manger bio en Provence » est une plateforme basée à Marseille qui approvisionne PACA et la Drôme. Elle existe depuis deux ans, et est dans une phase de croissance et de développement. Un partenariat avec Biocoop restauration a été mis en place. Maintenant, en terme logistique ils se sont rapprochés du fonctionnement d'Agrilocal84 : un producteur approvisionne en direct la cantine scolaire. Les bénévoles passent beaucoup de temps à animer cette plateforme. La plateforme travaille beaucoup avec des transporteurs, sur les questions logistiques. Ils rassemblent la marchandise et la distribue.

Sur Agrilocal84, il n'y a aucun travail de fait en amont sur la question du prix. Alors que « Manger bio Provence » fait aussi un travail pédagogique sur ces questions : elle organise des visites chez les agriculteurs avec les cuisiniers afin de mettre en avant les produits.

- La question du prix



Le prix est l'un des premiers freins évoqués par les acheteurs pour augmenter la part de produits bio et de qualité dans leurs repas.

Les coûts de revient des achats pour la préparation des repas recensés au cours des entretiens sont compris entre 1,95 et 3,3€, pour une moyenne de **2,53€**.

Les prix facturés aux familles sont eux compris entre 2,75 et 4,2€, pour une moyenne de 3,1€.

Deux cantines interrogées évoquent que le prix du repas augmentera cette année, passant de 3€ à 3,5€. Plusieurs interlocuteurs **ne souhaitent pas augmenter les prix** facturés aux familles, au vu du rôle d'accessibilité à une alimentation équilibrée que joue la RHD scolaire pour les enfants de foyers modestes. Ceux-ci se retrouvent alors face à une impasse, ne sachant pas comment augmenter leurs achats de produits durables et de qualité, et en ne sélectionnant que les produits labellisés les moins chers (riz, yaourts...). Les producteurs locaux et les cantines scolaires font face à un réel défi pour accorder leurs attentes en termes de prix.

L'enjeu est de cibler les filières ayant un intérêt économique à valoriser des produits en restauration collective, et de travailler sur d'autres leviers pour maîtriser le coût du repas : optimiser ses achats (sourcing, juste besoin, suivi du marché, groupements), diminuer le gaspillage alimentaire, intégrer plus de protéines végétales, travailler des produits bruts et de saison.

- Les freins rencontrés sur le territoire pour l'approvisionnement local en RHD scolaire

1. Volumes et prix

Des petites cantines dont les volumes d'achats ne justifient pas un déplacement de l'agriculteur ;
Manque d'équipements de cuisine ou de moyens de stockage pour acheter des produits bruts ;
Choix de passer par un prestataire ou une épicerie pour obtenir un approvisionnement diversifié malgré de petits volumes (pour limiter le temps humain, alors que les prix d'achats y sont aussi élevés) ;
Des prix de vente en direct des producteurs ou de produits labellisés plus élevés ;
Volonté de ne pas augmenter le prix du repas pour les parents.

Leviers

- ✓ Garantir un montant ou un volume suffisant pour justifier une livraison : **massification** des produits ou des commandes, groupements de l'offre entre producteurs.
- ✓ Utiliser des **équipements de cuisine** permettant de préparer des produits bruts et de stocker.
- ✓ Accepter que le prix des matières premières augmente pour atteindre les objectifs.

2. Formation et implication des acheteurs

Dépendance aux volontés des gestionnaires d'établissements pour les marchés des collèges et lycées ;
Manque de compréhension et d'intérêt de certains cuisiniers sur les enjeux Egalim ;
Manque de moyens humains formés au sourcing et méthodes d'approvisionnement ;
Manque de temps humain disponible pour l'approvisionnement dans les petites cantines.

Leviers

- ✓ Dispenser des **formations spécifiques** aux méthodes d'approvisionnement direct, donner des clés pour mettre en place les nouvelles pratiques.
- ✓ Créer des groupes de **partages d'expériences** pour convaincre et aider les cuisiniers dans ce nouveau travail.
- ✓ Se rapprocher également les cantines dont les acheteurs ne sont pas convaincus des avantages d'un approvisionnement de qualité ou local.

3. Prévisibilité et formalités (rencontre offre/demande)

Des marchés publics peu adaptés au local ;
Des difficultés d'appropriation du mécanisme des offres, de l'utilisation des logiciels ou d'accès à internet ;
Manque de connaissance et de recensement de l'offre en produits de qualité ou locaux (hors bio) ;
Manque de flexibilité dans les approvisionnements.

Leviers

- ✓ **Anticiper** les commandes, intégrer les contraintes des producteurs et la saisonnalité : conventionner un approvisionnement en amont du pic de production saisonnier.
- ✓ Favoriser les échanges de pratiques entre petites cantines, la diffusion d'expériences d'approvisionnement réussies.
- ✓ Structurer des fournisseurs proactifs et multiservices pour faciliter le travail des acheteurs.

Globalement, un travail d'adaptation de la part des fournisseurs et des acheteurs de la restauration scolaire est nécessaire afin de développer des partenariats favorisant l'approvisionnement local. La logique d'achats, mais aussi de préparation des repas doit être repensée, tandis que les agriculteurs doivent adapter leur offre aux contraintes (qualité, calendrier) et aux besoins (volumes, diversité) des restaurants scolaires.

- Les actions de lutte contre le gaspillage et de sensibilisation

	Actions mises en place	Freins et attentes	Leviers
GASPILLAGE	<p>La Région et le Département ont mené des interventions dans leurs établissements : diagnostics du gaspillage</p> <p>Animations autour de pesées menées par la COVE dans les communes</p> <p>Composteurs</p>	<p>Définir en amont la répartition des nouvelles charges de travail associées aux changements de pratiques (gestion du compost, vaisselle)</p> <p>Accompagner la mise en place d'actions suite aux étapes de diagnostics ou de sensibilisation : toutes les cantines n'utilisent pas un compost pour leurs déchets organiques, malgré des diagnostics</p>	<p>Travailler à l'adaptation des portions (taille de l'assiette : « faim de loup » / « appétit de moineau »), service à la demande</p> <p>Prise en compte des préférences des enfants</p>
SENSIBILISATION	<p>Ateliers de sensibilisation au goût</p> <p>Petits déjeuners qualitatifs</p> <p>Fruits à la récré</p> <p>Jardins potagers</p>	<p>Enfants peu à l'écoute lors des repas, peu sensibles aux posters</p> <p>Des animations ponctuelles ou peu valorisées (semaine du goût, personnel ATSEM/surveillant)</p>	<p>Concevoir des actions créant du lien entre les cuisiniers et les élèves (élaboration des menus, travail en cuisine)</p> <p>Accueil des enfants dans les fermes (réseau Racines PACA)</p>

Concernant les déchets et le gaspillage, le principal frein au lancement ou au changement d'échelle des actions est l'implication et le temps disponible des personnes travaillant dans les cantines. Au cours des phases d'élaboration des projets, il faut définir des responsables du portage des actions, et les accompagner dans la mise en œuvre : beaucoup de cuisiniers ne souhaitent pas s'ajouter ces charges de travail (gestion du compost, vaisselle plus conséquente...).

Les actions de sensibilisation pour les élèves et de lutte contre le gaspillage alimentaire poursuivent des objectifs communs : que les élèves soient sensibilisés aux bonnes pratiques, maîtrisent leur consommation, connaissent leurs préférences, deviennent conscients des enjeux.

INITIATIVES D'INTERET

Projet de ferme maraîchère en régie municipale à Carpentras

Le projet en chiffres :

28 tonnes	de légumes par an
6 hectares	de terres exploitées
3 points de prélèvement d'eau	pour l'irrigation
1 maraîcher	2 saisonniers
3 tunnels (serres)	de 60 m de long
1 hangar	à outil
1 légumerie	1 poste de surgélation
1 production	en plein champ

La cuisine centrale de Carpentras prépare 1600 repas/jour en moyenne, pour 22 offices satellites.

Inspiré de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes – 100% bio depuis 2012 et 70% local), ce projet d'exploitation en régie permettrait de fournir des légumes bio pour la cuisine centrale de Carpentras : l'ambition serait de répondre à 80% des besoins en fruits et légumes des cantines. La ville a la volonté d'augmenter encore considérablement la part de produits bio dans ses repas (de 30% aujourd'hui), avec l'objectif d'une alimentation 100% biologique à l'horizon 2026 pour ses 220 000 repas annuels en liaison chaude.

Un maraîcher devrait s'installer en septembre 2022 sur les 6 ha de terres, situés à la Denoves. Cette parcelle est accolée à la Maison Familiale Rurale, et un partenariat est envisagé avec le lycée agricole Louis Giraud. La Chambre d'Agriculture et le GRAB sont mobilisés.

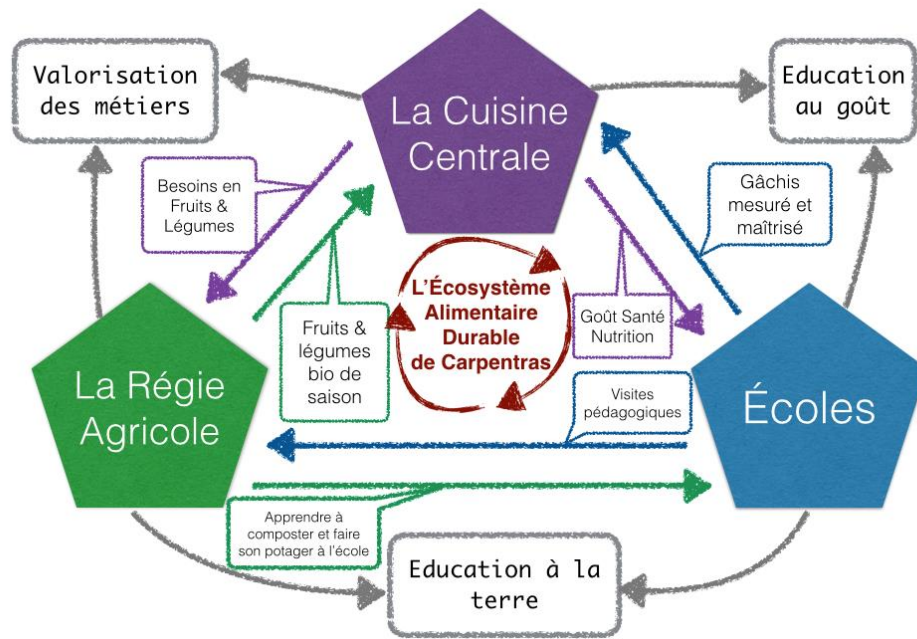


Figure 73 Intérêts du projet de régie agricole de Carpentras (source : commune de Carpentras, 2022)

Formations de l'ARBE – Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement

L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (portée par la Région Sud) propose des sessions d'accompagnement pour soutenir la restauration collective durable. Elle met à disposition de nombreuses ressources en ligne utiles pour l'alimentation durable dans ce secteur. En termes de formations, elle a accompagné en 2021 trois communes du PNR sur l'approvisionnement local de leur restauration : Caromb, Malaucène et Carpentras. Cet accompagnement a été bénéfique, et de nombreuses autres cantines du territoire sont en demande d'échanges de pratiques et de formation continue face aux nouveaux enjeux d'approvisionnement.

L'ARBE pourrait devenir une partie prenante favorisant les partages d'expériences et la mise en réseau entre les cantines volontaires.

Centrale d'achats régionale

La Région PACA a voté en juillet 2021 le lancement d'une centrale d'achats pour mettre en avant les circuits-courts et les producteurs locaux, notamment auprès des établissements de restauration et des 180 lycées dont elle a la compétence. L'objectif est que tous les lycées puissent mener leurs achats sur la même plateforme et s'approvisionner avec les mêmes produits régionaux.

L'association ACENA : accompagnement des groupements de commande entre établissements scolaires en Nouvelle-Aquitaine

Les 25 groupements de commande alimentaire soutenus par l'ACENA ne sont pas portés par une structure juridique particulière. Le groupement fonctionne en collectif : un établissement se charge de la rédaction du marché, puis chaque commune passe sa commande auprès du fournisseur. Pour qu'un tel groupement ait du sens, il faut qu'il se structure à la bonne échelle, avec des adhérents solidaires et idéalement le soutien d'un coordinateur.

Au-delà des avantages techniques à la formation de groupements d'achats entre structures de la restauration collective (réduction des prix, allègement du nombre de partenaires et du temps dédié au sourcing, meilleure prévisibilité, logistique optimisée), les groupements de commandes permettent « un décloisonnement, une émulation par rapport au travail de chacun, notamment par les chefs de cuisine issus de différentes structures qui se mélangent » (Thierry Pousson, Directeur de l'ACENA). Aussi, les groupements de commande constituent un débouché stable qui favorisent les commandes en direct auprès des producteurs et peuvent inciter à la structuration de groupements de producteurs.

L'ACENA apporte depuis 2017 un soutien bénévole pour la rédaction des différents règlements de consultation ou le développement d'outils informatiques. Elle organise des espaces d'échanges entre divers acteurs de la restauration, la création de partenariats, des actions de communication sur les attentes de chacun, des formations. Elle met à disposition un guide méthodologique pour engager une démarche collective de relocalisation des approvisionnements en restauration scolaire.

3.4 ENJEUX POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Des plateformes aujourd'hui disponibles pour faciliter le référencement de l'offre Une gestion directe par les communes prédominante 	<ul style="list-style-type: none"> Des difficultés à trouver un équilibre entre volume / prix de vente : manque de regroupement de la commande Manque d'implication de certains gestionnaires/ cuisiniers Formalisation complexe des appels d'offre
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Un projet de régie communale à Carpentras La rénovation de la cuisine centrale de Carpentras Des formations dispensées par l'ARBE La loi EGALIM pour favoriser un approvisionnement local Un levier à actionner sur le gaspillage 	<ul style="list-style-type: none"> La baisse de la part du budget alimentaire dans le budget total des ménages. Le manque de coordination entre acteurs de la chaîne de valeur limite l'introduction des produits locaux en RHD. La RHD reste encore un débouché pouvant limiter l'intérêt économique pour les producteurs

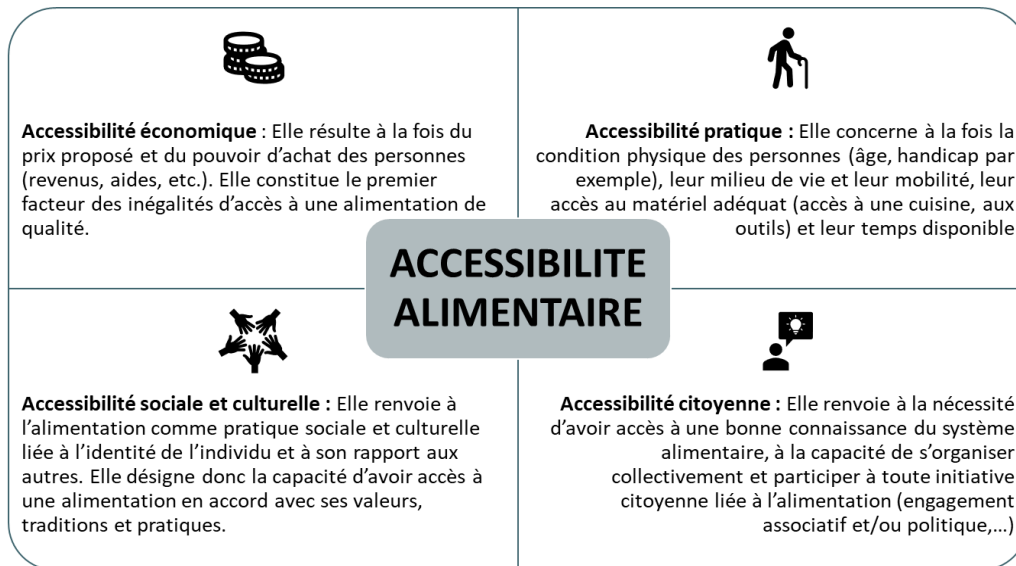
ENJEUX

- Partage d'expériences et plus de contacts entre communes
- Accompagnement à la structuration de groupements d'achats
- Formation des équipes de cuisine au sourcing
- Sensibilisation sur l'impact social de la cantine : rôle d'accessibilité à une alimentation saine à tous les enfants, y compris de foyers pauvres

4. NOTE DE SYNTHÈSE 9 : PRECARITE ALIMENTAIRE

4.1 INTRODUCTION

On peut définir la précarité alimentaire comme « une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. » (Le labo de l'ESS). L'accessibilité alimentaire s'appréhende à travers quatre dimensions :



60% des structures d'aide alimentaire du Vaucluse ont constaté une augmentation de la demande ayant pour cause le contexte du Covid (*Enquête sociale, PAT du Vaucluse, 2020*). En 2020, la Banque Alimentaire du Vaucluse a distribué des repas pour 33 000 bénéficiaires. Au-delà de cette crise, les structures d'aide alimentaire constatent une augmentation permanente du nombre de leurs bénéficiaires : à l'échelle française, **7 à 8 millions de personnes** sont en situation de précarité alimentaire en 2020 (Cocolupa), soit 1 Français sur 10, et ce chiffre avait déjà presque doublé entre 2003 et 2018 (Rapport IGAS 2019). Plus récemment, le contexte inflationniste limite le pouvoir d'achat en denrées alimentaires, et impacte plus directement les personnes aux faibles revenus.

Le Ventoux comporte une part conséquente de pauvreté sur ses communes. Les ménages rencontrant des difficultés financières, et les personnes isolées, sont les profils les plus vulnérables et éprouvant le plus de difficultés pour se procurer une alimentation de qualité. Ils doivent recourir à différentes stratégies pour se nourrir sainement et de manière durable, puisque l'alimentation qui leur est accessible ne répond pas à leurs besoins nutritionnels en qualité ou en quantité. Le potentiel de productions maraîchères et fruitières du PNR pourrait se reconnecter à la population locale, notamment pour répondre à la demande des habitants les plus précaires.

4.2 LES POPULATIONS FACE A LA PRECARITE

4.2.1 UNE DIVERSITE DE PROFILS

Les profils de personnes vulnérables face à la précarité alimentaire sont multiples. Ces profils sont plus ou moins touchés par des freins économiques, pratiques, culturels et citoyens à l'accessibilité. On pense tout d'abord aux personnes en situation de grande précarité financière ou aux personnes âgées, qui sont des profils déjà identifiés comme rencontrant des difficultés pour accéder à une alimentation saine. Par

ailleurs, le suivi de l'aide alimentaire de la DREES et l'INSEE en 2021 a mis en évidence l'augmentation de la fréquentation de **nouvelles catégories de populations** auprès des centres de distribution, que sont les femmes, les personnes seules, les familles monoparentales et les travailleurs précaires.

- Les travailleurs pauvres et chômeurs

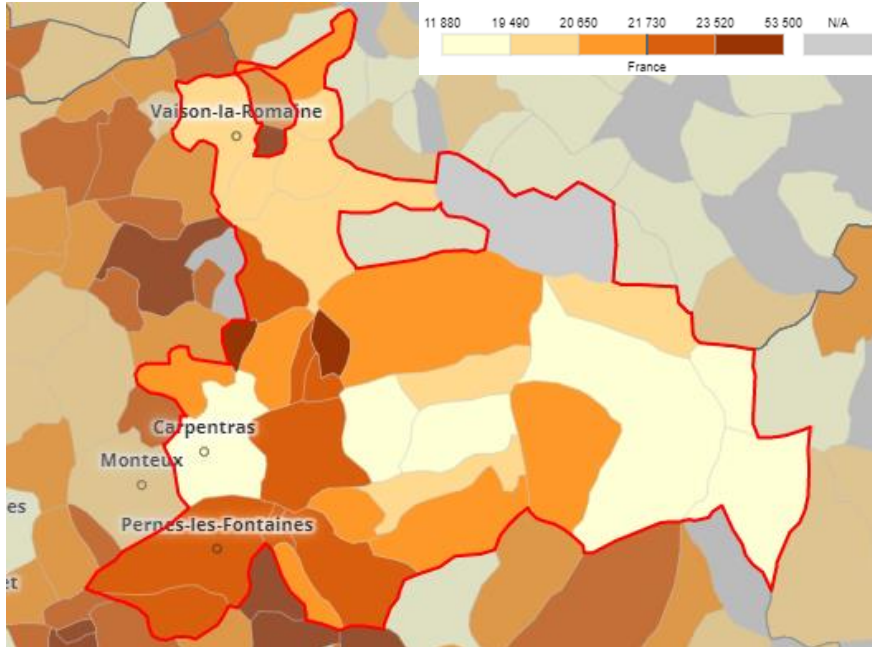


Figure 74 Revenu fiscal médian par unité de consommation (INSEE FiLoSoFi 2018)

Le revenu médian par commune permet d'identifier le niveau de vie moyen des habitants de chaque commune, et donc les communes les moins aisées : Carpentras, Saint-Christol et Saint-Trinit ont des revenus médians inférieurs à 17 700€ (pour une moyenne départementale de 19 400€ et nationale de 21 110€).

Le Vaucluse est le 7^e département de France en termes de taux de pauvreté (*source : Insee*). Le seuil de pauvreté correspond aujourd'hui à un revenu disponible de 1 102 euros par mois, soit 60 % du niveau de vie médian de la population. Plus précisément, les communes de **Carpentras, Vaison-la-Romaine et Malacène**, font partie des 10 communes les plus pauvres du département : le taux de pauvreté de leur population est de 20%, et 29% pour Carpentras. Les habitants de ces communes sont un public tout à fait prioritaire dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire.

À Carpentras, 25 % des habitants de la commune résident dans un des **4 quartiers prioritaires de la ville**. Ces quartiers sont très particulièrement affectés par la pauvreté, le niveau de vie médian n'y dépasse pas les 1100 € mensuels. Le « Centre-Ville » de Carpentras est le seul QPV appartenant au périmètre du PNR.

	Vaucluse	CoVe	Carpentras	Carpentras - quartiers politique de la ville			
				Centre ville	Amandiers	Pous du plan	Villemarie
Niveau de vie médian / mois	1 543 €	1 502 €	1 346 €	959 €	971 €	833 €	1 080 €
Taux de pauvreté	20,4%	22,1%	30,0%	55,1%	55,4%	75,0%	44,5%
Allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestations sociales	26,8%	25,9%	33,0%	48,3%	39,6%	46,1%	35,2%

Figure 75 Comparaison d'indicateurs de précarité financière à différentes échelles (Source : PLSP 2021-2024 Carpentras, d'après Compas 2019)

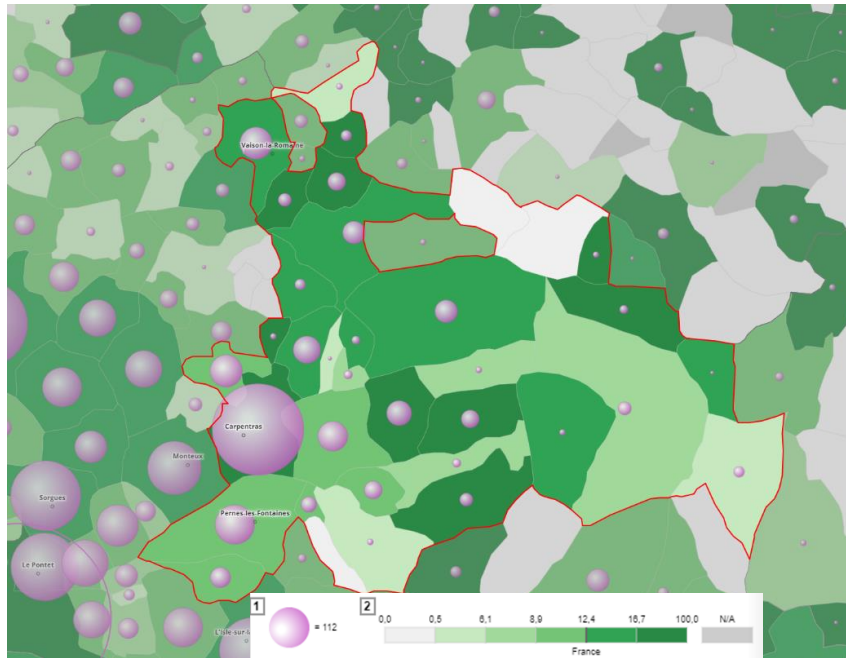


Figure 76 Taux de chômage et nombre de chômeurs (INSEE, RP 2017)

Le taux de chômage est aussi très marqué : il s'élève à 14,4% de la population active du territoire (contre 12,4% en France). Les communes les plus touchées dépassent les 20% de chômage, comme à Savoillan (33,3%), Méthamis (25,7%), Crestet (24,1%), Aurel (23,1%), Faucon et Carpentras. Le Vaucluse est le département au taux de chômage le plus élevé en Région PACA (15,2%).

- *Les personnes âgées*

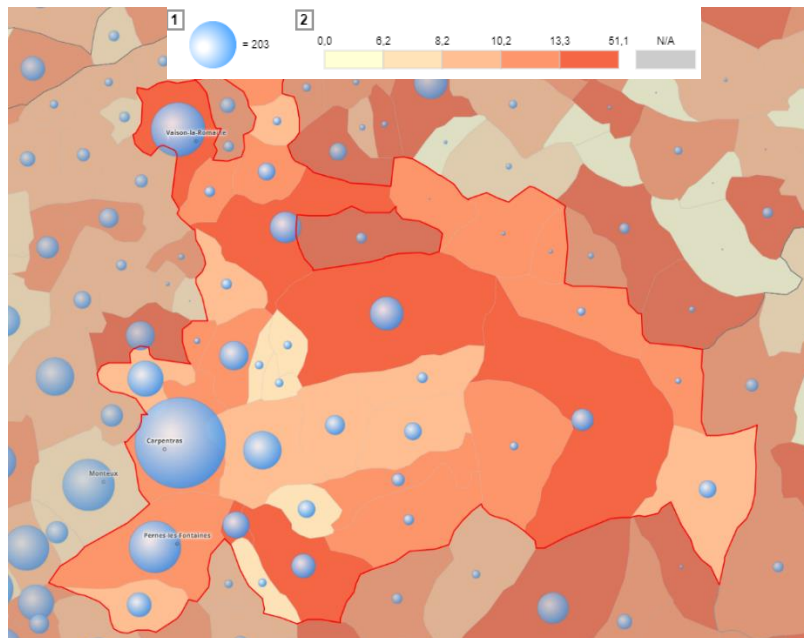


Figure 77 Population de 75 ou plus et part de la population de 75 ou plus par commune (INSEE, RP 2018)

Les personnes âgées de 75 et plus sont surreprésentées sur le territoire : elles représentent 11,6% de la population (contre une moyenne de 9,3% en France). Les personnes âgées sont nombreuses dans les communes plus peuplées, mais représentent une part importante de la population pour de nombreuses autres communes, comme à Venasque (23,3%) et Vaison-la-Romaine (18,9%).

- Les familles monoparentales

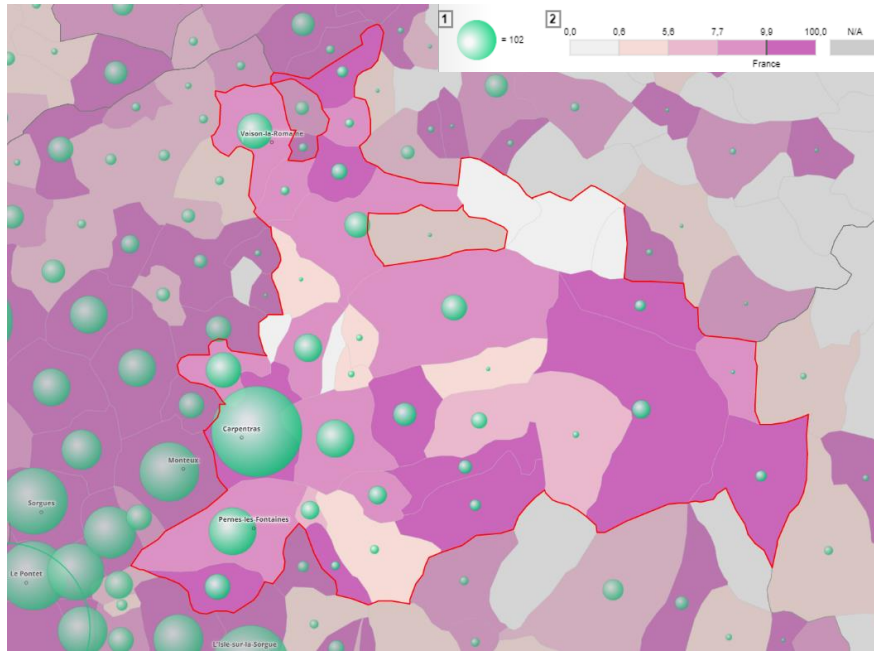


Figure 78 Nombre de familles monoparentales et part des ménages dont la famille principale est monoparentale (INSEE, RP 2018)

Cette composition de familles n'est pas surreprésentée sur le territoire, elle représente ici 15,32% des ménages contre 16,48% en France. Néanmoins, deux communes concentrent une part tout à fait conséquente de familles monoparentales : Aurel (30,77%) et Blauvac (28,57%).

- Les étudiants

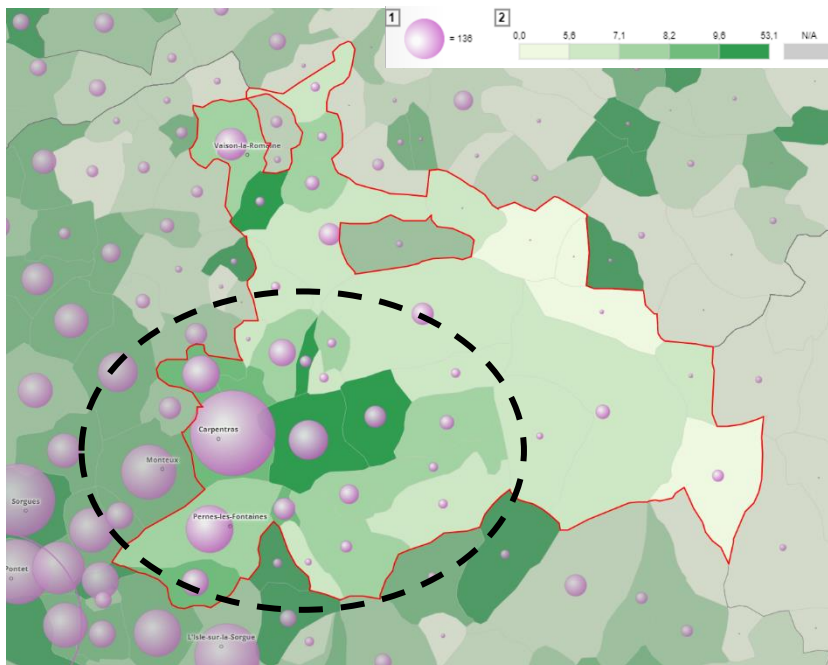


Figure 79 Nombre d'élèves/étudiants/stagiaires non-rémunérés de 15 à 64 ans, et part dans la population (INSEE, RP 2018)

Les élèves et étudiants non-rémunérés de plus de 15 ans ne sont pas nombreux sur le territoire, ils se trouvent plutôt en périphérie de grandes villes. Ils représentent 8,4% des habitants du territoire, soit 2

points de moins que la moyenne nationale. Carpentras compte 1550 étudiants, et globalement les communes alentours (zone Sud-Ouest du PNR) comptent plus d'étudiants grâce à la proximité d'Avignon.

➤ Bilan de la répartition des profils les plus vulnérables sur le territoire

Au vu de ces indicateurs sur la population du territoire, on constate que les **habitants sont particulièrement vulnérables sur l'aspect financier pour l'ensemble du territoire**. Également, les personnes âgées sont largement représentées dans la population sur l'ensemble du territoire. Ces deux profils sont donc à prioriser pour des actions de lutte contre la précarité alimentaire, ils sont particulièrement sujets à des difficultés financières, culturelles ou de mobilité pour s'alimenter sainement.

Carpentras est une ville cumulant les difficultés sociales et cela pour un grand nombre d'habitants : pauvreté, chômage, avec de fortes représentations d'étudiants et de ménages monoparentaux. Enfin, les communes à l'extrémité Est du PNR (Sault, Saint-Christol, Aurel), les communes de la pointe Nord autour de Vaison (Puyméras, Faucon, Entrechoux), et Bédoin, sont également des zones d'attention, cumulant les facteurs de vulnérabilité face à la précarité alimentaire, notamment les représentations de profils isolés (personnes âgées, chômeurs, familles monoparentales).

4.2.2 LES CONSEQUENCES DANS L'ASSIETTE ET SUR LA SANTE

- Précarité financière et impacts sur le panier alimentaire

Les dépenses alimentaires étant un poste de dépenses plus « libre » (non-contraint), les personnes en situation de précarité financière renoncent en priorité à ces dépenses : une alimentation suffisante, équilibrée et saine n'est pas l'option la plus économique. A l'inverse, passé un certain stade, lorsque le budget alimentaire devient minimal pour répondre aux besoins fondamentaux et en termes de quantité, ce n'est plus une dépense à laquelle on peut renoncer. Ce sont 1 Français sur 5 qui déclarent sauter certains repas pour des raisons financières (Secours populaire/Ipsos, Baromètre de la pauvreté 2021, 2021).

40% DES FRANÇAIS, DONT 64% DES PLUS MODESTES, SE RESTREIGNENT SUR LA QUALITÉ DE LEUR ALIMENTATION POUR DES RAISONS FINANCIÈRES

Question : Vous arrive-t-il de faire les choses suivantes pour des raisons financières ?

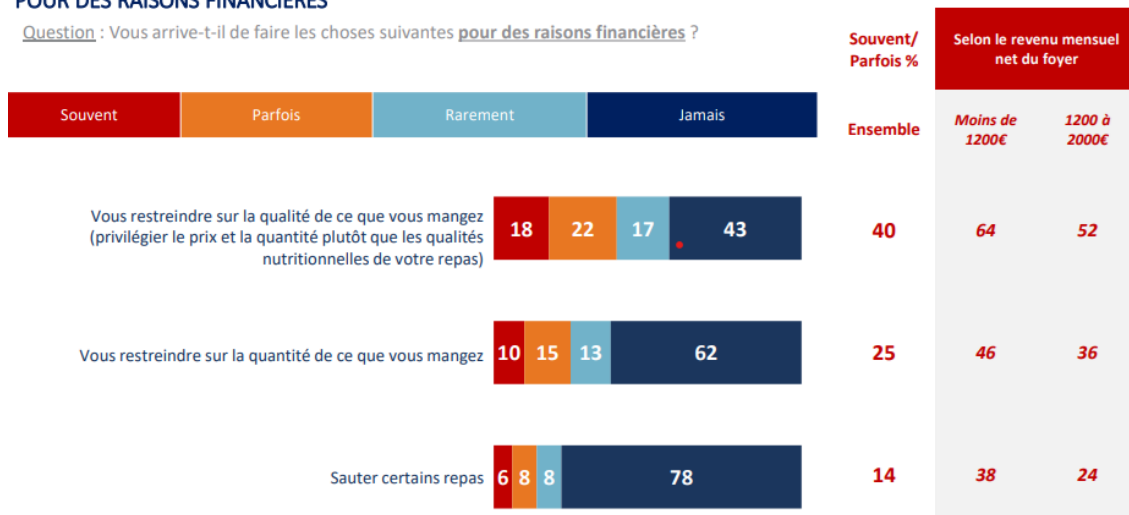


Figure 80 Restrictions alimentaires selon le revenu (source : Ipsos/Secours Populaire, Baromètre de la pauvreté 2018)

De plus, le panier alimentaire moyen des ménages les plus modestes ne comporte pas les mêmes produits que celui des ménages plus aisés : moins de légumes, viande et poisson, pour plus de tubercules ou produits transformés. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire interrogés dans le Vaucluse confirment avoir une alimentation déséquilibrée par nécessité économique : un tiers des enquêtés restreint sa consommation de viande et de poisson par nécessité (*Enquête sociale pour le PAT du Vaucluse, 2020*).

Aussi, 65% d'entre eux indiquent que leur consommation de produits bio est freinée car les produits sont trop chers.

L'inflation sur un an atteint en mai 2022 plus de 4% pour les produits alimentaires (*données Iri*). Dans ce contexte inflationniste, la précarité alimentaire est accentuée : les personnes présentant déjà des difficultés d'accès financier à l'alimentation sont les premiers impactés par une baisse de leur pouvoir d'achat, les forçant à arbitrer encore plus leurs achats vers le nécessaire. La consommation des produits frais traditionnels a reculé en un an de 13% pour tous les ménages, alors que les ménages modestes diminuent de 19% leur consommation de légumes frais. (*baromètre Inflation de Kantar Division Worldpanel, P4 2022 vs P4 2021, évolution en volumes*). Plus récemment, un sondage LSA/Appinio indique qu'en mai 2022, 40% des sondés envisagent tout à fait d'acheter moins de produits chers, comme les fruits et légumes ou la viande, afin de réduire leurs dépenses alimentaires (contre 32 % en janvier).

L'aide alimentaire traditionnelle, vers laquelle peuvent se tourner les personnes en difficulté pour se procurer un panier alimentaire équilibré, a les défauts d'une alimentation économique : trop peu de fruits et légumes frais, insuffisance en vitamines, aliments très énergétiques, comportant beaucoup de sucres et de féculents raffinés (Darmon, Nicole, et al. "Enquête auprès des associations d'aide alimentaire, 2008). Même si les associations sont conscientes de ces enjeux et fournissent des efforts notamment sur l'approvisionnement en fruits et légumes frais, les denrées distribuées en 2020 par la Banque Alimentaire restent déséquilibrées en comparaison aux apports nutritionnels recommandés.

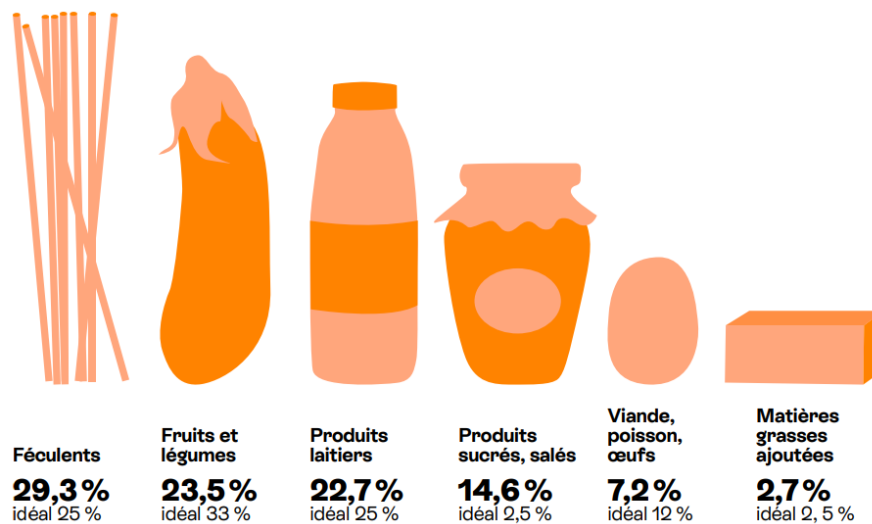


Figure 81 Denrées distribuées en comparaison avec l'idéal recommandé par le PNNS (source : rapport d'activité du réseau des Banques Alimentaires, 2020)

Le défaut d'équilibre nutritionnel des denrées distribuées par l'aide alimentaire sont également constatées par les associations locales. D'après l'enquête auprès des structures d'aide alimentaire du Vaucluse (*Enquête sociale pour le PAT du Vaucluse, 2020*), 82% d'entre elles estiment manquer d'offre pour assurer à leurs bénéficiaires 5 fruits et légumes par jour. D'après l'enquête menée auprès des CCAS du Vaucluse en 2021, 32% des structures de distribution estimaient que les produits alimentaires n'étaient pas suffisants pour répondre aux besoins des bénéficiaires en termes de **qualité**. Aussi, un représentant des Restos du Cœur de Vaison-la-Romaine s'accorde sur le fait qu'il faudrait plus de fruits et légumes dans les paniers : « *le réel problème est celui de nos moyens, la majorité des produits que nous donnons sont des produits industriels* » (*verbatim atelier débat CNA, Vaison la Romaine, mars 2022*).

- Conséquences sur la santé

Les consommations alimentaires sont des facteurs de risque ou de protection de nombreuses maladies chroniques qui concernent une large part de la population. L'obésité et le surpoids constituent un facteur

de risque majeur pour les maladies cardiovasculaires, le diabète, certains cancers et les incapacités à l'âge adulte. Les impacts de l'alimentation sur la santé se traduisent donc en coûts humains, sanitaires, sociaux, et indirectement économiques, considérables. (Verdot C, Torres M, Salanave B, Deschamps V. Corpulence des enfants et des adultes en France métropolitaine en 2015.)

Au niveau national, la prévalence de l'**obésité** est estimée à 17% (Santé Publique France, 2017). Au niveau national, la prévalence du **diabète** est plus élevée dans les communes les plus défavorisées socioéconomiquement, chez les personnes d'un niveau socio-économique moins favorisé et dans certaines catégories socio-professionnelles. La prévalence du diabète traité pharmacologiquement en France est estimée à 5,3% en 2020 (contre 4,6% en 2012), soit plus de 3,5 millions de personnes (Santé Publique France). Dans le Vaucluse, la prévalence du diabète s'élève à **5,94%** de la population en 2020.

Aujourd'hui, les plus jeunes sont aussi sujets aux situations de surpoids et obésité, dues à leurs pratiques alimentaires et leur sédentarité, elles-mêmes corrélées à la situation socio-économique et culturelle de leur environnement. Des études récentes confirment, pour les enfants et adolescents des milieux les plus défavorisés, une qualité nutritionnelle de l'alimentation plus faible (25% d'entre eux ont une alimentation satisfaisante sur le plan nutritionnel, contre 40% dans les milieux les plus favorisés) et une moindre diversité alimentaire. Par conséquent, on déclare **22% de risque d'obésité** chez les plus défavorisés contre 6% chez les plus riches en France (ANSES –INCA3 (2014-2015)). Aussi, la proportion d'**enfants obèses** a quasiment doublé durant la crise sanitaire (entre 2018 et 2021) : elle est passée de 2,8% à 4,6%. Le taux d'enfants en surpoids était de 8,6% et atteint 11,2%. (*Baranne ML, Azcona B, Goyenne P, Moutereau A, Buresi I. Impact de la crise sanitaire due au SARS-CoV-2 sur le statut staturo-pondéral des enfants de quatre ans : comparaison des données des bilans de santé en école maternelle du Val-de-Marne, de 2018 à 2021.*)

L'enjeu de maintenir ou rendre accessible une alimentation plus saine pour tous apparaît central à l'aune de ses implications sur la santé de la population. Les actions de sensibilisation et d'éducation à la nutrition auprès de personnes dont l'environnement défavorise les bonnes pratiques sont alors importantes.

Le diagnostic de santé (Plan local de santé publique (PLSP) 2021-2024 Carpentras) du territoire environnant Carpentras pointe un **faible maillage médical** : le Vaucluse est le département avec l'offre de médecins généralistes la plus faible de la région, l'offre paramédicale est aussi relativement faible et inférieure à la moyenne régionale. Le recours aux soins à Carpentras est bien inférieur au niveau régional, notamment le taux de recours à un dentiste : le recours aux soins bucco-dentaires est d'ailleurs fortement lié au niveau de revenu et d'éducation (PLSP 2021-2024 Carpentras, d'après DRSM PACA 2017).

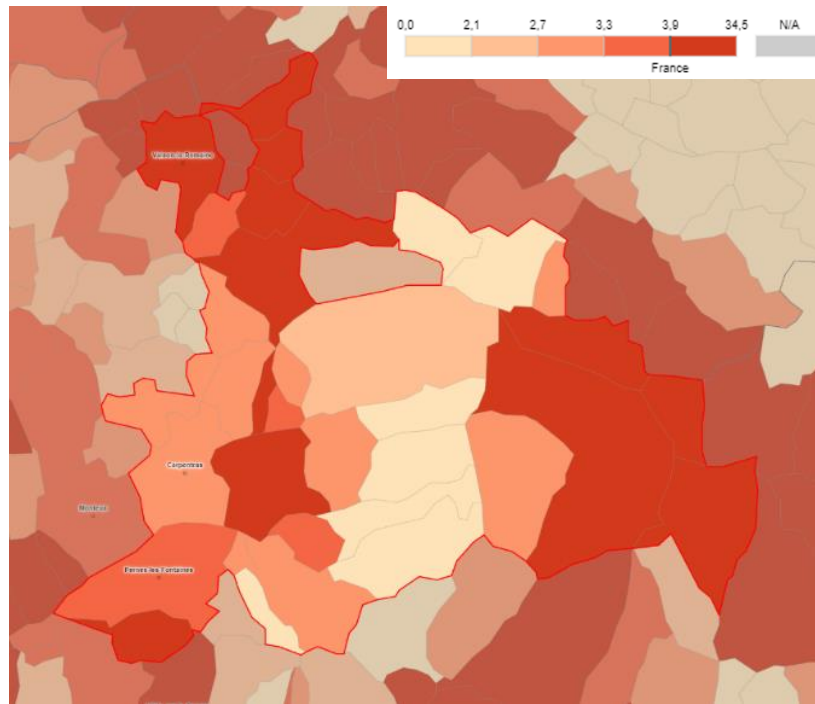


Figure 82 : Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes - consultations par an par habitant (source : DREES 2018)

La problématique d'accès aux soins semble d'autant plus prégnante pour 7 communes, qui comptabilisent moins de 2 consultations chez un médecin généraliste par an par habitant (contre 3,5 consultations en moyenne sur le PNR et en France). L'accessibilité aux médecins généralistes y est particulièrement difficile, puisqu'en deçà de 2,5 consultations/an le territoire est considéré comme sous-dense et peut entrer dans la définition des déserts médicaux. Cette problématique d'accès aux soins rejoint les enjeux alimentaires, notamment par l'enjeu de santé bucco-dentaire et celui de sensibilisation à la nutrition.

La **Ville de Carpentras** porte une démarche d'**Atelier Santé Ville** en partenariat avec la COVE. Les ASV ont pour objectifs la coordination des différents programmes de santé publique, la structuration du volet santé de la politique de la ville, la mise en cohérence des actions de prévention et promotion de la santé ; qui sont déclinés sous la forme d'un Plan local de santé publique (PLSP) actualisé pour la période 2021-2024. Cette politique de santé porte l'objectif d'« augmenter le pouvoir d'agir des habitants sur leur alimentation » dans le cadre de l'action n°11 de « Prévention et éducation à la santé ».

4.3 L'ACCES A L'OFFRE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE

4.3.1 ACCESSIBILITE PHYSIQUE A L'OFFRE ALIMENTAIRE

L'accessibilité physique aux lieux d'achat se définit par la capacité du consommateur à se déplacer ou non, la distance qu'il doit parcourir jusqu'au point de vente, le mode de transport, le temps de trajet associé à ce déplacement, et l'adéquation entre l'offre alimentaire d'un point de vente et les besoins du consommateur.

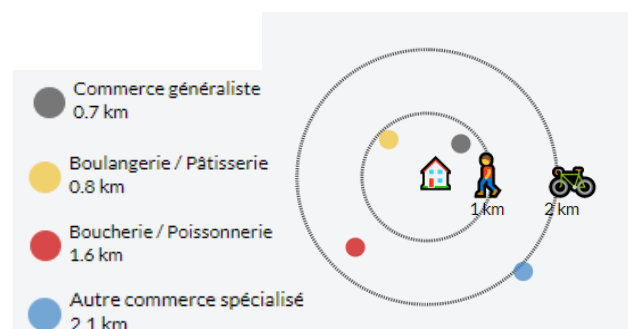


Figure 83 : Distances moyennes (à vol d'oiseau) aux plus proches commerces alimentaires (source : CRATER)

Si l'on définit la dépendance à la voiture comme le fait d'habiter à moins de 2km de 3 commerces alimentaires de type différent, alors 25 % de la population est théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires sur le territoire (contre 24% en France). Dans 60 % des communes du territoire, plus de la moitié de la population est dépendante (contre 75% en France). (source : CRATER)

Le niveau d'accessibilité physique aux commerces alimentaires de tous types n'est pas une problématique omniprésente sur le territoire. La majorité des habitants peuvent accéder à pied à un commerce alimentaire généraliste et à une boulangerie. Cependant, la dépendance à la voiture est très élevée lorsqu'il s'agit d'accéder à différents types de commerces alimentaires et donc à une offre alimentaire complète : pour une large part de la population, cet intermédiaire coûteux est nécessaire. En l'occurrence, 89,2% des ménages du territoire disposent au moins d'une voiture, contre 81% en France (INSEE 2018).

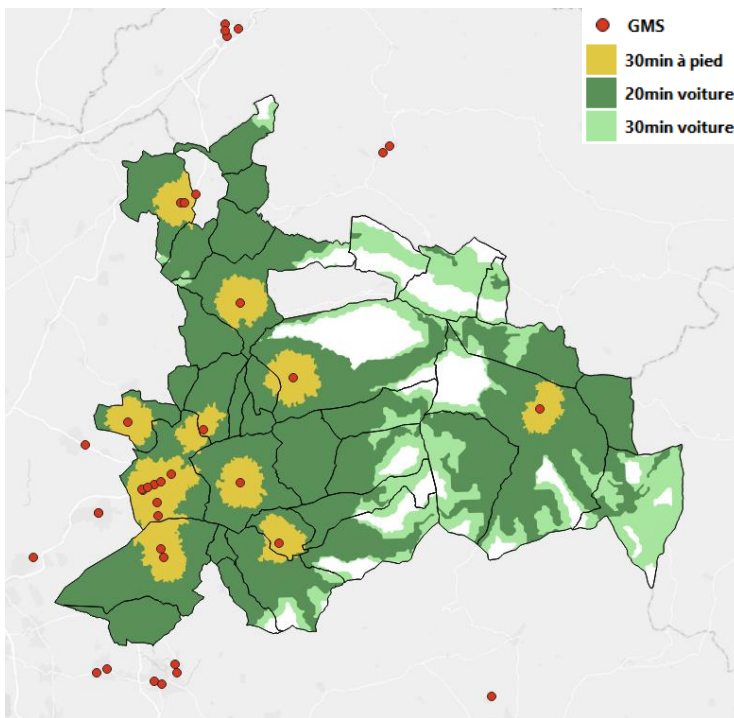


Figure 84 : Localisation des GMS et isochrones de différents temps de trajet (source : CERESCO)

Les épiceries et supérettes permettent un maillage plus fin du territoire et répondent aux enjeux d'accessibilité pratique à une offre alimentaire. Cependant, l'offre alimentaire de proximité reste limitée du point de vue de la diversité de produits et de prix, ne permettant pas de combler les besoins alimentaires en termes de préférences et de qualité pour toute une population.

Les GMS (hyper et supermarchés) sont un moyen de distribution à investir afin de faciliter un accès pour tous aux produits locaux. Or, les temps de trajet pour les habitants des « zones blanches » dépassent les 30 min de voiture pour accéder à ce type de commerce.

Au sein des villes, par exemple à Carpentras, les **marchés** sont un moyen de distribution prisé des populations peu mobiles et au faible pouvoir d'achat. Pour autant, les produits qui y sont le plus accessibles financièrement ne sont pas nécessairement locaux ni de qualité.

INITIATIVES LOCALES

- Epiceries ambulantes : proposer une offre alimentaire sur les communes rurales démunies de commerces de proximité

Epicerie sociale et solidaire EcoREV à Vaison-la-Romaine

Créée en 2021, l'épicerie mobile EcoREV visait une ouverture en janvier 2022. L'objectif est de proposer des produits aux personnes qui relèvent des minima sociaux, récoltés dans les supermarchés ou bien auprès des producteurs locaux. L'objectif est aussi de ne pas stigmatiser et

de proposer les mêmes produits à des tarifs différenciés. Ils voudraient aussi pouvoir faire des livraisons à domicile sur les villages ruraux aux alentours de Vaison, principalement pour les communes ne disposant pas de commerces alimentaires afin de leur proposer des produits et services complémentaires.

Ils cherchent pour cela à nouer des partenariats avec les communes de la CCVV. 6 réponses positives ont été obtenues à ce jour. Sans faire concurrence aux commerces existants, l'association vise à toucher un public en précarité et isolé (zones rurales) pour combler les manques existants à ce jour sur l'offre alimentaire locale.

Epicierie fine de Flavie

Epicierie ambulante pour permettre un ravitaillement précieux (produits locaux frais, des fruits et légumes, des produits secs en vrac, de la viande) dans les villages qui manquent de commerces, notamment à Brantes, Faucon, Crestet, Savoillans.

Epicierie solidaire l'Abri-Cotier : tournées avec un camion

Constatant les difficultés de certains bénéficiaires à se déplacer jusqu'à leur local à Sarrians, l'**épicierie solidaire l'Abri-Cotier** a mis en place à partir d'octobre 2020 des tournées avec un camion épicerie. Le dispositif leur permet de couvrir plusieurs zones dans lesquelles la demande est prégnante : résidences étudiantes à Avignon, communes de Courthézon, Jonquières, Ste Cécile les Vignes et Caromb.



- Portages de repas à domicile ou prestations de transport : proposer un accès digne à l'alimentation aux personnes en défaut de mobilité

Les CCAS peuvent mettre en place des portages de repas, par le biais d'un dispositif de Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) notamment pour les personnes âgées, comme c'est le cas à Carpentras et Vaison-la-Romaine.

Des sociétés de portage de repas opèrent sur les communes du Vaucluse dont les CCAS ne proposent pas de portage, comme Axeo Services à Vaison ou Le Marmiton à Nîmes.

L'association **En Voiture Simone** propose des journées pour transporter des personnes âgées adhérentes où elles le souhaitent, pour environ 10€. L'association poursuit un premier objectif de vecteur social, mais elle peut également faciliter les courses alimentaires des personnes accompagnées.

Moyennant des commandes supérieures à un certain montant, un service de livraison de leurs produits est proposé par certains producteurs ou magasins de produits locaux. Autour de Vaison-la-Romaine, le magasin de producteurs et de produits fermiers **De nos Terres à l'Assiette**, qui regroupe 70 producteurs et s'approvisionne chaque jour en produits frais, offre des livraisons de denrées alimentaires pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, à partir d'un panier de 35€.

4.3.2 L'AIDE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE

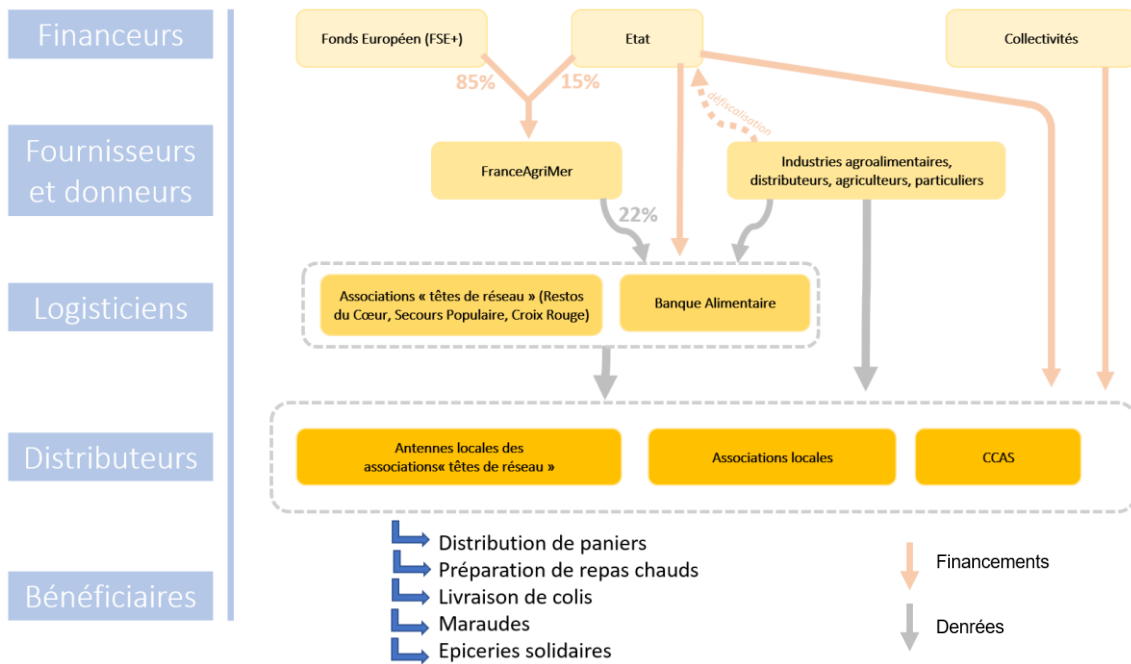
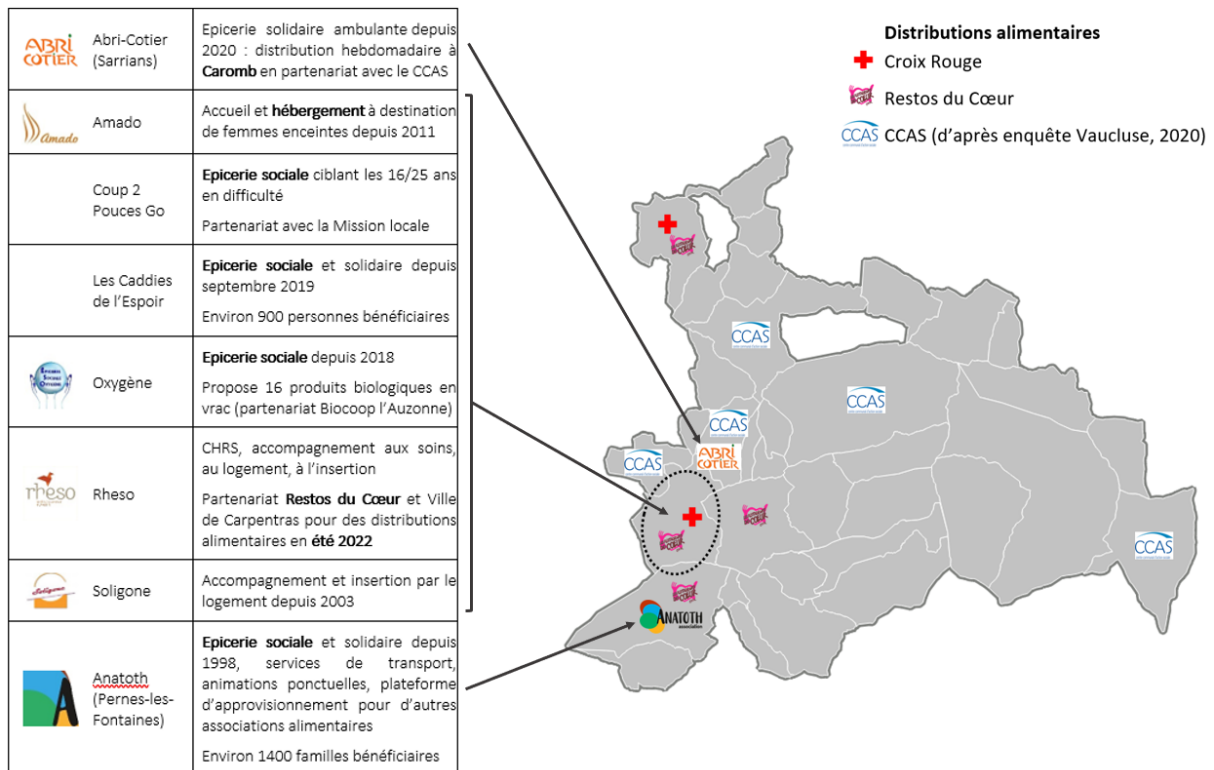


Figure 85 : Fonctionnement de l'aide alimentaire (hors aides financières) (CERESCO d'après le rapport IGAS 2019)

L'aide alimentaire est définie comme « la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement » (par l'article L. 266-2 du code CASF). Les structures habilitées à l'aide alimentaire sont très diversifiées. Les CCAS représentent en moyenne un tiers des structures de distributions d'aide alimentaire.



Les antennes les plus proches du Secours Populaire sont situées sur les communes d'Avignon ou de Cavaillon. Les 8 associations attestant d'une habilitation régionale à l'aide alimentaire sont concentrées au sein de **Carpentras**. La cartographie des dispositifs d'aide alimentaire identifiés questionne l'accessibilité physique à une distribution alimentaire pour les habitants des communes de l'Est du PNR qui éprouveraient ce besoin.

Au niveau départemental, la Banque Alimentaire comptait 31 000 bénéficiaires en 2017, puis **33 000 bénéficiaires en 2020**. Elle offre ses produits en partenariat avec 70 associations de distributions sur le territoire. En 2019, ce sont 103 tonnes de nourriture qui avaient été collectées. Ses approvisionnements peuvent ponctuellement être soutenus par le Département, qui achète des produits frais de producteurs locaux (œufs, fromage, lait, lapins, fruits et légumes).

Les structures d'aide alimentaire enquêtées par le Département en 2020 ont indiqué quelles étaient leurs principales sources d'approvisionnement de denrées :

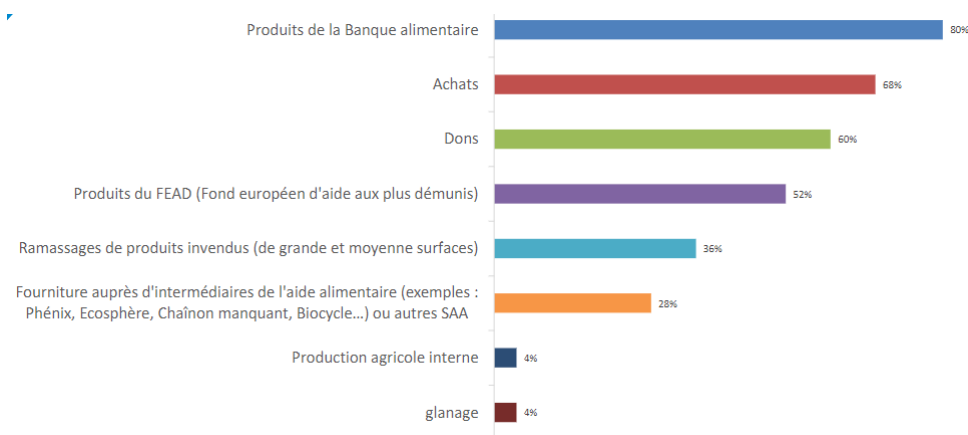


Figure 86 Sources d'approvisionnement des denrées distribuées par les structures de l'aide alimentaire du Vaucluse (source : Enquête sociale pour le PAT du Vaucluse, 2020)

Que ce soit à l'échelle de la Banque Alimentaire départementale, ou des structures d'aide alimentaire implantées localement, les produits agricoles locaux représentent une part infime des denrées distribuées.

Globalement, la réponse à la précarité alimentaire par les dispositifs d'aide alimentaire présente plusieurs limites :

- La qualité des denrées distribuées ne permet pas de respecter l'équilibre nutritionnel recommandé,
- Les « autres besoins alimentaires » sont rarement comblés : besoins affectifs et relationnels (convivialité, s'inviter), besoins spirituels (types de consommation, rituels) ou besoins culturels liés à l'alimentation,
- Le faible impact sur l'autonomisation des bénéficiaires et leurs besoins à plus long terme,
- Le phénomène de non-recours, puisqu'une part non-négligeable de personnes qui auraient besoin d'un tel dispositif ne le font pas par sentiment de honte ou par manque d'informations.

Initiatives de la Biocoop l'Auzonne à Carpentras

Suivant les principes de l'ESS, la gouvernance au sein des Biocoop est partagée, les profits sont limités et ils sont redistribués aux salariés. Le réseau Biocoop privilégie les produits locaux et de saison et participent à la structuration de filières. Ce sont aujourd'hui près de 700 magasins et un CA de 1.4 milliards d'euros. Le réseau est organisé en maisons locales qui réunissent généralement une quinzaine de magasins puis en Comités territoriaux qui réunissent près d'une quinzaine de maisons locales. La Biocoop de Carpentras, qui fait partie des membres fondateurs du réseau

Biocoop (qui fêtera ses 35 ans cette année), est un des magasins qui compte le plus de producteurs : près de 120 producteurs locaux (essentiellement en F&L). Les achats se font en direct sans négociation de prix. Le « local » se définit pour le réseau Biocoop entre 20 km pour l'essentiel et 150 km au maximum (dans zones rurales, pour des structures de moins de 3 ETP). Le réseau partage un portail national, une base de données de tous les producteurs locaux de France. Les fermes sont visitées in situ afin de permettre l'entrée d'un nouveau producteur, puis tous les deux ans. 2 axes de travail ont été définis :

- 1) "Semer la bio" : objectif de semer des plantes mellifères pour aider les abeilles
- 2) "Cuisiner bio pour tous" : éducation, sensibilisation, mise en place d'atelier cuisine en direction de publics mixte : Rheso, Oxygène et Mission locale

Un **partenariat est également en cours avec l'épicerie sociale et solidaire Oxygène**. Le fond de dotation de la Biocoop a financé un meuble-Vrac d'une valeur d'environ 2 500 euros et ils fourniront des dons réguliers en épicerie vrac toute l'année. L'idée est aussi d'organiser des ateliers cuisines mais aucun animateur n'a été trouvé pour l'instant. Ce programme d'aide aux épicerie sociale et solidaire fait partie du réseau Biocoop, c'est le « Bio vrac pour tous » : 70 magasins se sont déjà engagés dans la démarche.

Epicerie sociale et solidaire les Caddies de l'espoir à Carpentras

Epicerie ouverte en 2019, 650 familles sont bénéficiaires et adhérentes aujourd'hui. Pour l'approvisionnement en produits frais, ce n'est pas simple : les approvisionnements directs via les producteurs locaux ne sont pas possibles à cause des prix, tous les invendus de la GMS sont destinés à la Banque Alimentaire, et cette dernière propose des produits flétris et en mauvais état. Finalement un réseau de partenaires permet aujourd'hui l'approvisionnement de l'épicerie : Elle travaille avec le CCAS de Carpentras et celui de Caromb qui font des bons aux personnes de 30-40 euros, ainsi qu'avec des associations sous-tutelle : ATG, ATUATIS, MAEVA, UDAF, la Mission locale (qui fait partie du CA de l'association), CCAS de Caromb/ Carpentras, AMADO, Secours populaire, J'aime partage/ ADVSEA SOLIGONE, Greta de Carpentras.

De nouveaux partenariats voient également le jour : avec « dons solidaires », qui concerne exclusivement des produits cosmétiques, d'hygiène ou du matériel comme des couettes ; Pôle emploi pour des cadeaux de Noël pour les enfants ; le Rotary Club avec des dons d'argent. Ainsi que des professionnels engagés pour proposer des services à moindre prix (une coiffeuse professionnelle, une masseuse, une esthéticienne...).

Certaines IAA ont été approché sans succès.

4.4 LES STRATEGIES DE LUTTE FACE A LA PRECARITE ALIMENTAIRE

Au-delà de l'aide alimentaire ou des initiatives favorisant l'accessibilité physique présentées ci-dessus, les stratégies de lutte contre la précarité alimentaire peuvent prendre d'autres formes : des aides financières ciblées sur l'alimentation, des initiatives de groupements citoyens, des actions de sensibilisation... - catégorisées selon 3 modalités d'actions :

Augmenter le budget global des ménages
→ agir sur le revenu des personnes

Rendre plus accessible une alimentation de qualité
→ agir sur l'offre alimentaire

Développer l'éducation au goût, l'autoproduction
→ agir sur les comportements

En mars 2022, le PNR a été à l'initiative de débats citoyens à Carpentras et à Vaison-la-Romaine, pour contribuer au travail du CNA et pour prendre en compte l'avis des habitants du territoire sur les actions possibles pour favoriser l'accessibilité alimentaire. Ces échanges ont permis de sonder les participants sur tous les aspects de la thématique et d'esquisser des premières pistes d'actions pertinentes pour lutter contre la précarité alimentaire dans le cadre du PAT.

4.4.1 AGIR SUR LE REVENU

Un des axes prioritaires pour soutenir les personnes les plus démunies est celui de la précarité financière. D'après l'enquête menée par le Département en 2021, 42% des CCAS du Vaucluse proposent des bons alimentaires en coopération avec des enseignes locales.

Le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation¹⁵ propose d'étendre le principe de cotisation pour couvrir un accès universel à une alimentation de qualité, choisie à la fois individuellement et collectivement par un fonctionnement de conventionnement démocratique. Les participants réunis à l'atelier débat sur la précarité alimentaire à Vaison-la-Romaine en 2022 ne conçoivent pas comment une telle initiative pourrait se déployer à l'échelle locale, ils attendent des mesures nationales dans ce sens. Le second atelier a aussi prouvé que ce concept suscitait de nombreux débats, sur sa mise en œuvre et ses effets.

4.4.2 AGIR SUR L'OFFRE ALIMENTAIRE

- Le don agricole : une source de produits de qualité et accessibles d'avantage mobilisable

L'enquête menée dans le cadre du PAT du Vaucluse permet de dresser un panorama autour des pratiques de valorisation des pertes agricoles sur le territoire, et leur potentiel.

Tableau 5 Chiffres clés sur le don agricole et le glanage dans le Vaucluse (d'après l'étude menée par le Département auprès de 164 producteurs en 2021)

	Structures d'aide alimentaire et bénéficiaires	Producteurs locaux
POTENTIEL DEVELOPPEMENT	<p>70% des interrogés souhaiteraient pouvoir bénéficier de davantage de produits agricoles locaux. Cette attente est très marquée pour 2 bénéficiaires sur 10.</p> <p>75% des personnes en attente de produits locaux seraient prêts à participer à des opérations ponctuelles de glanage.</p>	<p>78% des agriculteurs cultivant des végétaux assurent avoir des pertes sur les productions récoltées et 61% sur les productions non-récoltées</p> <p>Les pertes sont majoritairement des tomates, salades ou fruits : elles sont quantifiées à hauteur de 4% de la production en moyenne</p> <p>Les producteurs d'œufs (15% des éleveurs interrogés) ont souvent des difficultés à vendre leurs produits</p>

¹⁵ Pour en savoir plus sur le projet de SSA : <https://securite-sociale-alimentation.org/>

PRATIQUES ACTUELLES	<p>4% des SAA organisent des sessions de glanage</p> <p>4% des SAA pratiquent des achats auprès d'agriculteurs</p> <p>Les produits locaux sont habituellement trop coûteux pour les structures de l'aide alimentaire</p> <p>Le prix est le premier frein à la consommation de produits locaux et bio des bénéficiaires</p>	<p>6% des exploitations proposent des actions de glanage</p> <p>14% des exploitations valorisent leurs pertes par des dons ou vente à bas coût aux structures de l'aide alimentaire</p> <p>63% de SIQO (et 31% de bio) parmi les produits agricoles donnés par les exploitants</p> <p>46% des dons dirigés vers des circuits courts</p> <p>Les productions animales ne sont pas données à cause des règlementations sanitaires</p>
FREINS	<p>62% des agriculteurs ne connaissent pas le réseau d'aide alimentaire</p> <p>50% des agriculteurs sont réticents au glanage par crainte</p> <p>31% des agriculteurs ne connaissent pas la déduction fiscale sur leurs potentiels dons</p> <p>Les agriculteurs ne disposent pas de moyens pour récolter/trier les surplus (24% pour la main d'œuvre, 17% pour la gestion logistique)</p> <p>15% des agriculteurs trouvent les associations peu réactives pour leurs dons (15%)</p>	

Les dons de produits agricoles locaux et sous SIQO existent dans le Vaucluse. Au vu des attentes en termes de produits locaux d'une part, et le gisement disponible de produits valorisables d'autre part, le don agricole de productions végétales est une opportunité à développer sur le territoire. Un accompagnement serait néanmoins nécessaire pour s'affranchir des freins relevés : **gestion logistique, manque de main d'œuvre, méconnaissance des mécanismes de dons, crainte d'un mauvais encadrement du glanage**. Un besoin de reconnexion fort entre les acteurs agricoles et de l'aide alimentaire permettrait une première avancée pour réduire les difficultés de valorisation de ces produits. Que ce soit pour le glanage ou le don agricole, les connaissances doivent être partagées et un travail en commun mené pour développer des modalités de partenariats gagnants-gagnants.

« Il faudrait pouvoir s'organiser pour récupérer les produits non récoltés au champ. Les agriculteurs n'ont pas le temps ni l'argent pour ramasser ; les épiceries sociales et solidaires ou les associations n'ont pas assez de bénévoles disponibles pour le faire car il faut souvent le faire rapidement, « dans les deux jours », pour que la marchandise ne périsse pas. Il faudrait une structure intermédiaire qui se charge de cela. » (verbatim ateliers débat CNA mars 2022)

Au lycée agricole : « Le PNR du Ventoux pourrait aussi être accompagnateur et ils ont une pépite sur leur territoire, ils font des cueillettes libres : ils ouvrent leurs champs, des gens viennent cueillent et pèsent les produits et payent beaucoup moins cher. Donc il faudrait amener des gens en situation de précarité dans ce système. C'est inclusif car ce n'est pas réservé aux personnes en précarité : concept d'autonomie des publics, trouver des moyens pour que les gens consomment avec leurs moyens et de manière durable »

- **FOCUS sur Solaal** : une alternative pour la récupération des invendus

L'association rassemble des organisations issues des secteurs agricole, industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires et des marchés de gros. Elle accompagne ces potentiels donneurs alimentaires en organisant gratuitement leur don vers les



associations d'aide alimentaire. SOLAAL permet donc de développer les échanges de produits frais (98% de produits frais) en renforçant l'engagement des filières agricoles et agro-alimentaires et en facilitant l'organisation des dons. Une plateforme en ligne permet aux donateurs d'adresser leur offre facilement aux relais locaux de l'association. SOLAAL soutient un second type d'actions : elle propose d'organiser les opérations de glanage pour les agriculteurs volontaires.

Une antenne régionale s'est implantée en Auvergne-Rhône-Alpes en janvier 2022, elle aura pour but de mobiliser les acteurs et développer de nouveaux partenariats locaux pour le don alimentaire.

Issue du monde agricole, SOLAAL est encore peu connue par les structures de l'aide alimentaire. Les journées du don agricole, soutenues par le Ministère de l'Agriculture, sont organisées deux fois par an au niveau national pour communiquer et sensibiliser à ce sujet, à la fois auprès des agriculteurs et des associations.

En 2020, seulement 12% des structures d'aide alimentaire du département connaissaient l'association Solaal, qui poursuit cet objectif de vecteur entre de potentiels dons de filières agricoles et alimentaires et les associations d'aide alimentaire. Depuis, un partenariat avec la structure **Solaal** se développe au niveau départemental, pour optimiser les dons de produits agricoles sur le territoire. Par exemple, une journée d'animation pour inviter au don agricole a été menée sur le MIN de Chateaufort en septembre 2021.

- D'autres partenariats

« Après une présentation de l'association VRAC, plusieurs ont reconnu qu'il serait intéressant qu'une telle initiative émerge sur le territoire. » (verbatim CNA)

« L'idée de mettre en place des paniers solidaires en lien avec l'AMAP et le CCAS de la Ville de Vaison-la-Romaine a émergé (que le CCAS paie 4-5 paniers par semaine). » (verbatim CNA)

Anatoth : ils ont développé une parcelle agricole pour nourrir l'épicerie.

Épicerie sociale : les bons d'accès sont parfois octroyés par les CCAS.

- Paniers Solidaires du Vaucluse

Dans la continuité du projet des paniers solidaires portés par la CAF et la MSA du Vaucluse (200 paniers par semaine pendant 3 mois), le Département poursuit cette initiative en partenariat avec la Mission Locale et Agrilocal84, pour cibler les jeunes précaires âgés de 16 à 25 ans au travers d'une distribution de paniers de légumes solidaires. Sur 9 Missions Locales, ce sont 1100 jeunes qui ont bénéficié du dispositif en 2020.

4.4.3 AGIR SUR LE COMPORTEMENT

Plusieurs initiatives sur le territoire sont nées pour sensibiliser/ accompagner les publics en situation de précarité.

- Ateliers de cuisine aux Restos du Cœur

Avignon : L'association propose aux bénéficiaires de participer à la préparation des repas dans leur cuisine professionnelle, qui seront distribués en maraudes. La demande de participation des bénéficiaires pour apprendre à cuisiner des produits simples est forte, elle excède le nombre de places.

Vaison-la-Romaine : Des ateliers à destination des adhérents de l'association ont été animés par un restaurateur (« Le Lyryste ») dans la cuisine du lycée agricole de Vaison-la-Romaine, pour diffuser des connaissances de cuisine plus élaborée à partir des produits distribués. Initiative ponctuelle pendant le confinement.

- Ateliers auprès des jeunes de la Mission Locale de Carpentras

Passé : intervention de l'association Colvert des JA pour parler des nouveaux métiers de l'agriculture, faire des jeux sur la saisonnalité des produits, sensibiliser les jeunes à l'agriculture

En cours : mise en place d'ateliers autour de l'alimentation dans le cadre du PACEA (parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie). Recherche d'une cuisine de disponible → s'ils n'en trouvent pas, lancer des petits déjeuners avec des débats sur l'alimentation

En cours : distribution de paniers solidaires (financés par le département), dans lesquels ils ajoutent des recettes

Silverfourchette



SilverFouchette est une entreprise sociale, qui agit depuis 2016 à l'échelle nationale.

Elle mène un programme de sensibilisation sur la thématique de l'alimentation « plaisir et santé » pour un public senior. Pour cela, des ateliers sont mis en place à destination des personnes de plus de 60 ans, ou encore à destination du personnel aidant ou du personnel des structures d'accueil des seniors.

Des interventions de sensibilisation auprès du public concerné sont proposées : ateliers de cuisine, conférences thématiques, activités (randonnées, concours de recettes...) ; ainsi que des formations pour les cuisiniers des EPHAD, centres de soins ou résidences seniors. De nombreux ateliers proposent des temps d'échanges avec des professionnels de la restauration, mais aussi des professionnels de santé (psychologues et diététiciens entre autres). Les ateliers permettent d'informer, mais surtout d'instaurer de nouvelles pratiques, pour encourager une alimentation saine répondant aux besoins nutritionnels spécifiques des personnes âgées.

Ces actions sont portées en partenariat avec des acteurs locaux du secteur social ou de l'alimentation, tels qu'un CCAS, une association ou encore un centre de formation professionnel en restauration. Les ateliers sont régulièrement proposés dans plusieurs communes du PNR. A titre d'exemples, ont eu lieu en 2021 des événements à **Saint-Didier**, **Vaison-la-Romaine** et **Carpentras**, ou en ligne.

Les centres sociaux



Les **centres sociaux** sont des acteurs mobilisables sur la sensibilisation alimentation/santé (mallettes pédagogiques, livres de recette créés par les habitants, sessions d'information avec des nutritionnistes et diététiciens). Ils ne sont que 3 CCAS (sur 39 interrogés) sur le Département à mené ce type d'accompagnements collectifs.

Aussi, les centres sociaux entretiennent peu de liens avec des producteurs locaux : seuls 2 sur 39 CCAS du Vaucluse s'approvisionnent parfois auprès d'un agriculteur, d'après l'enquête menée en 2021. L'enquête n'a cependant pas permis d'identifier les freins à ces pratiques, puisque 73% des structures interrogées ont indiqué qu'elles ne rencontraient pas de frein à l'approvisionnement en produits locaux.

- Défi FAAAP : Foyers à Alimentation Positive lancé dans le cadre du PAT en cours de réflexion : un projet de coopération Leader avec Pays d'Arles, Verdon et Luberon sur les défis pour 2023-2024.
- Jardins partagés

A Carpentras, les jardins familiaux ciblent des populations sur conditions de revenus, leur permettant ainsi une autoproduction de légumes. Généralement, les jardins associatifs peuvent jouer à la fois un rôle de terrains d'insertion professionnelle, d'échanges entre citoyens, d'apprentissage du maraîchage pour les personnes volontaires, et éventuellement d'ateliers de sensibilisation pour un public plus large. Mais chacun a sa propre « chartre » et ils n'ont pas tous une vocation strictement sociale.

4.5 ENJEUX DE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • L'ancrage et l'expertise des centres sociaux au cœur des quartiers politiques de la ville. • Renforcement de la politique publique autour de l'alimentation et de la santé (ex : Plan national nutrition santé (PNNS) en France 2017-2021, Comité Interministériel pour la santé de mars 2019...). • Des organismes/ acteurs qui œuvrent localement auprès des personnes en situation de précarité 	<ul style="list-style-type: none"> • Une modification des rythmes alimentaires, des rapports aux repas et à la cuisine qui détériore la fonction sociale de l'alimentation (vecteur d'isolement) et induit des problématiques de santé. • Une diversité de personnes exposées à la précarité sur le territoire : les jeunes, les familles monoparentales, les chômeurs, les personnes âgées... • Le coût financier des produits locaux de qualité.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (10 millions d'euros du plan de relance seront consacrés à la création de cuisines solidaires dans des tiers lieux) • Le croisement des enjeux d'accès à une alimentation de qualité avec d'autres questions comme le cadre de vie. • L'école comme levier d'action directe sur la santé publique : les enfants sont les mangeurs de demain. 	<ul style="list-style-type: none"> • La précarité alimentaire induit des problématiques de santé. • Nécessité d'appréhender la sensibilisation et la formation de toute la chaîne des acteurs. • Mobilisation des publics dans la durée.

ENJEUX

- Identification des publics précaires et des besoins associés
- Interconnaissance entre les acteurs de l'aide alimentaire
- Création de liens entre production locale et structures d'aide alimentaire/ de l'ESS pour favoriser l'introduction de produits de qualité locaux dans l'offre alimentaire

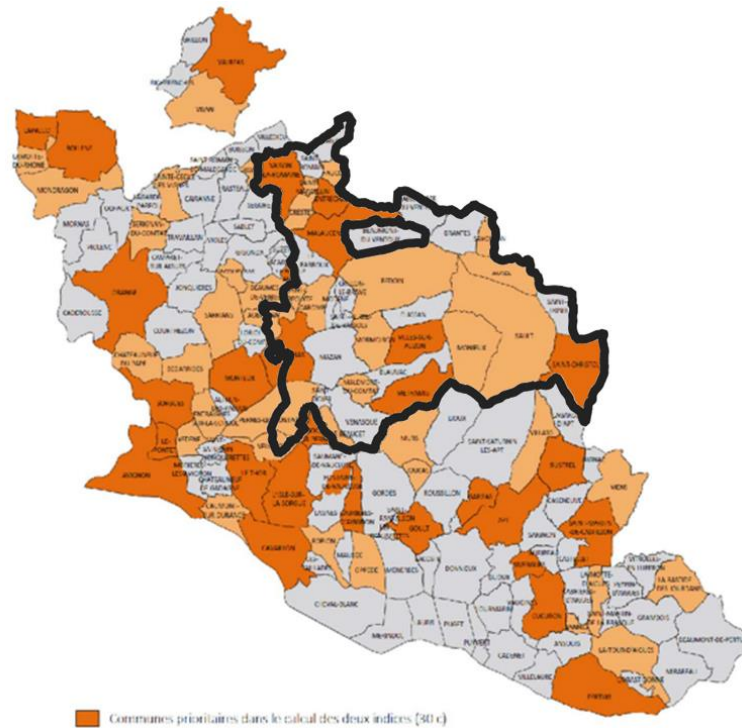


Figure 87 : Communes identifiées comme les plus vulnérables au moyen de deux indicateurs de précarité alimentaire (source : Département du Vaucluse)

Les communes identifiées comme les plus vulnérables face à la précarité alimentaire, grâce aux variables compilées par le Département (indicateurs de vulnérabilité sociale et d'accessibilité à l'offre alimentaire), corroborent les analyses présentées ci-dessus. Cette cartographie met en évidence que la précarité alimentaire est fortement représentée sur le PNR, l'enjeu est prégnant à la fois sur des territoires ruraux comme sur des communes urbanisées.

5. NOTE DE SYNTHÈSE 10 : TERROIR, TOURISME, GASTRONOMIE

• ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Plusieurs produits agricoles du Mont Ventoux sont protégés par une appellation ou par une marque. Il s'agit principalement de fruits :

- Le raisin de table AOP Muscat du Ventoux
- La cerise IGP Cerise des côtes du Ventoux, qui existe depuis 2021, première IGP de cerises de France
- La marque Cerise des monts de Venasque, créée en 1978, animée par la Confrérie de la Cerise des Monts de Venasque
- La marque Chérisse, créée peu après.

Un festival de la cerise est notamment organisé chaque année à Venasque



Figure 88 Affiche du Festival de la Cerise et des produits du terroir à Venasque

Une des compétences principales d'un PNR est la promotion du patrimoine et des produits locaux. Le festival Ventoux Saveurs est organisé chaque année par le PNR, l'édition 2022 en est la 15^{ème}. Le programme du Festival, qui s'étale sur une durée de presque deux mois, comporte une centaine d'événements dans l'ensemble des communes du parc.

Le programme met également d'autres événements du territoire, comme la fête du raisin AOP à Mazan.



Figure 89 Fête du raisin AOP, mise en avant dans le programme du festival



Figure 90 Première page du programme du Festival Ventoux Saveurs

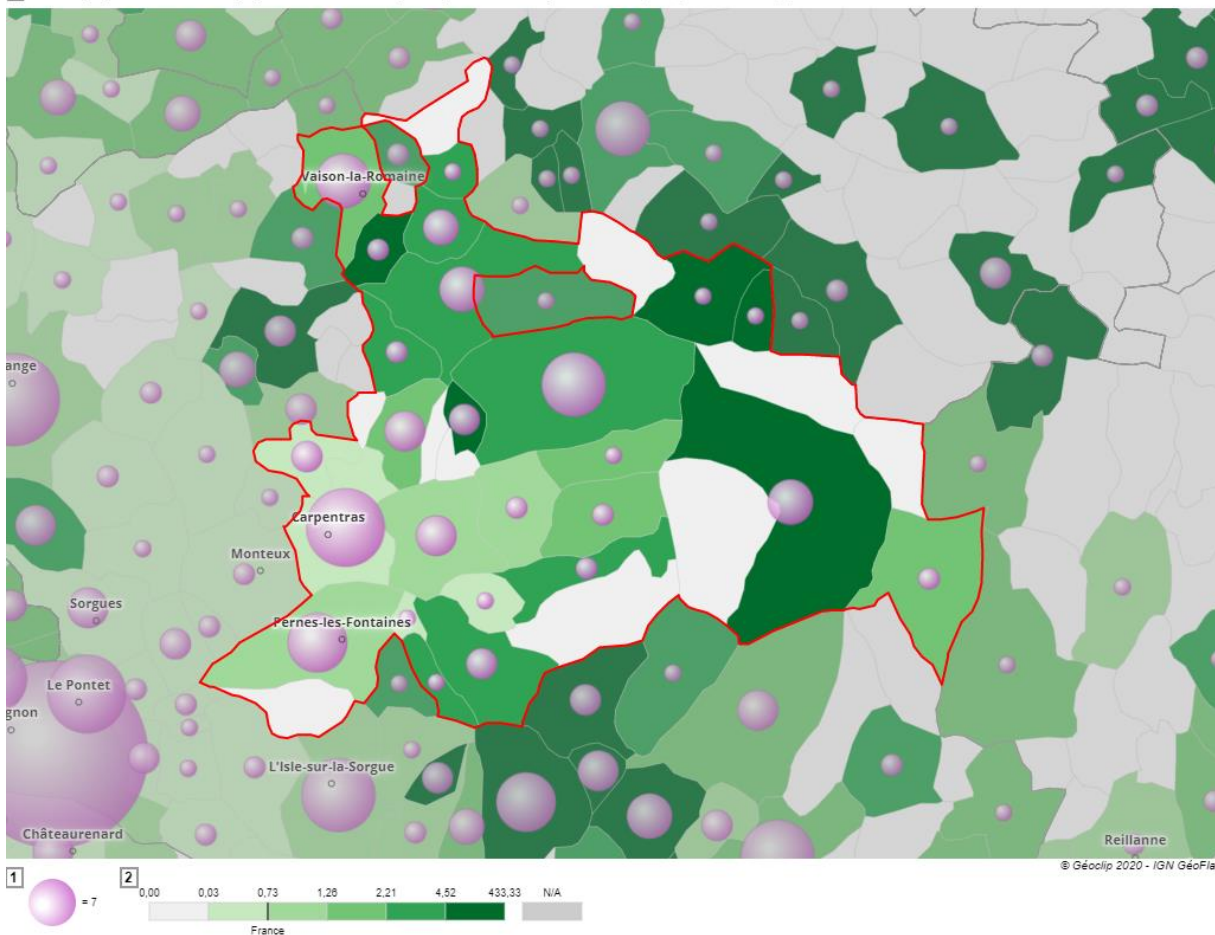
Le site Ventoux saveurs fait également la promotion des producteurs du territoire. Par ailleurs, dans le cadre du PAT, le PNR a constitué un guide des producteurs en vente directe. La marque Valeur Parc aura ensuite vocation à remplacer la promotion collective Ventoux Saveurs.



Figure 91 Promotion des producteurs locaux sur le site ventoux-saveurs.fr et par le parc

• CHIFFRES CLES

1 nb d'équipements - Tous les équipements du tourisme, 2020 - Source : Insee, Base permanente des équipements
2 taux d'équipement - Tous les équipements du tourisme, 2020 (pour 1000 hab.) - Source : Insee, Base permanente des équipements



• INITIATIVES LOCALES

Box La Provence Créative

La COVE a mis en place, via La Provence Créative, une box de produits locaux parfois peu connus. La box est assemblée par un ESAT.



Espace Terroir de l'Office de tourisme de Carpentras

L'Espace Terroir propose une découverte des productions du Ventoux. Sur plus de 100m², cet espace multifonctionnel permet de programmer des animations thématiques au fil des saisons. C'est aussi un espace permanent de vente d'une sélection des produits locaux : Miel, Confitures, Huile d'olive, Confits et tapenades, Lavande, Truffe, Céréales, Nougat, Jus de fruits, Vin AOC Ventoux.



Situé dans le bureau d'information touristique de Carpentras, l'Espace Terroir Ventoux Saveurs propose la vente de produits direct-producteurs, des animations autour des vins et de la gastronomie tout au long de l'année, des dégustations quotidiennes pour mettre en avant les richesses du terroir gastronomique local.



**PARTIE 3 : ADEQUATION
ENTRE L'OFFRE ET LA
DEMANDE ET SYNTHESE
DES ENJEUX DU
TERRITOIRE**

1. NOTE DE SYNTHÈSE 11 : AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

1.1 POTENTIEL NOURRICIER

L'outil COMPALIM, développé par CERESCO, permet de calculer le niveau d'autosuffisance alimentaire théorique du territoire à partir des consommations alimentaires calculées par bilan et en prenant en compte les pertes et le gaspillage alimentaire.

La figure ci-dessous montre une forte spécialisation du territoire en production de fruits. Plus de la moitié des surfaces dédiées à l'alimentation humaine sont dédiées à la production de fruits. L'autre moitié des surfaces est occupée par des légumes et des céréales, de l'épeautre en grande partie.

Le PNR du Mont-Ventoux est donc autosuffisant très largement en fruits et en légumes uniquement.

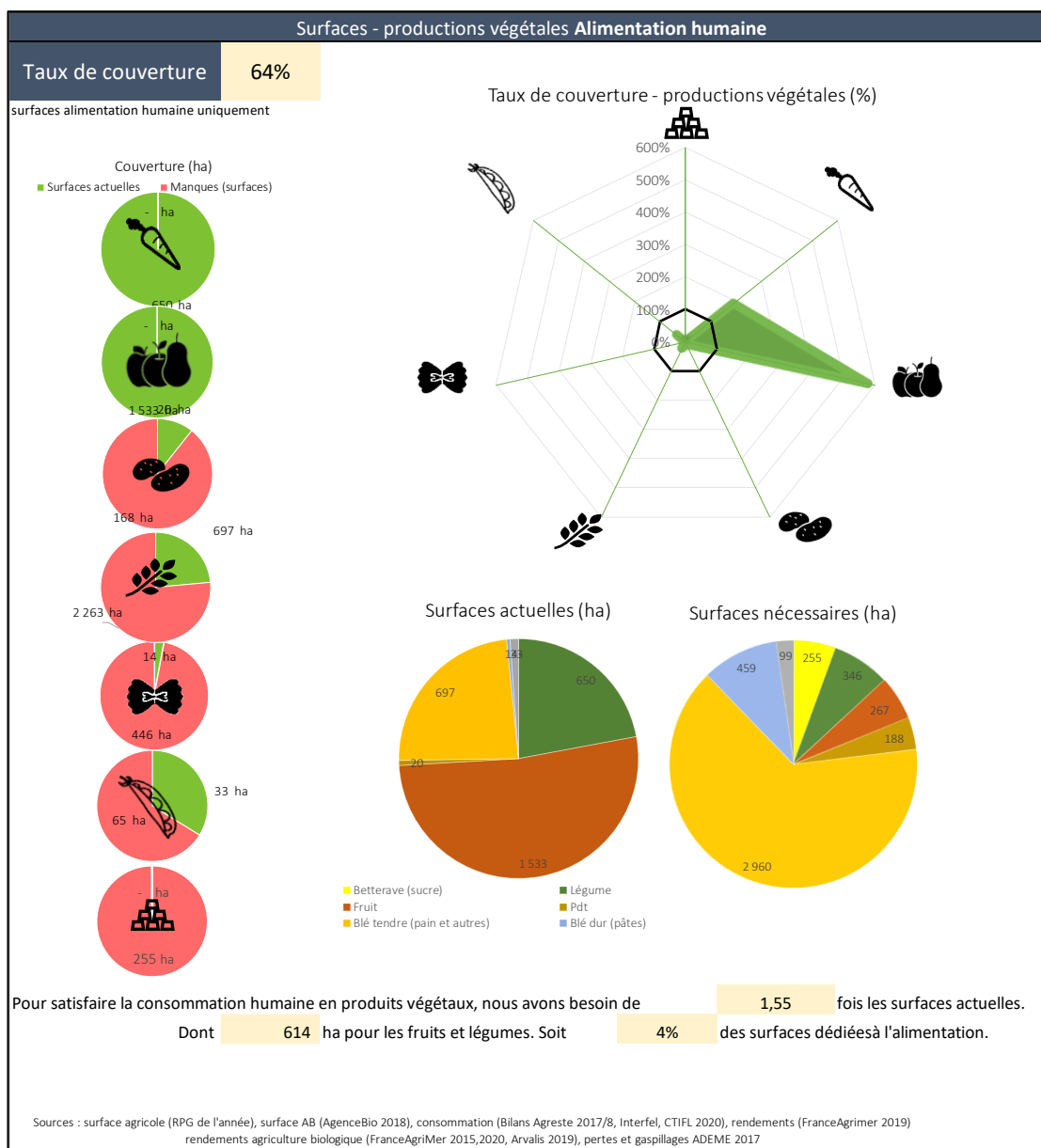


Figure 92 Autosuffisance alimentaire en produits végétaux

La principale production animale du PNR est l'élevage d'ovins, pour lequel le territoire est autonome à 50%. Toutefois, le taux de couverture des productions animale est de seulement 3% du fait d'une très faible production de porcs et de volailles et d'une absence de cheptel bovin.

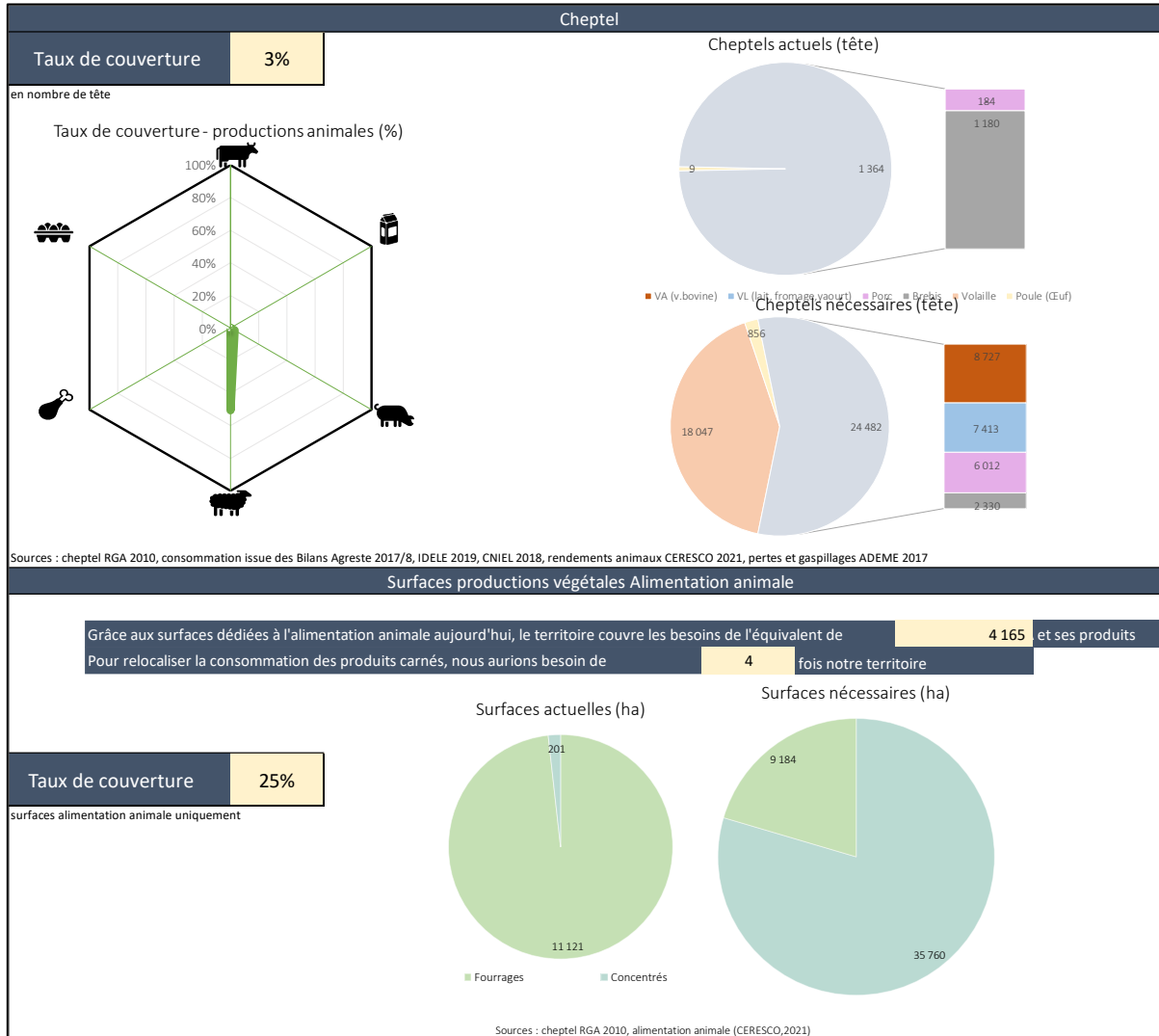


Figure 93 Autosuffisance en produits animaux et en alimentation animale

L'autosuffisance alimentaire peut également être calculée en comparant différents régimes alimentaires :

REGIME	DESCRIPTION	TAUX D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE		
		Production s végétales	Cheptels	Alimentation animale
HABITUDES ALIMENTAIRES INCA3 – ANSES	Régime issu de l'étude INCA3 de l'ANSES, qui représente les habitudes alimentaires des français	139%	5%	41%
REGIME CLIMATORÉSILIENT – AFTERRES2050 - SOLAGRO	La modélisation développée par Solagro décrit un scénario climato-résilient : selon l'assiette AFTERRES2050 qui propose une composition répondant aux enjeux climatiques. Il est fondé sur les ambitions suivantes :	80%	6%	52%

	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de 50% notre surconsommation totale en protéine - Inversion du rapport protéine animales / protéines végétales - Maintien de l'indice de masse corporelle (IMC) - Diminution des pertes et gaspillage de 50% - Diminution des surconsommations d'un tiers - Réduire de 40% de lait et produits laitiers
<p>REGIME SAIN ET DURABLE COMMISSION EAT-LANCET</p>	<p>La Commission EAT-Lancet a réuni 37 scientifiques de diverses disciplines (santé publique, agriculture, sciences politiques, durabilité environnementale) pour « définir des objectifs scientifiques mondiaux pour une alimentation saine et une production alimentaire durable », dans un monde avec 10 milliards d'habitants. La commission s'est concentrée sur deux objectifs critiques : un régime alimentaire sain et une production durable.</p> <p style="text-align: right;">58% 4% 39%</p> <p>Ce régime prévoit notamment une faible quantité d'aliments d'origine animale, de graisses insaturées plutôt que saturées et de quantités limitées de céréales raffinées, d'aliments hautement transformés et de sucres ajoutés.</p> <p>Ce régime alimentaire repose donc sur des transitions majeures d'habitudes alimentaires, ainsi que sur une forte réduction des pertes et gaspillages.</p>

On constate notamment que pour les **productions animales et l'alimentation animale (fourrages, concentrés)**, l'autosuffisance alimentaire du territoire est améliorée dans le cas des régimes AFTERRES2020 et EAT-Lancet, du fait d'une diminution de la consommation de viande. Toutefois, l'autosuffisance alimentaire en légumes secs se détériore sur ces régimes car leur consommation serait plus importante.

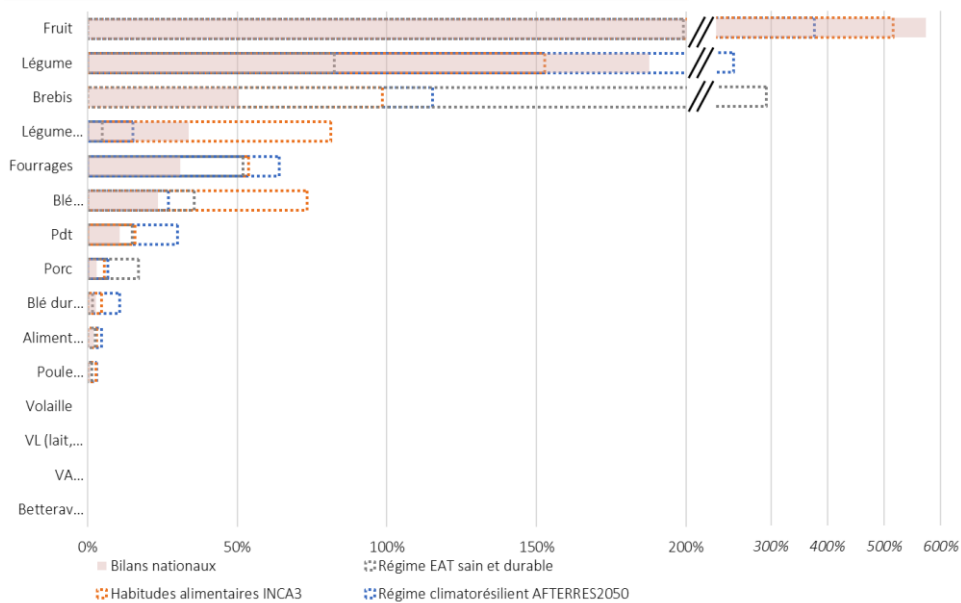


Figure 94 Autosuffisance (surfaces, cheptel) par régime alimentaire

1.2 ENJEUX SUR L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

L'analyse de la capacité nourricière du territoire alerte sur la nécessité de **protéger le foncier agricole**, de **favoriser la diversité des filières (protéines végétales, élevage)** et de **préserver et renforcer la filière maraîchage** qui est déjà présente sur le territoire.

Elle interpelle également sur la **valorisation locale des productions** (très peu de transformation des céréales sur le territoire, circuits-courts essentiellement axés sur la vente directe à la ferme) face aux potentialités locales.

Le **soutien de certaines filières à fort potentiel** de développement par rapport à la consommation locale (ex : légumineuses, fruits et légumes, élevage) est également stratégique.

Par ailleurs, dans un contexte de **changement climatique**, les choix alimentaires, les pratiques agricoles et l'organisation du système d'approvisionnement devront être restructurés et nécessitent d'ores et déjà de préserver davantage que la stricte Surface Agricole Utile (SAU) du territoire. En effet les besoins induits en **foncier agricole** sont une clé essentielle de la gouvernance alimentaire de demain.

ENJEUX

- Protection des espaces agricoles
- Valorisation locale des productions
- Soutien des filières à fort potentiel et à fort ancrage territorial
- Création de synergie avec les territoires avoisinants

ceresco.

Alimentation, filières & territoires

CERESCO (ex. BLEZAT Consulting)

18, rue Pasteur - 69007 Lyon - FRANCE

Tel : +33 (0)4 78 69 84 69 | contact@ceresco.fr | ceresco.fr

SAS au capital de 7622 euros | SIRET 423 106 756 00012 | RCS Lyon | NAF 7022Z